

B. C. V.
GUGLIELMO FERRERO

Reconstruction

**TALLEYRAND
A VIENNE**

1814-1815

93971

LIBRAIRIE PLON

Paris

Reconstruction

GUGLIELMO FERRERO

Reconstruction

TALLEYRAND

A VIENNE

(1814 - 1815)

LIBRAIRIE PLON
P A R I S

Biblioteca Centrală Universitară
Bi
Cota 93 971 debut
Inventar 616956

Rc 36/11

B.C.U. Bucuresti



C616956

Copyright 1940 by Librairie Plon
Droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous pays, y compris l'U. R. S. S.

*A la Faculté des Lettres
de l'Université de Genève
et
à l'Institut Universitaire
de Hautes Études Internationales,
sans lesquels
ce livre n'aurait pas été écrit.*

Pr. A. 227/100

PRÉFACE

Aventure et Reconstruction : tel est le travail de Sisyphe auquel l'humanité est condamnée et qu'elle accomplit, le plus souvent, sans le comprendre.

J'ai raconté, dans le livre qui a précédé celui-ci, comment la Révolution et la Cour de Vienne ont à Campo-Formio lancé l'Europe dans l'aventure du partage de l'Italie : l'aventure qui a démoli dans toute l'Europe l'Ancien Régime en provoquant une des plus grandes guerres et une des plus grandes peurs de l'histoire. Ce nouveau livre, qui est le pendant du premier, raconte comment l'Europe a tenté, sous la conduite de trois hommes supérieurs — deux Français et un Russe — de reconstruire l'ordre du monde, détruit par l'aventure de Campo-Formio et par la grande peur que l'aventure avait provoquée : drame plus poignant, plus profond, plus riche d'enseignements que la démolition précédente.

Je n'ignore pas que ce livre, comme l'avait fait *Aventure*, choquera beaucoup de convictions cristallisées par une longue tradition littéraire. Mais je suis trop convaincu que cette cristallisation est une des causes du désordre actuel ; et la situation est trop grave, pour hésiter. Depuis un quart de siècle l'histoire de la civilisation occidentale n'est plus qu'une suite ininterrompue d'insuccès calamiteux. Tout ce que l'Europe et l'Amérique ont tenté depuis 1914 a

échoué : paix et guerres, révolutions et reconstructions. Les insuccès sont si graves et si nombreux que la civilisation occidentale commence à douter de sa vigueur vitale. Serait-elle frappée, en pleine virilité, par une impuissance soudaine et incurable?

Je ne le crois pas. Mais cette impuissance momentanée et guérissable a des causes profondes et des origines lointaines, qu'il faut découvrir et éliminer. Elles doivent être cherchées dans une accumulation d'erreurs qui se poursuit depuis un siècle et demi. Depuis la fin du dix-huitième siècle la philosophie, la littérature, la science, la politique ont créé autour des Européens et des Américains un monde dans lequel il serait magnifique de vivre, s'il n'était pas imaginaire, plein d'enfers et de paradis fictifs. Égarés dans ce monde imaginaire, nous avons de plus en plus perdu le sens des grandes réalités de la vie. Nous ne savons plus exactement ce que sont la guerre, la paix, la révolution, l'ordre, la justice, le droit, le pouvoir, la légitimité. Les notions de toutes les choses essentielles sont devenues dans nos esprits confuses, contradictoires, élastiques, mobiles, en partie ou presque complètement irréelles. Elles ne servent qu'à convaincre les élites et les masses que nous pourrions résoudre tous les grands problèmes de l'histoire, d'après les plans qu'il nous plaira d'établir, comme si la politique et le monde n'étaient, de même que la biologie, régis par des lois profondes, qu'on ne peut violer sans provoquer des catastrophes.

En 1914 nous nous sommes heurtés, tout à coup, à quelques terribles réalités, que toutes nos chères fictions nous cachaient. Depuis lors un tragique conflit déchire le monde. Une partie de l'humanité s'enfonce encore davantage dans les illusions brumeuses où le monde lui apparaît tel qu'elle voudrait qu'il fût. Une partie s'efforce de redécouvrir la réalité de l'histoire et du monde, de rectifier à la lumière de tant

de déceptions les définitions primordiales qui donnent un sens et une direction à la vie.

L'histoire a contribué pour sa part à multiplier les illusions dans lesquelles nous risquons de nous perdre. Je crois qu'il faut à notre époque une histoire qui ait le courage de retrouver au fond des grandeurs et des splendeurs du dix-neuvième siècle les faiblesses et les misères communes de l'humanité, dont ce siècle trop heureux avait cru s'être libéré : seul moyen de comprendre de nouveau la véritable grandeur humaine. Car la compréhension et le respect de la véritable grandeur humaine pourront seuls nous donner le courage d'affronter les problèmes que tant d'illusion ont créés. Ce livre n'est qu'une petite contribution à cette histoire nouvelle.

Genève, le 31 décembre 1939.

RECONSTRUCTION

TALLEYRAND A VIENNE

(1814-1815)

I

LA « GRANDE PEUR »

Depuis un quart de siècle le monde tremblait. La « grande peur » avait commencé le 14 juillet 1789, le jour de la Bastille. Voici comment un historien imaginatif la décrit. « La journée du 14 juillet fut décisive... Soudain, comme un ressort qui se détend, les campagnes se soulèvent. Et, dans le prodigieux soulèvement, il y eut deux mouvements bien distincts et en apparence même contraires. Il y eut d'abord comme un mouvement général de peur. La vieille autorité royale, qui depuis des siècles abritait les paysans tout en les pressurant, semblait ébranlée ; et comme elle était pour le peuple des campagnes la seule forme saisissable de l'autorité, il parut d'abord aux paysans que la société elle-même croulait et qu'ils allaient être livrés, s'ils ne se défendaient, à tous les brigandages. Dans cette sorte de vacance du pouvoir, une légende de terreur se forme : « Voici les brigands ! Ils viennent « brûler les bois, couper les blés. Veillons et armons-nous. » D'un bout à l'autre de la France, les paysans s'arment, font des battues dans la campagne pour découvrir les fameux brigands, que d'ailleurs on ne

trouvait pas. Cette période de panique a laissé dans l'esprit des paysans une impression profonde et durable ; dans nos campagnes du Midi on parle encore de « l'annado de la paou », l'année de la peur. On dirait que ce souvenir a effacé tous les autres (1). »

L'histoire à laquelle on a arraché cette belle page, est un long poème en prose, glorifiant la Révolution, comme un renouveau total des temps, une palingénésie de l'humanité. Le poète s'étonne un peu que 1789 soit resté dans le souvenir des paysans de France comme l'*annado de la paou* ; et il s'efforce d'expliquer l'étrange malentendu, comme il peut. Mais le malentendu est plus profond qu'il ne suppose : car il est à la racine du mot même, presque inconnu avant le dix-huitième siècle, dont les dernières générations se sont ou grisées ou effrayées, sans jamais savoir exactement pourquoi : révolution, révolution ! « Révolution » est un mot à double sens, qui masque depuis un siècle et demi une des plus tragiques équivoques dans lesquelles les hommes peuvent s'égarer. Par « révolution » nous entendons parfois une orientation nouvelle de l'esprit humain ; une porte ouverte sur l'avenir : c'est dans ce sens que nous parlons du Christianisme ou de la Renaissance comme de deux grandes « révolutions » de l'humanité. Mais nous entendons aussi par « révolution » l'écroulement ou le renversement d'une vieille légalité, la subversion totale ou partielle des règles établies. Les deux événements sont de nature différente ; et s'ils peuvent s'accompagner ne se conditionnent pas. Une vieille légalité peut s'écrouler avec tout son système de règles, sans que l'orientation de l'esprit humain change : et l'orientation peut changer, sans que la légalité tombe. Mais quand un accident historique fait

(1) JAURÈS, *Histoire socialiste de la Révolution française*. Paris, 1927, I, p. 310. Sur cet important épisode, voir la belle et forte étude de Georges LEFEBVRE, *La grande peur de 1789*. Paris, 1932.

coïncider les deux révolutions — l'orientation nouvelle et le renversement de la légalité — une immense confusion se lève et les complications les plus extraordinaires peuvent se produire. La Révolution française est l'exemple le plus grandiose d'une révolution équivoque du commencement à la fin, parce qu'elle est double dès l'origine. La vieille légalité monarchique s'y est effondrée, juste au moment où la France tentait de transformer l'État et la société par une orientation nouvelle de l'esprit : deux révolutions de nature différente, l'une créatrice, l'autre destructrice, se sont accomplies en même temps, et la destruction a troublé, dévoyé, paralysé et enfin anéanti les forces créatrices. Là est le secret de la Révolution française, la clef de toutes ses contradictions.

Quand l'historien-poète s'étonne que les paysans de France se rappellent 1789, comme de l'année de la peur, il pense à la Déclaration des Droits de l'homme. La Déclaration est la porte magnifique ouverte sur l'avenir : la Révolution, en tant qu'orientation nouvelle de l'esprit humain, et promesse du règne prochain, non de la peur, mais de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Mais un mois avant la sublime Déclaration, après la prise de la Bastille, la légalité monarchique, cristallisée et affaiblie par deux siècles d'absolutisme, s'était écroulée en quelques jours dans toute la France, par vétusté. La convocation des États généraux et les événements consécutifs n'avaient donné qu'une dernière et petite secousse au vieux tronc, dont les racines étaient pourries depuis longtemps. Immédiatement les masses se révoltent, l'autorité est paralysée : corrélation instantanée et irrésistible, les masses se révoltent parce qu'elles sentent l'autorité paralysée ; l'autorité cesse d'agir parce qu'elle sent que les masses lui ont échappé. Casernes et couvents se vident, dans toute la France ; soldats et moines désertent ; l'armée se disperse ; la justice et la police ne fonctionnent plus ; personne ne paye plus les

impôts et les redevances seigneuriales ; partout les châteaux et les couvents sont assaillis et pillés. Mais en même temps commence la « grande peur » — la grande peur, non seulement des paysans mais de toute la société ; de la Cour comme de l'Assemblée Constituante, de la noblesse comme du clergé et du peuple. Grands et humbles, riches et pauvres, savants et ignorants, tous tremblent ensemble, maintenant qu'au milieu d'eux le pilier de la société — la loi — a été renversé. Si, à peine la nouvelle de la Bastille arrive dans les campagnes les paysans s'arment pour repousser des brigands imaginaires, les nobles commencent à fuir à l'étranger, devant un danger qui n'existe pas encore et que leur fuite va créer. Les frères du roi en donnent l'exemple. La même peur, la grande peur, commence en haut et en bas.

La Déclaration des Droits de l'homme, et toutes les grandes réformes de l'Assemblée ne l'apaiseront que pour quelques courts instants. Après la prise de la Bastille, Louis XVI est un roi qui a peur et qui a raison d'avoir peur, parce qu'il a encore toutes les responsabilités du pouvoir sans n'avoir plus aucun pouvoir. Il le répète dans ses messages à l'Assemblée Constituante : sans armée, sans juges, sans police, sans lois, le Trésor à sec, comment peut-il être le chef de l'exécutif, d'accord avec le Parlement et comme collaborateur loyal de la souveraineté populaire ? On lui a coupé les bras, et on veut qu'il continue à manier son sceptre ! Mais la Constituante et la Législative ne sont pas moins effrayées de leur impuissance. Elles sont le pouvoir législatif nouveau, gage de l'orientation nouvelle ; mais elles sont impuissantes, pour la même raison qui paralyse le pouvoir exécutif : parce que l'État n'a plus ni armée, ni magistrature, ni police, ni argent. Pour qu'un système représentatif — élections, discussions, votations — puisse fonctionner, il faut une légalité solide. Sans lois et sans gendarmes, les partis et les clans politiques finiront par se battre

au lieu de discuter ; et aucune assemblée n'aura ni l'autorité ni le pouvoir nécessaires pour être la source auguste de la loi. Également impuissants, l'ancien pouvoir qui s'effondre, et le nouveau qui voudrait le remplacer, se méfient de plus en plus l'un de l'autre : plus ils se méfient, plus ils s'affaiblissent mutuellement et ont peur. Après mille tergiversations et hésitations, le roi finit par fuir, par se laisser prendre à Varennes, par solliciter l'aide de ses frères, rois et empereurs d'Europe. Actes de peur, que la Révolution interprète comme des offensives longuement méditées.

Contradiction encore plus dangereuse, la peur de la Révolution deviendra une peur agressive, parce qu'il lui est interdit de se montrer. Jusqu'au 20 avril 1792 il n'y avait eu entre la Révolution et la Cour de Vienne que des difficultés ; aucune nécessité de guerre n'était immanente dans ces difficultés. Mais, ce jour-là, le roi vient à l'Assemblée législative proposer « avec quelque altération dans la voix » de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, en affirmant que tous en France préféreraient « la guerre à voir plus longtemps la dignité du peuple français outragée et la sûreté nationale menacée ». Une fois encore l'agression sera la fuite en avant de la peur. Les outrages et les menaces dont le roi se plaint n'étaient que des hallucinations des Girondins. Effrayés par l'impuissance de l'Assemblée et par l'anarchie générale, sentant le terrain se dérober sous leurs pieds, ils proclamaient depuis quelques mois une espèce de guerre sainte, dans l'espoir que le peuple et le pouvoir se ressaisiraient, en se jetant sur l'Autriche. Effrayé à son tour par l'agitation girondine, Louis XVI avait cédé. Voici donc la guerre ; voici le 10 Août. La monarchie, mutilée de ses bras, fait tellement peur à la Révolution, que celle-ci finit par l'abattre et par proclamer la République, au moment où la France est envahie.

Sans armée, sans administration, sans police, sans justice, sans Trésor, la Révolution doit faire la guerre

sur trois frontières. Sa peur se convulse en terreur : et la Terreur enfante les deux jumeaux : la guillotine et la guerre sans règles. Mais la Révolution réussit pour un moment à vaincre sa peur, autant qu'il fallait pour renverser la dictature terroriste et pour tenter de donner à la France, avec la Constitution de l'an III, un gouvernement représentatif régulier. Le jour où les cinq directeurs s'étaient réunis pour la première fois au Luxembourg, ils voulaient bien donner à la France la liberté que la Révolution lui avait promise. Mais pour que le peuple soit libre, il faut que le pouvoir ne tremble pas. Et le gouvernement, qui aurait dû avoir tant de courage, ne possédait même pas, ce jour-là, une table, autour de laquelle s'asseoir pour délibérer. Voici ce qu'un des cinq Directeurs a raconté, à propos de la première séance du nouveau gouvernement : « Nous trouvâmes au Luxembourg tous les appartements nus : il n'y avait pas un meuble de quelque nature que ce fût. Après une recherche inutile, nous nous réfugiâmes dans un petit cabinet. Le concierge Dupont nous y fit placer une petite table boiteuse dont un pied était rongé de vétusté et quatre chaises, le tout lui appartenant. Il nous prêta aussi quelques bûches, car le temps était assez froid (1). »

Est-il étonnant que le Directoire, malgré ses nobles intentions du début, n'ait pas tardé, lui aussi, à s'effrayer? La France était mécontente, inquiète, troublée ; à droite les catholiques et les royalistes profitaient de la liberté, pour s'agiter et agiter l'opinion ; à gauche, les égalitaires, les purs, les premiers précurseurs du socialisme protestaient contre les scandaleuses fortunes de la Révolution et les nouveaux riches, plus détestables que les ci-devant nobles ; dans la presse, dans les clubs, dans les corps législatifs, élus avec une certaine liberté, l'opposition gagnait

(1) LAREVEILLIÈRE-LÉPEAUX, *Mémoires*. Paris 1895, I, pp. 316-317.

du terrain. La liberté se tournait contre sa mère, la Révolution. Qu'arriverait-il, le jour où l'opposition royaliste et catholique serait la majorité dans les Conseils et aurait le droit de gouverner? Deux ans après son avènement, le Directoire ne se soutient plus que par une suite de coups d'État, qui, provoqués par la peur de l'opposition de droite ou de gauche, multiplient autour de lui les hallucinations de l'épouvante. Il ne vit plus que dans la terreur des conspirations, vraies et imaginaires : les imaginaires plus effrayantes que les vraies. Les tourbillons de la peur dispersent l'orientation libérale de la Révolution ; personne n'y pense plus.

Mais au moins, ce n'est plus la Terreur avec la guillotine en permanence, si c'est le régime soupçonneux de l'arbitraire policier. Le grave, le grand danger, c'est la guerre sans règles. Le dix-neuvième siècle a fini par se convaincre que la Révolution a découvert la guerre vraie et absolue, en supprimant les règles, dont le dix-huitième siècle l'avait enchaînée. Mais ces règles n'étaient pas l'invention arbitraire d'un formalisme capricieux ; elles étaient des brides et des freins, dont les États se servaient pour maîtriser la guerre et ne pas se laisser entraîner par elle aux irréparables destructions. Pourquoi la Révolution s'est-elle imaginée avoir découvert, dans la suppression des règles, un secret miraculeux, quand elle ne faisait que provoquer un *crescendo* d'abus de la force? Parce qu'elle avait besoin de se donner du courage en terrorisant ses ennemis. Mais elle n'a réussi à terroriser ses ennemis, qu'en s'enfermant dans le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force, des abus de la force qui exaspèrent la peur. C'est le Directoire qui commence, avec l'aventure d'Italie. Le Directoire s'y engage, alléché par des débuts faciles. Mais la guerre sans règles, si elle assure à l'armée française des succès inattendus, provoque en Italie une dissolution rapide de l'Ancien Régime, une anarchie géné-

rale, qui menacent d'engloutir l'armée française. Ne pouvant livrer à elle-même l'anarchie italienne, ne voulant pas que l'Autriche en profite pour s'emparer de toute l'Italie, la Révolution finit par accepter à Campo-Formio un partage de l'Italie entre la France et l'Autriche, entre la Révolution et l'Ancien Régime. Impossible combinaison, par laquelle, après la grande peur de la France, commence la grande peur de l'Europe. Jusqu'à la paix de Campo-Formio, la Révolution, dans les différents pays d'Europe, n'avait qu'alerté les polices, chargées de surveiller les mécontents et les têtes chaudes. Ils se multipliaient et s'agitaient partout, depuis 1789. Mais après 1797 toutes les grandes Cours commencent à être en même temps troublées par l'inquiétude et travaillées par l'esprit d'aventure. La France a révolutionné l'Italie ; pourquoi n'étendrait-elle pas sa subversion à toute l'Europe ? La Cour de Vienne, en luttant contre la Révolution, a conquis rien moins que Venise, a atteint les bords du Pô... Si l'on pouvait, en combattant le monstre révolutionnaire, faire un butin aussi riche ? A son tour le Directoire, qui se vante d'avoir conclu à Campo-Formio une paix glorieuse et durable, est plus inquiet que jamais du contact que le traité de paix a établi dans la vallée du Pô entre l'Ancien Régime et la Révolution ; il se méfie de la Cour de Vienne autant que la Cour de Vienne de lui. Un an après Campo-Formio, la guerre recommence, amplifiée par l'intervention moscovite.

A la fin l'instabilité intérieure et les guerres décident la Révolution à tenter la plus extravagante de ses aventures, le 18 Brumaire. Ce coup d'État ne fut pas l'œuvre de Bonaparte, mais d'une partie du Directoire ; et il ne se proposa pas d'en finir avec la Révolution par la dictature d'un général victorieux, mais de sauver la Révolution, en opposant à gauche aux attaques de l'extrémisme égalitaire, à droite, aux retours offensifs du royalisme et du catholicisme, une

démocratie à rebours : un régime dans lequel le pouvoir organiserait la souveraineté populaire, dont il sortait. Renversement monstrueux, imaginé par la peur, la Constitution de l'an VIII va enchaîner le peuple, au moment même où elle le proclame souverain. Témérité encore plus grande, on va charger de cette tâche herculéenne — enchaîner le souverain en le gardant comme tel — un jeune guerrier de trente ans, qui a derrière lui l'Égypte, où il a perdu la moitié de la flotte et la plus belle armée de la République ; la campagne d'Italie qui, brisant le système italien et jetant la péninsule dans l'anarchie, a désaxé l'Europe.

Et l'aventure semble d'abord réussir. Avec le traité de Lunéville, l'Autriche accepte finalement les plans rhénans de la France ; avec le traité d'Amiens, l'Angleterre s'incline. La paix est rétablie ; la Révolution a triomphé ; les limites naturelles sont reconnues par l'Europe. Le zénith de l'histoire de la France ? Non, une courte illusion. Les coups d'État recommencent ; un premier transforme le consulat décennal en consulat à vie ; un second rétablit la monarchie sous une forme révolutionnaire : l'Empire. En même temps recommence la guerre : la paix d'Amiens n'aura duré qu'une année. Volonté de puissance ? Délire des grands ? Ambition effrénée ? Non : peur, peur, peur ! Napoléon est un fils de la Révolution : le secret profond de toute sa politique, comme de celle de la Révolution, est la peur. Chargé à trente ans par les Brumairiens d'appliquer à la France la formule contradictoire du peuple souverain et enchaîné, Bonaparte s'épouvante de son pouvoir et de sa tâche. Il a peur de tout : des complots vrais et imaginaires qu'on organise ou qu'on peut organiser pour l'assassiner ou le déposer ; des mécontentements, des critiques, des résistances que son action provoque, des responsabilités qu'il lui faut assumer. Comment ne s'épouvanterait-il pas, puisque le problème qu'il doit résoudre est insoluble ?

Les coups d'État, qui aboutiront à l'empire, sont inspirés moins par l'ambition du pouvoir absolu que par la peur du pouvoir illégitime, à la fois exorbitant et impuissant, que les Brumairiens lui ont conféré pour accomplir une tâche impossible. En même temps l'Italie ne le laisse plus dormir. A Lunéville, le partage de Campo-Formio est devenu définitif. Mais l'Autriche est l'Ancien Régime, la France la Révolution ; dans la République italienne, les classes supérieures appellent l'Autriche contre l'oppression révolutionnaire ; dans les provinces soumises à l'Autriche, les mécontents espèrent que la France va détruire l'Ancien Régime. Des deux côtés, méfiance et peur ; et à la fin, la guerre qui recommence. Craignant une nouvelle guerre avec l'Autriche dans la vallée du Pô, Bonaparte annexe en 1803 le Piémont, pour assurer ses communications avec la République italienne. Mais l'annexion du Piémont rompt la paix d'Amiens.

La guerre de Onze ans commence ; une guerre unique, mouvementée par des paix partielles et précaires, par des entrées et des sorties d'alliés qui se croisent ; une guerre qui sera un *crescendo* d'abus de la force, provoqués par la peur et qui l'exaspèrent. Ce n'est pas l'ambition qui pousse Napoléon à mutiler, morceler, absorber, enchaîner, violenter tant d'États ; c'est la peur, l'anxiété de réduire les vaincus à l'impuissance définitive. Mais le résultat est toujours l'opposé : plus Napoléon maltraite les vaincus, plus il en a peur. Il s'alarme du plus ténu souffle qui anime encore son ennemi abattu ; il voudrait l'étouffer totalement, transformer l'Europe en un cimetière d'États et de peuples. Après Austerlitz et le traité de Presbourg, il est effrayé par les mutilations qu'il a infligées à l'Autriche et par la revanche que l'Autriche pourrait tenter : pour prévenir cette revanche, il détruit le Saint-Empire, se proclame protecteur de la Confédération du Rhin, et provoque la guerre de 1806. L'armée prussienne détruite à Iéna, la Prusse dépecée, il

devrait être tranquille ; il a vaincu les deux grandes puissances germaniques. Illusion : après Iéna et Tilsit, c'est la terreur de la révolte de toute l'Allemagne qui l'obsède et qui le pousse aux abus de la force irréparables. Il désarme la Prusse, et projette de désarmer l'Autriche ; allié de la Russie, il veut ressusciter la Pologne, mais la ressusciter en partie, sans tête et sans bras : il crée le duché de Varsovie, fragment de nation qui n'aurait pu vivre qu'en se développant et n'aurait pu se développer que si la Russie eût subi le sort de l'Autriche et de la Prusse. La contradiction entre l'alliance russe et la politique polonaise était évidente : Napoléon seul ne la voit pas, parce qu'il est aveuglé non par l'orgueil mais par la terreur de ses victoires. A cette terreur s'ajoute l'inquiétude du souverain improvisé. Plus il cherche à s'identifier aux vieilles dynasties, plus il s'en méfie. Non, ces roi et empereurs authentiques ne l'accepteront jamais, sincèrement, comme un des leurs ; ils l'embrassent avec un poignard caché dans la manche. L'Espagne est la victime de la plus misérable des dynasties : un imbécile pour roi, l'amant de la reine pour ministre, un prince héritier à demi fou, en lutte avec son père, sa mère, l'amant de sa mère. Mais ces misérables sont d'authentiques Bourbons : et ils font tellement peur à l'usurpateur du trône des Bourbons de France, que pour les éliminer il envahit l'Espagne. En même temps il multiplie les mariages princiers et royaux de ses frères, sœurs, beaux-frères et beaux-fils : en Italie, en Espagne, en Allemagne. Mais sans réussir qu'à augmenter son inquiétude et l'insécurité générale de l'Europe. Plus les fausses dynasties se multiplient, plus les vraies lui semblent redoutables.

Il abuse de sa force pour effrayer l'Europe, parce qu'il a peur. Pouvoir révolutionnaire, sa peur est agressive et elle augmente avec sa puissance. Mais les grandes Cours d'Europe ne comprennent pas qu'elles ont devant elles une peur aussi grande que la leur ;

elles voient devant elles, en action, comme s'il était une réalité, le mythe enfantin de la Volonté de puissance, que les générations suivantes inventeront, pour satisfaire leur ignorance. Et elles le haïssent, arment, s'allient, projettent des coalitions; mais elles ne cessent jamais de chercher des accommodements. De concession en concession, les Habsbourg arrivent à légitimer par un mariage le faux empereur de Paris : scandale énorme pour toutes les Cours; autolésion incurable que la monarchie s'inflige par peur. La Prusse, l'Autriche, les petites dynasties de toute l'Europe finissent par accepter la direction et la supériorité de cette force révolutionnaire, qui leur semble invincible, parce qu'elle a violé toutes les règles; jusqu'au jour où, en 1812, la Russie brise enfin un si monstrueux conglomérat de frayeurs. Malgré la peur qui paralyse les Cours de Berlin et de Vienne, la coalition à la fin est renversée : la Russie réussit à vaincre les dernières hésitations de l'Autriche et de la Prusse et à les entraîner à l'attaque de l'Empire français. La coalition envahit en 1813 l'Allemagne, oblige Napoléon à repasser le Rhin, envahit la France, marche sur Paris. Mais plus elle approche de la victoire finale, plus elle a peur de tout : de l'adversaire et d'elle-même, de la défaite et de la victoire. Maître de l'art d'épouvanter ses adversaires, Napoléon se livre dans la campagne de France à ses dernières virtuosités tactiques et stratégiques : il imagine des combinaisons rapides et inattendues, qui infligent des échecs partiels à la coalition, aujourd'hui sur un point, demain sur un autre. La coalition dispose désormais de telles forces que les échecs ne peuvent plus changer le sort de la guerre; n'importe : la frayeur s'empare d'elle à chaque échec; les conseils de guerre discutent en permanence. A la peur de Napoléon s'ajoute la peur de la France. Et si le peuple français s'insurgeait contre l'invasion, comme le peuple russe ou le peuple espagnol? Chaque patrouille de cosaques

qui tombe dans une embuscade de paysans rendus féroces par la terreur de l'invasion, semble annoncer le soulèvement de toute la nation. A la peur de la guerre et de ses vicissitudes contradictoires s'ajoute la terreur de la victoire et de la paix, pourtant si désirée. Les fausses monarchies de l'Empereur s'écroulent dans toute l'Europe ; l'Italie, l'Espagne, la France, une partie de l'Allemagne et de la Pologne sont déjà ou vont être dans quelques semaines sans gouvernement ; le régime de la médiation vacille en Suisse. Et personne ne sait ce qu'on va mettre dans ce vide énorme.

La Révolution a été un immense accès de peur, qui a fini par terrifier l'Europe. Aveuglée par la peur, l'Europe, en 1814, ne sait plus où elle est, où elle va, ce qui l'attend. A quel cataclysme la grande peur, commencée le 14 juillet 1789, va-t-elle aboutir?

II

CAS SANS PRÉCÉDENTS

Au centre de la grande peur, à Paris, pendant le terrible hiver de 1813-1814, un homme, au lieu de trembler avec les autres, méditait. D'où venait cette immense peur du monde? Il se posait nuit et jour la question; et il était une fois encore, comme il l'avait été toujours dans la vie, seul, en guerre avec tout le monde et avec lui-même. Son sort et son rôle ont été uniques; il n'y a pas de précédent à son cas. C'est pourquoi il est si difficile de le comprendre. Mais, sans avoir compris le protagoniste, le drame de 1814 et 1815 et, par conséquent, toute l'histoire du dix-neuvième siècle, restent incompréhensibles. Tâchons de comprendre.

Toute société est un système, qui se tient en partie par le consentement, en partie par un mélange plus ou moins bien dosé de pression morale et de coercition; une sorte de prison gardée par des argousins et des gendarmes: tout dépend du nombre des argousins et des gendarmes, de l'endroit où ils sont placés, de la consigne qu'ils ont reçue. C'est ainsi que l'Ancien Régime, dans les pays catholiques, recrutait par la force une partie du personnel ecclésiastique. Un certain nombre d'hommes et de femmes appartenant aux classes supérieures étaient, dans chaque généra-

tion, forcés d'entrer dans le clergé séculier ou régulier, par une pression irrésistible de la famille et de la société. Un des derniers et le plus célèbre parmi ces forçats de l'Église, fut Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, né à Paris en 1754, d'une vieille et illustre famille de noblesse d'épée. Infirmes d'un pied, sa famille le destina à l'Église, ne pouvant plus le donner à l'armée. Ses répugnances furent vaines ; malgré ses désespoirs et ses pleurs, dont ses amis nous ont donné le poignant récit, il fut lui aussi, comme tant d'autres, prêtre, malgré lui, à vingt-cinq ans. Pour son époque, l'accident était banal ; et la victime semblait plutôt qu'à plaindre, digne d'envie : avec le nom qu'il portait, l'intelligence dont il était doué, il deviendrait archevêque de Paris et cardinal en quelques années.

Il n'en fut rien. Ordonné prêtre le 18 décembre 1779, Talleyrand n'était encore, neuf ans après, en 1788, que l'abbé de Périgord : une honte pour une personne de sa qualité, et pour sa famille. Mais il avait lui-même étranglé sa carrière, en menant une vie si scandaleuse que sa mère, catholique ardente, n'avait plus voulu le voir. Premier déchaînement d'une nature dépravée, affirme depuis un siècle l'histoire ; première erreur, qui fausse dès le commencement le personnage et son destin. S'il avait été un cynique et un dépravé, il aurait caché ses vices au lieu de les étaler ; et il aurait fait une grande carrière ecclésiastique, sans se priver aucunement des plaisirs les plus défendus. C'était facile, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, en France. Mais la vie scandaleuse du jeune abbé ne serait-elle autre chose : par exemple, une révolte ? Le jeune abbé se tourne vers son siècle et lui dit : « Vous m'avez fait prêtre par force, soit ; mais ne me demandez pas de jouer pour le public la comédie du faux bon prêtre. Je ne jouerai pas cette comédie, même pour un chapeau rouge et pour le siège épiscopal le plus illustre de France. Prêtre forcé, je serai un mauvais prêtre, au vu et au su de tout le monde. » Si,

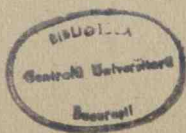
comme tant d'autres, il avait été prêtre malgré lui, à la différence des autres, lui, il se révoltait ; il se révoltait contre la mère, contre la famille, contre l'Église, contre son époque, complice de la violence ; il se révoltait comme il pouvait, en souillant sa soutane, mais en renonçant à tous les avantages que la résignation aurait pu lui assurer : en somme de la manière la plus dangereuse pour lui, car sa révolte le déclassait et le condamnait à une pauvre obscurité...

Cette révolte d'une petite victime contre la société tout entière pouvait être une folie ; mais il semble impossible de l'attribuer à l'effronterie d'une dépravation déchaînée. Il y a une noblesse désespérée dans cette révolte. Les vieilles aristocraties engendrent parfois des hommes et des femmes fiers et courageux, qui ne peuvent ni se plier ni composer quand on tente de leur faire violence ; qui, héroïques ou insensés, parfois héroïques et insensés, se révoltent au prix des risques suprêmes. Le jeune abbé de Périgord était-il un de ces hommes, incapables de se soumettre à une violence ? Il est trop tôt pour répondre à la question. Ce qui est certain, c'est que son père devait juger les égarements du jeune abbé en partie au moins excusables, puisque sur son lit de mort il avait demandé à Louis XVI de lui donner un évêché. Implacable, la mère était allée supplier le roi de ne pas souiller l'Église d'un tel évêque. Louis XVI avait écouté le mourant et nommé l'abbé de Périgord évêque d'Autun, le 2 novembre 1788. Il fut consacré le 16 janvier 1789 ; il alla dans son diocèse, et après un mois de résidence il le quitta pour n'y plus revenir. Élu membre des États généraux, il était parti pour Versailles, pour la Révolution, pour une nouvelle histoire... En somme, il avait été nommé évêque par l'Ancien Régime *in extremis* et en marge de la Révolution, par un dernier scrupule de solidarité aristocratique ; et il ne le sera effectivement qu'un mois. La Révolution commençait. La Révolution, qui ne don-

nera que plus tard un peu de liberté à la France et à l'Europe; la Révolution qui, immédiatement, leur donnera même des chaînes plus lourdes. Mais la Révolution laïcisera la France et les pays qu'elle va envahir, détruisant partout la puissance sociale et politique de l'Église catholique. Bonne ou mauvaise, cette destruction est son œuvre principale, directe et définitive. Que va faire le nouvel évêque?

Il achève sa révolte, commencée par les scandaleuses exhibitions de ses vices; et il l'achève, par un coup de bélier décisif contre la puissance mondaine de l'Église: un coup de bélier qui ébranle toute la structure de l'Ancien Régime. C'est lui qui propose à la Constituante, le 10 octobre 1789, la sécularisation des biens de l'Église. Dépouillée de ses immenses richesses par cette loi, l'Église redevient une pure puissance spirituelle, dans une société laïcisée. Mais en la proposant, l'évêque d'Autun a définitivement et complètement rompu avec l'Église. En effet, après avoir été quelque temps évêque constitutionnel, il se décide: en janvier 1791 il jette le froc aux orties et rentre dans la société laïque, en envoyant sa démission d'évêque au roi, sans se soucier du pape. Apostasie! fulmine l'Église. Évasion! doit répondre l'histoire. Le prisonnier en révolte avait profité d'un tremblement de terre, pour prendre la fuite au milieu et sur les ruines de sa prison démolie.

Mais il ne s'est sauvé de l'Ancien Régime, à travers la brèche de la Révolution, que pour tomber dans la Terreur qui commence. S'il déteste l'Ancien Régime, la Terreur l'horrifie. Cette fois il ne se révolte pas, il s'éclipse; il obtient un passeport et le 7 septembre 1792 il quitte la France pour Londres, où il cherche à servir la Révolution, en se tenant à une prudente distance, mais d'une manière originale et inattendue; en lui offrant rien moins qu'un plan grandiose de politique étrangère, rédigé sous la forme d'un « Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États



de l'Europe ». Le plan commence par établir que la politique extérieure d'un État et les principes qui régissent son régime intérieur sont liés entre eux. Ce qui caractérise les peuples libres étant la volonté de « déterminer leur politique d'après les principes de la raison, de la justice et l'utilité générale », il en déduit que « l'effet nécessaire d'une Constitution libre est de tendre sans cesse à tout ordonner en elle et hors d'elle pour l'intérêt de l'espèce humaine », et que « l'effet nécessaire d'un gouvernement arbitraire est de tendre sans cesse à tout ordonner en lui et hors de lui pour l'intérêt particulier de ceux qui gouvernent ».

La Révolution doit donc répudier toute la politique de l'Ancien Régime, en déclarant au monde, sans hésitation, que « la véritable primauté, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi, et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres » ; que « tous les agrandissements de territoire, toutes ces usurpations de la force et de l'adresse auxquels de longs et illustres préjugés avaient attaché l'idée de *rang*, de *consistance politique*, de supériorité dans l'ordre des puissances, ne sont que des jeux cruels de la déraison politique, que des faux calculs de pouvoir, dont l'effet réel est d'augmenter les frais et l'embarras de l'administration, et de diminuer le bonheur et la sûreté des gouvernés pour l'intérêt passager ou la vanité de ceux qui gouvernent ».

Par conséquent tous les plans d'agrandissement que l'Ancien Régime avait caressés doivent être abandonnés ; la France doit rester circonscrite dans ses propres limites, et ne contracter d'alliances avec aucune grande puissance. En principe, une alliance n'est un acte raisonnable et juste que lorsqu'elle se réduit à un traité de défense réciproque. Comme il juge impossible qu'une grande puissance veuille attaquer la France quand celle-ci ne veut en aucune manière s'agrandir et ne s'occupe que de faire valoir le

mieux possible ses territoires, la France ne devra contracter des alliances qu'avec de petits États, surtout avec ceux qu'elle aura aidés à devenir libres « moins pour son propre intérêt que... pour hâter le développement complet du grand système de l'émancipation des peuples... Après avoir rendu la liberté aux Savoisiens, aux Belges, aux Liégeois; après avoir élevé les signes de la liberté sur les bords de l'Océan et sur ceux de la Méditerranée, la France formera entre elle et tous ces peuples des traités solennels de fraternité, où les intérêts de la défense commune soient établis et déterminés d'une manière immuable, et où des nouvelles sources de commerce et d'industrie soient ouvertes avec libéralité aux besoins et à l'activité de l'espèce humaine ».

Le *Mémoire* s'achève sur une idée vraiment extraordinaire : la France et l'Angleterre doivent s'entendre pour libérer toutes leurs colonies et obtenir de l'Espagne qu'elle aussi libère les siennes. Les colonies ne se développeront que le jour où elles seront des États libres.

Tel était le plan de politique étrangère que Talleyrand, en novembre 1792, à trente-huit ans, proposait à la Révolution. Le document est étrange. Il condamne les guerres d'agrandissement et d'équilibre que les grandes dynasties de l'Europe faisaient depuis plus d'un siècle, pour donner à leurs États une constitution plus simple et des assises plus larges. Il condamne même toutes les guerres, la guerre en elle-même, comme un effort contradictoire, absurde, en grande partie fictif, pour obtenir une augmentation de puissance et de richesse, que chaque État pourrait obtenir plus facilement en exploitant mieux le territoire qu'il possède déjà. Mais si le *Mémoire* renie les guerres de l'Ancien Régime, il contient aussi une révolte anticipée et potentielle contre la Révolution. Talleyrand conseille à la Révolution de déposer les armes pour toujours, juste au moment où elle va s'engager dans la plus longue, la plus vaste et la plus sanglante des

guerres d'agrandissement et d'équilibre du dix-huitième siècle. Difficile d'être plus inactuel ! Quel homme était donc cet évêque défroqué, ce noble déclassé qui voulait servir la Révolution sans trop se rapprocher d'elle et en lui conseillant de faire l'opposé de ce qu'elle faisait ? Son attitude était si étrange, qu'elle devint immédiatement suspecte. Le *Mémoire* porte la date du 25 novembre ; le 5 décembre, la Convention repoussait les services non désirés de l'ancien évêque, en émettant un décret d'accusation contre lui, à cause de certains documents trouvés dans l'armoire de fer. Talleyrand a toujours protesté que l'accusation était fautive : quoi qu'il en soit, le voilà émigré. Repoussé par sa mère et par sa famille, renié par la noblesse, maudit par l'Église, il est à la fin chassé par la Révolution ; il se réfugie en Angleterre, où il reste peu, parce que l'Angleterre non plus ne veut de lui et l'expulse, le 28 janvier 1794. Il part pour les États-Unis... Est-il, à quarante ans, une espèce d'ennemi du genre humain, vomie par le monde, sans refuge et sans toit ? Mais dans l'excommunication universelle qui le frappe, quelques amis et quelques amies fidèles lui restent. Il en aura toujours : compensation mystérieuse aux haines qui ne cesseront de le persécuter. Le 4 septembre 1795, ses amis obtiennent un décret de la Convention qui annule l'accusation de 1792 et l'autorise à revenir. Il rentre en pleine orgie directoriale, sans fortune, sans situation, sans famille, suspect aux nouveaux maîtres en sa qualité de « ci-devant » au carré : noble et évêque. Que faire ? En temps de Révolution, tout est possible. Une femme, Mme de Staël, en fait, d'un jour à l'autre, un ministre des Affaires étrangères. Il a quarante-trois ans.

Depuis cinq ans la Révolution s'était engagée dans la guerre des limites naturelles ; à Léoben, elle avait accepté de partager l'Italie du Nord avec l'Autriche ; elle cherchait partout des alliances, aussi âprement intéressée que n'importe quelle Cour du dix-huitième

siècle... En acceptant le ministère, l'ancien évêque d'Autun acceptait de continuer une politique qui était la négation de son plan de 1792. Comment expliquer cette palinodie? L'histoire ne s'est pas gênée : l'abbé dépravé et vicieux, l'évêque apostat va se muer en une des plus habiles girouettes de l'histoire ; désormais il servira tous les régimes qui le payeront largement, sauf à les trahir quand ils commenceront à vaciller. Cupidité et ambition, seuls ressorts de cette âme ! Soit : mais comment expliquer alors que quelques mois après la paix de Campo-Formio, il a adressé au Directoire un rapport dans lequel on lit :

« Dans la situation où se trouve une république qui s'est élevée nouvellement en Europe en dépit de toutes les monarchies, et sur les débris de plusieurs d'entre elles et qui y domine par la terreur de ses principes et de ses armes, ne peut-on pas dire que le traité de Campo-Formio et que tous les autres traités que nous avons signés, ne sont que des capitulations militaires plus ou moins belles? La querelle, momentanément assoupie par l'étonnement et la consternation du vaincu, n'est point de nature à être définitivement terminée par les armes qui sont journalières, tandis que la haine subsiste. Les ennemis ne regardent, à cause de la trop grande hétérogénéité des deux partis contractants, les traités qu'ils signent avec nous que comme des trêves semblables à celles que les musulmans se bornent à conclure avec les ennemis de leur foi sans jamais prendre des engagements pour une paix définitive... Ils continuent non seulement d'être nos ennemis secrets, mais demeurent dans un état de coalition contre nous, et nous sommes seuls en Europe, avec cinq républiques que nous avons créées et qui sont pour ces puissances un nouvel objet d'inquiétude (1). »

Cette page, c'est de la grande philosophie politique :

(1) Rapport cité par Albert SOREL, *L'Europe et la Révolution française*, V, p. 282.

la plus rare parmi les formes de la sagesse humaine, parce que d'habitude les philosophes ne savent agir, les politiques ne savent penser. Talleyrand y découvre, en anticipation sur les événements, un des plus grands secrets de l'histoire : pourquoi les guerres de la Révolution ne pourront jamais aboutir à une paix définitive. Elles ne pourront jamais aboutir à une paix définitive, parce que les deux adversaires représentent des principes inconciliables, se méfient les uns des autres, ne parlent pas la même langue, comme les chrétiens et les musulmans ; et parce que la Révolution, éblouie par la physique de la force et par les succès apparents de la guerre déréglée, a perdu toute notion de la véritable nature de la force et de ses limites (1). Elle croit pouvoir tout obtenir en gagnant des batailles. « Les armes sont journalières, tandis que la haine subsiste. » Il faudrait graver sur la porte de tous les ministères des Affaires étrangères cette phrase. Mais il est évident aussi que jamais ministre des Affaires étrangères n'a plus impitoyablement condamné la petite politique empirique qu'il faisait par ordre de son gouvernement, que Talleyrand dans cette page de grande philosophie. Comment expliquer alors qu'une girouette, exclusivement soucieuse de sa place et de ses émoluments, ait, après Campo-Formio, annoncé au Directoire, qui se vantait d'avoir conclu une paix glorieuse et durable, qu'il n'avait obtenu qu'une trêve fallacieuse et précaire? Je dirai davantage : un tel ministre, aussi intelligent qu'il fût, n'aurait même pas conçu le rapport au Directoire. L'ambition et la cupidité s'accrochent au moment qui passe, comme à l'absolu, pourvu qu'il leur soit favorable. Pour voir au delà de l'immédiat aussi loin dans l'avenir il fallait un élan désintéressé de l'esprit, un irrésistible besoin de voir clair, de savoir, de n'être ni la dupe ni la vic-

(1) Sur la physique et la métaphysique de la force, relire *Aventure*, pp. 95 et suiv.

time des événements... En 1798, quand il écrivait son rapport, Talleyrand était déjà en pleine révolte sinon contre la Révolution, du moins contre sa politique étrangère.

Et pourtant, il continuera à la servir pendant dix ans ; il sera jusqu'en 1807 le ministre de la « déraison politique » dont il avait découvert et dénoncé dans son *Mémoire* les jeux cruels et fallacieux. La contradiction est manifeste. S'il jugeait absurde et funeste la politique étrangère de la Révolution, pourquoi a-t-il continué d'être ministre des Relations extérieures sous le Directoire, le Consulat et l'Empire ? S'il ne pouvait renoncer à la servir parce qu'il avait besoin d'une grande place et d'un riche traitement, pourquoi condamnait-il ensemble soi-même et ses maîtres, au risque de perdre sa place ? Et voici 1798 et 1799 : les deux années terribles qui virent l'avalanche de malheurs, déclenchée par le traité de Campo-Formio, se précipiter sur l'Italie, sur la France et sur l'Europe ! Partout guerres, coups d'État, désordre, misère et pluie de sang ; partout le fracas et la frayeur des lois qui tombent sous les coups frénétiques de la force déchaînée. Talleyrand finit par participer à la plus grande et à la plus inévitable parmi les folies de l'époque : le 18 Brumaire. Démocratie à rebours, monstre interverti : il est vraisemblable que, épouvanté par l'effroyable désordre de l'Europe, Talleyrand ait eu, lui aussi, l'illusion de pouvoir fonder un gouvernement sur un paralogisme en action. Quoi qu'il en soit, de ce paralogisme en action sort une Contre-révolution partielle, qui se réconcilie avec l'Église, rétablit l'absolutisme, rappelle l'ancienne noblesse, la double d'une noblesse nouvelle, abolit l'égalité et la liberté. Voilà Talleyrand, pilier d'un gouvernement contre-révolutionnaire, qui rapidement fait du citoyen ministre une Excellence, un grand chambellan, et enfin rien moins qu'une Altesse Sérénissime. L'illustre révolté va-t-il composer enfin avec l'Église

et l'Ancien Régime, en prenant une place magnifique dans la nouvelle noblesse de la Contre-révolution ? Mais voici qu'un mariage le déclasse une fois encore.

Talleyrand vivait depuis 1798 avec une Française née aux Indes, femme divorcée d'un Anglais. Mme Grand était, paraît-il, fort jolie. En 1802, le Premier Consul invita son ministre des Relations extérieures à régler sa situation : mariage ou rupture. Mais Talleyrand avait été sacré évêque. Le Premier Consul mit en mouvement toutes les influences dont il disposait à Rome ; les archivistes, les théologiens et les canonistes furent mobilisés. Peine inutile : s'il était resté, ce qu'il était encore neuf mois avant la Révolution, l'abbé de Périgord, Talleyrand aurait pu, comme simple prêtre, passer dans le troupeau des prévaricateurs ; il était évêque, et en dix-huit siècles l'Église n'avait pas une seule fois consenti au mariage d'un évêque. Le caractère sacré de l'évêque est ineffaçable ; le pape fut intransigeant. Que faire ? En 1802, Talleyrand avait quarante-huit ans et son amie quarante : ni l'un ni l'autre n'étaient plus dans l'âge où deux amoureux sont prêts à défier le monde et le destin pour s'unir. Talleyrand n'ignorait pas à quel danger il s'exposait en passant outre et en faisant, en pleine Contre-révolution, de Mme Grand sa femme devant les hommes, quand Dieu refusait de la reconnaître. Un mariage civil serait une nouvelle révolte contre l'Église et une nouvelle rupture avec la vieille noblesse, sur le point de se rallier presque toute au nouveau régime. Au moment où l'Église et la vieille noblesse se disposaient à faire semblant de ne plus reconnaître dans le grand personnage du nouveau régime le ci-devant évêque d'Autun, elles allaient se trouver en présence d'une nouvelle horreur : un évêque marié. Un ambitieux cynique et cupide, tel que l'histoire s'est plu à nous peindre Talleyrand, n'aurait hésité un instant à sacrifier Mme Grand à sa carrière.

Talleyrand l'épousa devant les hommes, puisque Dieu se refusait.

En somme, après s'être révolté contre l'Ancien Régime et contre la Révolution, il froissait, en 1802, pour une femme de quarante ans, la Contre-révolution, tout en continuant à travailler pour elle. C'est lui, très probablement, qui a le plus contribué à l'acte décisif de la Contre-révolution commencée le 18 Brumaire : la fondation de l'Empire. S'il avait eu, au début, des illusions, un esprit si perspicace ne pouvait pas tarder à s'apercevoir que la Constitution de l'an VIII, chef-d'œuvre de Siéyès et suprême effort de la Révolution pour se libérer des contradictions qui l'étouffaient, n'était qu'une mystification. Au lieu de soutenir le pouvoir, cette absurde Constitution avait besoin d'être soutenue par lui, force et mensonge combinés. Impossible de gouverner la France au nom du peuple français, en supprimant les expressions libres et sincères de sa volonté souveraine, vraie ou présumée. La République étranglée par ses contradictions, il ne restait que la restauration de la monarchie, avec une dynastie nouvelle, puisque Talleyrand ne pouvait ni désirer ni préparer en 1804 le rappel des Bourbons. L'impossible peut, par désespoir, sembler possible même au plus perspicace des hommes, quand son salut en dépend. Et l'Empire lui est reconnaissant ; il le comble d'honneurs et d'argent, fait de lui un grand chambellan en 1804, rien moins qu'un prince de Benevento en 1806. Mais déjà le 17 octobre 1805, à la veille de la capitulation d'Ulm, Talleyrand écrivait une lettre à l'Empereur dans laquelle il lui exposait un projet de paix « la plus durable que la raison humaine puisse permettre d'espérer ». L'Empereur aurait dû, après la victoire, expulser l'Autriche de l'Italie, mais en retirer aussi la France, rétablir la République de Venise, diviser les deux couronnes d'Italie et de France, laisser l'Autriche chercher des compensations en Orient et lui accorder des conditions de paix

qui rendraient possible une alliance franco-autrichienne.

La lettre du 17 octobre n'eut pas plus de fortune que le Mémoire de 1792. Le traité de Presbourg expulsa l'Autriche de la péninsule, annexa ses territoires au royaume d'Italie, soumit toute l'Italie à la souveraineté ou à la suzeraineté de la France : l'opposé du projet de Talleyrand. L'Empereur et son ministre ne s'entendaient déjà plus. Le ministre se révoltait contre la politique extérieure de l'Empire, comme il s'était révolté contre celle du Directoire, et pour les mêmes raisons, parce que la politique extérieure de l'Empire n'était que la continuation de celle du Directoire. Mais cette fois aussi la révolte n'aboutit pas à la rupture ; encore un coup, Talleyrand s'incline, et sert docilement la politique impériale dans tous les funestes développements du traité de Presbourg. Il prépare même le décret du blocus continental : un des abus de la force les plus dangereux que la peur ait jamais provoqués. La conclusion — cette fois — semble s'imposer ; le ministre ne tenait qu'à sa place ; il se moquait de ses idées, puisqu'il les changeait si facilement, quand ses maîtres l'exigeaient !

Cependant dans le long rapport qui précède le décret du blocus et qui a été rédigé par lui, on peut lire les lignes suivantes :

« Sire, trois siècles de civilisation ont donné à l'Europe un droit des gens que, selon l'expression d'un écrivain illustre, la nature humaine ne saurait assez reconnaître.

« Ce droit est fondé sur le principe que les nations doivent se faire, dans la paix, le plus de bien, et dans la guerre, le moins de mal possible.

« D'après la maxime que la guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'État à État, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement non point comme hommes, non pas même comme membres ou sujets de l'État, mais

uniquement comme ses défenseurs, le droit des gens ne permet pas que le droit de guerre et le droit de conquête qui en dérive s'étendent aux citoyens paisibles et sans armes, aux habitations et aux propriétés privées aux marchandises du commerce, aux magasins qui les renferment, aux chariots qui les transportent, aux bâtiments non armés qui les voient sur les rivières ou sur les mers, en un mot à la personne et aux biens des particuliers. »

« Ce droit, né de la civilisation, en a favorisé le progrès. C'est à lui que l'Europe a été redevable du maintien et de l'accroissement de sa prospérité, au milieu même des guerres fréquentes qui l'ont divisée. »

Il serait difficile d'exposer mieux les raisons et les résultats du grand effort que le dix-huitième siècle avait fait pour limiter les fureurs destructives de la guerre. Mais il est impossible d'imaginer une plus impitoyable condamnation du blocus continental. Pour quelle raison Talleyrand a-t-il rappelé à son maître, avec une telle force, les principes du droit des gens qui lui interdisaient des moyens de guerre si barbares? Question insoluble, si l'on accepte le Talleyrand de la tradition. Cet homme mystérieux est toujours en contradiction avec lui-même, on ne sait pas pour quelle raison. Et la contradiction s'aggrave à mesure qu'il monte dans la hiérarchie. Le voilà, en 1807, évêque marié, faux chambellan, prince pour rire, ministre conscient de la déraison politique, en apparence furieusement attaché à sa place...

Quand, tout à coup, en août 1807, après le traité de Tilsit... Napoléon est au zénith de sa puissance; tout le monde croit en Europe que son Empire durera autant que l'Empire romain. C'est le moment que cet étrange ambitieux, furieusement attaché à sa charge, choisit pour donner sa démission. Avez-vous jamais vu un ambitieux perdu de vices, qui ne pense qu'à gagner de l'argent, se dessaisir du pouvoir dont il tire d'énormes bénéfices, au moment où ce pouvoir semble

assis sur des bases inébranlables? La démission de 1807 n'est que l'explosion de sa révolte latente depuis le commencement contre l'Empire et sa politique étrangère. Préparée par une aussi longue discorde, elle aurait dû cette fois provoquer la rupture définitive. En aucune manière. Talleyrand continue à servir Napoléon comme vice-grand électeur, avec un traitement de 330 000 francs, ce qui, ajouté à d'autres émoluments, lui faisait un « fixe » de presque un demi-million de francs, Il n'allait pas connaître la gêne dans sa retraite, l'ancien ministre! Heureux d'une telle chance, il aurait dû faire le possible pour l'assurer et prolonger. Et voilà que ce diable d'homme, l'année suivante, va accomplir contre son souverain rien moins que la « trahison d'Erfurt », comme l'appellent les historiens.

Obsédé par la peur d'une revanche germanique, Napoléon, au printemps de 1808, détrône les Bourbons d'Espagne, de crainte qu'ils ne profitent d'une nouvelle guerre de l'Autriche et de la Prusse pour poignarder dans le dos son Empire. Mais la déposition des Bourbons d'Espagne provoque au delà des Pyrénées une lourde guerre. Alors la peur de Napoléon se retourne : il redoute maintenant que la Prusse et l'Autriche profitent de la guerre d'Espagne pour l'attaquer. Affolé par cette double peur à balançoire, il conçoit le projet de désarmer la Prusse et l'Autriche. Il commence par la Prusse, trop faible après Tilsit pour lui résister ; il lui ordonne de désarmer et le 18 septembre 1808 signe à Paris la Convention qui mettait l'armée prussienne sous le contrôle de la France. Avec l'Autriche, grande puissance malgré le traité de Presbourg, l'entreprise était plus difficile. Napoléon ne pouvait désarmer l'Autriche sans l'appui de la Russie. Pour l'obtenir, il invite Alexandre I^{er} à Erfurt, sous prétexte de discuter les affaires d'Orient ; et y va, en octobre 1808, conduisant avec lui Talleyrand, pour qu'il l'aide dans la difficile tractation. Au lieu de l'aider

Talleyrand va voir Alexandre, et l'encourage à résister de toutes ses forces aux demandes de Napoléon. Si Alexandre a résisté, c'est parce que derrière lui il y avait Talleyrand (1).

Il paraît que Napoléon n'a jamais su exactement ce qui s'était passé entre son ministre et l'empereur de Russie. Mais il aurait pu tout découvrir ; dans ce cas Talleyrand jouait sa tête. Même en admettant que Napoléon ne fût jamais arrivé jusque-là, il aurait été naturel qu'il eût destitué, dépouillé, et relégué son ministre quelque part. Talleyrand risquait au moins sa situation. Pour quelle raison ? Pour gagner l'amitié de l'empereur de Russie ou de l'empereur d'Autriche ? A quoi lui aurait-elle servi, s'il perdait la bienveillance de Napoléon, dont il vivait ? Pour se venger ? Les incidents qui justifieront plus tard la haine de Talleyrand, ne commenceront que l'année suivante. On ne voit pas de quoi Talleyrand aurait voulu se venger, en 1808, au risque de tout perdre.

Non, la « trahison » d'Erfurt est inexplicable. Le Talleyrand de la tradition aurait pu « trahir » Napoléon, le jour où il aurait joué un petit risque contre la chance d'un gros profit ; il ne l'aurait jamais « trahi », comme le vrai Talleyrand l'a fait, avec un risque énorme et sans aucun profit. Quel homme était-il donc ? Sa vie semble dominée par une inexplicable prédestination de révolte en permanence contre tous

(1) A ma connaissance, Albert Vandal est le seul historien (*Napoléon et Alexandre I^{er}*. Paris, Plon, vol. I, pp. 390-417) qui s'est aperçu que le but véritable de la rencontre d'Erfurt était le désarmement de l'Autriche, voulu par Napoléon. M. A. Sorel (vol. VII, p. 317) fait allusion au désarmement de l'Autriche exigé par Napoléon mais sans lui attribuer aucune importance spéciale, comme s'il s'agissait d'une question secondaire. Le lecteur ne saisit pas l'importance capitale de la question, de laquelle le sort de l'Europe dépendait. Lanfrey, dont le livre est le plus proche de la vérité, ignore complètement le désarmement de l'Autriche, comme une des questions traitées à Erfurt.

les pouvoirs du monde, y compris ceux qu'il devra servir, et qui seront jusqu'à 1814 des pouvoirs révolutionnaires, c'est-à-dire très dangereux, comme tous les pouvoirs en proie au délire de persécution. Mais de toutes ces révoltes une seule, la première, celle contre l'Église, aboutit à une rupture définitive. Les autres révoltes n'aboutissent jamais ni à une rupture définitive ni à une modification substantielle de la politique qui les provoquait. La révolte d'Erfurt seule semble avoir eu des résultats. Quel est le sens de ces révoltes continuelles, inutiles pour le monde et dangereuses seulement pour lui? Il ne faut pas chercher la clef de ces énigmes à la surface, mais dans les profondeurs de l'histoire, dans la lutte de deux forces éternelles qui se disputent la direction du monde : l'esprit d'aventure (ou d'entreprise, comme Talleyrand l'appelait), et l'esprit constructif. Nous avons étudié dans le volume précédent l'esprit d'aventure ; il faut que nous analysons à présent l'esprit constructif.

III

L'ESPRIT CONSTRUCTIF

Les sociétés humaines ne seraient que des ruches ou des fourmilières, si tous les hommes agissaient dans les mêmes circonstances de la même manière, connue et prévisible. Tous les problèmes seraient résolus d'avance ; l'intelligence et la volonté n'auraient plus aucune tâche à remplir ; la vie de l'individu et l'histoire du groupe se réduiraient, comme chez les abeilles et les fourmis, à la coordination préétablie et invariable d'un certain nombre de mouvements instinctifs, toujours les mêmes.

Mais l'esprit humain se singularise, au sein de la nature dominée par la loi de causalité, par sa liberté, comme l'appellent certaines écoles philosophiques, d'un mot peut-être un peu équivoque. Tous les morceaux de fer qui sont exposés à une source de chaleur, se comportent toujours de la même manière ; ils se dilatent, rougissent, s'amollissent, et à la fin se liquéfient. La prévision est sûre ; et tout le travail humain est basé sur la sécurité d'un grand nombre de prévisions du même genre. Les réactions des esprits humains aux forces physiques ou spirituelles qui agissent sur eux sont au contraire variables et d'une prévision beaucoup plus incertaine. Un homme réagit à la même action d'une manière et un autre de la

manière opposée ; le même homme ne réagira plus demain comme il a réagi aujourd'hui. Les réactions collectives semblent encore plus capricieuses et difficiles à prévoir que les réactions individuelles. Chaque esprit humain est la condensation d'une force mystérieuse, qui explose sous les chocs de la vie comme elle veut ou comme elle peut, avec une intensité et dans des directions variables et imprévisibles. C'est pourquoi il n'existe pas une science de l'esprit et de l'histoire, analogue à la science de la matière et de la nature ; il faut même se demander si le mot « science » peut s'appliquer avec le même sens à la physique et à la vie spirituelle des hommes, à la chimie et à l'histoire des sociétés.

Cette indépendance souveraine dans laquelle l'esprit agit et se manifeste, est l'essence de la nature humaine. Mais elle est aussi le tourment et la grande difficulté de la vie des hommes. Il est évident que, pour vivre en société, il faut que les hommes puissent prévoir dans une certaine mesure quelles seront respectivement leurs actions et réactions, au moins dans les circonstances qui ne sont pas trop exceptionnelles. La famille, par exemple : serait-elle viable si le mari et la femme, si les parents et les enfants, ne savaient jamais, dans les vicissitudes journalières de la vie, s'ils peuvent compter sur le respect, l'obéissance et l'amour ou s'ils doivent craindre la révolte, l'indifférence et la haine, l'alternative étant toujours également possible ? Il en est ainsi de toutes les sociétés humaines, même des plus vastes, comme l'État. Si le noyau central de l'esprit humain est une autonomie irréductible, qui échappe à toute loi fixe, la vie sociale n'est permise que si chacun de nous peut prévoir à peu près comment se comportera, dans chaque circonstance, au moins la grande majorité de ses semblables.

La société repose donc sur la contradiction entre la liberté humaine et le besoin social de réactions prévisibles. Comment les hommes ont-ils échappé à la

contradiction? En découvrant et imposant des règles, qui maintiennent un certain ordre, c'est-à-dire assurent une certaine possibilité de prévoir ce qui se passera dans les rapports des hommes. Car le désordre n'est que l'imprévu à l'état permanent dans les rapports humains ; l'ordre, la possibilité de prévoir comment les hommes avec lesquels nous vivons se comporteront, au moins dans les circonstances ordinaires. L'esprit constructif est le faisceau des qualités intellectuelles et morales, nécessaires pour découvrir et imposer ces règles. Mais la tâche est d'une extrême difficulté parce que l'homme est un être contradictoire, perpétuellement tourmenté par des aspirations qui dépassent ses forces et auxquelles il ne peut pas renoncer. Il est peureux et s'impose d'avoir du courage ; il est méchant et il voudrait être bon ; minuscule éphémère, il aspire à l'éternité et à l'infini ; égoïste, il a besoin de la société ; fou, il s'obstine à être raisonnable. Et il est aussi, éternellement, en révolte contre l'ordre, qu'il crée avec tant d'effort et sans lequel il ne pourrait pas vivre. En effet, la première création de l'esprit constructif est l'ordre juridique, le droit au sens strict du mot, le code civil et le code pénal ; toute l'organisation de la justice, qui impose par la force le respect d'un certain nombre de règles élémentaires, sans lesquelles aucun de nous ne serait jamais sûr, en sortant de chez lui, de ne pas trouver au coin de la rue l'assassin qui le tue ou le voleur qui le détrouse.

Bien que l'ordre juridique soit la création la plus simple de l'esprit constructif, il faut, pour faire de bons codes et pour les appliquer sérieusement, nombre de qualités qui sont rares ; un sentiment fort et clair de la justice uni à une grande humanité, de l'acuité dialectique, de l'intelligence généralisatrice, une connaissance sûre et approfondie des hommes, beaucoup d'activité. Et pourtant, même s'il déploie toutes ces qualités dans la plus simple de ses tâches, l'esprit constructif ne réussit jamais à imposer aux hommes d'une

manière définitive et complète le respect de la justice ; l'autonomie de l'esprit humain ne se laisse jamais dompter complètement ; elle est toujours là, menace permanente à l'ordre juridique, prête à exploser en crimes. Mais l'ordre juridique, malgré ses faiblesses, repose au moins sur des bases concrètes : des textes précis, une organisation de la force, capable d'agir contre ceux qui violent les règles. La tâche de l'esprit constructif devient beaucoup plus difficile, quand on passe dans la sphère supérieure de l'ordre moral, là où la coercition n'est plus possible. Les principes de la morale sont présents dans chaque conscience individuelle ; mais à l'état nébuleux et plongés dans l'effervescence de passions. Les hommes peuvent facilement abuser de leur liberté, pour les confondre et intervertir à plaisir. Ce qui est le bien pour un homme sera le mal pour un autre ; ce que le même homme juge bon aujourd'hui, il le jugera mauvais demain. Comment mettre un peu d'ordre dans le chaos de la liberté ? L'esprit constructif intervient en formulant des règles de morale, en cherchant à les graver profondément dans les consciences individuelles, à en faire, par la persuasion et par l'exemple, des impératifs catégoriques communs à tous. Les religions sont le plus puissant outil dont l'esprit constructif dispose pour établir et maintenir l'ordre moral. Mais les conseils et les exemples ne sont que des aides ; toute coercition étant exclue, la conscience humaine doit, en définitive, au moment décisif du choix, se régler elle-même ; l'ordre moral est le résultat d'une auto-réglementation de chaque conscience individuelle : opération très difficile, parce que, malgré les conseils et les exemples, les violations des règles sont faciles à justifier. L'esprit constructif se fatigue de donner des conseils et de montrer des modèles qui, à défaut de sanctions, sont trop souvent stériles ; et trop souvent aussi il se contente d'un ordre moral apparent : l'absence du scandale à la place du respect de la loi.

Il succombe alors à la gangrène de l'hypocrisie.

Mais l'ordre juridique et l'ordre moral ne sont que deux sections superposées de l'ordre du monde : pour être complet, le système de l'ordre a besoin, comme l'édifice a besoin d'un toit, d'un certain ordre politique, sous sa double forme, intérieure et extérieure. Le problème de l'ordre politique à l'intérieur des États consiste à empêcher que la force, dont le pouvoir se sert pour imposer le droit, ne lui serve aussi pour violer le droit et la morale. Souverain, il n'est pas obligé par une force supérieure de respecter les règles que lui-même ou la morale imposent à ses sujets ; il peut donc tuer, voler, manquer de parole, trahir et mentir, comme il lui plaît. Pour qu'il s'abstienne et ne devienne le scandale et la terreur de ceux qu'il devrait protéger, il faut qu'il accepte de se soumettre spontanément à certaines limitations, dont la plupart ne peuvent être imposées que par l'opinion ; et que son acceptation soit si complète qu'il ne sente même plus la tentation non seulement de franchir ces limites, mais de se demander s'il pourrait les franchir sans danger et avec profit. L'ensemble de ces règles se dénomme, dans certains pays, droit constitutionnel. La même difficulté se retrouve, encore agrandie, dans les rapports entre les États. Dès que les peuples ne veulent et ne peuvent plus vivre dans l'isolement farouche de l'état de siège en permanence, ils sentent le besoin d'un certain ordre international, c'est-à-dire d'une certaine possibilité de prévoir quand et dans quelles conditions chacun d'eux pourra être attaqué. Mais cette prévision n'est possible que si les États acceptent d'observer, sans y être obligés par une force supérieure, certaines règles communes dans leurs rapports. L'ensemble des règles, que les États européens avaient découvertes et respectées depuis le dix-septième siècle jusqu'en 1914, constituait alors le droit des gens ou le droit public.

L'ordre politique ne peut donc, comme l'ordre

moral, se maintenir que par des actes et des procédés d'autoréglementation. Mais l'autoréglementation politique est la plus nécessaire et la plus difficile parmi toutes les tâches de l'esprit constructif. La plus nécessaire, parce que sans elle les hommes sont condamnés à une éternelle et affreuse barbarie ; la plus difficile, parce qu'elle n'est possible que si l'État est dirigé par une élite qui a réussi à distinguer la physique et la métaphysique de la force, à voir au delà des effets immédiats et visibles de la force ses réactions invisibles et profondes, à découvrir la plus simple et la plus difficile des vérités, dont l'esprit humain est à la fois capable et incapable : que la force sert l'homme dans la mesure où elle sait se limiter ; qu'en s'intensifiant elle se suicide ; que les abus de la force épouvantent celui qui les commet, encore plus que celui qui les subit. Dans cette découverte et par elle, l'esprit constructif atteint son plus haut degré de perfection et de puissance, mais grâce au plus difficile de tous ses efforts : un effort, qui exige une rarissime combinaison d'intelligence et de courage. L'intelligence seule ne suffit pas ; il faut aussi du courage ; parce que si l'homme est toujours porté par légèreté et ignorance à ne croire qu'à la physique de la force, à ses effets immédiats et visibles, ce penchant devient irrésistible, quand il a peur. Les pouvoirs dominés par la peur ne sont plus capables d'autoréglementation même à un degré infime, parce qu'ils ne sont plus capables de se dédoubler dans la vision des effets plus lointains de l'emploi de la force ; ils identifient leur salut avec le succès immédiat, comme s'il était toute la réalité, présente et future, même quand il est assuré par les abus les plus dangereux et précaires de la force. Seul un pouvoir suffisamment intelligent et sans peur, réussira à découvrir les illusions de la force, à en reconnaître les limites et les pièges, à comprendre qu'au delà de ces limites la force nuit encore plus à celui qui la possède qu'à celui qui la subit ; qu'en somme l'auto-

réglementation, si elle semble limiter le pouvoir souverain d'un État, à l'intérieur et à l'extérieur, en réalité le maintient et le garantit. Il respectera les règles, parce qu'en se dédoublant il puisera dans la vision des effets lointains de son action, la force de renoncer à l'avantage immédiat de la règle violée.

Maintenant que nous savons ce qu'est l'esprit constructif, relisons le *Mémoire* de 1792. C'est un réquisitoire contre les guerres, fait au moment où en Europe commence une guerre de vingt-trois ans. Il est trop vaste, trop théorique et trop inactuel pour être le programme d'un futur ministre. Mais il n'est pas non plus une vision ou une utopie, genre abbé de Saint-Pierre. Qu'est-il donc alors? L'expression d'une profonde horreur de la force et par conséquent de la guerre, dont la sincérité ne peut pas être mise en doute, justement parce qu'elle est inactuelle. La plupart des hommes se plient à la force et même parfois l'admirent par faiblesse. Un certain nombre l'admirent et même l'adorent sincèrement par inhumanité. Enfin une petite élite d'hommes profondément humains, saints ou sages, en ont horreur. En 1792, quand il composait le *Mémoire*, Talleyrand n'était encore qu'un sage, qui se méfiait de la force, et qui espérait que la Révolution en finirait avec les guerres d'agrandissement et d'équilibre du dix-huitième siècle. Ces guerres avaient été provoquées par le déséquilibre croissant entre la distribution territoriale des souverainetés et les forces qui la soutenaient : les ambitions des Cours, la richesse, la culture et la puissance militaire des États, les besoins et les aspirations des peuples. L'Europe se battait depuis un siècle pour établir un équilibre nouveau ; mais la tâche était immense et difficile. Les guerres s'étaient multipliées, et elles avaient fini par devenir si longues, si sanglantes, si coûteuses, qu'elles avaient provoqué, dans l'élite de l'Europe, la grande réaction du droit des gens. Qu'était-ce que le droit des gens, qui, au dix-

septième et dix-huitième siècles a fait travailler tant de plumes laïques et ecclésiastiques, et dont Talleyrand a inséré l'éloge paradoxal dans le décret du blocus continental? Un mouvement complexe, un peu tumultueux et incohérent, qui cherchait à limiter la multiplication et la violence des guerres, à stabiliser la paix, en soumettant la force à un système de règles capables d'en corriger les abus, et dont la source devait être dans la nature des hommes. C'est en effet par un double élan, en général mal coordonné, de l'intelligence et du sentiment, que l'Europe, à partir du dix-septième siècle, se propose d'enrayer les abus de la force, dont le danger commençait à apparaître dans le développement des armées et des guerres. Les philosophes et les juristes — Grotius, Wolf, Puffendorf, Vattel — avaient opposé aux déchaînements de la force avant tout et surtout des principes de droit. Des hommes d'Église, comme Bossuet et Fénelon, s'étaient efforcés d'y opposer la justice et la charité, en tirant du christianisme tout ce qui pouvait aider l'homme à résister aux entraînements des passions déchaînées par l'usage de la violence. Les écrivains enfin — Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Volney, les encyclopédistes — avaient mêlé raison et sentiment, droit et humanitarisme, en créant pour les hommes d'État des modèles, parfois un peu chimériques, de sagesse et d'humanité. C'est Montesquieu qui avait écrit ces lignes mémorables, où tout l'effort de son siècle est résumé :

« Le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe, que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts. »

Ce mouvement, dont le plus ardent foyer a été en France, avait exercé une forte influence sur les hommes d'État, les hommes de guerre et les souve-

rains — Louis XIV et Frédéric II compris — des dix-septième et dix-huitième siècles. Il avait puissamment contribué à créer la guerre réglée, et tout le système d'autoréglementations qui avaient empêché les guerres du dix-huitième siècle de devenir des explosions irrésistibles de violence, destructrices de l'ordre social. Mais malgré ce grand effort, les guerres avaient plongé l'Europe dans une atmosphère assez saturée de violence, de perfidie, d'intrigue, et de méfiance, pour que Talleyrand pût les considérer comme « des jeux cruels de la déraison politique ». Talleyrand avait lu les écrivains sacrés et profanes, qui s'étaient efforcés d'opposer depuis un siècle le droit, la justice, la charité, la sagesse, l'humanité, la philosophie, l'Évangile, aux abus de la force, de plus en plus menaçants ; comme il était un esprit sage et humain, ces écrivains avaient fait une grande impression sur lui. On ne comprendra jamais Talleyrand et son rôle historique si on oublie qu'il était un homme du dix-huitième siècle et un disciple de ce mouvement, qui a été la plus grande œuvre de son siècle. Dans le *Mémoire* de 1792, par exemple, on retrouve l'esprit qui a inspiré les pages sur la guerre dans l'*Examen sur les Devoirs de la Royauté*, de Fénelon : la même méfiance de la force, la même horreur de la guerre, la même conviction qu'un État civilisé doit réduire le plus possible l'emploi de la force dans les rapports avec les autres États. Il est donc facile d'expliquer pourquoi Talleyrand espérait encore, en 1792, que la Révolution, en donnant une orientation plus humaine à l'histoire du monde, réussirait à rétablir en Europe l'équilibre entre la force et le droit sans tant de guerres.

Six ans plus tard, quand il écrivait, en qualité de ministre, son rapport sur la paix de Campo-Formio, il n'était plus un sage humain qui détestait la guerre en elle-même, dans la pleine liberté de sa conscience ; mais un ministre, un homme d'État, un diplomate qui voyait autour de lui les guerres du dix-huitième siècle

non seulement se multiplier, mais échapper à l'autoréglementation qui en avait freiné la force destructive ; et y échapper, en détruisant complètement le droit des gens créé par les générations précédentes. Le pouvoir qu'il servait, en proie à la peur, ne croyait plus qu'à la physique de la force, à sa toute-puissance apparente ; l'esprit d'aventure s'était précipité en tornade sur le monde et le remplissait de multiples frayeurs, dont le pouvoir qu'il servait était de plus en plus victime. S'il avait été un homme comme les autres, il aurait été pris par la peur générale, et il aurait acclamé lui aussi les victoires de Bonaparte, de Brune, de Championnet, en Italie et en Suisse, comme le salut et la gloire de la France. Mais il n'était pas un homme comme les autres ; il avait lu, étudié, assimilé Grotius et Vattel, Fénelon et Montesquieu ; il possédait un puissant esprit philosophique qui voulait et savait comprendre et maîtriser la réalité mobile et fragmentaire du monde par la seule méthode efficace, en la ramenant à des principes fixes ; il avait exercé, bien que malgré lui, son esprit philosophique dans un des gymnases de la dialectique les plus célèbres de l'époque : Saint-Sulpice... Enfin il savait résister à la peur universelle... C'est ainsi que dans un monde où l'on ne croyait plus qu'à la physique de la force, il redécouvrait son secret métaphysique ; et seul dans son époque, il commençait à comprendre le drame paradoxal de la Révolution, avec ses victoires stériles et ses guerres qui n'aboutiraient jamais à la paix, parce qu'elles avaient partout franchi les limites, au delà desquelles la force cesse d'être efficace et se suicide. Et cette fois aussi il se révolte : à son époque, dominée par l'esprit d'aventure et les frayeurs qu'il engendre, il commence déjà en 1798 à opposer l'esprit constructif fait de courage et de clairvoyance, qui se réveille en lui ; l'esprit constructif qui prendra plus de force en lui à mesure que son opposition aux frayeurs hal-

lucinéés de l'époque et du pouvoir qu'il servait, s'accroîtra. Pourquoi, quelques jours avant Austerlitz, propose-t-il à l'Empereur son plan de paix? Intrépide porte-parole de l'esprit constructif en pleine aventure, il comprend que le moment est décisif pour l'avenir du monde. S'il est douteux qu'il fût encore possible, en 1805, de rétablir la République de Venise avec une constitution modernisée, Talleyrand avait raison, quand il affirmait qu'il n'y aurait ni équilibre ni paix en Europe tant que l'Italie n'aurait recouvré, sous une forme ou sous une autre, l'indépendance qu'elle avait au dix-huitième siècle; qu'en affaiblissant l'Autriche pour s'emparer de l'Italie, la France désaxait tout le système européen et se suicidait. Toute l'histoire de l'Europe, depuis le traité de Presbourg jusqu'à la guerre de 1939, n'a été que la sanglante confirmation de cette lettre prophétique... Par peur que l'Autriche se révolte contre le traité de Presbourg, Napoléon détruira l'Empire, tentera de soumettre l'Allemagne du Sud au protectorat français, envahira et mutilera la Prusse; dès lors, ce sera le duel à mort entre la France et le monde germanique; l'interminable angoisse dans laquelle le monde occidental vit pour l'issue définitive, toujours incertaine, de cette guerre d'extermination. Seul voyant parmi les aveugles, Talleyrand devine en 1805 qu'Austerlitz pourrait devenir un des plus grands désastres de l'histoire de la France, si le vainqueur ne sait pas faire la paix; il le lui dit même avant qu'il livre la bataille, et au risque de froisser l'homme dont son destin dépendait.

Pourquoi au seuil du blocus continental évoque-t-il avec tant d'éclat les principes du droit des gens qui imposaient aux peuples de se faire le moins de mal possible, dans la guerre? Parce qu'il ne croit pas au blocus continental, qui n'est qu'un délire de la peur; et il croit au droit des gens du dix-huitième siècle, chef-d'œuvre de l'esprit constructif. Pourquoi donne-

t-il sa démission en 1807, au zénith de l'Empire? Parce qu'il voit à l'intérieur de l'Empire, qui semble au dehors un bloc solide, les invisibles lignes de fracture, qui exploseront en l'émiettant au premier coup violent reçu du dehors. Ce sont les mêmes lignes de fracture qu'il a découvertes dans les constructions hâtives du Directoire, mais beaucoup plus dangereuses : toutes les paix des simples trêves ; la situation du vainqueur plus précaire après chaque victoire ; sa peur croissant avec les succès et l'agrandissement de l'Empire ; chaque guerre, à peine terminée, préparant une nouvelle guerre plus grande et aussi inutile. Pourquoi, après sa démission, finit-il par « trahir » Napoléon à Erfurt? Parce que désarmer l'Autriche, une grande puissance ; soumettre sa force militaire au contrôle de la France et de la Russie, c'était un monstrueux abus de la force, suggéré par la peur, qui aurait précipité l'Europe entière dans un chaos épouvantable. L'Europe était alors, comme elle a été pendant tout le dix-neuvième siècle, un système d'États en équilibre. Pour que le système pût se maintenir, il fallait un certain équilibre entre tous les éléments de la force : territoire, richesse, population, armée. Rompre l'équilibre sur un point, désarmant d'une manière violente une des grandes puissances, signifiait bouleverser tout le système, le reconduire au chaos. La Prusse était, après Tilsit, une petite puissance ; elle a réagi au désarmement que Napoléon lui a imposé en enfantant le militarisme prussien, qui a engendré le militarisme allemand, terreur de l'Europe depuis 1870. Deux monstres, issus l'un de l'autre ; quel monstre encore plus monstrueux l'Autriche aurait-elle vomie sur l'Europe, si elle avait dû subir la même violence? Le désarmement de l'Autriche était la suprême aberration d'une peur qui ne comprenait plus que la physique de la force, et qui menaçait la destruction totale de l'Europe ; génie constructeur, grand métaphysicien de la force, Talleyrand a compris

seul l'immense danger et a risqué sa position et peut-être sa vie pour sauver la France, l'Autriche, l'Europe et Napoléon lui-même. Le danger était trop grand.

Un voyant en révolte contre les aveugles qu'il sert : voilà la contradiction dans laquelle ce personnage énigmatique a vécu pendant toute la Révolution. Mais cette étrange contradiction n'est pas encore l'explication de l'énigme, car elle est l'énigme même. On ne comprendra Talleyrand que quand on aura expliqué pourquoi il est resté dans cette contradiction de 1797 à 1814. Beaucoup d'hommes éminents ont servi la Révolution malgré leur répugnance pour ses violences et ses erreurs, en se résignant à l'inévitable. D'autres, incapables de vaincre leurs répugnances, ont préféré émigrer ou se tenir à l'écart. Talleyrand prend une troisième attitude ; il sert la grande peur de son époque, mais seulement jusqu'au moment où elle se laisse entraîner à des folies irréparables : à ce moment, brusquement, il se révolte et oppose aux décevantes illusions de la physique de la force les invisibles vérités de la métaphysique ; mais sans jamais rompre définitivement avec ses maîtres aveugles, en continuant de les servir. Il est évident qu'une telle attitude rendait l'extraordinaire clairvoyance de son génie inutile pour le monde et très dangereuse pour lui, parce qu'elle l'obligeait à vivre dans une perpétuelle contradiction avec lui-même et en opposition permanente avec des pouvoirs révolutionnaires soupçonneux, violents et cruels. Comment expliquer qu'un homme, qui n'avait pas la vocation du martyr, qui ambitionnait la puissance, la gloire, la richesse, ait pris une attitude, aussi absurde au point de vue des intérêts généraux et de ses propres intérêts ?

C'est qu'il ne pouvait plus rompre avec la Révolution après s'être révolté contre l'Ancien Régime. Le sécularisateur des biens de l'Église, l'évêque marié n'aurait plus su où aller ou que faire, s'il avait rompu

avec la Révolution. Il n'aurait pu, même dans une retraite obscure, pour laquelle d'ailleurs il n'avait aucune vocation, se mettre à l'abri des haines qu'il avait provoquées. Pendant toute sa vie Talleyrand a été prisonnier de sa première révolte contre l'Église et l'Ancien Régime ; et cette révolte qu'était-elle ? Si nous admettons, comme nous l'avons supposé au début, qu'il était un de ces grands seigneurs authentiques, courageux et fiers, qui ne peuvent pas se plier à la violence, qui doivent se révolter ; si nous ajoutons que ce grand seigneur était un génie constructif, qui avait redécouvert le secret de la force, nous comprendrons le drame unique de son existence. Elle a été une révolte permanente contre l'esprit d'aventure de son époque et ses frayeurs, qu'il devait servir et qu'il ne pouvait pas servir jusqu'au bout. Il devait les servir, parce qu'il avait besoin d'une grande situation et d'une activité directrice. Il ne pouvait pas les servir jusqu'au bout, parce que le courage du grand seigneur finissait toujours par se révolter, quand les abus de la force, dont il aurait dû prendre la responsabilité, devenaient trop absurdes et dangereux. Comme sa jeunesse s'était refusée à jouer la comédie du faux bon prêtre, même au risque de se brouiller avec le monde entier, son âge mûr refusait son admiration aux traités de Campo-Formio et de Presbourg, au blocus continental, à la paix de Tilsit, au désarmement de l'Autriche et à toutes les autres erreurs que la peur suggérait à la Révolution. Il protestait, une fois encore comme il pouvait et jusqu'à la limite, au delà de laquelle il aurait dû rompre pour toujours avec la Révolution. Voilà la raison profonde de toutes les contradictions de son extraordinaire existence. Seul au milieu de son temps, seul même au milieu de l'histoire, car il n'avait aucun prédécesseur et modèle dans le passé, ce souriant et tragique personnage est toujours en lutte avec lui-même et avec les autres ;

avec lui, parce qu'il sert les aveugles en voyant l'abîme vers lequel ils marchent, et il ne peut pas les arrêter là où il voudrait ; avec les autres, parce que l'Église le déteste, la noblesse le renie, la Révolution et la Contre-révolution s'en méfient, Napoléon le caresse et le tourmente en même temps. Quelle antithèse, ces deux hommes ! L'un est un illustre déclassé, l'autre un grand parvenu ; l'un est l'esprit constructif, l'autre l'esprit d'aventure incarné ; l'un est un grand métaphysicien de la force, l'autre un pur physicien ; pour l'un la force ne vaut qu'en tant qu'elle se laisse régler et limiter, pour l'autre qu'en tant qu'on peut la déchaîner ; l'un pense et agit autant qu'il peut par principes, l'autre les méprise et les utilise comme des impostures ; l'un est un véritable réaliste, l'autre — Napoléon — un éternel illusionniste.

Des amis ennemis, dès le début jusqu'à la fin ! Ils auraient pu vivre et agir ensemble toute la vie, sans comprendre réciproquement un mot de ce qu'ils disaient. Leur amitié, toujours intoxiquée par la méfiance et la répulsion, devient à la fin de l'Empire un miel saturé d'arsenic. Napoléon maltraite, humilie, tourmente Talleyrand ; il s'en méfie, il en a peur, il le déteste, un peu parce qu'il flaire en lui un ennemi plus redoutable que les armées de la Coalition, un peu parce qu'il le sent supérieur et le jalouse. Rien ne blesse plus les grands parvenus qu'un inférieur supérieur. Mais il ne le lâche pas, il veut le tenir toujours entre ses griffes, un peu pour s'en servir, un peu pour le surveiller et le paralyser. Toutes les frayeurs qui le hantaient semblent se personnifier dans ce courtisan, suprême terreur de l'homme qui terrorise l'Europe entière. Talleyrand endure tout — injures, humiliations, soupçons, tracasseries — sans sourciller, avec l'impassibilité d'un grand seigneur, qui sait mépriser quand il ne peut pas se révolter.

Courtisan, après avoir été évêque, par force ; enchaîné dans une Cour apocryphe, à une charge à la fois

inutile et absorbante ; espionné de tous les côtés par une surveillance invisible ; traqué à droite et à gauche par des haines implacables, qui n'attendent que l'occasion pour se jeter sur lui et le déchirer ; complètement à la merci d'un pouvoir en proie au délire de la persécution, qui le déteste et qui semble jouer avec lui comme le chat avec la souris, quelle vie a été la sienne, de 1810 à 1814 ! Presque l'interminable agonie d'un condamné à mort, dont l'exécution est toujours différée. Aucune histoire n'a encore raconté ce drame, parce que tous les historiens ont supprimé le danger perpétuel dans lequel Talleyrand a vécu de 1806 à 1814. Ils s'imaginent Talleyrand comme un ministre ou un grand fonctionnaire de la Troisième République, vivant à Paris dans la plus complète sécurité personnelle et libre d'exprimer tout ce qui lui passe par la tête. Lui, il vivait, devant se méfier de tout le monde, surveiller ses conversations, même avec ses amis, prendre garde au plus insignifiant billet qu'il écrivait, ne sachant jamais ce qui pourrait lui arriver le lendemain : s'il recevrait une grande charge de l'Empire ou s'il serait enfermé à Vincennes. Quelle patience, quelle maîtrise de soi-même, quelle dissimulation, quel courage ont été nécessaires pour endurer l'interminable agonie ! Mais en s'identifiant de plus en plus avec l'agonie de l'Europe dévastée par la peur et la force, il cherchait obstinément au fond de sa solitude les moyens de son salut personnel dans le salut commun. Pendant l'hiver 1813-1814, pendant ce sombre hiver où l'Empire, blessé à mort, terrifié et secoue le monde par ses derniers cris de fureur et ses derniers soubresauts, il s'enfonce dans une longue, solitaire et profonde méditation, qui le conduit jusqu'aux racines de la grande peur. Cette méditation a sauvé le monde alors ; elle pourrait le sauver une seconde fois, si le monde la comprenait. Relisons les pages immortelles où il l'a exposée ; ou plutôt lisons-les, car le monde ne les a pas encore lues.

IV

LA LÉGITIMITÉ DU POUVOIR

Les *Mémoires* de Talleyrand, publiés en 1891, sont un étrange livre, qui, sur un ton détaché, nonchalant et presque familier, nivelle tout sur le même plan, petites et grandes choses (1). La difficulté de comprendre et d'utiliser ce livre, qui pourtant est simple et clair, vient de là. C'est ainsi que le lecteur s'engage tout à coup, sans avis préalable, à la page 155 du second volume, dans une dissertation philosophique sur les fondements du pouvoir, qui occupe sept pages. Rien n'annonce le passage de la narration à dissertation ; le ton du texte demeure le même ; on dirait que l'auteur expose quelques idées simples et faciles que le hasard de la narration lui suggère, et comme elles lui viennent à l'esprit. Trompés par cette nonchalance, les lecteurs effleurent depuis presque un demi-siècle ces pages, comme si elles étaient « dénuées de nouveauté et d'intérêt », ainsi qu'a dit un des derniers

(1) Tout le monde est d'accord aujourd'hui que les *Mémoires* publiés par le duc de Broglie en 1891, sont authentiques. Pour mon compte, j'incline à croire qu'ils ont subi des mutilations et peut-être aussi quelques retouches. Quant aux pages dont il est question dans ce chapitre, aucun doute n'est possible : Talleyrand seul était capable de les penser et de les écrire.

biographes de Talleyrand. Mais les sept pages ne nous donnent rien moins que la clef de toute l'histoire de l'Occident depuis la Révolution française jusqu'à l'année où ce livre est écrit — 1939 — et très probablement aussi la clef de l'histoire des générations prochaines. Je vais reproduire ces pages capitales, en leur faisant subir une petite transposition, et intercalant de temps en temps des commentaires. Transposition et commentaires seront utiles pour extraire de ces pages tout ce que l'auteur y a caché, probablement sans se douter lui-même qu'il éclairait par un prodigieux coup de lumière plusieurs siècles d'histoire.

« J'ai déjà dit que je m'étais souvent, dans les derniers temps de l'Empire, posé cette question : quelle forme de gouvernement devait adopter la France après la catastrophe de la chute de Napoléon ?

« Songer à conserver la famille de l'homme qui l'avait poussée dans l'abîme, c'était vouloir combler la mesure de ses malheurs, en y ajoutant l'abjection. Et de plus, l'Autriche, qui, seule, aurait pu entrevoir sans déplaisir la régence de l'impératrice Marie-Louise, ne portait qu'une faible voix dans le conseil des Alliés. Elle s'était placée la dernière des grandes puissances qui avaient entrepris de venger les droits de l'Europe, et l'Europe certainement n'avait pas fait des efforts inouïs pour mettre le trône de France à la disposition de la Cour de Vienne.

« La Russie pouvait dans ses combinaisons songer à Bernadotte pour se débarrasser d'un voisin incommode en Suède ; mais Bernadotte n'était qu'une nouvelle phase de la Révolution. Eugène de Beauharnais aurait pu, peut-être, être porté par l'armée, mais l'armée était battue.

« Le duc d'Orléans n'avait pour lui que quelques individus. Son père avait, pour les uns, le tort d'avoir flétri le mot d'égalité ; pour les autres, le duc d'Orléans n'eût été qu'un usurpateur de meilleure maison que Bonaparte.

« Et cependant il devenait à toute heure plus pressant de préparer un gouvernement que l'on pût rapi-

dement substituer à celui qui s'écroulait. Un seul jour d'hésitation pouvait faire éclater des idées de partage et d'asservissement qui menaçaient sourdement notre malheureux pays. Il n'y avait point d'intrigues à lier ; toutes auraient été insuffisantes. Ce qu'il fallait, c'était de trouver juste ce que la France voulait et ce que l'Europe devait vouloir. »

Bateau sans gouvernail et sans voiles, l'Empire va couler : comment empêcher qu'il n'entraîne dans sa ruine la France et l'Europe? Talleyrand répond à la question, dans une page qu'il faut comprendre en profondeur. C'est une page unique dans l'histoire de l'Occident, qui pose pour la première fois le problème de la légitimité du pouvoir.

« Chose étrange, lorsque les dangers communs touchaient à leur terme, ce n'était point contre les doctrines de l'usurpation, mais seulement contre celui qui les avait exploitées avec un bonheur longtemps soutenu qu'on tournait les armes, comme si le péril ne fût venu que de lui seul.

« L'usurpation triomphant en France n'avait donc pas fait sur l'Europe toute l'impression qu'elle aurait dû produire. C'était plus des effets que de la cause qu'on était frappé, comme si les uns eussent été indépendants de l'autre. La France, en particulier, était tombée dans des erreurs non moins graves. En voyant sous Napoléon le pays fort et tranquille, jouissant d'une sorte de prospérité, on s'était persuadé qu'il importait peu à une nation sur quels droits repose le gouvernement qui la conduit. Avec moins d'irréflexion on aurait jugé que cette force n'était que précaire, que cette tranquillité ne reposait sur aucun fondement solide, que cette prospérité, fruit en partie de la dévastation des autres pays, ne présentait aucun élément de durée.

« Quelle force, en effet, que celle qui succombe aux premiers revers ! L'Espagne envahie et occupée par des armées vaillantes et nombreuses, avant même de savoir qu'elle aurait une guerre à soutenir ; — l'Espagne sans troupes, sans argent, languissante, affaiblie

par le long et funeste règne d'un indigne favori sous un roi incapable ; — l'Espagne enfin, privée par trahison de son gouvernement, a lutté pendant six ans contre une puissance gigantesque, et est sortie victorieuse du combat. La France, au contraire, parvenue, sous Napoléon, en apparence au plus haut degré de puissance et de force, succombe au bout de trois mois d'invasion.

« Elle était tranquille, il est vrai, sous Napoléon, mais sa tranquillité, elle la devait à ce que la main de fer qui comprimait tout, menaçait d'écraser tout ce qui aurait remué, et cette main n'aurait pu sans danger se relâcher un seul instant. D'ailleurs comment croire que cette tranquillité eût survécu à celui dont toute l'énergie n'avait rien de trop pour la maintenir? Maître de la France par le droit du plus fort, ses généraux, après lui, n'eussent-ils pas pu prétendre à la posséder au même titre? L'exemple donné par lui apprenait qu'il suffisait d'habileté ou de bonheur pour s'emparer du pouvoir. Combien n'eussent pas voulu tenter la fortune et courir les chances d'une si brillante perspective? La France aurait eu peut-être autant d'empereurs que d'armées ; et, déchirée par ses propres mains, elle eût péri dans les convulsions des guerres civiles.

« Sa prospérité, tout apparente et superficielle eût-elle même poussé les racines les plus profondes, aurait été, comme sa force et son repos, bornée au terme de la vie d'un homme, terme si court, et auquel chaque jour peut faire toucher.

« Aussi rien de plus funeste que l'usurpation pour les nations que la rébellion ou la conquête a fait tomber sous le joug des usurpateurs, aussi bien que pour les nations voisines. Aux premières, elle ne présente qu'un avenir sans fin de troubles, de commotions, de bouleversements intérieurs ; elle menace sans cesse les autres de les atteindre et de les bouleverser à leur tour. Elle est pour toutes un instrument de destruction et de mort.

« Le premier besoin de l'Europe, son plus grand intérêt était donc de bannir les doctrines de l'usurpation, et de faire revivre le principe de la légitimité,

seul remède à tous les maux dont elle avait été accablée, et le seul qui fût propre à en prévenir le retour. »

Dans ce texte, Talleyrand sous-entend une définition de l'usurpation et une définition de la légitimité qu'il suppose commune à lui et à son lecteur. Laquelle? Nous ne comprendrons ce texte décisif que si nous trouvons ces définitions; et nous pourrions être sûrs de les avoir trouvées si le texte, un peu diffus et confus à une première lecture, se clarifie et se précise sous la lumière de nos définitions. Pourquoi un certain nombre d'hommes peut-il commander et les autres doivent-ils obéir? C'est le problème qui est consubstantiel à toute organisation sociale. La force: voilà la réponse la plus simple, immédiate et concrète. « Si tu ne m'obéis pas, je te casserai la tête »; impossible de méconnaître que l'argument a une certaine portée. Mais dans la mesure seulement où la force peut agir. Or la force — l'ensemble des moyens par lesquels l'homme réussit à terroriser ses semblables — n'est qu'un état de fait en continuelle oscillation, et d'une valeur aléatoire. Celui qui est le plus fort aujourd'hui, peut ne plus l'être demain; celui qui se croit le plus fort peut être victime d'une illusion et être en réalité le plus faible. Réduit à une pure question de force, le pouvoir ne serait plus qu'une lutte perpétuelle entre ceux qui se croyant les plus forts voudraient commander. Comment, dans ces conditions, le pouvoir pourrait-il être, comme il doit, un organe de la raison et la source des règles, qui limitent et dirigent l'autonomie effrénée de l'esprit humain? La lutte déchaîne les passions; et les passions sont, par nature, en révolte contre la raison et les règles qu'elle édicte. Pour que le pouvoir puisse accomplir sa tâche d'organe de la raison et de créateur des règles, il faut que ses sujets y collaborent avec une certaine condescendance spontanée, en se pliant volontairement, dans une certaine mesure au moins, à ses commandements; et ils

ne se plieront spontanément que s'ils reconnaissent que le pouvoir a le droit de commander, indépendamment de la force nécessaire pour imposer ses ordres. L'homme a commencé à sortir de la barbarie quand il a renversé le rapport entre la force et le droit ; quand il a affirmé que le pouvoir n'a pas le droit de commander parce qu'il a la force, mais qu'il doit posséder la force de commander parce qu'il en a le droit. La force n'est pas la mère, mais la servante du droit de commander.

Mais par quoi le droit de commander peut-il se justifier ? Sur le plan théorique, la réponse est immédiate et simple : « Les hommes qui ont le droit de commander doivent être plus intelligents, plus sages et plus justes que ceux qui sont tenus de leur obéir. » Le seul titre du pouvoir, que la raison et le cœur peuvent admettre, est la supériorité de celui qui commande sur celui qui obéit. Mais à quels signes la reconnaître ? Aucune illusion n'est impossible, quand elle semble justifier des passions ou des intérêts. Tout est contestable par la passion et par l'intérêt, même et surtout le mérite. S'il y a eu tant de guerres civiles, c'est qu'il est trop facile de se reconnaître les qualités de seigneur et chef, et trop difficile de les faire reconnaître par les autres. Comment résoudre le problème ? Il n'y a qu'un moyen : soumettre l'attribution et la transmission du pouvoir à des règles, qui soient acceptées comme justes et raisonnables par ceux qui obéissent, et respectées comme obligatoires par ceux qui commandent. Le jour où, dans une société, tout le monde, en haut et en bas, jugera que les hommes qui auront le privilège et la responsabilité d'exercer le pouvoir seront choisis d'après une certaine règle, le droit de commander sera reconnu tant que la règle sera respectée.

Mais ces règles, comment les établir ? D'où peuvent-elles ou doivent-elles découler ? Avant tout de la présomption, qu'elles assureront le pouvoir à des

hommes qui le méritent, ou au moins qu'elles excluront les indignes. La présomption pourra être plus ou moins fondée dans la réalité, mais elle doit subsister au moins comme une illusion sincère, car elle seule peut, en définitive, justifier la règle. Dans le monde occidental, les règles pour l'attribution et la transmission du pouvoir ont été tirées de deux principes — l'hérédité et l'élection — qui, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle se combinaient, tandis que le dix-neuvième siècle a de plus en plus éliminé l'hérédité au profit du principe électif. Mais les deux principes sont également justifiés par la présomption de la capacité : l'hérédité des fonctions parce que, accompagnée d'une éducation soignée et soutenue par des traditions vigoureuses, elle peut fournir à l'État un personnel bien préparé ; l'élection, parce que tout système électif suppose la conviction généralement répandue que les électeurs quels qu'ils soient — les cardinaux en conclave, les princes électeurs du Saint-Empire, ou le suffrage universel de notre époque — ont une certaine capacité, naturelle ou transcendante, de choisir.

Les principes d'où découlent les règles pour l'attribution et la transmission du pouvoir — l'hérédité et l'élection dans le monde occidental — sont les principes de légitimité qui établissent le droit de commander et le devoir d'obéir. Nous pourrions à présent formuler les définitions de l'usurpation et de la légitimité sous-entendues par Talleyrand. Un gouvernement est légitime, quand le pouvoir est attribué et exercé d'après un principe de légitimité, accepté par ceux qui obéissent ou, du moins, par leur majorité, respecté par ceux qui commandent. Il y a usurpation quand le pouvoir est justifié par un principe de légitimité qui n'est pas accepté par ceux qui obéissent (ou du moins par leur majorité), ou n'est pas respecté par ceux qui commandent. Il ne faut donc pas entendre la légitimité du pouvoir comme un privilège exclusif

de certaines formes de gouvernement, qui seules seraient légitimes : de la monarchie absolue d'autrefois, par exemple. C'est l'interprétation fautive que les légitimistes ont donnée de la doctrine. Talleyrand est très précis sur ce point :

« Ce principe, on le voit, n'est pas, comme des hommes irréfléchis le supposent et comme les fauteurs de révolutions voudraient le faire croire, uniquement un moyen de conservation pour la puissance des rois et la sûreté de leur personne ; il est surtout un élément nécessaire du repos et du bonheur des peuples, la garantie la plus solide ou plutôt la seule de leur force et de leur durée. La légitimité des rois, ou, pour mieux dire, des gouvernements, est la sauvegarde des nations ; c'est pour cela qu'elle est sacrée. »

« Je parle en général de la légitimité des gouvernements, quelle que soit leur forme, et non pas seulement de celle des rois, parce qu'elle doit s'entendre de tous. Un gouvernement légitime, qu'il soit monarchique ou républicain, héréditaire ou électif, aristocratique ou démocratique, est toujours celui dont l'existence, la forme et le mode d'action sont consolidés et consacrés par une longue succession d'années, et je dirais volontiers par une prescription séculaire. La légitimité de la puissance souveraine résulte de l'antique état de possession, de même que pour les particuliers la légitimité du droit de propriété. »

Il peut donc y avoir autant de gouvernements légitimes ou illégitimes qu'il y a de principes de légitimité. Les monarchies comme les républiques, les aristocraties comme les démocraties peuvent être légitimes ou illégitimes, selon que le principe de droit, qui justifie le pouvoir dans chacune de ces formes de gouvernement, est accepté ou refusé par ceux qui doivent obéir, respecté ou violé par ceux qui ont le droit de commander. Il est même évident que tous les gouvernements viennent au monde en état d'illégitimité et qu'ils ne deviennent légitimes qu'avec le temps. Nous avons vu que les principes de

légitimité découlent toujours d'une présomption d'efficacité ; mais cette présomption n'est jamais que partielle et relative. Gouverner les hommes avec intelligence et justice est la plus difficile des tâches ; les meilleurs gouvernements sont pleins de défauts, si on les confronte avec un modèle de perfection absolue. Prenons les deux principes de légitimité, acceptés par le monde occidental : l'hérédité et l'élection. Il est facile de voir que toutes les combinaisons du droit héréditaire, tous les systèmes électifs que l'esprit humain peut imaginer, ne servent à assurer le pouvoir aux plus dignes que partiellement, sous certaines conditions, dont la persistance n'est jamais assurée. Aucun principe de légitimité ne s'impose donc immédiatement par lui-même, par son indiscutable efficacité ; tout principe soulève à sa première apparition des objections, des répugnances, des résistances. Il faut toujours un certain temps, et un long effort de persuasion, pour le faire accepter, malgré ses défauts. La légitimité d'un pouvoir n'est-elle alors que question de temps ? Suffit-il à un pouvoir de durer une ou deux générations, pour se légitimer, quelles que soient ses origines et sa formule ? Le texte de Talleyrand le ferait croire. Il assimile la légitimité à la prescription du droit civil. Mais ici sa pensée est un peu trop sommaire et confuse. Il faut dégager ce que sa formule contient, en précisant.

Le temps est nécessaire à la création d'une légitimité, mais il n'est pas suffisant. Si tous les gouvernements ont besoin d'un certain temps pour se faire accepter comme légitimes, il ne suffit pas à un gouvernement d'avoir à sa disposition un certain temps pour y réussir, pour cela seul. C'est une distinction qui a échappé à Talleyrand, et qui a une importance capitale. Pour être accepté avec le temps, un principe de légitimité doit avoir certaines qualités : être simple, clair et surtout cohérent avec lui-même, en théorie et en pratique. Ainsi un système de gouverne-

ment basé sur le principe héréditaire ne sera jamais accepté, si la règle de l'hérédité n'est pas rigoureusement fixée. Pourquoi dans l'Empire romain la monarchie n'a-t-elle jamais réussi à devenir le gouvernement légitime de l'État? Parce qu'elle n'a jamais réussi à s'imposer une règle précise de succession, qui assurât la paix intérieure et l'unité de l'Empire. L'Empire n'a jamais été qu'une unité précaire, continuellement refaite et brisée par les souverains rivaux, qui se disputaient le pouvoir les armes à la main. Les populations ne pouvaient s'attacher au principe monarchique dans ce perpétuel torrent de guerres de succession, qui en étaient la négation. Le Directoire à son avènement, la Troisième République jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, ne furent pas des gouvernements légitimes, parce que, sous l'un et sous l'autre, une trop grande partie de la France ne reconnaissait pas la souveraineté du peuple comme un principe capable d'établir le droit de commander. Mais la Troisième République est devenue, à partir du vingtième siècle, un gouvernement légitime, et le Directoire ne l'est jamais devenu : pourquoi? Parce que la Troisième République a su respecter et appliquer loyalement le principe de la souveraineté populaire, tandis que le Directoire, à partir du coup d'État de Fructidor, l'a supprimé, et après le coup d'État de Brumaire l'a appliqué à rebours de sa véritable signification, en donnant au pouvoir les moyens d'obliger le peuple à exercer sa souveraineté comme l'entendait le pouvoir. La délégation du peuple ne peut légitimer le pouvoir que si elle est un acte libre ; un souverain enchaîné est une contradiction, dans laquelle le principe de légitimité est anéanti par son application ; un principe qui s'anéantit dans l'application devient une mystification ; et le temps est impuissant à transformer une mystification en un principe de légitimité, capable d'assurer l'ordre et la paix. La démocratie à rebours de la Constitution de

l'An VIII n'aurait pu devenir un gouvernement légitime, même si elle avait duré des siècles, parce qu'elle n'ait dans l'application le principe de la souveraineté du peuple, qu'elle affirmait comme la base de l'État. Il en sera de même des États totalitaires actuels. Ils ne sont que des démocraties à rebours, calquées plus ou moins sur le modèle du 18 Brumaire : elles pourront durer des siècles, elles ne pourront jamais devenir légitimes.

En somme, un principe de légitimité est toujours partiel, limité, controversé et réversible ; mais il doit être toujours une chose sérieuse ; transformé en une mystification, il devient à jamais impuissant à légitimer le pouvoir, qui se réduit à un simple instrument de coercition. Voilà ce que les sept pages des *Mémoires* auraient révélé, si le monde avait su les lire et les comprendre. Par ces réflexions, Talleyrand arrivait dans les sombres mois de l'hiver de 1813-1814 aux racines et découvrait le secret de la grande peur, qui terrorisait l'Europe. L'Europe avait peur, parce que depuis 1789 les pouvoirs illégitimes, les « usurpations », s'y étaient multipliés. Le mal avait commencé en France, en 1792, avec la chute de la monarchie. Le gouvernement de la Convention qui l'avait suivie, n'avait pas été légitime, parce que la formule nouvelle de la souveraineté du peuple n'était encore comprise et acceptée que par une petite minorité ; et dans l'épouvantable anarchie provoquée par l'écroulement de la légalité monarchique, elle n'avait pu être appliquée que d'une manière maladroite et imparfaite. Mais un gouvernement illégitime, qui sait et sent que son droit de commander n'est pas reconnu par la majorité, que celle-ci est en état de révolte latente ou ouverte, contre laquelle il n'a d'autre défense que la force, est toujours un gouvernement qui a peur de son pouvoir. La Convention se serait effrayée, même si elle avait disposé pour se défendre d'une grande force ; mais elle ne l'avait pas ; et sans argent, sans armes,

sans administration, avec des fonctionnaires de fortune, elle avait dû combattre les révoltes intérieures et les guerres extérieures, déchaînées un peu par la faute de la Révolution, un peu par la faute des monarchies. La grande peur avait commencé, et elle s'était communiquée aux régimes qui avaient suivi la Convention. Affolés, ces régimes ne croyant plus qu'à la physique de la force, avaient complètement méconnu les limites au delà desquelles la force se suicide : à l'intérieur par la guillotine, la terreur, le despotisme policier, le totalitarisme du Consulat et de l'Empire ; à l'extérieur, par la guerre sans règles, par les victoires éphémères, les confiscations, les annexions unilatérales, les paix oppressives, les protectorats despotiques, la multiplication des fausses républiques, et, sous l'Empire, des monarchies postiches. Parce que ces gouvernements étaient tous illégitimes, des « usurpations », ils étaient tombés dans le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force, des abus de la force qui exaspèrent la peur ; et ils avaient entraîné dans ce cercle l'Europe entière... La conclusion était évidente ; et Talleyrand y est arrivé sans hésitation : pour rétablir la paix et l'ordre en Europe, il fallait en finir avec la grande peur ; pour en finir avec la grande peur, il fallait remplacer partout les usurpations par des gouvernements légitimes, en commençant par la France. Napoléon avait pu maintenir sa monarchie illégitime tant qu'il avait été soutenu par l'illusion de la victoire ; battu, il n'aurait jamais eu ni le courage de signer une paix qui constaterait sa défaite, ni la force de l'imposer à la France. Seul un gouvernement légitime aurait eu ce courage et cette force ; et le seul gouvernement légitime encore possible en France était la vieille monarchie. Une partie de la France croyait encore au droit divin du roi, tandis que personne ne croyait plus au principe démocratique, après toutes les falsifications que la Révolution en avait faites. Talleyrand le

dit avec son habituelle simplicité et sa précision.

« La France, au milieu des horreurs de l'invasion, voulait être libre et respectée : c'était vouloir la maison de Bourbon dans l'ordre prescrit par la légitimité. L'Europe, inquiète encore au milieu de la France, voulait qu'elle désarmât, qu'elle rentrât dans ses anciennes limites, que la paix n'eût plus besoin d'être constamment surveillée ; elle demandait pour cela des garanties : c'était aussi vouloir la maison de Bourbon.

« Ainsi les besoins de la France et de l'Europe une fois reconnus, tout devait concourir à rendre la restauration des Bourbons facile, car la réconciliation pouvait être franche.

« La maison de Bourbon, seule, pouvait voiler aux yeux de la nation française, si jalouse de sa gloire militaire, l'empreinte des revers qui venaient de frapper son drapeau.

« La maison de Bourbon, seule, pouvait en un moment et sans danger pour l'Europe, éloigner les armées étrangères qui couvraient son sol.

« La maison de Bourbon, seule, pouvait noblement faire reprendre à la France les heureuses proportions indiquées par la politique et par la nature. Avec la maison de Bourbon, la France cessait d'être gigantesque pour redevenir grande. Soulagée du poids de ses conquêtes, la maison de Bourbon, seule, pouvait la replacer au rang élevé qu'elle doit occuper dans le système social ; seule, elle pouvait détourner les vengeances que vingt ans d'excès avaient amoncelées contre elle. »

Suffisait-il alors de rappeler le frère de Louis XVI et de redresser le trône des rois de France, tel qu'il avait été à travers les siècles ? Talleyrand ne le pensait pas. Pour lui les principes de légitimité vivaient dans le consentement sincère des hommes, et par conséquent ne se laissaient jamais cristalliser par une tradition ou par des parchemins d'archives dans la fiction d'une perfection immuable : comme toutes les choses vivantes, ils ne cessaient jamais de se transformer. L'hérédité était encore en France un titre

valable du pouvoir, parce qu'il était reconnu par une partie considérable de la France ; mais il avait beaucoup souffert de la Révolution, et à lui seul il ne suffisait plus. Restaurer la monarchie ne signifiait pas exhumer la momie de la royauté prérévolutionnaire. Sa pensée sur cette question se trouve dans le rapport qu'il adressera l'année suivante de Vienne à Louis XVIII (1).

« Mais quelque légitime que soit un pouvoir, son exercice doit varier selon les objets auxquels il s'applique, selon les temps et selon les lieux. Or, l'esprit des temps où nous vivons exige que, dans les grands États civilisés, le pouvoir suprême ne s'exerce qu'avec le concours de corps tirés du sein de la société qu'il gouverne.

« Lorsque les sentiments religieux étaient profondément gravés dans les cœurs, et qu'ils étaient tout-puissants sur les esprits, les hommes pouvaient croire que la puissance souveraine était une émanation de la divinité... Mais dans un temps où il reste à peine une trace légère de ces sentiments, où le lien de la religion, s'il n'est pas rompu, est au moins bien relâché, on ne veut plus admettre une telle origine de la légitimité.

« Aujourd'hui l'opinion générale, et l'on tenterait vainement de l'affaiblir, est que les gouvernements existent uniquement pour les peuples : une conséquence nécessaire de cette opinion, c'est que le pouvoir légitime est celui qui peut le mieux assurer leur bonheur et leur repos. Or il suit de là que le seul pouvoir légitime est celui qui existe depuis une longue succession d'années ; et en effet, ce pouvoir, fortifié par le respect qu'inspire le souvenir des temps passés, par l'attachement qu'il est naturel aux hommes d'avoir pour la race de leurs maîtres, ayant pour lui l'ancien état de possession qui est un droit aux yeux

(1) Le rapport a été publié dans le troisième volume des *Mémoires* de TALLEYRAND, pp. 195 et suiv. Les morceaux ici reproduits sont pris pp. 214, 217-220.

de tous les individus, parce qu'il en est un d'après les lois qui régissent les propriétés particulières, livre plus rarement qu'aucun autre, le sort des peuples aux funestes hasards des révolutions. C'est donc celui auquel leurs plus chers intérêts leur commandent de rester soumis. Mais si l'on vient malheureusement à penser que les abus de ce pouvoir l'emportent sur les avantages qu'il peut procurer, on est conduit à regarder la légitimité comme une chimère.

« Que faut-il donc, pour donner au peuple la confiance dans le pouvoir légitime, pour conserver à ce pouvoir le respect qui assure sa stabilité? Il suffit, mais il est indispensable de le constituer de telle manière que tous les motifs de crainte qu'il peut donner soient écartés.

« Il n'est pas moins de l'intérêt du souverain que de l'intérêt du sujet de le constituer ainsi : car le pouvoir absolu serait aujourd'hui un fardeau aussi pesant pour celui qui l'exercerait que pour ceux sur lesquels il serait exercé.

« Avant la Révolution, le pouvoir en France était restreint par d'antiques institutions ; il était modifié par l'action des grands corps de la magistrature, du clergé, de la noblesse, qui étaient des éléments nécessaires de son existence et dont il se servait pour gouverner. Aujourd'hui, ces institutions sont détruites, ces grands moyens de gouverner sont anéantis. Il faut en retrouver d'autres que l'opinion publique ne réprouve pas ; il faut même qu'ils soient tels qu'elle les indique.

« Autrefois l'autorité de la religion pouvait prêter son appui à l'autorité de la puissance souveraine ; elle ne le peut plus aujourd'hui que l'indifférence religieuse a pénétré dans toutes les classes et y est devenue générale. La puissance souveraine ne peut donc trouver d'appui que dans l'opinion, et, pour cela, il faut qu'elle marche d'accord avec cette même opinion.

« Elle aura cet appui si les peuples voient que le gouvernement tout-puissant pour faire leur bonheur, ne peut rien qui y soit contraire. Mais il faut pour cela qu'ils aient la certitude qu'il ne peut y avoir

rien d'arbitraire dans sa marche. Il ne suffirait pas qu'ils lui crussent la volonté de faire le bien, car ils pourraient craindre que cette volonté ne vînt à changer ou qu'il ne se trompât sur les moyens. Ce n'est pas assez que la confiance soit fondée sur les vertus et les grandes qualités du souverain, qui comme lui sont périssables, il faut qu'elle soit fondée sur la force des institutions qui sont permanentes ; il faut même plus encore. En vain les institutions seraient-elles de nature à assurer le bonheur des peuples ; alors même, elles ne leur inspireraient aucune confiance, si elles n'établissaient pas la forme de gouvernement que l'opinion générale du siècle fait regarder comme la seule propre à atteindre ce but.

« On veut avoir des garanties : on en veut pour le souverain, on en veut pour les sujets. Or on croirait n'en point avoir :

« Si la liberté individuelle n'était pas mise par les lois à l'abri de toute atteinte ;

« Si la liberté de la presse n'était point pleinement assurée, et si les lois ne se bornaient pas à en punir les délits ;

« Si l'ordre judiciaire n'était pas indépendant, et pour cela composé de membres inamovibles ;

« Si le pouvoir de juger était réservé dans de certains cas aux administrations ou à tout autre corps qu'aux tribunaux ;

« Si les ministres n'étaient pas solidairement responsables de l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires ;

« S'il pouvait entrer dans les conseils du souverain d'autres personnes que des personnes responsables ;

« Enfin si la loi n'était pas l'expression d'une volonté formée par la réunion de trois volontés distinctes. »

Que dit Talleyrand en langage de Cour au roi ?
« Vous êtes le roi légitime de la France ; mais seul vous ne pourrez soutenir le poids du pouvoir. L'époque est devenue trop rationaliste pour croire à votre infailibilité ; et les institutions qui autrefois limitaient le pouvoir royal et empêchaient tant d'abus et d'erreurs

ne sont plus. Pour que votre pouvoir continue d'être légitime, non dans les parchemins mais dans la conscience du peuple, il faut que vous entouriez le trône d'institutions représentatives et que vous reconnaissiez le droit d'opposition avec les libertés qu'il comporte. La Révolution aurait dû octroyer le droit d'opposition à la France ; elle n'y a pas réussi et pour cela elle est tombée. Maintenant c'est votre tour ; les Bourbons régneront sur la France, s'ils réussissent là où la Révolution a échoué. »

Talleyrand ne croyait pas que la monarchie fût la seule forme légitime de gouvernement. Mais au commencement de 1814, il était arrivé à la conclusion que seule la dynastie détrônée en 1792, si elle reconnaissait le droit d'opposition et s'entourait d'institutions représentatives, pouvait donner à la France un gouvernement, dont le droit ne serait pas sérieusement contesté et qui, par conséquent, pourrait avoir le courage de dire à la France la vérité. Tout ce qui s'était passé depuis 1789 n'avait été qu'une immense aventure ayant abouti à la grande peur ; il était temps de rentrer dans la vérité et de reconstruire l'Europe. Les frayeurs de l'esprit d'aventure devaient céder la place à la clairvoyance et au courage de l'esprit constructif.

V

L'AGONIE DE L'EMPIRE

Un chef-d'œuvre de l'esprit constructif ; mais clandestin. Talleyrand avait découvert la cause et le remède de la grande peur ; mais que pouvait-il faire pour libérer le monde ? D'après la tradition, Talleyrand aurait passé l'hiver de 1813-1814 à tâter le terrain à droite et à gauche, cherchant la solution la plus favorable à ses intérêts. Les historiens ont oublié que, pendant le terrible hiver, Talleyrand était plus que jamais prisonnier de Napoléon. En novembre 1813, Napoléon lui avait offert rien moins que le portefeuille des Affaires étrangères. Sur son refus, il avait pensé l'enfermer à Vincennes ; puis il s'était ravisé et avait trouvé mieux : il l'avait nommé membre du Conseil de Régence, institué pour le remplacer à Paris pendant la guerre. Le conseil de Régence : une prison sans scandale, mieux surveillée et d'évasion plus difficile que Vincennes. Et cette fois Talleyrand n'avait pas pu refuser...

Le 25 février il écrivait à la duchesse de Curlande (1) : « Les on-dit de Paris ne m'arrivent guère, car je ne vois et je ne désire voir presque personne. » Dans ses « Souvenirs » de la même époque, une de ses

(1) *Revue d'histoire diplomatique*, I, p. 246.

amies, Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, affirme que « tout Paris venait le voir en secret et tête à tête ». Les deux affirmations ne se contredisent qu'en apparence. Avec sa réputation d'habileté, Talleyrand était, en ce terrible moment, la dernière raison d'espérer même pour des adversaires ou ennemis : lui, lui seul pouvait trouver le chemin du salut. Tous ces désespérés s'accrochaient à lui, voulaient le voir... Talleyrand, tout en se défendant même avec les intimes de ne vouloir voir personne, les recevait, mais en secret, parlait à tous et ne disait à personne ce qu'il roulait dans sa tête. C'est ainsi que la belle Aimée de Coigny, ardente royaliste, fut très déçue le jour où, pendant l'hiver 1814, elle lui fit, elle aussi, une visite furtive, pour le convaincre qu'il fallait restaurer le trône des Bourbons. Talleyrand lui dit que si Napoléon abdiquait ou mourait, il n'y avait pas à hésiter : on établirait la régence de Marie-Louise pour attendre que son fils fût capable de lui succéder. N'ayant pas réussi à le convaincre, l'ardente royaliste retourna à la charge, mais toujours sans succès. Elle écrit dans ses *Mémoires* :

« Nous nous revîmes trois ou quatre jours de suite le matin ; je lui parlais sur ce sujet sans qu'il m'interrompît, ni me donnât de réponse et je sortais toujours fort effrayée de ses projets. Je craignais surtout cette muserie qui est dans son caractère, qui le fait profiter de l'événement, n'importe lequel, et se donner le mérite de l'avoir prévu, arrangé secrètement, quand il n'a fait que l'attendre dans le silence. Comme l'événement que je voulais avait besoin d'être fait et qu'il ne serait point arrivé naturellement, la nonchalance de M. de Talleyrand m'était insupportable. J'étais bien certaine qu'elle lui était personnellement utile, mais je sentais qu'elle tuait l'ordre des choses pour lequel je faisais des vœux. Je m'épuisais en raisonnements, même en plaisanteries, car je savais de quelle importance il était de ne point l'ennuyer, et je faisais valoir assez adroitement la monotonie insipide

de la cour de Bonaparte, ennemie des nuances et du goût. »

La belle Aimée ne s'est jamais doutée que l'homme qu'elle voulait convertir était aussi convaincu qu'elle de la nécessité de restaurer les Bourbons, et pour des raisons plus sérieuses et profondes que sa passion pour le roi ; mais qu'il ne pouvait pas le lui dire. Sa vie aurait été en danger, si la plus petite indiscretion avait donné à la famille impériale, à ses conseillers, à Napoléon le soupçon qu'il travaillait à la ruine de l'Empire. Il faut chercher sa véritable pensée dans les *Mémoires* et non dans les propos qu'il tenait avec les hommes et les femmes qui venaient consulter l'oracle. Il n'avait pas d'ailleurs dans sa poche la solution du terrible imbroglio que la Révolution avait fait en Europe, comme certains historiens semblent le croire. La solution ne dépendait pas de lui, mais des événements, de la guerre, de la coalition et de sa politique. Or la politique de la coalition, au début de 1814, semblait aller à l'encontre de tous ses plans et de toutes ses idées. Le 11 janvier, l'Autriche avait réussi à débaucher Murat et à conclure une alliance avec la Cour de Naples. L'article 4 du traité était ainsi conçu :

« S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, garantit à S. M. le roi de Naples, et à ses héritiers et successeurs, la jouissance libre et paisible, ainsi que la souveraineté pleine et entière de tous les États que Sa Majesté possède actuellement en Italie. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique emploiera ses bons offices pour faire accéder ses Alliés à la présente garantie. »

Plus grave encore était le premier article secret :

« Afin de prévenir tout prétexte de contestation entre LL. MM. le roi de Naples et le roi de Sicile, S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, s'engage à employer tous les moyens pour

obtenir en faveur de S. M. le roi Joachim Napoléon et de sa descendance, un acte de renonciation formelle de S. M. le roi de Sicile, pour lui et ses successeurs à perpétuité, à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples.

« Cette renonciation sera reconnue et garantie par S. M. l'empereur d'Autriche à S. M. le roi de Naples, et Sa Majesté Impériale s'emploiera près des autres puissances alliées pour en obtenir une égale reconnaissance et garantie.

« Par contre, S. M. le roi de Naples renonce, pour lui et ses successeurs, à toute prétention sur le royaume de Sicile, et se déclare prêt à en garantir la possession à la dynastie actuellement régnante.

« Les puissances alliées ne pouvant cependant admettre la garantie du royaume de Naples au roi Joachim, que contre l'engagement réciproquement contracté entre elles de procurer à S. M. le roi de Sicile une indemnité convenable, S. M. le roi de Naples s'engage dès à présent à admettre le principe de cette indemnité, et les efforts de Sa Majesté napolitaine devant être dirigés vers tous les objets de la grande Alliance européenne, elle prend spécialement l'engagement de les étendre à l'indemnité à procurer au roi de Sicile (1). »

L'Autriche, pour abattre Napoléon, n'hésitait pas à reconnaître, à garantir et à aider une des « usurpations » que l'Empereur avait imposées en Italie. Quel sort était réservé, au milieu de ces jeux diplomatiques, à la doctrine de Talleyrand, d'après laquelle on ne pourrait jamais rétablir la paix en Europe, si on ne la nettoyait de toutes les « usurpations » napoléoniennes? Inquiétude encore plus grande, les Alliés négociaient avec Napoléon. Amorcées à Francfort le 8 novembre, les négociations n'avaient commencé d'une manière méthodique et officielle que trois mois après, le 5 février, à Châtillon. Cette lenteur suffit à prouver que les négociations étaient difficiles; et des négociations

(1) D'ANGE BERG, pp. 84-87.

difficiles peuvent devenir dangereuses. Voici comment, d'après un résumé de troisième main, Talleyrand jugeait la situation créée par ces négociations, vers la fin de février ou le commencement de mars, dans une conversation avec un ami, auquel il pouvait se fier, le duc Dalberg.

« Vous voyez, l'Europe est ignorante de notre situation, ignorante de ce qu'elle peut, de ce qu'elle doit pour le salut de tous ; elle ouvre des négociations avec l'homme qu'elle devrait écraser, et au seul moment où elle pourrait l'anéantir. Il sera plus habile qu'eux ; la paix sera signée, et nous, que deviendrons-nous ? Il a deviné nos vœux, il ne nous les pardonnera jamais... Il faudrait à tout prix faire connaître aux souverains alliés l'état des affaires, ce qu'ils peuvent entreprendre, et le danger des négociations où ils se laissent entraîner. Mais par quels moyens ? Où trouver une personne d'une assez grande confiance qui entreprenne de pénétrer jusqu'à eux, qui les éclaire, les rassure, et leur donne courage en relevant leurs espérances (1) ? »

Le duc Dalberg trouva ce messenger. M. de Vitrolles accepta d'aller démontrer aux Alliés que pour faire la paix il fallait rompre les négociations avec Napoléon, et reconnaître officiellement Louis XVIII. Talleyrand dicta un billet pour Nesselrode, écrit à l'encre sympathique, ainsi conçu : « L'homme qui vous remettra ceci mérite toute confiance. Écoutez et reconnaissez-moi. Il est temps d'être clair : vous marchez sur des béquilles ; servez-vous donc de vos jambes et veuillez ce que vous pouvez (2). » Les historiens se sont beaucoup moqués des précautions prises par Talleyrand dans cette occasion : il faudrait tout de même ne pas oublier qu'il jouait sa tête. M. de Vitrolles réussit

(1) *Mémoires du baron de Vitrolles*, I, p. 61.

(2) DUPUIS, *Le ministère de Talleyrand en 1814*. Paris, 1919
I p. 116.

à franchir les lignes ; le 12 mars il eut au grand quartier de la coalition à Troyes sa première conversation avec Metternich. Sa déception fut cruelle : Metternich, aussi poli que froid, lui déclara que la question du futur gouvernement de la France ne regardait que la France ; et que les Alliés étaient prêts à faire la paix avec le gouvernement que la France se donnerait. Pour le moment, Napoléon était encore le gouvernement de la France ; ils traitaient avec lui, et ils espéraient réussir. Quant à la restauration des Bourbons, le prince s'était montré sceptique : où étaient les royalistes et les mécontents, dont les émigrés leur avaient dit que la France était pleine ? Les Alliés étaient en France depuis deux mois ; et ils n'avaient vu trace ni des uns ni des autres. Comme si la révolte latente en France eût pu éclater, tant que les Alliés traitaient avec Napoléon, et déclaraient reconnaître en lui le souverain présent et futur de la France ! Le 17, le comte de Vitrolles avait vu le czar. Celui-ci, bien que moins froid que Metternich, ne lui avait pas caché qu'il aimait peu les Bourbons, qu'il ne les croyait plus capables de gouverner ; qu'il avait pensé pour la France à Bernadotte, ou à Eugène de Beauharnais ; et même à une république sage ! Comme si de telles énormes alternatives étaient possibles dans l'histoire d'un peuple ! Le 19, enfin, il avait vu à Bar-sur-Seine Castelreagh : poli, concis, sentencieux, le noble lord lui avait dit que lui, personnellement, et le prince régent étaient favorables aux Bourbons, mais que l'opinion publique leur était hostile en Angleterre : impossible d'y songer. Comme si le destin de la France pouvait être attaché aux sursauts d'une opinion étrangère, mal renseignée et irresponsable (1).

(1) Cf. *Mémoires du baron de Vitrolles*. Paris, 1884, vol. I, pp. 91-143. Les résumés des conversations que M. de Vitrolles a eues en mars avec Metternich, Alexandre I^{er} et Castelreagh sont un des documents les plus importants de l'histoire de cette époque.

Un échec complet, en somme. Les inquiétudes de Talleyrand étaient justifiées. Les Alliés ne comprenaient rien à la guerre qu'ils faisaient ; et ce qui était encore plus grave, ils ne pouvaient rien comprendre. Ce qui se passait alors en Europe ne s'était jamais encore passé dans l'histoire du monde. Les Alliés étaient victorieux. Ils avaient battu Napoléon en Russie, en Allemagne, en Espagne ; ils l'avaient obligé à repasser le Rhin, à rendre l'Espagne à son roi et à libérer le pape ; ils étaient entrés en France et marchaient sur Paris. Mais plus leurs victoires se multipliaient, plus ils s'effrayaient. Chaque victoire renversait une des « usurpations » que Napoléon avait imposées à l'Europe. Au commencement de 1814, le duché de Varsovie, la Confédération du Rhin, le royaume de Westphalie, n'existaient plus ; en Suisse, le régime de la médiation s'effritait ; en Italie, la Révolution s'écroulait sous les coups des Autrichiens et de Murat. Murat avait occupé Rome et la Toscane, pour le compte de la coalition, et marchait vers l'Italie du Nord, où le vice-roi Eugène de Beauharnais essayait de résister comme il pouvait à l'invasion autrichienne. Mais chaque usurpation qui tombait, c'était un pays qui restait sans gouvernement, et dont les Alliés devaient prendre la charge, avec le « département central » et les « gouverneurs généraux », qu'ils avaient établis en octobre 1813 : c'est-à-dire avec un régime provisoire d'occupation militaire, grossièrement réglementé. A mesure que les armées avançaient du nord, du sud, de l'est, vers la France et Paris, le vide qu'elles laissaient derrière elles s'agrandissait : un vide immense de pays sans gouvernement, où, malgré l'occupation militaire, et, en partie, à cause d'elle, les ferments révolutionnaires, provoqués et comprimés par le régime napoléonien, éclataient ; où les terreurs apocalyptiques — faim, peste, guerre — contaminaient les esprits avec la rapidité et la violence d'épidémies foudroyantes. Et si l'ordre provi

soire de l'occupation militaire finissait par s'écrouler dans ce vide immense, hanté de fantômes, en entraînant les armées d'occupation? Vite, vite, il fallait finir la guerre, même en s'alliant avec Murat et en essayant de débaucher Eugène de Beauharnais. En avant! en avant! Il fallait obtenir le plus rapidement possible la victoire définitive sur Napoléon, en le poursuivant jusqu'à Paris, jusqu'au cœur de la France, jusqu'à la mer et à l'Océan. Mais les Alliés avançaient en France dans un brouillard de craintes et d'espoirs chimériques, tantôt en croyant que la France allait se soulever pour les aider à abattre le tyran, tantôt en redoutant de la voir dressée contre eux comme la Russie contre l'armée française. La France semblait indifférente à tout, à l'invasion et à la libération, à la victoire de l'Empire et à sa défaite. Elle se laissait envahir avec une passivité, qui parfois inquiétait les Alliés plus qu'une résistance décidée, mais calculable et explicable. Le roi de Prusse était le plus effrayé; et dans les moments de désespoir, il maudissait cette « malheureuse invasion »!

Homme supérieur, placé à l'écart et au-dessus de la lutte, Talleyrand pouvait voir loin et juste. Les souverains alliés et leurs ministres n'avaient pas ses yeux et ils étaient dans la mêlée, où l'immense bataille ne se voyait plus que comme une confusion de détails incohérents. Ils ne comprenaient pas ce qui se passait, parce qu'ils étaient trop effrayés par les dangers qui les entouraient, et ils s'effrayaient de plus en plus de ces dangers parce qu'ils ne comprenaient pas ce qui se passait. Il n'est pas surprenant que, dans une situation si effroyable, ils se soient accrochés, à un certain moment, à l'espoir de s'entendre avec Napoléon. Mais dès que les Alliés pensaient à la paix avec cet incompréhensible adversaire, ils se heurtaient à un contre-sens nouveau et plus effarant encore : plus ils le battaient et plus la paix devenait impossible. Les vieilles monarchies de l'Europe étaient en guerre

contre un État illégitime, qui au lieu de s'appuyer sur un principe de droit reconnu et accepté, se maintenait par la réputation de son extraordinaire puissance. A chaque défaite qu'elles lui infligeaient, elles démolissaient la réputation de sa puissance, et par conséquent sa seule force; mais plus la réputation de sa puissance était compromise par les défaites, moins le chef de cet État étrange était disposé à reconnaître par un traité qu'il avait été battu. Le jour où il l'aurait reconnu, l'État aurait disparu avec la réputation, par laquelle il subsistait; et la paix faite par lui n'aurait eu plus aucune valeur. En novembre, à Francfort, les Alliés, ne sachant pas s'ils réussiraient à passer le Rhin, avaient laissé entrevoir, sans s'engager irrévocablement, qu'ils seraient disposés à laisser à la France ses limites naturelles. Mais s'il avait réussi à conserver le Rhin, Napoléon ne se serait plus contenté des limites, il aurait demandé davantage, pour rétablir le plus possible la réputation de son extraordinaire puissance. Napoléon avait perdu le fleuve : une fois le fleuve franchi et les territoires germaniques sur la rive gauche reconquis, les Alliés ne pouvaient plus offrir à la France ses limites naturelles : l'Autriche et la Prusse auraient risqué une révolte. Napoléon au contraire, après avoir perdu le Rhin, devait exiger, pour faire la paix, au moins les limites naturelles; sinon, il aurait avoué sa défaite totale et toute sa force se serait volatilisée. La contradiction était insoluble; et elle était enracinée dans l'illégitimité du gouvernement napoléonien; dans ce phénomène nouveau que les Alliés avaient tant de peine à comprendre. Effarante nouveauté : les armées alliées marchaient dans le vide, vers la paix qui s'éloignait à mesure qu'elles la poursuivaient! Ne réussissant pas à comprendre ce jeu de mirage, qu'ils n'avaient jamais vu, les souverains alliés et leurs ministres se décourageaient, ralentissaient la marche des armées, hésitaient. Talleyrand seul comprenait : la paix ne

pourrait être conclue qu'avec un gouvernement légitime. Là était le nœud du problème. Mais puisque personne ne le comprenait, que pouvait-il faire, lui, seul et presque prisonnier dans son palais de la rue Saint-Florentin ?

Et voilà que, tout à coup, un bruit court Paris : le 12 mars, Bordeaux, profitant de l'entrée des Anglais, a hissé le drapeau blanc sur la tour la plus élevée de la ville. C'était, pour Talleyrand, le premier signe favorable à son plan de salut européen. Mais à une condition : que les Alliés eussent le courage de rompre à Châtillon. Il écrit à sa nièce : « Il paraît que Louis XVIII a été proclamé à Bordeaux au moment de l'entrée des Anglais. La ville était très animée dans le sens contre-révolutionnaire au départ du courrier. Si la paix ne se fait pas, Bordeaux devient quelque chose de bien important dans les affaires. Si la paix se fait, Bordeaux perd de son importance... »

« Si la paix se fait » signifie « si la paix se fait avec Napoléon ». Mais, se ferait-elle ? Personne ne le savait, tout était accroché à cet interrogatif. Quoi qu'il en soit, Talleyrand semble s'être décidé, après la révolte de Bordeaux, à tenter un rapprochement avec Louis XVIII. Aimée de Coigny multipliait ses visites à Talleyrand pour le convertir au royalisme. Après avoir reçu plusieurs visites, un jour — cela devait se passer dans la seconde quinzaine de mars — Talleyrand se lève, va à la porte du salon, s'assure qu'elle est fermée, revient en levant les bras et lui dit : « Madame de Coigny, je veux bien du roi, moi, mais... Le roi ne me connaît pas du tout. Je ne veux pas, je vous l'avoue, au lieu d'un remerciement, m'exposer à un pardon, ou avoir à me justifier... »

Il est probable que la duchesse de Fleury a été, ce jour-là, la première personne à qui Talleyrand a laissé entrevoir son secret. Il est probable aussi qu'il s'était laissé aller à cette confidence pour trouver un médiateur entre lui et l'ancienne dynastie. En effet, le

marquis de Boisgelin consentit à tenter une réconciliation entre Louis XVIII et l'ancien évêque d'Autun. Mais enfin la grande nouvelle éclate : le 19 mars, les négociations de Châtillon avaient échoué ! Elles avaient échoué sur le Rhin, que les Alliés ne pouvaient plus céder et auquel Napoléon ne pouvait renoncer. Le danger que Talleyrand redoutait davantage, était écarté. Mais la situation restait incertaine. Le 20 mars, Talleyrand écrivait à sa nièce : « Le Congrès ne peut se faire attendre, mais quel sera-t-il ? On parlait aujourd'hui d'une conspiration contre l'Empereur, et l'on nommait des généraux parmi les conjurés, tout cela vaguement. Si l'Empereur était tué, sa mort assurerait les droits de son fils, aujourd'hui aussi compromis que les siens par les événements de Bordeaux et par le mouvement général des esprits en France. Tant qu'il vit, tout reste incertain, et il n'est donné à personne de prévoir ce qui arrivera. L'Empereur mort, la régence satisferait tout le monde parce qu'on nommerait un Conseil qui plairait à toutes les opinions et qu'on prendrait des mesures pour que les frères de l'Empereur n'eussent aucune influence sur les affaires du pays. C'est Marconcy qui vous porte cette lettre, que vous brûlerez aussitôt que vous l'aurez lue (1). »

Talleyrand n'expose pas ses projets, il donne des nouvelles. Il pensait si peu en ce moment à une régence de Marie-Louise, qu'il la croyait possible seulement si Napoléon était tué : un accident problématique. Napoléon vivant et les négociations de paix rompues, toute prévision lui semblait impossible ; voilà ce que Talleyrand dit dans le billet du 20 mars. Et il ne pouvait pas en dire davantage. Des trois solutions possibles, la paix conclue avec Napoléon lui semblait aussi mauvaise pour le monde que pour lui : il l'avait dit à Dalberg. La restauration des Bourbons lui semblait la meilleure solution pour la France et

(1) *Revue d'histoire diplomatique*, I, p. 247.

pour le monde, mais il ne savait pas si elle serait bonne ou mauvaise pour lui. Il l'avait dit à Aimée de Coigny. La troisième solution — la régence de Marie-Louise — lui semblait une solution médiocre et précaire : il le dit avec sa précision et sa clarté habituelles dans ses *Mémoires*. Pour empêcher la première solution, il n'avait pu qu'envoyer aux Alliés le cryptogramme confié à M. de Vitrolles. Jusqu'au 20 mars, il n'avait pu rien faire pour la seconde solution, sinon mûrir silencieusement dans son esprit des projets, dont il ne savait si et quand ils seraient exécutables. La troisième solution ne lui semblait pas digne de son attention.

Et voilà tout à coup, après le 20 mars, l'avalanche des événements qui se détache et se précipite. Battu le 20 et le 21 mars à Arcis-sur-Aube, Napoléon, au lieu de se replier sur Paris, décide de marcher vers l'Est pour attirer à sa suite les Alliés, en menaçant leurs communications. Alexandre ne se laisse pas impressionner, et il marche avec son armée et l'armée prussienne sur Paris. Pour un moment, l'armée russo-prussienne et l'armée française se tournent le dos. Mais à la nouvelle que l'armée alliée approche, Paris s'effraye. Le 27, Talleyrand écrit à sa nièce : « Les nouvelles de ce matin sont toujours plus mauvaises. La décomposition sociale va toujours en augmentant. Personne n'obéit et personne n'ose toutefois commander (1). » Le 28, le roi Joseph réunit le conseil de Régence et propose de quitter la capitale. La majorité se prononce contre ; le roi Joseph sort alors une lettre de Napoléon, datée du 16 mars, et portant l'ordre formel, à l'Impératrice et au roi de Rome, de quitter Paris, si Paris est menacé. Le Conseil s'incline ; les préparatifs du départ sont hâtivement menés ; et dans l'après-midi du 29 l'Impératrice part. Le soir, l'empereur de Russie arrive au château de Bondy, le 30 au

(1) *Revue d'histoire diplomatique*, I, p. 247.

matin les troupes russes et prussiennes attaquent Paris, défendu par le duc de Raguse et le duc de Trévisé ; dans l'après-midi le roi Joseph part, après avoir autorisé le duc de Raguse et le duc de Trévisé à entrer en pourparlers avec l'ennemi, à livrer la capitale et à se retirer sur la Loire. Le Conseil de Régence suit le roi Joseph et le même jour, quelques heures après, vers 4 heures de l'après-midi, le duc de Raguse envoie des parlementaires à l'ennemi. Le soir du 30 mars, deux commissaires russes, le comte Nesselrode et le comte Orloff, un commissaire autrichien, le comte de Paar, les deux maréchaux français se réunissaient dans un cabaret situé près de la barrière de Saint-Denis, pour discuter les conditions de la capitulation. La discussion fut longue et l'accord semblant impossible, Nesselrode retourna auprès du czar, l'avertir. Le duc de Raguse profita de la suspension pour emmener Orloff dîner chez lui, dans son hôtel de la rue de Paradis. L'hôtel était plein de personnes, venues aux nouvelles. En attendant le retour de Nesselrode, on dîna, et on causa... Tout à coup, une grande surprise : c'est Talleyrand qui entre ! Tout le monde le croyait parti avec le Conseil de Régence. Talleyrand explique qu'il a été arrêté à la barrière des Champs-Élysées et qu'il vient justement se renseigner sur les routes qui seraient encore libres. Il cause avec le maréchal ; il s'entretient avec d'autres personnes ; enfin, avant de partir, il aborde le comte Orloff et lui dit : « Monsieur, veuillez bien vous charger de porter aux pieds de S. M. l'empereur de Russie l'expression du profond respect du prince de Bénévent. »

Le 30 mars, en apprenant que Napoléon abandonnait la capitale à l'ennemi, et que le lendemain au plus tard les Russes et les Prussiens entreraient à Paris, il avait vu la possibilité d'exécuter le plan qu'il mûrissait depuis longtemps ; et brusquement, il s'était décidé, après six mois d'attente passive et de méditations silencieuses, à agir. C'était une décision à la fois

simple et terrible. Il jouait sur un coup de dés sa vie et le salut du monde : il se sauverait, s'il sauvait le monde ; s'il ne réussissait pas à sauver le monde, il périrait (1).

(1) Les historiens, même les meilleurs (Sorel, Thiry, Dupuys) ont raconté la rencontre et l'entretien du 31 mars entre Talleyrand et Alexandre I^{er} comme un événement simple et naturel : quelque chose, comme serait aujourd'hui une rencontre entre le président du Conseil français et le Premier anglais. Mais la rencontre du 31 mars était un événement que tout homme sensé aurait jugé impossible, si nombreux et dangereux étaient les obstacles qui s'y opposaient. Talleyrand était un grand personnage de l'Empire français, Alexandre le chef de l'Empire russe : l'Empire français et l'Empire russe étaient en guerre depuis plus de deux ans. Toute tentative de Talleyrand pour entrer en communication avec le czar était un acte de révolte, qui pouvait entraîner pour lui les conséquences les plus graves. Les précautions qu'il a prises, pour envoyer au grand quartier des Alliés le message confié à M. de Vitrolles, en sont la preuve. Ajoutez qu'un entretien de cette espèce doit être arrangé d'avance par des intermédiaires, ne peut pas être secret, et doit avoir lieu au bon moment, qui parfois dure peu. Il est facile d'imaginer à quel point il était difficile dans les derniers jours de l'agonie de l'Empire, de trouver à Paris des intermédiaires sûrs et de saisir le bon moment, qui n'a duré que vingt-quatre heures. Si Talleyrand n'avait pas confié le soir du 30 mars son énigmatique message à Orloff, si Orloff l'avait oublié en route, si Alexandre ne l'avait pas compris ou l'avait repoussé, l'entretien du 31 n'aurait pas eu lieu ; Alexandre n'aurait pas signé le manifeste du 1^{er} avril ; et personne ne sait si et quand la paix aurait été conclue. Personne, à commencer par Alexandre, ne savait plus quoi faire : c'est la situation d'où sortent les grandes catastrophes. Si Talleyrand et Alexandre ont pu se rencontrer à Paris, le 31 mars, c'est grâce au coup d'œil, à la décision, au courage de Talleyrand, à son dévouement désintéressé pour la paix et l'ordre du monde. Qui l'aurait empêché d'attendre, dans une prudente immobilité, comme les maréchaux, l'issue de la lutte, pour se ranger du côté vainqueur, sans rien risquer ? Je le sais : pour ceux qui se passionnent encore aujourd'hui au sort de Napoléon et de son Empire, comme étant le bien suprême, l'acte de Talleyrand est une trahison. Pour ceux qui comprennent quel immense danger pour l'avenir de l'humanité tout entière étaient la grande peur où l'Europe était tombée en 1814, et la menace

d'une guerre interminable, qui en était la conséquence, Talleyrand a accompli, en risquant sa vie, un des actes les plus héroïques de l'histoire : un acte qui a sauvé la France en même temps que l'Europe et le monde. Les deux points de vue sont inconciliables ; et toutes les discussions sur les jugements qui en découlent inutiles. Mais, en somme, la situation au 30 mars peut se définir ainsi : pour que la paix fût possible, il fallait que Talleyrand et Alexandre se rencontrent ; mais la rencontre de Talleyrand et d'Alexandre n'était possible et licite qu'après la conclusion de la paix. L'acte de Talleyrand a tranché le nœud de cette contradiction, de laquelle le sort de l'Europe dépendait.

VI

UN ACTE DE COURAGE

Talleyrand pensait que seul un pouvoir légitime — Louis XVIII — pourrait faire une paix durable si les Alliés avaient la sagesse de ne pas abuser de la victoire. Tant que les Alliés avaient traité avec Napoléon, cette opinion n'avait été qu'une vue de l'esprit. Après la rupture, la vue de l'esprit pouvait se muer en un plan politique, si un pouvoir avait eu la volonté et les moyens de l'exécuter. Mais jusqu'au 28 mars, ce pouvoir n'existait pas... Tout à coup le 28, à la réunion du Conseil de Régence où le roi Joseph avait communiqué l'ordre d'abandonner Paris, Talleyrand avait appris que Napoléon renonçait à défendre la capitale. Alors, dans un jour ou deux, l'événement que tout le monde depuis vingt ans croyait impossible, s'accomplirait : le roi de Prusse et Alexandre allaient entrer dans Paris, à la tête de leurs troupes... Et une idée, un plan, une volonté depuis longtemps en préparation, avaient éclaté dans son esprit : s'il restait à Paris, s'il réussissait à voir Alexandre, son ancien ami d'Erfurt, tout de suite après son entrée, s'il réussissait à le convaincre à déclarer publiquement que les Alliés ne traiteraient pas la paix avec Napoléon et qu'ils respecteraient l'intégrité et l'honneur de la France? Il pourrait alors se tourner vers le Sénat, fort de cette

déclaration, lui faire décréter la déposition de Napoléon, le rappel de Louis XVIII et l'octroi à la France d'une Constitution libérale. Il créerait, par un coup de baguette magique, le pouvoir capable de faire la paix.

Ce plan, simple et hardi, comportait plusieurs difficultés et un certain nombre d'aléas. La plus grande difficulté pour Talleyrand était de rester à Paris quand Napoléon avait ordonné à tout le Conseil de Régence — et l'ordre le concernait, lui, en première ligne — de quitter la capitale. Tant que l'armée française n'aurait pas quitté Paris, Napoléon était encore présent dans sa capitale, redoutable à ses ennemis. Révolte ouverte et menaçante, le refus de partir aurait pu provoquer la foudre. Talleyrand avait tourné cette première difficulté par un stratagème ingénieux : il avait prié M. de Rémusat, qui commandait la garde nationale à la barrière des Champs-Élysées et qui était son ami et admirateur, de l'empêcher de sortir, quand il se présenterait pour aller rejoindre l'Impératrice. Cette première difficulté écartée, se présentait la seconde : comment faire savoir à Alexandre, l'armée et l'autorité française étant encore à Paris, qu'il désirait lui parler, sans se laisser surprendre en flagrant délit de « commerce avec l'ennemi » ? Depuis Erfurt, ils étaient amis ; mais officiellement ils étaient « ennemis » depuis 1812, dans le sens que ce mot a en temps de guerre. Le soir du 30, il était allé chez le duc de Raguse, où il savait qu'il trouverait Orloff, ou Nesselrode, ou tous les deux ; il y était allé dans le dessein de voir l'un ou l'autre et de le charger de transmettre ses hommages à l'empereur de Russie. « Veux-tu que nous causions une seconde fois, comme à Erfurt, du salut du monde ? Je suis prêt, si tu veux. » Voilà l'énigmatique message que contenait l'hommage un peu banal, de style courtisan, confié à Orloff. Mais ici commençaient les aléas. L'énigmatique message serait-il transmis ? Serait-il compris ? Serait-il accueilli avec faveur ? Dans quel état d'esprit étaient l'empereur, ses con-

seillers, ses alliés? Jusqu'alors les Alliés s'étaient déclarés à maintes reprises, à Francfort, après la rupture de Châtillon, prêts à faire la paix à des conditions raisonnables ; mais jusqu'alors ils avaient été les plus faibles. Maintenant ils étaient les plus forts ; allaient-ils, comme Napoléon après Austerlitz et Iéna, être pris par la peur du vainqueur et se jeter sur l'adversaire agonisant pour le déchirer? C'est à présent qu'allait commencer la véritable bataille, la bataille décisive, la bataille des vainqueurs avec eux-mêmes...

Personne n'avait raison de redouter cette bataille plus que Talleyrand, qui avait vu de près Napoléon, en proie à la terreur de ses victoires, dévaster pendant dix ans l'Europe. En tout cas la décision qu'il demanderait au czar serait grosse de conséquences : or devant Paris il n'y avait que l'empereur de Russie et le roi de Prusse. L'empereur d'Autriche et Metternich étaient à Dijon ; aucun représentant du gouvernement anglais ne se trouvait au quartier général de l'armée russo-prussienne. Alexandre n'hésiterait-il pas à prendre la responsabilité d'une décision si grave, sans avoir consulté ses alliés?

C'était peut-être l'aléa le plus redoutable. Il n'y avait pas une minute à perdre : ce jour-là ou plus jamais. Les Alliés étaient aux portes de Paris, mais la guerre n'était pas encore terminée, tant s'en faut. Napoléon serait bientôt, s'il n'y était pas déjà, avec une armée redoutable, à Fontainebleau, d'où il pourrait marcher sur Paris et attaquer les Alliés de flanc. Si on ne lui arrachait pas son épée, Napoléon pouvait encore soutenir longuement la guerre, obliger les Alliés à occuper toute la France, au risque d'aboutir à la destruction totale de celle-ci, commencement de la destruction de l'Europe. Il fallait saisir au vol le moment décisif : sous l'impression combinée de l'entrée dans Paris des troupes alliées et d'une solennelle déclaration que la France reprendrait intacte sa grande situation d'avant la Révolution, le Sénat aurait

décrété sans résistance la déposition de Napoléon et le rappel de Louis XVIII. Sur ce point, Talleyrand ne semble avoir jamais eu aucun doute : ses relations et ses sondages devaient le rassurer. Et une fois la délibération du Sénat obtenue, le reste suivrait rapidement : il serait facile de faire déposer les armes aux soldats ; une paix durable serait conclue sans trop de difficulté ; après quoi, la restauration des Bourbons et les institutions parlementaires s'imposeraient aux indifférents et aux hostiles. Si, au contraire, on perdait quelques jours, une nouvelle guerre et plus effrayante que les précédentes pouvait commencer. Le Sénat n'oserait plus ; l'opinion continuerait à osciller indécise ; les Alliés seraient forcés de courir à travers toute la France, après une paix que personne ne pouvait plus conclure : effort monstrueux, aventure désespérée, qui, dans une Europe dont la moitié n'avait plus aucun gouvernement, aurait pu aboutir à une catastrophe universelle.

Les dés étaient jetés. Il ne s'agissait rien moins que de terminer en vingt-quatre heures une immense guerre qui durait depuis vingt-deux ans, et que tout le monde désespérait de voir jamais finir. Jamais plus grand projet n'avait été conçu par un homme d'État dans des temps d'universel désespoir ; et jamais il ne fut exécuté avec plus de rapidité, de courage et de désintéressement. Nous savons que son projet a réussi ; mais Talleyrand ne savait pas s'il réussirait ou non ; et qu'advierait de lui, s'il échouait ? La postérité ne lui a pas encore pardonné d'avoir « trahi » Napoléon, bien qu'il ait réussi, par cette prétendue « trahison », à sauver toute l'Europe, France comprise ; à quelle catastrophe infamante aurait abouti sa vie tourmentée et contradictoire, s'il avait échoué ? Mais il ne s'est pas plus préoccupé de son sort futur en cas d'échec qu'en cas de succès. Le 30 mars, la médiation amicale entre Louis XVIII et l'ancien évêque d'Autun, tentée par M. de Boisgelin, ne pouvait encore avoir produit

aucun effet. Le 30 mars, quand il accomplissait l'acte décisif de la restauration, Talleyrand ne savait pas si Louis XVIII verrait en lui un collaborateur ou un renégat. Mais comme il arrive à tous les hommes supérieurs dans les moments décisifs, sa prédestination l'emportait chez lui sur tout : ambitions, égoïsmes, préoccupations personnelles, instinct de conservation. Il avait été prédestiné à devenir le plus puissant esprit constructif de son époque, en révolte permanente contre l'esprit d'aventure et ses folles frayeurs. Il avait été prédestiné dans un monde qui ne croyait plus qu'à la physique de la force, à redécouvrir la plus simple et la plus difficile des vérités dont l'esprit humain est à la fois capable et incapable : que la force sert l'homme dans la mesure où elle sait se limiter ; qu'en s'intensifiant elle se suicide. Il avait été prédestiné à comprendre, seul dans son temps, que la Révolution ne réussirait jamais à faire la paix, parce que ses guerres avaient franchi partout les limites au delà desquelles la force se suicide. Il avait été prédestiné, seul en son époque, à découvrir les causes profondes de la grande peur qui étranglait le monde, et le remède qui pouvait la guérir. Cette prédestination unique et complexe avait été refoulée et mortifiée constamment depuis quarante ans par un destin hostile ; elle ne s'était révélée dans l'effroyable chaos de la Révolution, que par éclairs intermittents, incompréhensibles, et pour le moment stériles. A présent, après quarante ans de déceptions et d'humiliations, elle pouvait faire explosion avec toute sa force si longuement comprimée ; faire en vingt-quatre heures la paix définitive, que la Révolution cherchait partout et ne trouvait nulle part depuis vingt ans ; briser le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force, des abus de la force qui exaspèrent la peur... En présence de cette occasion, brusquement surgie, tout le reste ne comptait plus : aucune force ne pouvait plus empêcher cette prédestination d'éclater dans l'action.

Mais Alexandre comprendrait-il? Répondrait-il? Accepterait-il? Tout dépendait de lui. Talleyrand ne doit pas avoir dormi beaucoup dans la nuit du 30 au 31 mars. Le matin du 31, il était dans les mains de son coiffeur, quand on vint lui annoncer que le comte Nesselrode venait d'arriver, envoyé par le czar. Il bondit de sa chaise, il courut à lui dans l'antichambre, et l'embrassa avec un tel élan qu'il le couvrit de poudre de la tête aux pieds. C'est Nesselrode qui l'a raconté. On n'a pas de peine à comprendre cette explosion de joie chez un homme d'habitude si maître de lui. Nesselrode arrivant à une heure si matinale, c'était le signe que son message avait été capté au vol. En effet, Nesselrode venait dire de la part du czar à Talleyrand que, dans la matinée, il serait à Paris avec le roi de Prusse à la tête des armées alliées; et que, dans l'après-midi, il désirait lui parler.

« Pendant que j'étais chez M. de Talleyrand — a raconté Nesselrode — l'empereur Alexandre me fit dire qu'on venait de l'avertir que le palais de l'Élysée où il voulait descendre était miné et qu'il devait se garder de l'habiter. M. de Talleyrand me dit qu'il ne croyait pas à ce bruit, mais que si l'empereur trouvait plus convenable de descendre ailleurs, il mettait son propre hôtel à sa disposition, ce que j'acceptai : c'est ainsi que l'empereur vint s'établir rue Saint-Florentin (1). »

Il ne restait plus qu'à attendre l'heure de ce rendez-vous décisif. Pendant la matinée, une immense surprise, une véritable surprise historique : Paris, la métropole tant redoutée, le monstre de la légende anti-révolutionnaire; Paris, le cratère qui après Moscou préparait la seconde éruption; Paris avait reçu l'empereur de Russie, le roi de Prusse, les deux représentants de l'empereur d'Autriche à la tête de leurs troupes

(1) Tout cela est raconté avec l'habituelle concision dans les *Mémoires de Talleyrand*, 2, p. 163.

avec des acclamations interminables (1). Alexandre était entré en libérateur, bombardé de fleurs et de vivats. Sous l'impression encore de cet accueil inattendu, dans l'après-midi du 31 mars, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, deux représentants de l'empereur d'Autriche, le prince de Schwarzenberg et le prince de Lichtenstein, M. de Nesselrode, le général Pozzo di Borgo, le duc de Dalberg et Talleyrand se réunirent rue Saint-Florentin. Aucun représentant de l'Angleterre n'était présent. Et la discussion qui devait décider du sort de l'Europe commença ; la discussion dans laquelle Talleyrand et Alexandre I^{er}, les deux anciens amis d'Erfurt, se trouvaient de front, comme les deux premiers interlocuteurs d'un dialogue aux incalculables conséquences. Deux larrons en foire, tel a été, plus ou moins, le jugement de l'histoire sur cette rencontre. Le jugement est trop simple. Nous connaissons Talleyrand ; il est temps de connaître Alexandre, ce jeune souverain de trente-sept ans, qui allait décider par un oui ou par un non du sort de l'Europe entière, France incluse. Et pour le connaître il faut relire — ou lire — un document qui, comme la lettre de Thugut au marquis Gherardini du 27 décembre 1796 et la lettre du Directoire à Bonaparte du 7 avril 1797, est une des clefs de l'histoire occidentale, perdues dans les archives. Ce sont les « Instructions secrètes à M. de Novosiltzow allant en Angleterre », signées le 11 septembre 1804 par Alexandre et contresignées par son ministre des Affaires étrangères, le prince Adam Czartoryski (2). M. de Novosiltzow allait à Londres négocier l'alliance qui s'est appelée dans l'histoire « la troisième coalition ». Le jeune

(1) CASTLEREAGH, *Correspondance, Despatches and other papers*, vol. IX, pp. 418-420. Dans cette lettre de sir Charles Stewart à Castlereagh, on trouve une description impressionnante de l'accueil fait par Paris aux souverains alliés.

(2) Ces instructions sont reproduites dans les *Mémoires du prince Adam Czartoryski*. Paris, 1887, 2, pp. 27-45.

Empereur — il avait vingt-sept ans — exposait dans ce long document ses idées et ses plans sur la guerre et sur la paix, pour que son fiduciaire les soumit au gouvernement britannique. Après avoir constaté que les Français ont réussi à faire croire « que leur cause est celle de la liberté et de la prospérité des peuples », **il déclare :**

« Il serait honteux pour l'humanité qu'une cause aussi belle dût être considérée comme le propre d'un gouvernement qui ne mérite sous aucun rapport d'en être le défenseur... Le bien de l'humanité, l'intérêt véritable des autorités légales, et la réussite de l'entreprise que se proposeraient les deux puissances (la Russie et l'Angleterre) exigent qu'elles arrachent aux Français cette arme formidable et qu'en se l'appropriant elles la fassent servir contre eux-mêmes. »

Il faut donc libérer la France et tous les pays soumis à la France, du despotisme sous lequel ils gémissent ; mais non pas pour les ramener à l'Ancien Régime.

« La liberté fondée sur ses véritables bases : c'est sur ce principe qu'il faut, selon mon idée, que les deux puissances agissent, et leur conduite, leur langage, leurs proclamations devraient y être constamment conformes... Après avoir par des succès au dehors, et par des principes justes, bienveillants et libéraux qu'on y aura manifestés, commandé la considération et réussi à inspirer une confiance générale et méritée... on lui (à la France) déclarera que ce n'est pas à elle que l'on en veut, mais uniquement à son gouvernement aussi tyrannique pour la France que pour le reste de l'Europe. »

Des constitutions libérales, inspirées par « un esprit de sagesse et de bienveillance », ne sont pas seulement la condition du bonheur des peuples ; mais le seul moyen pour « fixer sur des bases solides et durables la tranquillité future de l'Europe ». L'Empereur ajoute en effet :

« Il me semble évident que ce grand but ne pour-

rait être regardé comme atteint que lorsqu'on parviendrait d'une part à attacher les nations à leurs gouvernements, en rendant ces derniers capables de ne se conduire que pour le plus grand bien des peuples qui leur sont soumis, tandis que de l'autre on fixerait les rapports des États entre eux sur des règles plus précises, et qu'il serait de leur intérêt de respecter. Des méditations approfondies sur ces matières et l'expérience des siècles prouvent suffisamment que ces deux résultats ne sauraient être assurés qu'autant que l'ordre social intérieur sera fondé sur une liberté sage qui semble consolider les gouvernements, les entoure d'une certaine barrière contre les passions, l'ambition effrénée ou la démence qui égare souvent les hommes qui se trouvent à leur tête, et qu'en même temps le droit des gens, qui règle les rapports de la fédération européenne, aura été rétabli sur ses véritables principes. »

Les instructions secrètes établissent, en 1804 déjà et avec des développements admirables, trois conditions de la paix et de l'ordre européens : un régime de liberté pour la France ; l'humanisation progressive du pouvoir par le consentement libre des peuples pour toute l'Europe ; des règles de politique internationale, qui ne pourraient être respectées que par des régimes de sagesse et de justice : c'est trop tôt, pour qu'Alexandre dise « légitimes ». L'ordre extérieur et l'ordre intérieur des États sont liés ; la paix ne durera qu'entre États régis par des gouvernements qui ne soient pas égarés par « les passions, l'ambition effrénée ou la démence ». Exposées dans un document ultra-secret, au cours d'une négociation décisive pour la Russie et pour l'Europe, comment douter que ces idées exprimaient une conviction sincère ? Même si l'on suppose que les *Instructions* ont été rédigées par ses conseillers — le prince Czartoriski, par exemple — il faut reconnaître au jeune Empereur le mérite d'avoir écouté de si sages conseils : il les aurait repoussés, s'il n'avait pas été d'accord.

Il n'est point douteux qu'en 1804 le jeune czar était ardemment épris de ces idées et doctrines, les mêmes qui inspiraient Talleyrand, et qui étaient la fleur terminale de la pensée du dix-huitième siècle. Comment expliquer que ces idées eussent trouvé au début du dix-neuvième siècle un adepte si ardent dans le chef d'un empire éloigné, à demi barbare, à peine rattaché à l'Europe? Mélange obscur de facteurs personnels et de conjonctures historiques, la question est complexe. Un destin féroce avait fait d'Alexandre, à vingt-deux ans, le czar de Russie, au prix d'un parricide non voulu et non commandé, mais tacitement accepté dans ses conséquences, et à un tournant décisif de l'histoire du monde occidental : après le second et le troisième partage de la Pologne, qui avaient fait de l'empire russe un État limitrophe de la Prusse et de l'Autriche, au moment où le vieux système européen du dix-huitième siècle commençait à être bouleversé par le rapide développement de l'Empire français. Un problème immense se posait à l'empire russe : que faire? Laisser l'Empire français s'étendre librement? Lui barrer la route? S'allier avec lui, cherchant ailleurs des compensations sur la ruine de l'Europe? Mais la Russie — salons et bureaux — ne comprenait rien au problème, subitement posé par la chute de la monarchie française. Douée, malgré l'occidentalisation de Pierre le Grand, d'institutions et de mœurs très différentes de l'Occident, séparée de l'Europe par la Pologne, la Russie ne s'était encore occupée des affaires européennes qu'occasionnellement et par intervalles : la guerre de Sept ans, par exemple ! Même après la suppression de la Pologne, elle aurait préféré continuer à ronger l'empire ottoman et s'agrandir en Asie. Catherine II, d'ailleurs, ne s'était emparée, profitant de la confusion provoquée en Europe par la Révolution, de la Pologne orientale, et n'avait porté au Dniester la frontière de la Russie, que dans le projet d'assurer à la Russie une base d'opérations plus pra-

tique et plus sûre pour la conquête des pays danubiens. Après, comme avant la suppression de la Pologne, la question d'Orient restait pour la Russie la question vitale. Et pourtant l'Empire français se dilatait d'année en année, effrayant l'Europe et s'effrayant lui-même de sa grandeur.

Le jeune czar ne pouvait pas gouverner la Russie comme si l'Empire français n'existait pas, parce que son peuple n'aimait pas à se préoccuper de son développement. A cette situation paradoxale que le jeune czar avait trouvée en montant au trône, correspondait un tempérament étrange, unique dans la galerie des souverains célèbres. Fils d'un fou et petit-fils d'une nymphomane, Alexandre était un déséquilibré génial et un esprit inquiet d'inadaptable et de rebelle. Talleyrand était un révolté, Alexandre un rebelle. Talleyrand avait vécu jusqu'en 1814 en état de révolte permanente contre tous les régimes qu'il avait servis ; mais sa révolte n'avait pas jailli du dedans, des inquiétudes d'une nature malade ; elle avait été provoquée du dehors par les chaînes ecclésiastiques d'abord, par les contradictions et les paralogismes de la Révolution ensuite. Alexandre, au contraire, était un homme inadaptable à toutes les disciplines, à commencer par celles qui s'imposaient comme les plus impératives au czar de la Russie. Tout pouvoir est un esclavage, pour celui aussi qui l'exerce. Le czar de Russie était investi d'un pouvoir immense, mais il était lié, comme le serf à la glèbe, à un certain nombre de traditions, de principes, d'intérêts, d'opinions, qu'il devait servir ; obligé de tenir compte de ce que pensaient et voulaient la noblesse et la haute bureaucratie civile et militaire, les salons de Moscou et les bureaux de Saint-Pétersbourg. Dès le commencement Alexandre a été en désaccord avec les salons et les bureaux dont l'opinion comptait ; et en révolte contre les traditions, les principes, les intérêts qu'il aurait dû défendre, à commencer par l'autocratie. C'est surtout parce que

les idées libérales étaient la négation de son autocratie, qu'il deviendra pour tant d'années leur ardent et sincère champion dans toute l'Europe. Et il en sera toujours ainsi : un incoercible esprit de contradiction domine toute sa vie et toute son action.

Il était en somme un tempérament révolutionnaire, rebelle par instinct à toutes les règles qu'il aurait dû observer et faire respecter par les autres, toujours à l'opposition. Un czar révolutionnaire était déjà un singulier paradoxe. Mais ce vivant paradoxe n'a pu gouverner l'empire russe et faire de grandes choses, que parce que cette première contradiction était compliquée par beaucoup d'autres. On peut dire qu'il a gouverné un immense empire en opposition constante avec tout le monde, non seulement avec son peuple, avec sa famille, avec ses ministres, avec ses alliés, mais aussi et surtout avec lui-même. Il est difficile d'imaginer un esprit en proie à un déséquilibre intérieur plus effroyable. Il était, à certains moments, par intermittences, un génie et un héros ; mais un génie et un héros intermittent doublé en permanence d'un souverain du dix-huitième siècle, effrayé de sa couronne ensanglantée par un parricide, préoccupé de son prestige personnel et de la sécurité de sa vie en continuel danger, enfoncé jusqu'au cou dans le jeu diplomatique et militaire qui se tramait entre les cours et les chancelleries, et qu'il jouait avec une âpre fureur... Les deux personnes — le héros génial et le joueur dynastique — n'étaient jamais complètement séparées : le héros génial avait toujours des réserves et des sous-entendus, suggérés par le joueur ; le joueur était toujours tenaillé par les remords lointains du héros déchu et impuissant. Quand le génie et le héros apparaissaient, il n'était plus un homme d'État, qui agit en calculant les possibilités, mais un champion de l'humanité qui s'élançait au delà de ses forces. Quand le joueur politique remplaçait le génie et le héros, il devenait un petit souverain menteur, caba-

leur, mesquin, retors, quelquefois même méchant, qui ne comprenait plus et parfois retournait complètement les idées du héros génial.

C'est ainsi qu'à vingt-sept ans, en 1804, il avait conçu le plan des Instructions secrètes pour la reconstitution du système européen, et il l'avait offert à l'Angleterre avec la force de l'empire russe pour l'exécuter. Ce plan est une des conceptions les plus grandioses de l'histoire, une véritable œuvre de génie, parce qu'il fixe déjà, avec une merveilleuse clarté, toutes les conditions essentielles qui ont rendu possible pour tout le dix-neuvième siècle et le rendront possible pour beaucoup de siècles encore un système européen capable d'assurer l'équilibre et la paix du continent. Et le jeune empereur ne faisait pas seulement un plan sur le papier ; il se préparait à affronter les risques d'une immense guerre, répugnant à son peuple, pour traduire le plan en une réalité historique. Mais la tâche était trop lourde pour sa jeunesse. Austerlitz, Friedland, l'inertie de la Prusse, la faiblesse de l'Autriche, les incurables indécisions de l'Angleterre l'avaient dégoûté, et à la fin effrayé. Alors, brusquement, il avait retourné complètement sa politique : au lieu de rétablir le système européen sur les ruines de l'Empire français, achever sa destruction, en assurant à la Russie des compensations proportionnées par une alliance avec Napoléon. Par une des violentes oscillations qui étaient la grande faiblesse de son tempérament, Alexandre s'était jeté dans l'alliance avec le même élan avec lequel il avait fait d'abord la guerre à la France. Mais la Russie — salons et bureaux — ne fut pas plus contente de l'alliance — l'alliance avec la Révolution ! — qu'elle ne l'avait été de la guerre ; elle les attribua toutes les deux à l'inexpérience fantastique du jeune souverain et continua à réclamer la troisième solution impossible, la neutralité. A la fin la guerre, la guerre définitive, éclate au sein de l'alliance de Tilsit, sans aucune

cause précise et concrète, sans aucun conflit d'intérêt, par une espèce de combustion intérieure et spontanée, semblable à celles qui parfois font flamber les grands amas de foin... Ce fut la guerre de 1812, l'invasion, l'occupation et l'incendie de Moscou... Pour un instant, le seul de toute sa vie, le czar et son peuple s'étaient réconciliés dans le suprême effort de la défense... Pour un instant, il avait été le chef de tout son peuple, résolu à repousser l'invasion.

C'est ainsi qu'à trente-sept ans, Alexandre avait accumulé sur sa couronne des responsabilités capables d'écraser plusieurs règnes : un parricide involontaire mais fructueux ; la troisième coalition contre la France et l'alliance avec Napoléon, imposées toutes les deux par lui à son Empire ; la guerre et l'invasion de 1812, à laquelle son alliance avait abouti ; la guerre de 1813, en Allemagne, suite de la guerre de 1812, l'invasion de la France et enfin la marche sur Paris, qu'il avait aussi imposées à la Russie toujours contre son gré. En 1812, la grande armée ayant été repoussée au delà des confins, un fort parti en Russie avait demandé que la guerre fût interrompue, qu'on laissât la France, l'Allemagne, l'Angleterre se débrouiller entre elles. C'est lui qui avait voulu poursuivre Napoléon jusqu'à Paris, pour rétablir le système européen. Et maintenant...

Il était entré dans Paris à la tête de son armée : vengeance éclatante de Moscou. Mais à une condition : faire enfin la paix, une paix générale, durable, qui permît au monde de revivre. Depuis des semaines, il ne jouait pas la comédie de la clémence impériale sur des motifs à la Titus, quand il confiait à tout le monde qu'il allait pacifier et libérer l'humanité... Il avait trop demandé à son empire et à son peuple ; il savait que seule la paix véritable et durable lui épargnerait le sort de son père... Mais avec qui faire la paix, puisque, après la rupture de Châtillon et la capitulation de Paris, il n'était plus possible de conclure avec Napo-

l'éon? Allait-il se perdre avec son armée et ses alliés dans un vide plus effrayant que les steppes où la grande armée avait péri : personne devant lui, pour faire la paix?

C'est pour cette raison qu'il avait compris l'énigmatique message de son ancien ami d'Erfurt, et qu'il n'avait pas hésité un seul instant à lui envoyer Nesselrode... Maintenant ils se retrouvaient de nouveau, mais cette fois au chevet d'une partie de l'humanité agonisante. Qu'allait-il sortir de leur rencontre? L'un était le vaincu et l'autre le vainqueur d'une immense guerre. L'un n'était plus qu'un ministre en révolte contre son souverain qui allait être déposé dans quelques jours ; un homme privé qui n'avait plus rien derrière lui. L'autre était le czar de toutes les Russies, et, pour le moment du moins, le maître de l'Europe. Mais l'homme qui n'était plus qu'un homme comme tous les autres, parla ainsi au souverain le plus puissant du monde :

« Ni vous, sire, ni les puissances alliées, ni moi, à qui vous croyez quelque influence, aucun de nous ne peut donner un roi à la France. La France est conquise, elle l'est par vos armes, et cependant aujourd'hui même vous n'avez pas cette puissance. Un roi quelconque, *imposé*, serait le résultat de l'intrigue ou de la force ; l'une ou l'autre serait insuffisante. Pour établir une chose durable et qui soit acceptée sans réclamation il faut agir d'après un principe. Avec un principe nous sommes forts ; nous ne trouverons aucune résistance ; les oppositions, en tout cas, s'effaceront en peu de temps ; et un principe, il n'y en a qu'un : Louis XVIII est un principe ; c'est le roi légitime de la France (1). »

Le grand problème de l'ordre et de la paix du monde était posé, après vingt-cinq ans de convulsions et de terreurs, tel qu'il fallait, pour qu'il pût être

(1) *Mémoires du prince de Talleyrand*, II, p. 165.

résolu. La Révolution avait dévasté la France et l'Europe, et s'était à la fin suicidée parce que, prise par la peur, elle s'était laissée aveugler par la physique de la force et avait fini par croire que la force pourrait tout : même créer des gouvernements et imposer la paix. Si les Alliés ne voulaient pas se suicider à leur tour avec toute l'Europe, ils devaient être assez courageux pour reconnaître que le droit de commander ne peut être créé, comme la paix vraie, la paix durable, ne peut être imposée par la force : l'un et l'autre doivent être consentis. Mais le czar et ses alliés ne devaient pas s'effrayer de cette précarité de leurs forces, tant s'en faut ! Leur salut et le salut du monde étaient dans cette faiblesse. Les vainqueurs devaient déclarer publiquement, d'une manière solennelle et irrévocable, qu'ils ne feraient la paix ni avec Napoléon ni avec sa famille, et qu'ils n'abuseraient pas de la victoire ; après, la restauration des Bourbons se ferait d'elle-même. Lui, Talleyrand, se portait garant du Sénat : le Sénat ferait tout ce qui était nécessaire pour sauver la France et l'Europe. Louis XVIII était le seul qui pouvait faire une paix honorable et durable, parce qu'il était la seule autorité dont le droit fût encore largement, sinon universellement reconnu. Toutes les difficultés se résoudraient, si les Alliés seraient assez courageux pour ne pas se faire des illusions sur leur force et pour résister à la tentation d'en abuser.

L'après-midi du 31 mars 1814, l'heure où il parlait ainsi à Alexandre, est le point culminant de l'étrange vie de Talleyrand. Il avait alors soixante ans. Quarante ans de malheurs, de chagrins, d'humiliations, d'activité, de méditations, d'expériences, de dangers, de servitudes dégradantes, d'aventures absurdes, de désordres lamentables, de calculs, de chances et de malchances avaient silencieusement préparé, au sein du grand chaos et de la grande peur du monde, cette rencontre miraculeuse entre l'homme sans pouvoir et

le souverain le plus puissant du monde, et ce discours décisif pour le sort d'une partie de l'humanité. Nous ne savons que très peu sur les entretiens qui eurent lieu dans l'après-midi du 31 mars, rue Saint-Florentin. C'est grand dommage et c'est peut-être une grande chance. Ce que nous savons, c'est que, le matin suivant, le 1^{er} avril, les Parisiens, en sortant, purent lire, affichée sur les murs, la proclamation suivante :

« Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent le vœu de la Nation française.

« Ils déclarent :

« Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties, lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favorables, lorsque par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos.

« Les souverains alliés proclament en conséquence :

« Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille ;

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils respectent toujours le principe que pour le bonheur de l'Europe il faut que la France soit grande et forte ;

« Qu'ils reconnaîtront et garantiront la Constitution que la Nation française se donnera. Ils invitent par conséquent le Sénat à désigner un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la Constitution qui conviendra au peuple français.

« Les intentions que je viens d'exprimer sont communes avec toutes les puissances alliées. »

« ALEXANDRE. »

Alexandre avait compris le discours de son ancien ami d'Erfurt, et il avait eu le courage de promettre à la France, à l'Europe, au monde, pour soi et pour ses

alliés absents, que les vainqueurs n'auraient pas peur de leur victoire. Il avait compris, et il avait eu ce courage, parce que le 31 mars 1814 il était dans cet état d'exaltation, je serais presque tenté de dire de « transe », qui parfois faisait de lui un génie et un héros. Les acclamations du matin n'étaient pas étrangères à cet état de sublime confiance en lui-même. Et au lieu de s'effrayer de sa victoire, il était revenu aux grandes idées et visions de l'Instruction de 1804. Ce manifeste est la gloire commune du révolté et du rebelle, et un des plus grands actes de l'histoire, parce qu'il était, après vingt-cinq ans de peur, le premier grand acte de courage. Le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force et les abus de la force qui exaspèrent la peur était brisé. La grande peur était vaincue et l'aventure terminée. On pouvait commencer à construire (1).

(1) WEBSTER, *The Foreign policy of Castlereagh*. London, 1931, vol. I, p. 243 dit : « *It was in Dijon* (où Castlereagh, Metternich et l'empereur d'Autriche se trouvaient depuis le 24 mars) *that in the course of the next few days the fate of the Bourbons was decided.* » Cette affirmation me semble inacceptable. Les actes décisifs pour la restauration des Bourbons ont été accomplis à Paris le 30 et le 31 mars par Talleyrand et par Alexandre. Qu'a-t-on fait à Dijon, outre le banquet, dont parle M. Webster, dans lequel les puissants personnages ont bu le 29 mars à la restauration des Bourbons? Ce banquet signifie seulement que Metternich, l'empereur François et Castlereagh, qui jusqu'alors n'avaient pas cru à la possibilité de la restauration des Bourbons ou en avaient douté, avaient changé d'opinion après le succès du mouvement royaliste à Bordeaux et étaient très contents de l'événement qui rendait plus facile la conclusion de la paix. Mais le bon vin de Bourgogne qu'ils ont bu à la santé des Bourbons n'avancait guère les affaires. M. Webster ne cite, comme initiative importante prise à Dijon, que la mission de M. de Bombelles, envoyé par l'empereur d'Autriche au comte d'Artois, pour lui communiquer les conditions auxquelles les Alliés reconnaîtraient les Bourbons. Cette mission auprès du comte d'Artois est peu de chose, en comparaison du manifeste du 1^{er} avril signé par Alexandre, de la déposition de Napoléon et du rappel de

Louis XIII que Talleyrand a fait voter par le Sénat, des rapports que Talleyrand et Alexandre ont établis directement avec Louis XVIII. Ce sont ces actes qui ont décidé de la restauration des Bourbons et de la paix, et non les toasts de Dijon, ou la mission de M. de Bombelles.

VII

LE TRAITÉ DE PAIX DU 30 MAI 1814

On a discuté depuis toujours, sans résultat d'ailleurs, si les événements de l'histoire sont l'œuvre de quelques grands hommes ou de forces collectives. Les hommes semblent ne pas s'être encore aperçus que, quelle que soit la constitution d'un État, dans les moments critiques, ceux qui décident du sort des peuples, sont toujours un très petit nombre de personnes, et sans qu'il existe aucune garantie que ces hommes soient des grands hommes. Le plus souvent, des hommes très petits sont chargés par l'histoire de prendre des décisions très grandes. D'où tant de catastrophes !

Le 31 mars 1814 le sort de l'Europe fut décidé pour un siècle par deux hommes. Cette fois au moins ils étaient courageux, intelligents et tous les deux voulaient sincèrement la paix, la réconciliation des États, la restauration du droit public, l'humanisation du pouvoir. C'est pour cela qu'ils ne se sont pas trompés. Le 1^{er} avril, rassuré par le manifeste d'Alexandre, le Sénat nomma un gouvernement provisoire de cinq membres, en plaçant Talleyrand à sa tête, et le chargea de lui présenter « un projet de Constitution qui pût convenir au peuple français ». Le 2, il déclara Napoléon et sa famille déchu du trône, délia le peuple et

l'armée du serment de fidélité. Le 3, le Corps législatif vota à son tour la déchéance, et Talleyrand réunit chez lui une vingtaine de personnes pour délibérer sur le projet de Constitution à soumettre au Sénat. Ces événements encouragèrent l'agitation royaliste, encore timide le 31. Dans l'après-midi du 3 avril et dans la matinée du 4, la Cour de cassation, la Cour des comptes, les mairies de Paris, beaucoup d'officiers de la garde nationale firent parvenir au gouvernement leurs adhésions au sénatus-consulte de déchéance, mêlées de quelques vœux pour le rétablissement des Bourbons. Le 4, Talleyrand écrivait à sa nièce : « Voilà, chère amie, une bonne nouvelle. Le maréchal Marmont vient de capituler avec son corps. C'est l'effet de nos proclamations et papiers. Il ne veut plus servir Bonaparte contre la patrie (1). » Le 5 avril, le projet de Constitution était achevé et transmis au Sénat, qui l'approuva avec quelques amendements à l'unanimité. Soixante-trois membres étaient présents sur cent quarante.

Tous ces événements, déclenchés par le manifeste d'Alexandre, aboutirent le 11 avril à l'abdication de Napoléon. Le même jour les plénipotentiaires de l'Empereur — Caulaincourt, Macdonald, Ney — signaient à Paris le traité qui réglait le sort de la famille Bonaparte. Napoléon le ratifia le 12 : il accepta d'être mis à la retraite par l'Europe, avec titre impérial, l'île d'Elbe et une liste civile de 2 millions et demi de francs. Le même jour, Monsieur, le comte d'Artois, le frère de Louis XVIII, rentra à Paris, après vingt-cinq ans d'exil, en qualité de lieutenant général du roi.

Les principes ressemblent aux os. Ils soutiennent la société comme les os soutiennent le corps, tant qu'ils sont vivants et élastiques. Comme les os ils se développent, vieillissent et meurent : alors, ils ne sont plus

(1) *Revue d'histoire diplomatique*, I, p. 249.

que les *ossa arida* de la Bible ; des rigidités mortes, qui se brisent au premier choc ; des légitimités squelettiques ou parcheminées. Aux légitimités qui vivent et aux légitimités qui ont vécu, il faut ajouter les légitimités qui voudraient vivre et ne peuvent pas, les légitimités qui ne sont que mystifications et fantômes : avec les légitimités vivantes et les légitimités squelettes, la triade qui se partage bien ou mal l'humanité. La légitimité de Talleyrand était une légitimité vivante, née de la conjonction du principe monarchique et aristocratique encore si fort, avec la doctrine de la souveraineté du peuple. Mais à peine entrée en France, où Talleyrand l'appelait, elle se heurta à une étrange bagarre, qui pour un instant sembla lui barrer le chemin. C'était la lutte d'un fantôme — le Sénat — et d'un squelette : le royalisme. Simple organe du despotisme napoléonien, le Sénat s'imaginait que c'était lui qui avait déposé l'Empereur et rappelé Louis XVIII, et que Louis XVIII ne deviendrait roi qu'après avoir signé et juré la Constitution. Avant le serment, les lettres patentes n'étaient qu'un chiffon de papier. Mais les royalistes ne l'entendaient pas ainsi : Louis XVIII n'avait jamais cessé de régner, tenant de Dieu ses droits éternels et immuables ; par conséquent les lettres-patentes, qui l'avaient nommé lieutenant général du royaume, suffisaient à attribuer au comte d'Artois la souveraine puissance, sans aucune intervention du Sénat. Dans les jours qui avaient précédé l'entrée à Paris du comte d'Artois, Talleyrand n'avait pas réussi à mettre d'accord le Sénat et le royalisme ; et le 12, le comte d'Artois était entré dans Paris, sans qu'on sût encore s'il était le représentant du roi ou une personne privée. Mais Paris l'accueillit comme le représentant authentique du roi légitime, et l'enthousiasme pour les Bourbons déborda : l'enthousiasme sincère et l'enthousiasme intéressé qui se mêlent toujours dans les guerres civiles, pour fêter le vainqueur du moment.

Les maréchaux, les magistrats, l'administration, l'Institut se rallièrent en peu de jours à la monarchie, comme s'ils étaient là à l'attendre depuis vingt ans. Même la vieille garde de la Révolution — Barras, Carnot, l'abbé Grégoire — sortit des retraites obscures où Napoléon l'avait enfermée, pour battre des mains. Comment refuser aux lettres patentes, après la ratification populaire, la ratification officielle? Aidé par Fouché et par Alexandre, Talleyrand obtint que le Sénat conférât le gouvernement de la France au comte d'Artois avec le titre de lieutenant général du royaume « en attendant que Louis de France, appelé au trône des Français, ait accepté la carte constitutionnelle ». Le 14 avril, une délégation du Sénat alla présenter au comte d'Artois l'acte qui lui conférait le gouvernement de la France. Le comte d'Artois déclara :

« J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui appelle au trône de France le roi, mon auguste frère. Je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la Constitution ; mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant, en son nom, qu'il en admettra les bases. »

Le jour suivant, le 15 avril, l'empereur d'Autriche arrivait à Paris ; Metternich et Castlereagh étaient arrivés quelques jours avant. Ni Metternich, ni l'empereur d'Autriche, ni Castlereagh n'avaient été contents du manifeste d'Alexandre à la France. Dans un rapport envoyé le 20 avril par le comte Munster, ministre du Hanovre, au prince régent, on lit : « Je suis tenté de croire que si les ministres d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse avaient été à Paris, quand la capitale a été prise, ils n'auraient pas approuvé la déclaration faite le 31 mars au nom des Alliés par l'empereur Alexandre. Ce manifeste, rédigé par Talleyrand, est un véritable vase de Pandore (1). » Et pourtant, le

(1) Cité par WEBSTER, *The Foreign policy of Castlereagh*, I, p. 249, n. 1.

manifeste d'Alexandre, ce prétendu vase de Pandore, était la clef de la situation, car il avait assuré en vingt-quatre heures la paix et le salut de l'Europe. Mais les alliés d'Alexandre jugeaient qu'il avait été trop généreux et conciliant. Quelle chance pour la France et pour l'Europe que Talleyrand eût trouvé le 31 le czar dans un de ses bons moments et réussi à lui arracher la signature ! Une hésitation *in extremis*, un retard de quelques jours aurait pu tout compromettre et rendre possible un désastreux retour offensif de la peur, de la plus funeste et dangereuse des peurs : la peur de la victoire ! Mais Talleyrand avait agi à temps et Alexandre s'était laissé convaincre : Autrichiens et Anglais avaient trouvé Paris tout paré de blanc et engoué d'Alexandre, des Bourbons, du comte d'Artois, de Louis XVIII, que personne ne connaissait et qui était encore en Angleterre ; la royauté et la Révolution s'embrassant à chaque coin de rue ; l'empereur de Russie se pavanant comme le libérateur du monde, et récoltant chaque jour partout, en haut et en bas, applaudissements et hommages. Certaines manifestations de cette joie ont indigné les historiens des générations suivantes comme des trahisons (1). Mais il faut reconnaître que Paris n'était pas sans excuse, s'il avait un peu passé la limite. La France était en guerre et enchaînée depuis vingt-deux ans ; jusqu'au 30 mars, tout le monde avait cru que guerre et chaînes dureraient encore dix ou vingt ans, qu'elles ne finiraient plus jamais, que le monde, par une route hérissée d'interminables angoisses, aboutirait au gouffre noir de l'universelle ruine. Et voici qu'en quelques jours une main mystérieuse avait subitement renversé sur la scène du monde le décor infernal qui effrayait l'Europe depuis vingt-deux ans : maintenant c'était la paix, la fin des angoisses et des horreurs, un commencement de liberté, les chaînes brisées : de la

(1) Cf. Houssaye, 1814. Paris, 1914, pp. 570-572.

lumière, de l'espoir, un petit coin de paradis, en somme ! Que le sentiment public ait exagéré dans sa joie et dans ses espérances, quoi de plus naturel ?

En arrivant à Paris, Metternich entrait en somme dans un empyrée de joyeuses attentes. Allait-il, lui aussi, être ébloui par tant de lumières ? Mais au sommet de l'empyrée, en posture de demi-dieu, Metternich trouvait Alexandre : cet hystérique pour lequel il n'avait aucune sympathie, qu'il jugeait un homme peu sérieux, peu sage et passablement dangereux (1). Déjà pendant la guerre, ils n'avaient fait que se disputer : à propos du commandement des armées alliées, par exemple, et de l'invasion de la Suisse. Ils recommencèrent immédiatement, à peine Metternich arrivé, et à propos du traité du 11 avril, qui avait placé Napoléon à l'île d'Elbe, à quelques milles des côtes de l'Italie : « Ce traité... en moins de deux ans nous ramènera sur le champ de bataille, » avait protesté Metternich. « On ne peut douter de la parole d'un soldat et d'un souverain, sans lui faire injure, » avait répondu Alexandre. Metternich, qui ne se serait point gêné de faire cette injure à Napoléon, n'avait signé le traité, que parce qu'il était arrivé trop tard pour le faire annuler (2).

L'incompatibilité était dans la forme des esprits et dans les tempéraments. L'atmosphère de Paris, si fortement échauffée par l'enthousiasme d'Alexandre et par l'admiration universelle pour lui, — réaction générale contre les abus de la force, confiance dans les Bourbons, dans la réconciliation universelle, dans la résurrection du droit des gens, dans la Constitution et le régime représentatif, dont on allait flanquer la dynastie rappelée — ne convenait pas trop au tempérament du jeune chancelier autrichien. Il était,

(1) La véritable pensée de Metternich sur Alexandre se trouve dans son remarquable portrait, *Mémoires*, I, pp. 315 et suiv.

(2) METTERNICH, *Mémoires*, I, p. 195.

comme Talleyrand, un aristo de la tête aux pieds, mais d'une autre trempe : un de ces grands seigneurs fins et humains, mais prudents et mous, qui préfèrent tant qu'ils peuvent s'incliner devant la force que lui résister, justement parce que, si elle répugne à la finesse de leur nature, ils sont persuadés qu'elle a toujours les plus grandes chances de triompher. Étant en outre un de ces hommes qui, plus ils sont favorisés par la fortune, plus ils craignent qu'elle les abandonne et moins veulent risquer, il avait été encore plus amolli par les félicités d'une existence incomparablement heureuse. Quel contraste avec Talleyrand dont la vie n'avait été jusqu'à soixante ans qu'une épreuve atroce ! Lui, il avait été chancelier de l'Empire à trente-sept ans ; il avait atteint presque sans lutte et définitivement le sommet de la grandeur humaine, à l'âge où la plupart des hommes commencent à peine leur carrière. Il était, lui aussi, une intelligence supérieure, mais d'un genre différent. Talleyrand était un philosophe, capable de coordonner la réalité par les principes qui la régissent ; Metternich un artiste, capable de la pénétrer par l'intuition. Les descriptions des pays, les portraits des personnages, les analyses des situations politiques ou historiques, les jugements sur les peuples et les gouvernements qu'il a laissés, sont des véritables chefs-d'œuvre. Un grand romancier, si la littérature l'avait accaparé ! En somme, il était trop peu philosophe et trop peu courageux pour se fier à n'importe quel principe, même au principe monarchique, et pour lui confier, comme Talleyrand, son destin et l'État qu'il gouvernait. Mais s'il n'était pas, comme Talleyrand, un esprit constructif, l'esprit d'aventure lui répugnait encore plus qu'à Talleyrand. Il était trop fin, trop humain, trop prudent. N'étant pas un esprit constructif, ayant horreur des aventures, qu'était-il dans le grand désordre du monde ? Il ne le savait pas lui-même. N'ayant pas la force de croire aux principes, il était toujours la victime des faits.

Jusqu'à la dernière minute, sauf quelques instants de lucidité intermittente, il avait jugé Napoléon invincible ; jusqu'à la dernière minute il n'avait pas cru à la restauration des Bourbons ; toute sa vie il pensera que Napoléon, parce qu'il était un « grand homme », aurait pu fonder une monarchie plus durable que celle des Bourbons, lui, le ministre d'une des plus anciennes monarchies de l'Europe, qui ne résistait à la médiocrité de ses princes que par la force des principes et des traditions (1) ! Il détestait la Révolution — toute la Révolution, orientation nouvelle et subversion des règles — mais il la croyait un mal incurable, parce qu'il n'avait qu'une confiance limitée dans l'Église et la monarchie qui auraient dû la combattre. Il admirait Talleyrand, mais il avait trop peur de l'opinion de l'Europe, pour ne pas se préoccuper de l'hostilité dont il était l'objet dans les milieux catholiques et aristocratiques ; et il doutait de la solidité de ses constructions, de la France de Louis XVIII. Il se méfiait de tout le monde et de tout : de Napoléon et des Bourbons, de Talleyrand et d'Alexandre, de la Révolution et de la Restauration.

Le cas de Castlereagh était plus simple. Esprit borné, insulaire, complètement cristallisé par et dans l'empirisme politique de son gouvernement, Castlereagh ne comprenait rien à l'exaltation passionnelle et au bouleversement idéologique qui transfiguraient l'Europe. Il ne voyait dans le drame immense de son époque qu'un déséquilibre de forces nuisible à l'Angleterre, qu'il fallait éliminer, obligeant la France à rentrer dans les anciennes limites : voilà tout, rien de plus, rien de moins. Alexandre n'était-il pas trop généreux et trop confiant avec la France (2) ? Castlereagh se méfiait en même temps de Talleyrand et de ses

(1) Voir à ce propos les pages très importantes, 196-198, du premier volume des *Mémoires* de Metternich.

(2) Cf. Castlereagh. *Correspondance*, IX, p. 472.

doctrines : il ne les comprenait que jusqu'à un certain point et flairait un piège (1). Sa vision des choses était simple et claire, mais irréaliste par étroitesse et chimérique par défaut...

Un empirique insulaire, un grand esprit constructif, un hystérique génial, un grand seigneur un peu ham-létique, qui se méfiait de l'esprit constructif comme il détestait l'esprit d'aventure : tel était le « quartetto » qui devait mettre fin à une guerre de vingt-deux ans par le plus grand des traités de paix de l'histoire. Un traité de paix est la plus difficile, parce que la plus contradictoire, parmi toutes les œuvres de l'homme. Tout traité de paix implique une certaine coercition du vaincu. Mais c'est un postulat élémentaire de la conscience que seul le consentement libre crée l'obligation. La conséquence serait que les traités de paix, étant par leur nature une imposition de la force, durassent aussi longtemps que la force capable de les imposer : dès que cette force ferait défaut, le vaincu n'aurait plus aucune obligation morale d'observer le traité et se révolterait. Mais dans ces conditions, les guerres ne pourraient se terminer que par l'extermination d'un des deux adversaires : les traités de paix n'établiraient que des trêves : la paix désirée par les hommes, la paix qui réconcilie les adversaires par une solution définitive du litige, la paix véritable qui termine pour toujours la guerre serait impossible. Elle ne devient possible, en effet, que par une contradiction, qui consiste à mêler à un acte par sa nature coercitif, assez de liberté, et aux sacrifices qu'il impose, assez d'avantages, pour que le traité devienne un engagement moral et pour que le vaincu lui-même ait plus d'intérêt à le respecter qu'à tenter de le violer. Mais la contradiction est très difficile ; et pour la vaincre il faut surtout et avant tout beaucoup de

(1) Sur la méfiance des Anglais envers Talleyrand, cf. Castlereagh, *Correspondance*, IX, pp. 436-437.

courage : que le vainqueur ne redoute pas de s'affaiblir dans l'opinion du vaincu et de l'encourager à se révolter. Heureusement pour le monde, Paris, en avril 1814, était en proie à une joyeuse effervescence qui donnait à tous du courage. Malgré les préventions avec lesquelles ils étaient arrivés, le peu de sympathie et la jalousie que leur inspiraient Alexandre I^{er} et son immense popularité, Castlereagh, Metternich, Hardenberg, l'empereur François ne résistèrent pas au milieu, furent entraînés. Dans un de ces élans irrésistibles, qui de temps en temps le secouent, et dont aucune autre ville n'est capable, Paris a sauvé, en avril et mai, la France et l'Europe, en imposant aux puissants de la terre, qui se trouvaient dans ses murs, une vision large, humaine, généreuse de la paix à rétablir. Le 16 avril, le comte d'Artois constitua officiellement son gouvernement, sous la forme d'un grand Conseil d'État, composé par les cinq membres du gouvernement provisoire, les maréchaux Moncey et Oudinot, le général Dessolles ; et les négociations pour la paix commencèrent aussitôt. Mais avant la rentrée de Louis XVIII et l'octroi de la Constitution, le grand Conseil d'État, constitué par le comte d'Artois, n'était qu'une ombre de gouvernement, destiné peut-être à prendre corps, mais peut-être aussi à s'évanouir au premier chant du coq, comme les ombres de la légende. Pouvait-on négocier la paix, après une guerre de vingt-deux ans, avec une ombre ? Et pourtant les Alliés n'ont pas seulement commencé à la négocier ; quelques jours après, le 23 avril, ils ont signé un traité préliminaire. Par ce traité, la France s'engageait à évacuer immédiatement les places fortes encore occupées par les troupes françaises hors des limites de 1792 ; et les Alliés, « pour constater le rétablissement d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour la faire jouir, autant que possible, des avantages de la paix, » s'engageaient à retirer leurs armées hors de la France de 1792. Comprenez-vous ? Il n'y

avait encore en France qu'une ombre de gouvernement ; personne ne pouvait dire si l'adhésion des armées de Napoléon à la royauté était sincère ; tout était mobile, incertain, flottant en France, comme en Europe. Et pourtant les Alliés consentaient à évacuer le territoire français, avant d'avoir conclu la paix. Ils se dessaisissaient de ce gage en échange de rien, les forteresses, que la France leur rendait, étant irrémédiablement perdues pour elle.

Les Alliés étaient-ils fous ? Non, ils étaient courageux ; ils n'avaient pas peur de leur victoire ; ils ne sentaient pas le besoin de terrasser les vaincus, de les lier, mains et pieds. Les préliminaires du 23 avril sont, après le manifeste du 31 mars, le second grand acte de courage, nécessaire, comme le premier, pour préparer la paix véritable, honorable et durable. Mais pour conclure la paix, il fallait aussi le consentement de la France ; et la France était en ce moment Louis XVIII. Tout dépendait de lui : pourquoi tardait-il tant à rentrer ? Son retard — heureusement — n'était dû qu'à une attaque de goutte. Rétabli, le roi avait déjà quitté Hartwell le 20 avril. Le 21, il avait fait son entrée solennelle à Londres ; le 24, il était parti pour Douvres ; et le 29, il arrivait à Compiègne. Il y tint Cour pendant trois jours, en recevant le gouvernement provisoire, une députation du Corps législatif et beaucoup de grands personnages venus de Paris ; il causa longuement avec Talleyrand et le chargea de préparer une déclaration sur la question constitutionnelle, qui devait être publiée avant son entrée à Paris. Le 1^{er} mai arriva Alexandre pour une visite de vingt-quatre heures. Le plus jeune, le plus actif, le plus imaginaire des souverains de l'Europe venait féliciter la dynastie française de sa joyeuse rentrée, dont il se flattait d'être le principal auteur ; et en même temps insister auprès de Louis XVIII pour qu'il accepte la Constitution du Sénat.

Mais Alexandre rentra à Paris le soir même, furieux

et protestant avec Pozzo di Borgo que les Bonaparte étaient plus sympathiques que les Bourbons. Louis XVIII lui avait fait préparer un appartement très modeste ; au grand dîner du soir, il était entré dans la salle et avait été toujours servi le premier, lui assis sur un fauteuil, et Alexandre, comme les autres convives, sur une simple chaise. Quant aux bons conseils, Louis XVIII, poli mais froid, les avait déclinés, en laissant tomber le discours. Le jour suivant, Louis XVIII publia sa déclaration constitutionnelle ; le texte que Talleyrand avait préparé d'accord avec Alexandre avait été profondément remanié.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation, avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir loi fondamentale de l'État. Résolu d'adopter une constitution libérale, voulons qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons pour le 10 du mois de juin de la présente année le Sénat et le Corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette Constitution les garanties suivantes... »

La Constitution du Sénat était refusée ; mais les garanties promises étaient à peu près les mêmes que la Constitution du Sénat avait proposées. La Constitution du roi ne différera d'ailleurs que dans des détails peu importants de la Constitution du Sénat. Pourquoi alors le roi refusait-il celle-ci ? Pourquoi risquait-il de froisser les hommes et les pouvoirs auxquels il devait son retour : Talleyrand, Alexandre, le Sénat ? Le 2 mai, Louis XVIII n'était encore qu'un roi tout nu : sans trône, sans cour, sans ministres, sans

armée. Pouvait-on être plus maladroit? se demande, depuis un siècle, l'histoire.

Maladresse évidente, sur le plan de la politique pure. Mais 1814 est le grand drame de la légitimité : ne l'oublions jamais si nous voulons comprendre. Chaque principe de légitimité est une chose vivante, mais aucun ne vit par lui-même ; tous vivent dans les hommes, chargés de les appliquer. Tout pouvoir est l'amalgame de deux vies qui ne s'identifient jamais, parce que la vie du principe est toujours différente, souvent opposée et beaucoup plus forte que la vie de l'homme ou des hommes, dans lesquels et par lesquels le principe devient une réalité agissante. Que de tragédies sont nées de cette contradiction ! Le retour de Louis XVIII, par exemple... Mais qu'était-il ce vieillard gras et lourd, qui rentrait en France à cinquante-neuf ans, après vingt-cinq ans d'absence? Un roi en exil, qui retrouvait ses palais, ses richesses, sa couronne? Il était plus ; il était l'ancien principe de la légitimité monarchique, qui retournait en France plus vivant qu'il n'était nulle part ailleurs, parce qu'en France il avait été blessé à mort. Extraordinaire paradoxe historique ! En lui et dans les siens la Révolution avait conspué, piétiné, emprisonné, exilé, décapité le principe de légitimité qui depuis des siècles était en France et dans une grande partie de l'Europe la source du pouvoir. Il avait été abreuvé de fiel et de vinaigre comme toutes les grandeurs qui tombent ; il avait connu l'outrage impardonnable : la lâcheté de ses frères — rois et empereurs — qui tous l'avaient renié, dès qu'ils l'avaient vu à terre. Il avait tout enduré, passivement. Alexandre disait que les Bourbons n'avaient pas même risqué une égratignure pour recouvrer leur couronne. Mais que pouvaient-ils, exilés, dispersés, sans argent, abandonnés par la France et par l'Europe? Louis XVIII s'était borné à attendre. Et maintenant, sans avoir levé le petit doigt, sans avoir fait tirer un coup de fusil, il rentrait roi en

France, rappelé par les grands, acclamé par les foules, attendu avec une égale impatience par les anciens révolutionnaires repentis et par les souverains de la coalition, parce que lui seul pouvait faire la paix ; et seul il pouvait faire la paix, parce que, d'après une vieille loi reconnue encore par la majorité des Français, il était le roi...

Vertigineux triomphe et redoutable épreuve ! Allait-il ce vieillard perdre la tête, s'imaginer qu'il avait tout seul battu la Révolution, subjugué l'Europe, reconquis son royaume ? Il aurait alors écouté le royalisme qui l'entourait, refusé la Constitution, rétabli l'absolutisme, ruiné la France et l'Europe. Allait-il se conduire en homme adroit et sage, d'après la sagesse du monde, si appréciée par ses historiens ? Sachant qu'il n'était encore, le 2 mai, qu'une ombre de roi, sans sceptre et sans épée, il aurait accepté la Constitution du Sénat et fait sa cour à Talleyrand, à Alexandre, aux Alliés, à l'opinion libérale et révolutionnaire, dont il pouvait encore avoir besoin. Mais il n'aurait pris qu'un engagement facilement révoicable : une fois maître du pouvoir, il aurait pu, à la première occasion, retirer sa Constitution, discréditée d'avance par ses origines. Le Sénat était une créature de la Révolution, une légitimité fantôme ; il n'avait pas l'autorité, maintenant que la Révolution agonisait, d'octroyer à la France la liberté, que la Révolution militante et triomphante n'avait pas réussi à lui donner. La grandeur de Louis XVIII a été de n'attribuer ni à lui-même, ni aux Alliés, ni à Talleyrand, son retour, mais au principe brusquement ressuscité en sa personne. Identifiant sa personne avec ce principe, il a pu, pendant deux ou trois semaines — le temps nécessaire pour accomplir les actes décisifs — être un personnage unique dans l'histoire, un personnage presque inimaginable, mais nécessaire au salut du monde : une ombre de roi, sans sceptre et sans épée, qui traite les plus puissants souverains d'Eu-

rope comme un roi des rois, et qui remplace la Révolution dans la tâche vitale qu'elle aurait dû et n'avait pas su accomplir. Ce jeune homme qui venait à sa rencontre à Compiègne comme un sauveur et un conseiller, qu'était-il en réalité? Petit souverain d'un immense empire, il avait accepté de s'allier à la Révolution dans l'illusion de partager le monde! Et il prétendait être presque le protecteur de la monarchie française, qui rentrait parce qu'elle seule pouvait redonner la paix à l'Europe; et elle seule le pouvait parce que lui, frère d'un roi décapité, sans armes, sans argent, sans amis, était demeuré fidèle au principe! Des honneurs protocolaires et une modeste chaise suffisaient pour ce petit souverain! Les autres aussi avaient trahi: l'empereur d'Autriche, en prostituant sa fille à la Révolution, le roi de Prusse en s'alliant avec elle, le pape en la couronnant. Le seul pour lequel Louis XVIII pouvait sentir un peu de gratitude était le prince-régent d'Angleterre: l'Angleterre au moins, sauf la courte trêve d'Amiens, avait toujours combattu, bien ou mal, avec ou sans succès.

Louis XVIII rentrait convaincu de ne devoir la couronne qu'à son droit: un droit supérieur aux circonstances et aux accidents. Dans la première rencontre à Compiègne, il avait tenu au prince de Benevento un discours figuré, qui nous a été transmis en deux versions différentes, mais dont la signification semble avoir été la suivante: « Vous avez besoin de moi beaucoup plus que je n'ai besoin de vous. » Encore moins il voulait être l'exécuteur testamentaire de la Révolution. Il était, lui aussi, convaincu que la royauté ne pouvait plus se soutenir par la seule force du principe monarchique; mais il se refusait à accepter dans la Constitution décrétée par le Sénat les articles 2 et 29. Ils étaient ainsi conçus:

Article 2: « Le peuple français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi, et après lui les autres membres

de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. »

Article 29 : « La présente Constitution sera soumise à l'acceptation du peuple français dans la forme qui sera réglée. Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé roi des Français aussitôt qu'il aura juré et signé par un acte portant : « J'accepte la Constitution, etc., etc. »

Louis XVIII ne voulait pas rentrer en France comme l'élu du peuple, mais comme le légitime successeur de Louis XVII ; et octroyer à la France les institutions représentatives, non comme le mandataire de la Révolution agonisante, mais comme un souverain chargé par Dieu du développement des institutions de son peuple. C'est ainsi que le 3 mai, enfin, il entra dans sa capitale, au son des cloches et du canon, dans une calèche attelée de huit chevaux blancs ; et il commença à être roi, en remplaçant le gouvernement provisoire par un gouvernement définitif. Talleyrand y figurait, mais comme simple ministre des Affaires étrangères, dans un cabinet dont le roi lui-même était président du Conseil. Décision significative : Talleyrand commençait à voir — et à ses dépens — sa chère doctrine de la légitimité entrer dans la réalité de l'histoire. Président du Conseil, Talleyrand n'aurait pas été un simple collaborateur et secrétaire du roi ; il aurait été son double agissant, son double laïque, serais-je tenté de dire. Un noble déclassé, un évêque apostat et marié, un ancien ministre du Directoire, du Consulat, de l'Empire, ne pouvait pas être le double laïque d'un roi de France par la grâce de Dieu. Comme cet évêque apostat avait une grande expérience, une réputation incontestée, et une influence considérable sur les souverains alliés, on pouvait s'en servir pour négocier la paix ; mais rien de plus. Il était impossible de demander davantage à un roi selon la tradition et l'Ancien Régime. La sourde hostilité des royalistes et des catholiques pour l'ancien évêque d'Autun, qui a certainement agi sur Louis XVIII, n'a été que la manifestation

superficielle d'une incompatibilité plus profonde.

Quoi qu'il en soit, le 13 mai, Talleyrand était ministre des Affaires étrangères du royaume de France, chargé de faire la paix avec la coalition : Angleterre, Autriche, Prusse, Russie, Suède, Portugal, Espagne. Mais il ne s'agissait rien moins que de reconstituer le système européen, et pour le reconstituer il fallait commencer par donner à la moitié de l'Europe, restée sans gouvernement, des institutions capables de la gouverner. Tâche herculéenne, presque surhumaine ! Des négociations longues, lentes, difficiles, compliquées à chaque pas par les haines et les peurs d'une guerre inexpiable, par les exaltations d'une victoire inattendue et trop grande : voilà ce qu'il aurait été raisonnable de prévoir.

Il n'en fut rien : en quatre semaines le traité de paix le plus difficile de l'histoire était rédigé et signé. Les discussions ont été si faciles qu'il n'en est resté que très peu de traces. Il est impossible de faire une histoire quotidienne de ces négociations, qui ont décidé du sort du monde. C'est presque un miracle. Même Metternich, même François I^{er}, même Castlereagh, qui étaient arrivés à Paris pleins d'incertitude et de méfiance, furent entraînés. Alexandre continuait à se montrer partout en libérateur, à parler à tout le monde, à se livrer à Paris comme l'ami de l'humanité ; et avec son exaltation un peu confuse qui ne diminuait pas, il entretenait et réchauffait dans les milieux français et les milieux alliés la confiance et la bienveillance, provoquées par la fin presque miraculeuse de la guerre et par la réaction générale contre les abus de la force, dont l'Europe avait été victime pour un quart de siècle. A côté de lui Talleyrand, sûr de ses principes et de sa vision panoramique du présent et de l'avenir, précisait et fixait, dans des accords destinés à rester, les forces salutaires qui se cachaient sous l'effervescence générale du moment, oscillante par sa nature et destinée à s'évaporer. Et tous les deux pou-

vaient compter sur une grande création — la plus grande peut-être — de l'esprit constructif : le droit des gens du dix-huitième siècle, le chef-d'œuvre de l'Ancien Régime, que la Révolution avait démoli, et qui en 1814 renaissait presque miraculeusement dans les esprits.

C'est là un point d'importance capitale pour comprendre ce qui s'est passé à Vienne. Il ne faut pas imaginer le droit des gens du dix-huitième siècle d'après le droit international dont le dix-neuvième a fait une branche spéciale de l'enseignement juridique dans les Universités. Le droit international du dix-neuvième siècle est le droit des gens de l'Ancien Régime, mais desséché dans les fours de la codification et de la jurisprudence. Le droit des gens du dix-huitième siècle n'était pas un système de principes juridiques plus ou moins précis et auxquels on cherchait partout, sans les trouver, des juges et des gendarmes ; il était un corps de règles de sagesse et d'humanité, destinées à empêcher les abus de la force dans les rapports entre les États : les abus de la force dont les États qui les commettent — la Révolution venait de le prouver — souffrent encore plus que ceux qui les subissent. Toutes ces règles d'humanité et de sagesse n'avaient pas besoin, dans la conception du dix-huitième siècle, d'être imposées par des moyens coercitifs aux États : ces moyens d'ailleurs n'existaient pas alors plus qu'à présent. Mais sans juges et sans gendarmes, il semblait à l'élite du dix-huitième siècle, que tout homme d'État digne du pouvoir devait appliquer spontanément ces règles, par devoir d'autoréglementation, parce qu'il savait qu'en les appliquant il faisait l'intérêt de son État en même temps que l'intérêt des autres États et de l'humanité entière ; qu'il observait le précepte suprême annoncé aux États et aux peuples civilisés par un grand écrivain du dix-huitième siècle : qu'ils devaient se faire en paix le plus de bien, en guerre le moins de mal pos-

sible. Dans le droit des gens du dix-huitième siècle, tel que les grands esprits de l'époque l'ont senti et appliqué, il y a beaucoup moins d'esprit juridique au sens strict du mot, qu'une aspiration morale au règne de la sagesse, de la loyauté, de l'humanité dans les rapports entre les peuples et les États, qui empêchera, avec les abus de la force, les guerres inexpiables : quelque chose presque de religieux, capable à certains moments de se transformer en passion, en courage, en clairvoyance. Ce dont une pure doctrine juridique sera toujours incapable. La lecture de Vattel, à ce propos, pourra aider à comprendre le Congrès de Vienne, comme toute l'histoire de la Révolution.

C'est cette aspiration morale, cachée au fond du droit des gens du dix-huitième siècle, qui, en enflammant les esprits, a puissamment contribué en 1814 à donner à l'Europe le courage et l'intelligence nécessaires pour se sauver. Le droit des gens du dix-huitième siècle avait toujours recommandé aux hommes d'État de mêler le moins possible les passions violentes — haine, vengeance, cupidité, perfidie, cruauté — aux opérations de guerre et aux négociations de paix ; d'être, quand ils avaient gagné une guerre, en même temps généreux et clairvoyants avec le vaincu, plus soucieux de l'avenir et de la durée de la paix que des avantages immédiats. Débarrassés de leur peur, les Alliés appliquèrent en 1814 ces sages préceptes, énoncés par leurs ancêtres, en renonçant aux représailles, aux vengeances, aux précautions humiliantes qu'aurait exigées une victoire effrayée d'elle-même ; en maintenant après la victoire les conditions qu'ils avaient offertes à Châtillon, quand ils n'étaient pas sûrs de la victoire. Mais les Alliés avaient vaincu ; donc, ils ne devaient plus avoir peur : donc ils pouvaient se réconcilier avec l'ennemi. C'était d'ailleurs nécessaire pour le but suprême que les Alliés se proposaient : la reconstruction du système européen. Sans ou contre la France, pas de système européen : il

fallait donc que la paix fût acceptable pour la France. Non seulement tous les projets de démembrement ou de mutilation furent écartés ; mais la France de 1792 reçut des agrandissements territoriaux d'une certaine importance : entre autres, Mulhouse, Landau et Chambéry. Sous l'inspiration des maréchaux, l'entourage de Louis XVIII avait tâché à un certain moment d'obtenir une partie importante de la Belgique ; Castlereagh s'y était opposé ; des propos un peu vifs avaient été échangés ; mais l'intervention de Talleyrand avait réglé facilement le différend (1). L'Angleterre s'engagea à restituer les colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de tout genre que la France possédait au 1^{er} janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Asie, à l'exception de l'île de Tabago et de Sainte-Lucie, de l'île de France et de ses dépendances, de la partie de Saint-Domingue, cédée à la France par la paix de Bâle, qui devait être restituée à l'Espagne. Sur ce point aussi l'entourage du roi et l'influence des maréchaux avaient créé des difficultés, en faisant présenter un projet encore plus favorable à la France et en refusant d'adhérer à la suppression de la traite des noirs ; mais l'Angleterre avait fait valoir qu'après avoir dépensé 600 millions de livres dans la guerre, elle n'était pas trop exigeante en demandant à la France trois petites îles. Une fois encore, Talleyrand arrangea les choses (2).

Comme Talleyrand le reconnaît loyalement dans ses *Mémoires*, les peuples dont les armées occupaient la France « depuis vingt ans avaient vu leurs territoires occupés, ravagés par les armées françaises ; ils avaient été rançonnés de toutes les façons ; leurs gouvernements insultés, traités avec le plus grand mépris ; il

(1) WEBSTER, *The foreign policy of Castlereagh*, vol. I, pp. 266-268. — DUPUIS, *Le Ministère de Talleyrand en 1814*, I, pp. 352 et suiv.

(2) ID., *ibid.*, pp. 268-270. — ID., *ibid.*, pp. 378 et suiv.

n'était sorte d'outrage qu'ils n'eussent à venger » (1). Pour les Alliés le mot « indemnité » pouvait en 1814 signifier « restitution ». Ils renoncèrent à toute indemnité ; ils consentirent même, sur la demande de Talleyrand, à ne pas réclamer les œuvres d'art que la Révolution avait collectionnées *manu militari* dans toute l'Europe.

Mais la paix avec la France n'était que le prologue de la reconstitution du système européen : il fallait aussi fixer le sort des immenses territoires qui avaient fait partie de l'Empire français. Un des principes fondamentaux du droit public du dix-huitième siècle était que l'occupation du territoire et la conquête ne pouvaient jamais, même si elles duraient cent ans, conférer la souveraineté : la souveraineté ne pouvait être acquise par le conquérant, que si le souverain précédent la lui cédait par traité. Par conséquent entre les conquêtes de la Révolution, il fallait distinguer les conquêtes à l'état brut — les territoires que la Révolution avait pris et annexés à la France par un pur acte de force unilatéral, et les conquêtes devenues légitimes — les territoires cédés à la France par traité. Les territoires annexés sans cession n'avaient jamais, d'après le droit public du dix-huitième siècle, cessé d'appartenir aux anciens souverains ; et ils devaient être rendus à ceux-ci, sans discussion, la coalition n'ayant aucun droit sur eux. Venaient ensuite les territoires dont la France révolutionnaire était la souveraine légitime, parce qu'ils lui avaient été cédés par traité. La France ayant accepté de rentrer dans les anciennes limites, tous ces territoires — presque la moitié de l'Europe — restaient sans maître : masse énorme et informe, dans laquelle et par laquelle il fallait pétrir le nouveau système européen. Mais comment ? D'après le droit public du dix-huitième siècle, il n'y avait aucun doute : la France seule, possédant

(1) *Mémoires*, II, p. 174.

la souveraineté légitime, pouvait la transmettre aux futurs souverains légitimes ; les cessions devaient donc se faire avec sa participation.

Les vainqueurs allaient-ils accepter et observer aussi ces principes du droit des gens du dix-huitième siècle ? Il est évident que ces principes limitaient considérablement les droits de leur victoire, pour employer le mauvais langage moderne. Ils étaient maîtres par la force d'une grande partie de l'Europe ; ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient, s'ils se mettaient d'accord : pourquoi reconnaître que certains territoires échappaient complètement à leur autorité, pourquoi s'engager à discuter avec la France ce qu'ils pouvaient décider seulement entre eux ? Les quatre Cours alliées ont respecté le droit des gens. Elles ont ainsi limité leur autorité, mais en facilitant leur tâche, diminuant leur responsabilité, et en appuyant dès le commencement leur construction non sur l'arbitraire de leurs volontés mobiles, mais sur des principes universellement acceptés. Les territoires annexés sans cession avaient déjà été rendus sans discussion aux anciens souverains, comme n'ayant jamais cessé de leur appartenir : au pape, par exemple, la partie de ses États que Napoléon lui avait arrachée en 1808, à l'exception de celle qu'il avait cédée à la France en 1797 par le traité de Tolentino ; au roi de Sardaigne, la partie de son royaume que Bonaparte avait annexée sans traité, en 1803 : non Nice et la Savoie, cédés à la France par le traité de 1797. Pendant le mois de mai, les Alliés et la France ont abordé la question des territoires dont il fallait disposer, parce qu'ils avaient été la légitime possession de la France, en examinant différents projets d'attributions territoriales. C'était une tâche difficile. Les Alliés avaient pendant la guerre affirmé à plusieurs reprises leur intention d'établir en Europe un équilibre qui assurerait la paix ; ils avaient même effleuré quelques problèmes concrets, comme le remplacement du Saint-Empire par une confédération

germanique : mais ils n'avaient jamais envisagé le problème dans son ensemble... Comment l'auraient-ils pu avant l'abdication de Napoléon et la conclusion de la paix avec la France? Mais maintenant on ne pouvait plus différer : il fallait traduire sur la carte de l'Europe, en lignes frontières, la vague aspiration universelle à la reconstitution du système européen.

Mais les prétendants étaient nombreux ; et on ne tarda pas à reconnaître que tous ces projets avaient été trop hâtivement préparés ; que pour mettre tout le monde d'accord, France comprise, et pour assurer une transmission légitime par des cessions particulières à chaque État successeur, il faudrait beaucoup de temps (1). On tâcha d'éliminer la difficulté en faisant la paix par échelons. A Paris, dans un premier traité, on ferait la paix avec la France, en réglant la question de ses confins. Quant à son Empire, la France se bornerait à renoncer à ses droits de souveraineté sur les territoires, dont elle était devenue légitime souveraine par des traités. On renverrait à un Congrès, qui se tiendrait à Vienne, l'attribution de ces territoires. Mais — et c'est un fait d'une immense portée, que l'histoire n'a point encore relevé — on n'a pas voulu renvoyer à Vienne la question la plus importante, sans fixer à Paris, tout de suite, d'une manière irrévocable, les principes d'après lesquels on la résoudreait. Et ces principes étaient tous des gages décisifs, donnés par les Alliés tous ensemble à la France, et par chacun des Alliés aux trois autres, qu'ils n'abuseraient pas à Vienne, comme ils n'avaient pas abusé à Paris, de la victoire. L'article 6 dit :

« La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince

(1) Pour plus de détails sur ces plans de partage, discutés à Paris en mai, voir WEBSTER, *Congress of Vienna*, pp. 42-44.

portant ou appelé à porter une couronne étrangère. Les États de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif. La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même. L'Italie, hors des limites qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'États souverains. »

Que signifie cet article? Que les Alliés s'engageaient envers la France à respecter l'indépendance de l'Allemagne, de la Suisse et de la partie de l'Italie, qui ne serait pas donnée à l'Autriche; c'est-à-dire à ne pas s'agrandir dans ces pays au détriment de la France par des protectorats patents ou camouflés.

Encore plus importants sont les articles secrets. Le second par exemple. Il est ainsi rédigé :

« Les possessions de S. M. I. et R. apostolique en Italie seront limitées par le Pô, le Tessin et le lac Majeur. Le roi de Sardaigne rentrera en possession de ses anciens États, à l'exception de la partie de la Savoie assurée à la France par l'article 3 du présent traité; il recevra un accroissement de territoire par l'État de Gênes. Le port de Gênes restera port libre, les puissances se réservant de prendre à ce sujet des arrangements avec le roi de Sardaigne. La France reconnaîtra et garantira, conjointement avec les puissances alliées et comme elles, l'organisation politique que la Suisse se donnera sous les auspices desdites puissances et d'après les bases arrêtées avec elles. »

L'Autriche s'engageait envers la France et envers ses Alliés à se contenter de la Lombardie et de la Vénétie : après vingt ans de guerres pouvait-on supposer que l'Autriche demanderait moins?

Non moins important pour la France était le troisième article secret :

« L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris

entre la mer, les frontières de la France telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité et la Meuse, seront réunis à toute perpétuité à la Hollande. Les frontières sur la rive droite de la Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande et de ses voisins. La liberté de navigation sur l'Escaut sera établie sur le même principe qui a réglé la navigation du Rhin dans l'article 5 du présent traité. »

La mainmise par une grande puissance sur les Pays-Bas était écartée au profit de la maison d'Orange : de toutes les solutions la moins mauvaise, la plus acceptable pour la France. Enfin le quatrième article secret est ainsi conçu :

« Les pays allemands sur la rive gauche du Rhin, qui avaient été à la France depuis 1792, serviront à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et autres États allemands. »

Encore une garantie pour la France : la Prusse aura une partie de la rive gauche du Rhin, mais à titre de compensation, pour les anciens territoires qu'elle ne pourra recouvrer. Tout agrandissement est exclus. « Équilibre » et « système européen » étaient alors, comme aujourd'hui, des mots vagues, que l'ambition, la légèreté et l'inconscience de la force pouvaient dénaturer, retourner, violenter comme elles voulaient. Le démembrement n'était pas le seul danger qui menaçait la France. Sans mutiler la France, en la laissant telle qu'elle était en 1792, les quatre Cours alliées auraient pu l'amoinrir par leur agrandissement ; elles n'auraient eu qu'à se jeter sur l'Europe... L'Angleterre, par exemple, aurait pu réclamer la Belgique et la Hollande. A Vienne on convoitait le Piémont, les Légations, des agrandissements démesurés en Italie. Les parties de l'Allemagne, restées sans maîtres, auraient pu se prêter aux plus fructueux partages entre la Prusse et l'Autriche. Ce que serait devenue l'Europe, si les vainqueurs, après avoir renversé Napoléon, s'étaient mis à l'imiter, personne ne le sait ; mais

qu'aurait pu faire la France, en 1814, contre un tel délire, soutenu par la force?

A Paris, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la Russie, se sont lié les mains en acceptant les articles du traité, qui limitaient leurs revendications et ambitions. Il est vrai que les articles secrets étaient précédés par un article — le premier — ainsi conçu :

« La disposition à faire des territoires auxquels Sa Majesté très chrétienne renonce par l'article 3 du traité patent et les rapports, desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au Congrès sur les bases arrêtées par les Puissances alliées *entre Elles*, et d'après les dispositions générales contenues dans les articles suivants. »

D'après un historien français très lu vers la fin du dix-neuvième siècle, cet article aurait été « pour les représentants du roi de France une obligation et un engagement de ratifier d'avance toutes les décisions des autres plénipotentiaires (1) ». L'article était équivoque et sybillin : nous verrons les interprétations captieuses qu'on s'efforcera de lui donner à Vienne et les difficultés qu'il provoquera. Et il n'est point douteux qu'il a été suggéré par la méfiance : les Cours alliées ont voulu se garantir que la France, après avoir obtenu sa paix à elle, n'aurait pas trop âprement marchandé sa signature, dont les Alliés avaient besoin pour légitimer la souveraineté des États qui succéderaient à l'Empire. Mais l'interprétation que l'historien français donne de l'article est trop simple. On ne demandait pas à la France d'accepter sans discussion les décisions des Alliés ; on lui demandait de s'engager à accepter les principes d'après lesquels les puissances distribueraient les territoires ; et on énonçait dans le traité les plus importants parmi ces principes : indépendance de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie non autrichienne ; renonciation aux protectorats révolu-

(1) HOUSSAYE, 1815, I, p. 122.

tionnaires ; confédération germanique ; attribution de la Belgique à une petite nation ; limitation des revendications italiennes de l'Autriche et des revendications germaniques de la Prusse. La France avait pu les discuter avant de signer le traité, et en signant le traité du 30 mai, elle va les accepter, non parce qu'ils lui étaient imposés par la force, mais parce qu'ils étaient sages et pouvaient fournir les grandes lignes pour un bon plan du nouveau système européen, que tout le monde voulait bâtir. Le système européen, qui sortira des longues discussions de Vienne, est déjà *in nuce* dans le traité du 30 mai, qui avait résolu la plupart des questions de principe, essentielles pour la reconstruction de l'Europe. Vienne travaillera beaucoup à préciser, développer, appliquer ces principes ; mais le système européen de 1814-1815, qui devait durer un siècle, a été établi en réalité en quatre semaines, à Paris, en mai 1814 ; et il a duré un siècle, parce que ses fondements ont été jetés en quatre semaines d'enthousiasme, de bienveillance, de courage, d'espoir, de confiance sincère dans le droit, d'horreur sincère pour les abus de la force. Ce sont des instants — bienheureux ou malheureux — de l'histoire qui décident du sort des générations. L'Europe a vécu un siècle, d'un moment de sagesse, de courage et de grandeur.

Le traité du 30 mai 1814 est un chef-d'œuvre de l'esprit constructif ; le plus grand modèle duquel puissent s'inspirer les hommes d'État désireux de faire une paix durable, après une longue guerre. Vainqueurs et vaincus y ont collaboré, les vaincus en reconnaissant qu'ils avaient abusé de la force ; les vainqueurs ne se laissant pas entraîner par la peur à en abuser. Alexandre et Talleyrand ont été les architectes de cette grande construction. L'empereur d'Autriche, Metternich, Castlereagh, le roi de Prusse, Hardenberg, semblent plutôt s'être laissés entraîner, sans résistance appréciable, sinon avec enthousiasme

Où avaient-ils puisé, les deux constructeurs, une telle force de persuasion? Si un grand souffle d'aspirations généreuses soulevait les esprits, même les esprits des puissants, la peur, la rancune, la cupidité couvaient dans les cœurs. Mais Alexandre était en ce moment l'idole et l'espoir de l'Europe. Les forces dont il disposait, les risques qu'il avait courus, le manifeste du 1^{er} avril, sa fougue juvénile de pacification universelle, l'humanité presque cosmique de son attitude, avaient attiré à lui la sympathie des masses. On parlait de lui dans les chaumières; on bénissait son nom; on le vénérait comme le garant de tous les rêves de bonheur provoqués par la longue épreuve. Cette immense popularité lui assurait une grande autorité, même si elle provoquait des jalousies, parce que tous les Alliés étaient en ce moment, comme ils avaient été pendant la guerre, très attentifs et sensibles aux mouvements de l'opinion publique, qu'ils avaient utilisés comme un puissant appui contre Napoléon (1). Talleyrand ne jouissait d'aucune popularité; et il n'occupait même pas une situation exceptionnelle dans la monarchie restaurée: simple ministre comme les autres d'un vieux roi débutant, comment avait-il pu obtenir si facilement tant de concessions? La « trahison » d'Erfurt n'était pas étrangère à ce vertigineux succès. Réclamer le respect du droit quand on est devenu le plus faible, c'est commode, mais peu persuasif. Talleyrand pouvait dire aux Prussiens, aux Autrichiens, aux Russes: « Je ne vous demande pas de ne pas abuser de votre force parce que la France est battue: quand Napoléon semblait maître de l'Europe, j'ai protesté à mes risques et périls contre les abus de la force, dont vous étiez victimes. Agissez à présent envers la France, comme j'ai agi envers vous, quand vous étiez les vaincus. » Dans le moment bienheureux de l'histoire du monde qu'a été le printemps de 1814,

(1) GENTZ, *Dépêches inédites*, Paris, 1876, vol. I, p. 87.

Talleyrand, le traître vilipendé par tant d'historiens, apparaissait aux souverains alliés comme le courageux protecteur de l'Europe ; son opposition à Napoléon, à partir d'Austerlitz, comme une créance dont la France pouvait réclamer le paiement, en générosité et modération, à l'Europe victorieuse. Avant de donner de bons conseils, il avait prêché d'exemple.

L'Europe a acquitté sa dette, en mai 1814. L'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient abattu leur jeu déjà en mai, en déclarant dans le traité de paix leurs réclamations capitales. Il est impossible de nier qu'après vingt ans de guerre ; après les abus de la force que la Révolution victorieuse avait commis surtout pendant la période impériale ; après une victoire qui livrait aux vainqueurs la moitié de l'Europe, ces réclamations étaient modérées. Mais la Russie, que faisait-elle ? Il n'est pas question, dans le traité du 30 mai, de ses réclamations. Ce silence, c'est la tragédie d'Alexandre au Congrès qui commence.

VIII

« INTERMEZZO »

Alexandre aussi couvait dans sa tête depuis longtemps un projet pour le jour de la victoire. Gentz nous l'a exposé dans la dépêche, qu'il a envoyée aux Gospodars de Valachie trois semaines après la signature du traité de paix.

« L'empereur de Russie paraît avoir nourri le projet de former, soit de la totalité, soit de la plus grande partie de ce qui lui reviendra du territoire du ci-devant duché de Varsovie, un État séparé, quoique dépendant, sous le titre de royaume de Pologne. Je n'entre pas ici dans les différents motifs secrets qui peuvent lui avoir suggéré ce projet ; il est de fait que les Polonais, avides de tout ce qui leur offre un espoir quelconque du rétablissement de leur ancienne existence, y comptent avec la plus grande certitude ; et quoique l'Empereur n'ait jamais encore positivement déclaré ses intentions à cet égard, il devient de jour en jour plus évident que les Polonais ne se sont pas trompés dans leurs espérances. On a cru d'abord que le grand-duc Constantin serait nommé roi de Pologne ; mais depuis quelque temps il paraît plus probable que l'empereur Alexandre se décorera lui-même de ce titre. L'exécution de ce projet, peu compatible sous plus d'un rapport avec la tranquillité future de l'Europe, serait surtout extrêmement préjudiciable

aux intérêts de l'Autriche et de la Prusse, mais, entre ces deux puissances, plus préjudiciable encore à la dernière qu'à la première. L'extension des frontières de la Russie est déjà en elle-même un événement assez désavantageux et assez inquiétant pour ses voisins ; accompagnée du rétablissement d'un royaume de Pologne, dans quelques limites et sous quelque forme que ce fût, c'est-à-dire d'un centre de fermentation, de mouvement et d'intrigues politiques, il serait doublement pernicieux. Je crois prévoir que, soit pour faciliter, soit pour contrarier ce plan, tout dépendra, au congrès futur, de la conduite que tiendra la Prusse. Si elle est bien éclairée sur ses intérêts, si elle fait sincèrement cause commune avec l'Autriche pour s'opposer aux vues de la Russie, il ne sera point impossible d'engager l'empereur Alexandre à se contenter de son agrandissement pur et simple et à abandonner ses projets accessoires. Si la Prusse fléchit, il ne me paraît pas bien vraisemblable que l'Autriche, au risque de se brouiller avec la Russie, persiste seule dans son opposition (1). »

Mystification et comédie ; Alexandre voulait la Pologne et non la libération de l'Europe — a protesté l'histoire. Mais l'explication, une fois encore, est trop simple. A la différence de la Prusse et de l'Autriche, la Russie n'avait rien à récupérer par la paix. Elle n'avait rien perdu, elle s'était même agrandie pendant les derniers vingt ans, de la Finlande et de la Bessarabie, par exemple. Mais en 1812 elle avait été envahie et affreusement dévastée ; et depuis un an elle poursuivait son ennemi, à travers l'Europe, jusqu'au cœur de la France. Aussi rebelle qu'il fût aux disciplines de son rang et aux traditions de son empire, Alexandre ne pouvait pas méconnaître un devoir que l'armée, la chancellerie, l'administration, la noblesse, imposaient au czar à la fin de chaque guerre victorieuse : dédommager son empire des sacrifices soutenus, par un accroissement de territoire. C'était pour un czar,

(1) GENTZ, *Dépêches inédites*. Paris, 1876, I pp. 80-82.

quelles que fussent ses vues personnelles, le suprême impératif catégorique de la couronne qu'il portait. Dans la note secrète de 1804, Alexandre avait déjà cru nécessaire de rappeler l'attention de l'Angleterre sur ce point. A un certain moment il écrit :

« C'est le moment de faire mention de l'obligation où se trouveraient les deux puissances à la fin d'une lutte aussi coûteuse, de se ménager pour soi quelques avantages, qui le dédommagent des frais qu'elles auraient supportés, et qui leur servent de témoignage aux yeux de leur nation, comme quoi leurs intérêts n'ont pas été oubliés. La Russie, en particulier, a le droit d'exiger que, si ses voisins tels que l'Autriche, la Prusse, la Suède, reçoivent des avantages qu'on ne saurait ne pas leur promettre pour les engager à agir, elle en obtienne à son tour d'équivalents (1). »

L'impératif était encore plus catégorique pour le czar en 1814 qu'en 1804. La Russie — salons et bureaux — n'avait pas encore reconnu que par la destruction de la Pologne elle était devenue une puissance européenne et que la guerre contre Napoléon d'abord, l'alliance ensuite, la guerre de nouveau à la fin, avaient été pour Alexandre un legs de sa grand-mère et de son père. Caprice de l'autocratie, avait-elle jugé : l'autocratie était responsable des sacrifices énormes que l'intervention lui avait imposés ; et l'autocratie devait lui en payer le prix dans la seule monnaie que la Russie connaissait et acceptait : territoires. Si le czar avait voulu la payer dans les monnaies fiduciaires dont l'Europe se contentait — gloire et prestige — il aurait risqué de subir le sort de son père. Mais où le czar pouvait-il réclamer des territoires sinon en Pologne ? Alexandre pouvait sembler en ce moment le maître de l'Europe : en réalité, il était le misérable prisonnier de son empire et de la géographie. Ce qu'il demandait était un minimum.

(1) CZARTORISKI, *Mémoires*, II, pp. 40-41.

Il paraît que les Alliés ont eu connaissance de ces plans dans la seconde moitié de mai, probablement quand, pour donner à la France et pour échanger entre eux les garanties contenues dans le second, troisième et quatrième articles secrets, chaque allié a dû préciser ses réclamations irréductibles. C'est alors qu'Alexandre a dû révéler son secret. Jusqu'alors il s'était occupé surtout de la paix et de la liberté du monde, en prêchant à tous les puissants de la terre, Louis XVIII et la Cour de France y compris, le libéralisme, la nécessité d'étayer la légitimité monarchique par des institutions représentatives et de reconnaître aux peuples le droit d'opposition. Il était tellement préoccupé par la Constitution que Louis XVIII préparait dans le secret ; si inquiet qu'elle ne fût pas aussi libérale que les temps l'exigeaient, que les Alliés avaient fini par croire que le bonheur universel était le seul intérêt de la Russie dans la paix future. L'émotion semble avoir été vive à Paris, quand on apprit qu'Alexandre, outre la liberté de la France et le bonheur du monde, désirait aussi un gros morceau de Pologne. Les milieux autrichiens se cabrèrent. « L'Autriche pousse les hauts cris, » écrit le prince Czartoriski, le 20 mai. « Elle a déclaré vouloir Cracovie, et toutes les négociations pour la paix en sont arrêtées (1). » Castlereagh aussi et les Anglais froncèrent les sourcils. Mais Alexandre désirait si sincèrement la paix, qu'il a immédiatement reculé devant le sursaut autrichien, et accepté de renvoyer sa question au Congrès. C'est ainsi que le traité de paix put être signé par sept des huit puissances le 30 mai, sans aucune allusion aux aspirations russes. L'Espagne le signera le 20 juillet. Mais cette opposition était, après la rencontre avec Louis XVIII à Compiègne, la seconde déception du libérateur du monde, et son premier choc avec ses alliés. Les

(1) Cité par WALISZEWSKI, *Le règne d'Alexandre*. Paris, 1924, p. 251.

moments bienheureux de l'histoire durent peu.

Aux deux premières déceptions, une troisième va bientôt suivre. Le 4 juin, Louis XVIII se rendit au Corps législatif et lui communiqua la Charte constitutionnelle, sa Charte. La Charte n'était au fond que la Constitution du Sénat mieux rédigée : plus précise, plus claire, plus détaillée. Montesquieu en était l'inspirateur, la Constitution américaine le modèle, transposé dans une vieille monarchie européenne. Le pouvoir législatif était partagé entre le roi et deux Assemblées. Les Assemblées avaient, d'après la Constitution du Sénat, l'initiative des lois en première ligne, le roi d'une manière accessoire et indirecte ; dans la Charte, le rapport était renversé, le roi possédait l'initiative, les deux Chambres seulement le droit de demander au roi de proposer certaines lois. Dans les deux constitutions, les lois étaient sanctionnées et promulguées par le roi. Les deux Assemblées s'appelaient Corps législatif et Sénat, dans la Constitution du Sénat ; Chambre des députés et Chambre des pairs, dans la Charte. Le Corps législatif et la Chambre des députés étaient élus ; la Charte précisait que pour être éligible il fallait avoir quarante ans et payer une contribution directe de 1 000 francs ; pour être électeur, avoir trente ans et payer une contribution directe de 300 francs. Constitution censitaire : la Charte ne reconnaissait le droit d'opposition qu'aux riches. Les membres de la seconde Chambre étaient nommés par le roi d'après les deux Constitutions ; et ils étaient tous héréditaires, dans la Constitution du Sénat ; viagers ou héréditaires, au choix du roi, dans la Charte. D'après les deux Constitutions, aucune loi ne pouvait être promulguée, aucun impôt imposé et perçu sans l'approbation des deux Chambres. Les ministres étaient les secrétaires et les agents du roi ; ils étaient choisis dans les Chambres ou dehors, et révoqués par le roi. Mais ils étaient responsables d'après la Constitution du Sénat « de tout ce que les actes du gouvernement

contiendraient d'attentatoire aux lois, à la liberté publique et individuelle, et aux droits du citoyen ». D'après la Charte ils pouvaient être accusés par la Chambre des députés de trahison ou de concussion, devant la Chambre des pairs. Toujours d'après la Charte, la noblesse d'Ancien Régime reprenait ses titres, la noblesse napoléonienne conservait les siens ; le roi faisait des nobles à volonté, mais il ne leur accordait que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société. Enfin les deux Constitutions garantissaient la liberté de la presse, sauf la répression des abus.

Mais bien que la Charte ne fût que la Constitution du Sénat mieux rédigée, le czar la considéra presque comme un outrage personnel. Il avait quitté Paris la veille, le 3 juin, pour aller à Londres avec le roi de Prusse ; et si furieux, qu'il n'avait pas voulu, avant de partir, voir Talleyrand. Il lui reprochait de ne pas avoir empêché la publication de la Charte (1). Où est la différence entre les deux Constitutions, qui pourrait expliquer une si violente réaction ? Elle n'est pas dans le contenu, mais dans l'origine. La Constitution du Sénat est un pacte ; Louis XVIII devient roi de France parce que le peuple l'a appelé et à partir du moment où la Constitution sera acceptée non seulement par le roi, mais par le peuple aussi. Il faudra donc un plébiscite, dont la forme « sera réglée ». La Charte est une concession de Louis XVIII, roi de France depuis la mort de Louis XVII et continuateur au même titre de la longue suite des rois de France. Le monarque le dit avec une force et une clarté qui ne laissent subsister aucun doute.

Alexandre, en somme, s'était presque brouillé avec la Cour de France et avec Talleyrand, parce que

(1) Tout cela ressort de la lettre que Talleyrand écrivit au czar le 13 juin : document important que Talleyrand a publié dans ses *Mémoires*, II, pp. 210-214.

Louis XVIII avait refusé de recevoir sa couronne des mains du peuple. Il était sincère dans son infatuation pour les idées libérales ; mais justement parce qu'il était sincère, il s'irritait des oppositions et des déceptions ; et allant partout il avait trouvé beaucoup d'adversaires cachés de la Restauration, surtout beaucoup de Bonapartistes camouflés, qui avaient profité de son irritation pour l'exciter contre Louis XVIII. Louis XVIII ? Un absolutiste, complètement dominé par les royalistes fanatiques : au lieu de donner à la France la liberté, il rétablirait l'Ancien Régime dans toute son horreur ; en favorisant les Bourbons, le czar était tombé dans un piège. Irrité par les déceptions et trompé par ces insinuations perfides, le czar avait fini par ne plus rien comprendre à la politique de Louis XVIII et de Talleyrand, et à la véritable situation de la France. Comme nous allons le voir, ce dont il s'agissait en vérité, en 1814, ce n'était pas de faire une nouvelle Constitution meilleure que les précédentes, mais de l'appliquer, même si elle était médiocre. De 1789 à 1795, trois excellentes Constitutions avaient reconnu le droit d'opposition, mais aucune n'avait été appliquée : la grande question était si la Restauration répéterait les affreuses palinodies de la Révolution ; et si elle aussi allait promettre solennellement le droit d'opposition pour aboutir à un nouveau 18 Brumaire qui le supprimerait. Si, après quelques essais timides d'application, la Charte aussi avait été remplacée par un despotisme sur le modèle de l'an VIII, la France n'aurait pas été guérie de la grande peur, toute l'Europe aurait continué à trembler avec la France, aucun équilibre stable n'aurait pu être reconstitué et les grandes guerres de 1812, 1813, 1814, auraient achevé l'universelle ruine. Louis XVIII aurait-il le courage d'appliquer sa Constitution jusqu'au bout ? Voilà de quoi Alexandre aurait dû s'inquiéter ; et non du texte plus ou moins populaire de la Charte.

Son infatuation libérale explique un autre projet qui va provoquer une grande perturbation dans le futur Congrès. En mai, les Alliés savaient déjà, comme Gentz nous le dit, qu'Alexandre se proposait de transformer le duché de Varsovie en un règne à part ; et ils en étaient assez inquiets. Mais Alexandre voulait faire davantage : doter le nouveau royaume d'une Constitution représentative. Ce projet, qui a été largement traité de mystification par les historiens occidentaux, semble se justifier par des raisons plus sérieuses. Bien qu'équivoque, la politique polonaise de Napoléon avait ranimé le sentiment national, suscité des espoirs, exaspéré chez les Polonais la haine des Allemands et des Russes. Pourrait-on rétrograder le duché de Varsovie en province russe, sans le charger de chaînes ? Est-il étonnant que dans la tiédeur des sympathies libérales, qui amollissaient le printemps de 1814, une annexion par la force répugnât à Alexandre ? Ardent champion, à Paris, des idées libérales, il est évident qu'il les aurait encore mieux servies, si aux bons conseils qu'il donnait à tous ses frères couronnés, il avait ajouté l'exemple. Mais il était évident aussi que, s'il était difficile d'introduire des institutions représentatives en France et en Allemagne, il était encore plus difficile de les introduire dans l'empire russe. Alexandre ne pouvait pas imaginer de donner une Constitution à la Russie. Autocrate par force à Pétersbourg, libéral avec fougue à Paris : la contradiction était trop patente et un peu ridicule, bien qu'elle ne fût, sauf les exagérations de l'impériale hystérie, ni absurde ni capricieuse. Un royaume constitutionnel de Pologne pouvait adoucir la contradiction, en prouvant que l'autocrate de Russie ne soutenait pas les institutions représentatives seulement par des discours, là où elles étaient à peine possibles : par exemple, dans un pays déjà aussi occidentalisé que la Pologne.

Oui, le royaume de Pologne était une chimère : les

événements le prouveront. Mais la chimère était noble, et en 1814, Alexandre y croyait. Quoi qu'il en soit, trois jours après la promulgation de la Charte, le 7 juin, le czar et le roi de Prusse arrivaient à Londres, avec leur suite de ministres et de généraux. Ils furent accueillis par d'immenses foules enthousiastes. En juin, Alexandre put à Londres, comme en avril à Paris, se croire le libérateur de l'Europe, le *restitutor orbis* admiré, aimé, glorifié, en haut et en bas. S'il traversait tous les jours, au milieu d'ovations frénétiques, les quartiers populaires de Londres où le prince régent n'osait s'aventurer de peur d'être sifflé, Oxford lui décernait le diplôme de docteur comme « défenseur du droit européen ». Après tant d'efforts, d'angoisses et de deuils, on avait le droit de se détendre un peu : le court séjour des deux souverains fut un joyeux tourbillon de fêtes et de festins, qui arracha plus ou moins tout le monde aux affaires du monde ! Mais les quatre ministres des souverains alliés trouvèrent au moins le temps de prendre plusieurs décisions importantes. La première concernait le pape. Le souverain pontife avait envoyé le cardinal Consalvi à Londres protester contre le traité du 30 mai, qui reconnaissait à la France Avignon, en affirmant qu'il n'était pas le souverain, mais le dépositaire des États de l'Église. Le souverain était Jésus-Christ : le pape ne pouvait donc céder ce qui ne lui appartenait pas ; et toutes ses cessions étaient nulles. Le 6 juin, les quatre ministres décidèrent d'accord

« que Sa Sainteté, en qualité de Puissance temporelle, devait être traitée sur le même pied que les autres États ; que, par suite, de même que l'électeur de Hanovre, l'électeur de Hesse, le roi de Sardaigne, etc., elle devait être remise en possession de ce qui lui avait été enlevé sans cession formelle de sa part ; que, toutefois, les possessions qui avaient été transférées par le traité de paix formel entre le prédécesseur de Sa Sainteté et la France devaient être

considérées, par les Puissances alliées, comme des conquêtes sur la France dont ces Puissances se trouvaient autorisées à disposer en faveur d'un état de choses en Europe fondé sur l'équilibre. »

Le droit public du dix-huitième siècle, que les Alliés voulaient rétablir après la longue subversion révolutionnaire, valait pour tous les États, l'État ecclésiastique compris. La seconde délibération, prise le 16 juin, était la suivante :

1^o « Quelle époque doit-on désigner pour la réunion des plénipotentiaires des Puissances à Vienne? On est convenu d'adresser une circulaire à toutes les Cours participantes, avec l'invitation d'envoyer leurs plénipotentiaires pour le 15 août prochain ;

2^o « Comment préparera-t-on le travail sur les affaires de l'Europe à traiter au Congrès? Convenu de réunir les plénipotentiaires des sept Cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Angleterre, de Prusse, d'Espagne et de Suède en comité chargé de présenter le projet d'arrangement pour l'Europe d'après le plan qui aura été arrêté préalablement entre les quatre Cours d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Prusse.

« A cet effet, leurs ministres seraient réunis à Vienne au plus tard dans les premiers jours d'août. »

Mais le jour suivant, le czar déclara qu'il était obligé de rentrer dans son empire et qu'il ne pourrait pas être à Vienne le 15 août. La complication était sérieuse : amas chaotique de situations provisoires, immobilisées par l'occupation militaire et par l'attente du Congrès, l'Europe semblait menacée d'un instant à l'autre d'éboulements catastrophiques. Il fallait hâter le Congrès autant que possible. Le 20 juin, les ministres d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse — le ministre de Russie était absent — s'inclinèrent devant le désir du czar et proposèrent de renvoyer la convocation du Congrès au 1^{er} septembre ; mais ils prièrent les quatre grandes Cours « de prendre l'engagement formel et réciproque de ne rien préjuger ni de

souffrir que rien ne soit préjugé, entre temps et jusqu'à la nouvelle réunion des souverains, sur les arrangements futurs et définitifs de l'Europe ». Deux jours après, le 22 juin, Nesselrode envoyait une note à Castlereagh en donnant l'assurance formelle que le czar serait à Vienne avant le 27 septembre, en prenant l'engagement que toutes les choses resteraient dans l'état provisoire où elles étaient, jusqu'à l'ouverture du Congrès, et en demandant que l'ouverture du Congrès fût définitivement fixée au 1^{er} octobre (1). Le même jour le czar et le roi de Prusse quittaient l'Angleterre.

Les ministres restèrent à Londres jusqu'au 30 : le 29, les quatre Cours alliées s'engageaient à conserver ensemble sur le pied de guerre 300 000 hommes « afin de protéger les arrangements sur lesquels on s'entendrait à Vienne, et de maintenir l'ordre et le repos jusqu'au moment où l'état de l'Europe se trouverait entièrement raffermi (2). » Trois cent mille hommes, pendant le Congrès, avec tant de pays occupés, c'était presque une démobilisation. Les Alliés jugeaient que la force n'avait plus à jouer qu'un rôle secondaire dans le dénouement du grand drame. La paix définitive, la paix véritable, la paix qui dépose les armes, était en vue.

En juillet, souverains et ministres étaient rentrés chez eux. Partout à Vienne, à Londres, à Paris, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, on se prépara pour le Congrès. Mais l'atmosphère de l'Europe s'altérait rapidement. Juin n'était pas mai, Londres n'était pas Paris. La délibération du 16 juin avait précisé le premier article secret du traité du 30 mai, l'article qui statuait que le partage des territoires cédés par la

(1) Les protocoles de ces délibérations et négociations ont été publiés par DUPUIS, *le Ministère de Talleyrand en 1814*. Paris, 1920, II, pp. 117-120.

(2) D'ANGEBERG, *le Congrès de Vienne et les traités de 1815*. Paris, 1864, I, pp. 183-184.

France serait réglé au Congrès « *sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles.* » Elle avait décidé d'abord que les quatre Cours alliées prépareraient le plan définitif et détaillé du partage, qui devait parfaire le système européen ébauché dans ses grandes lignes par le traité du 30 mai. Elle avait établi ensuite que ce plan serait communiqué aux plénipotentiaires des sept Cours — Autriche, Prusse, Angleterre, Russie, France, Suède et Espagne — et que les plénipotentiaires des sept Cours prépareraient le « projet d'arrangement ». C'était une manière d'associer la France, la Suède et l'Espagne au partage des territoires et à ses responsabilités, tout en gardant la majorité dans les délibérations. Cette préoccupation de la majorité explique peut-être l'exclusion du Portugal, par elle-même un peu arbitraire et en tout cas injustifiable. Mais la délibération du 16 juin ne concernait que la procédure du Congrès ; ce qui était substantiel pour la paix, c'était le plan, dont les quatre grandes Cours revendiquaient la responsabilité et l'initiative. De ce plan à Londres on n'avait pas fixé une seule ligne ; la délibération du 16 juin l'avait renvoyé à Vienne, où les plénipotentiaires des quatre grandes Cours s'étaient donné rendez-vous pour l'établir, une ou deux semaines avant l'ouverture du Congrès fixée au 15 août. Sur l'essentiel on n'avait délibéré qu'un renvoi. Ce qui était plus grave encore : à Londres, en juin, la discorde commencée entre les Alliés à Paris à cause de la Pologne s'était aggravée et compliquée. Si en mai, à Paris, l'Autriche seule s'était opposée aux plans polonais d'Alexandre, en juin, à Londres, Metternich avait réussi, au milieu des fêtes, à gagner le gouvernement anglais à ses craintes et à retourner l'opinion des classes supérieures. Voici ce qu'écrivait Gentz, de Vienne, le 24 juillet :

« Le changement qui s'est opéré, je ne veux pas dire dans les principes politiques, mais dans la direc-

tion et application des principes politiques du gouvernement anglais est, selon moi, un fait de la plus haute importance. Jusqu'ici la prédilection, on peut dire exclusive, de l'Angleterre pour la Russie s'est fait sentir dans toutes les grandes affaires de l'Europe ; cette prédilection établie depuis un siècle, mais infiniment renforcée dans les vingt-cinq dernières années, a été dans plus d'une occasion un grand obstacle à des mesures efficaces contre la prépondérance française : aujourd'hui que cette prépondérance est détruite, elle exposerait l'équilibre de l'Europe à des nouveaux dangers d'un côté opposé. Le cabinet de Londres, sans toutefois compromettre ses rapports avec la Russie, est enfin revenu de cette prédilection exclusive. La sagesse de lord Castlereagh et de ses collègues, et le talent accompli du prince de Metternich en ont triomphé, et quelques circonstances particulières ont secondé leur marche. Je vous ai parlé, dans ma dépêche du 9, des relations personnelles entre l'empereur de Russie et le prince régent : tout ce que j'avais dit à ce sujet était de la plus exacte vérité ; et si vous voulez savoir dans quelles dispositions réciproques ces deux grands personnages se sont quittés, vous n'avez qu'à doubler la dose de ma dépêche susdite, et vous serez assez près de la réalité.

« Le cabinet de Londres envisagera et traitera les questions relatives à la Pologne dans un sens tout à fait analogue à celui de l'Autriche. Dans les feuilles publiques de l'Angleterre et même dans les séances du Parlement, il a été plusieurs fois question du rétablissement de la Pologne comme d'un événement fort à désirer. Mais il ne faut pas s'y méprendre. Le rétablissement *plein et entier* de la Pologne, telle qu'elle était avant le premier partage, est une idée populaire parmi les Anglais, et surtout un des thèmes favoris du parti de l'opposition. Ce n'est pas là, comme nous savons, l'objet de l'empereur de Russie. Il veut garder tout ce qu'il a eu avant cette guerre, y ajouter le ci-devant duché de Varsovie, et, au lieu de l'incorporer purement et simplement, le gouverner sous une forme particulière. Aussitôt que les Anglais ont compris que *tel* est son système par rapport à la Pologne, ils se

sont complètement refroidis, car quel prix attacheraient-ils à une mesure qui, sans rendre l'indépendance aux Polonais, ne tiendrait absolument qu'à inquiéter leurs voisins et à compromettre la tranquillité générale? L'empereur Alexandre a perdu depuis cette découverte jusqu'à la faveur du parti républicain en Angleterre; et personne n'y plaidera la cause des innovations qu'il médite. »

A Londres, au début, non seulement le peuple, mais aussi le gouvernement anglais était bien disposé pour Alexandre, reconnaissant qu'il avait combattu l'Empire napoléonien avec plus d'énergie et de courage que l'Autriche. Mais le mécontentement, qu'une longue guerre provoque dans le peuple, avait fait explosion en Angleterre à peine la paix avait été rétablie; malgré la victoire, ou à cause d'elle, le prince régent et le gouvernement *tory* étaient très impopulaires; on désirait partout un changement de ministère et toutes les occasions semblaient bonnes au peuple pour manifester son ressentiment. La présence d'Alexandre aussi: on l'acclamait un peu comme un héros, un peu comme un repoussoir de la Cour anglaise. Déjà irrité par les déceptions de Paris et par l'opposition que ses plans commençaient à trouver, le grand rebelle travesti en empereur n'avait pas eu la patience de ménager la médiocrité de la Cour et du gouvernement anglais: par un mélange de calcul faux et d'emportement hystérique il s'était livré aux dangereux sous-entendus de l'enthousiasme populaire; et Metternich en avait profité, en exploitant adroitement contre les plans polonais du czar l'irritation du prince régent et des sphères officielles. Il avait ainsi perdu, pendant son séjour à Londres, l'appui de l'Angleterre pour le projet polonais qui lui tenait tant à cœur. Des difficultés non moins graves l'attendaient en Russie. Son empire s'app préparait à faire amende honorable, après la victoire, de l'opposition, que la politique aventureuse de Tilsit avait provoquée dans l'opinion.

Alexandre, qui avait tant gaffé à Londres, eut cette fois, par un des retours sur lui-même dont il était coutumier, une idée géniale : il décommanda les arcs de triomphe qu'on lui préparait en Russie et fit dans son empire la plus humble des rentrées. Il avait gagné la guerre ; mais la Russie était couverte de sang et de blessures : ses finances ruinées, ses territoires les plus riches dévastés, sa ville sainte carbonisée, des centaines de milliers de tombes marquant les étapes de la marche qui avait conduit ses armées de Moscou à Paris. Alexandre pouvait croire avoir libéré l'Europe ; il ne pouvait pas, en présence de tant de ruines, se sentir complètement justifié devant son peuple par la victoire ! Sa modeste rentrée était une manière de reconnaître que tout le monde s'était en partie trompé, et que personne n'avait raison de réclamer les honneurs du triomphe. Le conflit d'ailleurs, qui avait émergé de la guerre, continuait, immergé maintenant dans la paix. Bureaux et salons, haute bureaucratie et grande noblesse, qui avaient été hostiles à l'alliance française, commençaient à s'opposer aux projets polonais du czar. Ils voulaient bien les annexions polonaises, mais non un royaume de Pologne, détaché de la Sainte Russie et se gouvernant lui-même par des institutions représentatives.

Les moments bienheureux de l'histoire durent peu. Exorcisée pour un instant, la peur revenait et recommençait à hanter les esprits. La Cour de Vienne s'alarmait des projets polonais d'Alexandre ; et avait réussi à communiquer ses craintes à la Cour et au gouvernement de Londres. Complication plus grave, une autre peur commençait à troubler les Cours de l'Europe. La lune de miel de la Restauration pâlisait déjà. Vers la moitié de juin, des bruits alarmants couraient, parmi les Alliés, sur l'état d'âme des troupes françaises qui rentraient. Metternich, qui tremblait toujours, avait commencé à douter de la Restauration en assistant, à une fenêtre de la rue Montmartre, à la rentrée de

Louis XVIII ; et à désespérer après la publication de la Charte et sa première conversation avec Louis XVIII, quelques jours après la publication. Sa puissante intuition le servait bien, comme toujours : le roi de France devait passer entre Scylla — l'impossibilité de retourner à l'Ancien Régime — et Charybde, les dangers de la liberté qu'il fallait octroyer (1). L'article 75 de la Charte avait conservé le Corps législatif « jusqu'à remplacement » en le rebaptisant. Le Sénat impérial avait subi des amputations et des greffes ; mais la majorité de la nouvelle Chambre des pairs était encore formée par des anciens sénateurs de l'Empire. Le Corps législatif et le Sénat avaient été sous Napoléon les bas serviteurs du despotisme ; une fiction de régime représentatif, chargée de fournir une approbation unanime et silencieuse à tous les projets du gouvernement. Mais le besoin de liberté et de dignité était si grand, que les muets du Sérail avaient retrouvé immédiatement la parole, à peine avaient-ils appris que le nouveau maître les invitait à discuter. Sans tarder, le Corps législatif, métamorphosé en Chambre des députés, le Sénat, métamorphosé en Chambre des pairs, s'étaient mis non seulement à critiquer les actes du gouvernement, mais à réclamer tout ce qui était nécessaire pour que le droit d'opposition fût une réalité du Nouveau Régime, en commençant par la liberté de la presse. L'exemple des deux Chambres fut imité par le pays : un torrent de brochures politiques — plus de deux cents, paraît-il — força les écluses de la censure, qu'on n'avait pas encore abolie, dans les mois de mai et de juin ; et le gouvernement le laissa passer. En peu de semaines, le droit d'opposition devint une réalité si débordante, que la Restauration fut attaquée à droite, à gauche, de front par des délires contradictoires. Les royalistes se ser-

(1) Cf. Metternich, *Mémoires*, I, pp. 196-197 ; ce sont des pages très importantes.

vaient de la liberté pour repousser la Charte, pour soutenir que Louis XVIII devait transmettre en sa plénitude l'autorité royale de ses ancêtres ; que l'égalité des droits était une idée révolutionnaire, la liberté des cultes une impiété, le système des deux Chambres une modernité funeste, la liberté de la presse une aberration. Non, la royauté avec une Charte, deux Chambres et un ministère composé en partie de bonapartistes et de libéraux ; la royauté avec une administration gérée par des fonctionnaires de l'Empire, avec l'armée commandée par des maréchaux de Napoléon, des révolutionnaires dans la Chambre des pairs et des régicides dans la Cour de cassation, n'était plus la royauté. D'anciens membres du Parlement de Paris arrivaient à dénoncer comme illégale la Charte, parce qu'elle n'avait pas été enregistrée en lit de justice. A droite, se formait une opposition qui ne réclamait rien moins que l'épuration générale des administrations, la dissolution de toutes les armées, le rétablissement des provinces et des Parlements d'autrefois, la suppression de toutes les libertés politiques. Mais à gauche on n'était pas plus raisonnable : l'opposition dénonçait la Charte comme un abus du pouvoir royal ; niait qu'il pût exister une Constitution là où il n'y avait pas eu un contrat synallagmatique entre le roi et le peuple. Tous les bénéficiaires et les admirateurs de l'Empire, de ses conquêtes éphémères et de son despotisme théâtral ; tous ceux dont les intérêts, la position, l'avenir étaient compromis ou menacés par la catastrophe, attaquaient à leur tour la Restauration de front, en protestant contre le traité du 30 mai ; et lui opposaient la grandeur de l'Empire. Comme si Napoléon avait été victime de la Restauration et non de ses peurs et erreurs (1).

La crise de la Restauration commençait. Entre

(1) CAPEFIGUE, *Histoire de la Restauration*. Paris, 1842, I, pp. 187 et suiv.

Scylla et Charybde, Metternich voyait juste. Mais sa timidité ne lui permettait d'imaginer d'autre issue à la passe dangereuse, qu'un naufrage ; et cette fois, il se trompait. La France et l'Europe avaient été conduites à cette passe dangereuse non par les erreurs de Louis XVIII, mais par toute la grande aventure de la Révolution. La Révolution avait eu peur de la liberté qu'elle avait promise au monde ; et entraînée par sa peur à des abus de la force de plus en plus grands, elle avait abouti au despotisme : la Terreur, le Directoire, le Consulat, l'Empire. Elle s'était enlisée et débattue pendant vingt ans dans cette contradiction, presque inintelligible à elle-même par sa nouveauté, parce que ses promesses avaient provoqué trop d'espoirs et d'illusions, et ses abus de la force trop de haines et de peurs. Le choc des espoirs, des illusions, des haines et des peurs avait tellement faussé tous les étalons de mesure, obscurci à tel point le sens moral, confondu la vérité et l'erreur, bouleversé la société et convulsé les esprits, que depuis dix ans la France et l'Europe étaient tombées dans un état de folie chaotique. Pour empêcher cet immense chaos de faire explosion, la Révolution n'avait trouvé d'autre expédient que de le charger de chaînes de plus en plus lourdes. Maintenant que la Révolution avait été désarmée, l'esprit constructif, dont la tâche est de canaliser la folie innée dans la nature humaine, se trouvait pour la première fois en présence d'un problème terrible, parce que contradictoire : pour canaliser avec sagesse et humanité la folie déchaînée par tant d'aventures, il fallait avant tout briser les chaînes dont la Révolution, dans le désarroi de ses frayeurs, l'avait chargée. Mais les chaînes brisées, la folie se déchaînait de nouveau sur le monde, plus furieuse que jamais. L'esprit constructif réussirait-il à la canaliser ? « Impossible ! Seule issue le naufrage, sur Scylla ou sur Charybde, » pensait Metternich en tremblant. Sa timidité ne pouvait pas deviner qu'il y

avait une solution : le courage d'un roi, d'un grand roi qui forcerait la passe dangereuse, au risque de se noyer. Louis XVIII a été ce grand roi. Il a voulu que la monarchie réussît là où la Révolution avait échoué, en octroyant à la France le droit d'opposition non plus seulement sur le papier, mais en réalité. Et il a réussi parce qu'il a eu du courage ; et il a eu du courage, parce qu'il n'a pas écouté, comme le Directoire et Bonaparte l'avaient écouté, le sinistre conseil de la peur : « Tu supprimeras le mécontentement qui provoque tant d'alarmes et de dangers, si tu supprimes l'opposition, qui l'exprime. » Mais pourquoi a-t-il eu ce courage qui avait manqué à la Révolution et à Bonaparte ? Son courage personnel n'aurait pas suffi, s'il n'avait pas possédé un pouvoir légitime. Là est le secret de toute cette extraordinaire histoire. Il était un roi courageux, parce qu'il n'avait pas peur de son pouvoir, comme en avaient eu peur le Directoire et Bonaparte ; et il n'avait pas peur de son pouvoir, parce qu'il ne l'avait pas usurpé par un coup de main, une fraude électorale, un acte de violence ou une mystification. Il l'avait reçu de ses ancêtres d'après une règle que toute la France avait considérée pour des siècles, et la majorité des Français considérait encore comme sacrée. Il savait qu'il avait le droit d'occuper son trône et que la France lui reconnaissait ce droit. C'est pour cette raison qu'il avait traité comme un petit souverain de second ordre Alexandre, qui, à plusieurs reprises, s'était permis de douter de ce droit ; c'est pour cette raison qu'il n'avait pas voulu être l'exécuteur testamentaire de la Révolution, mais octroyer lui-même la Charte ; c'est pour cette raison qu'après avoir octroyé la Charte, il avait maintenant le courage, qui avait manqué à la Révolution, le courage de l'appliquer.

Les maladresses que les historiens lui reprochent et les grands services qu'il a rendus à partir de 1814 à la France et à l'Europe ont la même source :

la légitimité de son pouvoir. C'est l'enseignement suprême à tirer de toute l'histoire de la Révolution : la liberté n'est possible que sous un gouvernement légitime, qu'il soit monarchique ou républicain.

IX

LE PREMIER CONFLIT : PRINCIPES ET CONVENANCES

Le plénipotentiaire du roi de France arriva à Vienne le 23 septembre. Ses cartes de visite apprirent bientôt à l'Europe que Louis XVIII n'avait pas envoyé à Vienne le prince de Benevento, mais le prince de Talleyrand. La noblesse de l'Europe, rescapée de la Révolution, allait tenir ses grandes assises : fille de la Révolution, la principauté de Benevento aurait été à Vienne une bâtarde. Les négociateurs de la paix qu'on allait conclure à Vienne, étaient tous des princes selon l'Ancien Régime : dans l'auguste compagnie il importait que le représentant de la France n'eût pas trop l'air de déroger.

Le prince de Talleyrand était le chef d'une déléation qui comprenait le comte Alexis de Noailles, le duc Dalberg, le marquis de la Tour du Pin-Gouvernet, MM. La Besnardière, Challaye, Formond, et Perrey. Sa nièce, la comtesse Edmond de Périgord, l'accompagnait : elle était chargée de faire à Vienne, pendant le Congrès, les honneurs de la maison. La Cour de Vienne avait préparé pour les empereurs, rois et princes qui assisteraient au Congrès, une magnifique hospitalité et un invisible service de surveillance. Jour par jour, le baron François Hager, chef de la police, saura par les rapports de ses agents ce que tous ces illustres personnages feront et diront ; jour par jour, il lira

leur correspondance. La délégation française fut l'objet d'une surveillance, digne de son importance. Mais la police de Vienne, qui n'était pas bête, ne se laissa pas éblouir par les grands personnages de la délégation : elle découvrit tout de suite parmi les gens à la suite, l'homme suspect. C'était un certain Sigismond Neukomm, un Autrichien de Salzbourg, pianiste et compositeur, élève de Haydn, qui depuis 1809 vivait à Paris, dans l'hôtel du prince et que celui-ci avait amené avec lui. Un pianiste dans le grand Congrès pour la reconstruction de l'Europe? Metternich s' alarma : il y avait anguille sous roche. Ordres furent donnés de surveiller strictement le musicien de Salzbourg (1).

Talleyrand avait reçu des instructions : un long document qu'il avait lui-même rédigé d'accord avec le roi et que Louis XVIII avait signé. Son titre est : « Instructions pour l'ambassadeur du roi au Congrès (2). » Que sont ces instructions? Un admirable effort pour ramener le chaos de l'Europe et l'ordre qui devait le remplacer à trois principes simples, clairs et cohérents ; et pour mettre d'accord ces principes avec quelques intérêts vitaux de la France. Des trois principes deux étaient anciens et connus ; et le premier avait été officiellement reconnu dans la délibération prise à Londres le 6 juin, à propos des revendications du pape, par les ministres des quatre grandes Cours. Ils sont ainsi formulés dans les Instructions :

« Les nations d'Europe ne vivent point sous la seule loi morale ou de nature, mais encore sous une loi qu'elles se sont faite et qui donne à la première

(1) Toute la curieuse histoire de Neukomm résulte des rapports de Police, que le commandant M. H. Weil a publiés : *Les Dessous du Congrès de Vienne*. Paris, 1917, vol. I, pp. 114, 130, 135, 136, 352, 369, 372.

(2) Talleyrand l'a publié dans ses *Mémoires*, vol. II, pp. 214 et suiv.

une sanction qui lui manque ; loi établie par des conventions écrites, ou par des usages constamment, universellement et réciproquement suivis, toujours fondée sur un consentement mutuel, exprès ou tacite, et qui est obligatoire pour toutes. Cette loi, c'est le droit public.

« Or il y a dans ce droit deux principes fondamentaux : l'un que la souveraineté ne peut être acquise par le simple fait de la conquête, ni passer au conquérant, si le souverain ne la lui cède ; l'autre, qu'aucun titre de souveraineté, et conséquemment le droit qu'il suppose, n'ont de réalité pour les autres États, qu'autant qu'ils l'ont reconnu.

« Toutes les fois qu'un pays conquis a un souverain, la cession est possible, et il suit du premier des principes cités qu'elle ne peut être remplacée ni suppléée par rien. »

« Un souverain dont les États sont sous la conquête (s'il est une personne naturelle), ne cessant point d'être souverain à moins qu'il n'ait cédé son droit, ou qu'il n'y ait renoncé, ne perd par la conquête que la possession de fait et conserve conséquemment le droit de faire tout ce que ne suppose pas la possession. L'envoi de plénipotentiaires au Congrès la suppose si peu, qu'il peut avoir pour objet de la réclamer. »

C'est donc entendu : la conquête ne suffit pas pour créer la souveraineté ; il faut la cession du souverain précédent ; les pays annexés à la France par un acte unilatéral des gouvernements révolutionnaires n'avaient jamais changé de souverain et devaient être rendus sans discussion. On l'avait déjà fait, d'ailleurs. Mais que fera-t-on des pays restés sans souverain, soit parce que le souverain avait disparu, comme la République de Gênes, soit parce que le souverain avait renoncé à la souveraineté sans la céder à un autre souverain ? C'était le cas de tous les pays que la Révolution avait annexés à la France à la suite de traités réguliers de cession, et auxquels la France avait re-

noncé par le traité du 30 mai, sans les céder à un autre État. Cas sans précédents, la moitié de l'Europe était vacante ; comme la conquête ne crée pas la souveraineté, les quatre puissances alliées ne pouvaient transférer à un souverain nouveau la souveraineté qu'elles ne possédaient pas ; il fallait créer la souveraineté nouvelle *ex nihilo* : mais qui aurait ce pouvoir transcendant ? Voici quelle solution les « Instructions » proposent pour ce cas nouveau : c'est le troisième principe de droit public que les « Instructions » établissent comme préliminaire de la reconstruction.

« Mais un pays conquis peut n'avoir pas de souverain, soit parce que celui qui l'était, a, pour lui et ses héritiers, renoncé simplement à son droit, sans le céder ; soit parce que la famille régnante vient à s'éteindre, sans que personne soit appelé légalement à régner après elle. Dans une république à l'instant où elle est conquise, le souverain cesse d'exister, parce que sa nature est telle que la liberté est une condition nécessaire de son existence, et qu'il y a une impossibilité absolue à ce que, tant que dure la conquête, il soit libre un seul moment.

« La cession par le souverain est alors impossible.

« S'ensuit-il que, dans ce cas, le droit de conquête puisse se prolonger indéfiniment, ou se convertir de lui-même en droit de souveraineté ? Nullement.

« La souveraineté est, dans la société générale de l'Europe, ce qu'est la propriété privée dans une société civile particulière. Un pays ou un État sous la conquête et sans souverain, et une propriété sans maître sont des biens vacants, mais faisant respectivement, et l'un aussi bien que l'autre, partie d'un territoire qui n'est pas vacant, conséquemment soumis à la loi de ce territoire, et ne pouvant être acquis que conformément à cette loi, savoir : la propriété privée, conformément au droit public de l'État particulier où elle est située, et le pays ou l'État, conformément au droit public européen qui est la loi générale du territoire formant le domaine commun de l'Europe. Or, c'est un des principes de ce droit que

la souveraineté ne peut être transférée par le seul fait de la conquête. Donc, lorsque la cession par le souverain est impossible, il est de toute nécessité qu'elle soit suppléée. Donc, elle ne peut l'être que par la sanction de l'Europe.

Que signifie ce passage? Que le sort des pays restés sans souverain après le traité du 30 mai, devait être décidé par l'Europe tout entière réunie en Congrès. L'Europe devient dans les « Instructions » ce qu'elle n'avait jamais été jusqu'alors : une communauté presque mystique d'États, qui, comme le pape et l'empereur au moyen âge, ont le pouvoir, en se réunissant en Congrès, de reconnaître ou de créer le droit de souveraineté. Il s'agissait d'un droit nouveau, inconnu par le droit des gens. D'où sortait-il? Quels en étaient les sources, les fondements et les limites? Les « Instructions » ne précisent rien ; elles se bornent à ajouter aux deux principes précédents, depuis longtemps reconnus, le droit supérieur de l'Europe, sans le justifier et le définir.

Il n'est point douteux que sous le couvert du droit des gens, Talleyrand exécutait un mouvement tournant contre le premier article secret du traité du 30 mai. Nous avons vu que, ne pouvant s'entendre en quelques semaines sur le partage des territoires repris à la France, on avait à Paris cherché à mettre d'accord le droit des gens qui exigeait la signature et le consentement de la France à toutes les cessions particulières de ces territoires, et la volonté des Alliés que la France ne profiterait pas de la liberté d'action recouvrée par le traité de paix pour faire trop de difficultés. Nous connaissons l'accommodement : à Paris, la France avait renoncé à ses droits de souveraineté, de suzeraineté et de possession pour tous les territoires ; et elle s'était engagée à accepter « les arrangements qu'on prendrait à Vienne sur les bases arrêtées par les puissances entre elles ». Mais au point de vue du droit strict, l'accommodement était con-

tradictoire. Dès que la France avait renoncé à ses droits de souveraineté, elle ne pouvait plus transmettre aux futurs souverains de ses territoires ce qu'elle ne possédait plus. Les Alliés à leur tour ne pouvaient pas transmettre ce qu'ils n'avaient jamais possédé. Avec le premier article secret, le droit des gens du dix-huitième siècle ne jouait plus. Talleyrand, d'accord avec Louis XVIII, voulait profiter de la difficulté pour assimiler les territoires en question à des territoires vacants ; et pour matérialiser la fiction de l'Europe en une autorité supérieure capable de décider de leur sort. Le but de cet effort était évident : le roi et son ministre voulaient arracher aux Cours alliées la décision exclusive sur le sort de ces territoires, justifier l'intervention de la France et des autres États dans l'intérêt commun et légitime de la France et de l'Europe.

Mais au delà de ce but politique, d'ailleurs légitime, Talleyrand et Louis XVIII visaient un but plus élevé, presque métaphysique. C'est la tâche de l'esprit constructif de définir et d'imposer les principes qui doivent régler les rapports entre les États. Mais les principes ne pourront s'imposer, que s'ils acquièrent une certaine stabilité ; et ils ne pourront acquérir une certaine stabilité, que s'ils s'appuient sur une chose fixe. Or les principes n'existent et n'agissent que dans et par l'esprit humain — son intelligence et sa volonté ; l'esprit humain qui par sa nature, est un éternel mouvant puisqu'il consiste en une suite d'états de conscience qui se suivent sans interruption. Comment fixer l'éternel mouvant au moins sur quelques points essentiels ? C'est la tâche presque surhumaine que l'esprit constructif doit accomplir. A l'intérieur chaque État réussit à fixer grossièrement quelques règles et principes en les édictant en des lois gravées sur pierre et bronze ou écrites sur papier ; et en organisant une force qui en impose l'observance. Dans les rapports entre États tout est livré à l'autoréglementation des

passions, des intérêts, de la force que chaque État possède ou croit posséder : états de conscience toujours mobiles qui peuvent affirmer ou interpréter les principes avec l'arbitraire effréné de leur liberté. Pendant le moyen âge il y avait eu en Europe un point fixe au milieu de l'anarchie des États : c'était le pape. Mais on n'était plus au moyen âge. Sachant que, livrés à eux-mêmes, les intérêts et les passions auraient jeté le Congrès dans un chaos de principes et d'interprétations contradictoires, Talleyrand et Louis XVIII voulaient constituer une autorité supérieure, qui pût établir avec une certaine cohérence et stabilité, soit les principes, soit leurs interprétations ; résoudre l'insoluble problème de stabiliser ce qui était mobile par nature. Et ils avaient pensé à l'ensemble des États européens, grands et petits, qui tous avaient un profond désir de reconstituer le système européen.

Manœuvre adroite, idée sage et profonde ; mais l'une et l'autre vulnérables. Les territoires en discussion étaient-ils vraiment des territoires vacants ? Le droit des gens considérerait vacants les territoires sur lesquels aucun État ne pouvait vanter aucun droit, ni de suzeraineté, ni de souveraineté, ni même de possession. Les quatre Cours alliées avaient au moins sur ces territoires un droit de possession analogue à celui que la France avait exercé sur les territoires annexés sans cession. En outre, un droit, en même temps nouveau et vague comme le droit de l'Europe, inventé par Talleyrand et Louis XVIII, aurait-il la chance d'être reconnu et appliqué à Vienne ? Si Talleyrand et son roi se faisaient des illusions, elles n'ont pas résisté longtemps à l'atmosphère de Vienne. La veille de son arrivée, le 22 septembre, les plénipotentiaires de l'Autriche (Metternich), de la Prusse (Hardenberg et Humboldt), de la Grande-Bretagne (Castlereagh), de la Russie (Nesselrode), qui l'avaient précédé à Vienne, avaient pris la délibération suivante :

1^o « Que les quatre puissances seules peuvent convenir entre elles sur la distribution des pouvoirs (pays) devenus disponibles par la dernière guerre et la paix de Paris, mais que les deux autres doivent être admises pour énoncer leur avis et faire, si elles le jugent à propos, leurs objections, qui seront pour lors discutées avec elles ;

2^o « Que, pour ne pas s'écarter de cette ligne, les plénipotentiaires des quatre puissances n'entreront en conférence avec les deux autres sur cet objet qu'à mesure qu'ils auront terminé entièrement, et jusqu'à un parfait accord entre eux, chacun des trois points de la distribution territoriale du duché de Varsovie, de l'Allemagne et de l'Italie. »

Ces délibérations étaient motivées, dans le protocole de la Conférence, de la manière suivante :

« La disposition sur les provinces conquises appartient, par sa nature même, aux puissances dont les efforts en ont fait la conquête. Ce principe a été consacré par le traité de Paris lui-même, et la Cour de France y a préalablement consenti ; car l'article premier secret du traité de Paris dit, de la manière la plus précise, « que la disposition à faire des territoires « sera réglée au Congrès sur les bases arrêtées par les « puissances alliées entre elles. » Les termes « arrêtées » et « arrêtées entre elles », expriment clairement qu'il ne s'agit point ici ni de simples dispositions, ni de discussions où la France prendrait part. Il n'est pas dit non plus où et comment ces bases doivent être arrêtées, et ce serait une interprétation entièrement arbitraire et injuste, si l'on voulait soutenir qu'on n'avait entendu par là que le contenu du traité déjà existant entre les Alliés.

« Mais la France ayant passé sous un gouvernement légitime, les quatre puissances alliées n'entendent pas vouloir éloigner ni elle, ni l'Espagne, de toute discussion sur la distribution des territoires, en autant que ces puissances y ont un intérêt particulier, ou bien qu'elle regarde l'intérêt de toute l'Europe, ainsi qu'elles en auraient éloigné la France, si la paix avait été conclue avec Napoléon.

« Ainsi des trois nuances qu'on aurait pu établir à l'égard de ce point, de n'y être point admises du tout, de n'y être admises que lorsque les autres parties sont déjà d'accord entre elles, de reconnaître d'avance tout ce que les autres arrêteraient, la seconde est évidemment celle à laquelle la France a droit de prétendre, mais à laquelle elle doit se borner.

« Il y aurait d'ailleurs, un inconvénient extrême à agir autrement. Si la France n'est admise que lorsque les quatre puissances sont déjà d'accord entre elles, elle n'en fera pas moins toutes les objections qu'elle croira convenables pour sa propre sûreté et pour l'intérêt général de l'Europe ; mais elle n'en fera pas d'autres.

« Si elle assiste à la première discussion, elle prendra parti pour ou contre chaque question, qu'elle soit liée à ses propres intérêts ou non ; elle favorisera ou contrariera tel ou tel prince d'après des vues particulières, et les petits princes d'Allemagne seront invités par là à recommencer tout ce manège d'intrigues et de cabales qui, en grande partie, a causé le malheur des dernières années.

« C'est pourquoi il est de la dernière importance de n'entrer en conférence avec les plénipotentiaires français que lorsque cet objet sera entièrement terminé (1). »

Vienne dédisait Paris et Londres. En mai, à Paris, les Cours alliées s'étaient contentées de demander à la France qu'elle accepte pour le règlement de l'Europe les *bases arrêtées* entre les puissances alliées : Espagne, Portugal et Suède compris. L'engagement réciproque était vague ; et laissait à la France, comme aux Alliés, une large liberté d'action. A Londres, en juin, les quatre Cours avaient décidé d'arrêter préalablement le plan du règlement et puis de le communiquer à la France, à l'Espagne et à la Suède — le Portugal était exclu — pour qu'avec les plénipotentiaires des quatre grandes Cours, ils préparent, d'après le plan de celles-ci, « le projet d'arrangement pour l'Europe ».

(1) D'ANGE BERG, pp. 249-251.

Dans cet arrangement, la France semble avoir encore un rôle important à jouer. Dans la délibération du 22 septembre, la Suède à son tour est complètement éliminée ; l'Espagne n'est plus autorisée qu'à discuter ses questions propres ; quant à la France, elle n'est plus admise qu'à présenter des observations après que les quatre grandes Cours auront décidé. Pendant l'*intermezzo*, la Cour de Paris et l'alliance des quatre Cours s'étaient tourné les épaules et avaient marché dans des directions opposées : la Cour de Paris allant à la recherche de l'Europe pour identifier avec elle ses intérêts ; les Cours alliées en se retirant de l'Europe pour se resserrer en elles-mêmes. Mais ce qui était plus grave, c'était la phrase : « La disposition sur les provinces conquises appartient, par sa nature même, aux puissances dont les efforts en ont fait la conquête. » La disposition, c'est l'attribution de la souveraineté. Le texte est clair : les quatre Cours alliées ont le droit de disposer des territoires auxquels la France a renoncé, parce qu'elles les ont conquis. Le droit public du dix-huitième siècle est renié, le principe que la conquête crée la souveraineté adopté ; au droit supérieur de l'Europe, que Talleyrand avait porté de Paris sans que personne ne l'eût encore ni défini ni justifié, les quatre Cours alliées opposent le pseudo-droit de la force, dont la Révolution avait tant abusé pour rompre l'équilibre de l'Europe que le Congrès devait rétablir. Comment expliquer le revirement ?

Alexandre et la Pologne, avant tout. Si Alexandre avait été en septembre dans le même état d'esprit qu'en mai, il est peu probable qu'il aurait laissé passer la délibération du 22 ; et il aurait pu l'empêcher en s'unissant à Castlereagh, qui avait fait des réserves. Mais il voulait le duché de Varsovie ; et Vienne d'accord avec Londres s'opposait. Comme sa couronne et sa vie auraient été en danger sans un agrandissement territorial de cette importance, Alexandre avait envoyé déjà en août Nesselrode à Vienne, pour tra-

vailer dans l'ambiant. Dans l'« Instruction » qu'il lui avait remise avant le départ, on lit cette phrase :

« Le duché de Varsovie est une conquête que j'ai faite sur l'Empire de Napoléon. Tout le continent de l'Europe s'était ligué contre moi, lorsque j'ai repoussé la plus injuste agression. Néanmoins, je n'ai pas hésité à la délivrance de ces mêmes Puissances des efforts non moins étendus que ceux qui ont sauvé la Russie. Maintenant que les succès qui ont été obtenus permettent de reconstituer les principaux États de l'Europe dans les proportions où ils se trouvaient avant les dernières guerres de Bonaparte, et de procurer même à plusieurs d'entre eux des agrandissements importants, il est juste que mes sujets soient indemnisés pour tant de sacrifices, et qu'une frontière militaire les préserve à jamais des malheurs d'une nouvelle invasion (1). »

Le droit de l'épée, comme titre de souveraineté, est déjà affirmé. Avec des Alliés récalcitrants, puisqu'il avait conquis et tenait la Pologne, c'était le titre le moins controversé, même si le plus dangereux pour l'Europe. Il n'est donc pas surprenant que, son maître étant pour le moment dans cette disposition, Nesselrode ait voté, le 22 septembre, la délibération, en entraînant Metternich, Hardenberg, et Humboldt, malgré les réserves de Castlereagh. La délibération servait les vues d'Alexandre sur la Pologne, qu'il avait conquise. Mais l'affaire de Pologne n'était pas seule ; elle traînait derrière elle l'affaire de la Saxe. Pour obtenir la Pologne, Alexandre avait promis à la Prusse, en échange des territoires polonais qui avaient appartenu à celle-ci, le royaume de Saxe, qui, seul parmi les petits États germaniques clients de l'Empire français, avait été fidèle à Napoléon jusqu'à la dernière minute. La Saxe était alors occupée par les troupes alliées ; et son roi presque prisonnier. Mais

(1) K. LUTOSTANSKI, *Le Partage de la Pologne et la lutte pour l'indépendance*. Lausanne-Paris, 1918, p. 345.

d'après le droit des gens il aurait fallu son consentement pour que la souveraineté sur ses États pût passer à la Prusse. Et s'il s'y refusait? Les instructions de Louis XVIII à ses plénipotentiaires enjoignaient à ceux-ci, d'une manière péremptoire, d'exiger le maintien du roi de Saxe et de son royaume (1). Le droit des gens devenait en somme une menace pour tout le plan polonais du czar. En effet, par un de ces revirements brusques dont il était coutumier, Alexandre, qui allait arriver à Vienne le 25, y venait, résolu à s'imposer par la menace et la force, comme un bon élève de Napoléon, en envoyant à tous les diables, s'il était nécessaire pour avoir la Pologne, le droit des gens, qu'il avait voulu déjà rétablir en 1804, et qu'il avait soutenu avec tant de force à Paris, en mai. La délibération du 22 septembre annonçait au monde la nouvelle orientation du maître de la Russie.

La défection d'Alexandre était un événement d'autant plus grave, qu'il était lié à un mouvement plus général des esprits. En rentrant, les souverains alliés et leurs ministres n'avaient pas trouvé chez eux la chaude atmosphère de Paris pendant les mois d'avril et mai : l'atmosphère de sagesse, de confiance et de courage d'où le grand traité du 30 mai était sorti. Les succès éphémères mais éblouissants de la Révolution avaient fortement frappé les esprits de la nouvelle génération ; une élite seulement se rappelait du droit des gens de l'Ancien Régime, comme d'un code de sagesse, nécessaire pour construire la paix en matériaux solides. A Londres, à Berlin, à Vienne, tout le monde n'avait pas été content du traité du 30 mai : ceux qui n'avaient pas respiré l'air de Paris pendant les deux mois miraculeux, l'avaient jugé trop séraphique. En outre, autour de l'Europe vacante, les convoitises s'étaient allumées pendant l'*intermezzo*, non seulement dans les Cours alliées, mais aussi dans les petits États ;

(1) TALLEYRAND, *Mémoires*, II, pp. 219 et 245.

tout le monde s'était imaginé pouvoir sans risque et sans effort se tailler un bon morceau dans l'Europe restée sans maîtres, comme cela s'était fait tant de fois pendant les guerres de la Révolution ; et toutes ces convoitises se donnaient librement carrière, parce que les articles secrets du 30 mai n'étaient connus que d'un très petit nombre de personnes. L'Europe ignorait que le Congrès ne serait plus libre de disposer de l'Europe vacante comme il voulait ; que certaines questions de principe avaient été résolues à Paris et qu'elles liaient les grandes puissances. Ainsi, pendant l'*intermezzo*, on avait un peu partout fait, sans le savoir, des projets impossibles, parce qu'ils contredisaient le traité du 30 mai. A la Cour du grand-duc de Bade on rêvait d'un royaume d'Helvétie modelé sur le royaume de Westphalie. A Berlin, on avait discuté le projet de lier la Suisse par une alliance perpétuelle à la Confédération germanique, qui allait remplacer l'Empire. En Allemagne on proposait de transférer en Suisse la maison de Wurtemberg ; et des projets de toute espèce fermentaient non seulement à la Cour de Bavière mais aussi dans les petites Cours échappées au déluge de la Révolution. A Turin, où on ignorait que la Lombardie appartenait désormais à l'Autriche, on avait commencé à espérer que le royaume de Sardaigne pourrait s'agrandir soit à l'Est, du côté de la Lombardie, soit au Sud, vers la Toscane (1). L'archiduc François d'Este pensait à recevoir La Spezia (2). L'ancien grand-duc de Toscane Ferdinand III, bien que frère de l'empereur d'Autriche, n'était pas encore sûr de recouvrer son ancien État pour les complications que nous verrons. Mais il pensait le revendiquer, grandi de la Lunigiana, de Lucques, de Piombino et d'un certain nombre de fiefs impériaux (3). Le pape

(1) BIANCHI, *La Diplomazia europea in Italia*. Torino, 1865, vol. I, pp. 48 et suiv.

(2) *Id.*, *ibid.*, pp. 43-44.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 38.

lui-même ne se bornait pas à revendiquer tout son ancien État, les parties cédées et les parties non cédées, Avignon compris : à Rome, on se demandait s'il ne fallait pas profiter de l'occasion pour revendiquer le duché de Parme.

En somme, Talleyrand trouvait dans l'air à Vienne une sourde hostilité contre l'esprit qui semblait avoir triomphé à Paris dans le traité du 30 mai. Le 25 septembre, il écrivait au roi : « A Vienne, le langage de la raison et de la modération ne se trouve point encore dans la bouche des plénipotentiaires... » En outre, rien n'était prêt pour le Congrès : ce dont Talleyrand semble attribuer la responsabilité surtout à Metternich. Le 29 septembre, il écrivait à Louis XVIII :

« Malheureusement, celui qui est en Autriche à la tête des affaires et qui a la prétention de régler celles de l'Europe, regarde comme la marque la plus certaine de la supériorité du génie, une légèreté qu'il porte d'un côté jusqu'au ridicule et de l'autre jusqu'au point où, dans le ministre d'un grand État, et dans les circonstances telles que celles-ci, elle devient une calamité (1). »

Ce jugement est si sévère qu'il devait avoir une raison plus profonde que les incompatibilités des tempéraments ou le choc des intérêts. Les développements du Congrès vont peut-être nous la révéler.

Le 25, Alexandre fit son entrée solennelle à Vienne avec le roi de Prusse, et à peine arrivé, il fit savoir à Talleyrand qu'il désirait le voir. Une audience particulière fut fixée pour le 1^{er} octobre. Talleyrand attendait pour le 1^{er} octobre son audience plus que l'ouverture du Congrès, qui semblait renvoyé à une date hypothétique. Quand, le matin du 30 septembre il reçut une courte lettre de Metternich, qui lui proposait, en son nom seul, de venir à 2 heures assister

(1) Cf. *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII*. Paris, 1881, p. 9.

à une conférence préliminaire pour laquelle il trouverait réunis chez lui les ministres de Russie, d'Angleterre et de Prusse.

Il ajoutait qu'il faisait la même demande à M. Labrador, ministre d'Espagne. Gentz nous dit que le but de cette convocation était de faire accepter par la France et par l'Espagne la délibération du 22 septembre (1). Ce qui s'est passé dans cette première réunion, Talleyrand l'a raconté dans une longue lettre au roi, du 4 octobre. Comme son récit est confirmé par le rapport, vraiment splendide, rédigé par Gentz qui était présent (2), je le reproduis dans son texte intégral.

« Les mots *assister* et *réunis* étaient visiblement employés avec dessein. Je répondis que je me rendrais avec grand plaisir chez lui avec les ministres de Russie, d'Angleterre, d'Espagne et de Prusse.

« L'invitation adressée à M. de Labrador était conçue dans les mêmes termes que celle que j'avais reçue, avec cette différence qu'elle était en forme de billet à la troisième personne, et faite au nom de M. Metternich et de ses collègues.

« M. de Labrador étant venu me la communiquer et me consulter sur la réponse à faire, je lui montrai la mienne et il en fit une toute pareille dans laquelle la France était nommée *avec et avant* les autres puissances. Nous mêlions ainsi à dessein, M. de Labrador et moi, ce que les autres paraissaient vouloir séparer, et nous divisions ce qu'ils avaient l'air de vouloir unir par un lien particulier.

« J'étais chez M. de Metternich avant deux heures, et déjà les ministres des quatre Cours étaient réunis en séance autour d'une table longue : lord Castlereagh à une des extrémités et paraissant présider ; à l'autre extrémité, un homme que M. de Metternich me pré-

(1) GENTZ, *Dépêches inédites*, t. I, p. 108.

(2) C'est la douzième de ses *Dépêches inédites* de 1814 (I, pp. 107-118). Elle confirme sur tous les points et complète sur certains points le récit de Talleyrand.

senta comme tenant la plume dans leurs conférences : c'était M. de Gentz.

« L'ambassadeur du Portugal, le comte de Palmella, informé par lord Castlereagh qu'il devait y avoir des conférences préliminaires auxquelles les M. de Labrador et moi devions nous trouver, et où il ne serait point appelé, crut devoir réclamer contre une exclusion qu'il regardait et comme injuste et comme humiliante pour la couronne de Portugal. Il avait en conséquence écrit à lord Castlereagh une lettre que celui-ci produisit à la conférence. Ses raisons étaient fortes, elles étaient bien déduites. Il demandait que les huit puissances qui ont signé le traité du 30 mai, et non pas seulement six de ces puissances, formaient la commission préparatoire qui devait mettre en activité le Congrès dont elles avaient stipulé la réunion. Nous appuyâmes cette demande, M. de Labrador et moi : on se montra disposé à y accéder, mais la décision fut ajournée à la prochaine séance. La Suède n'a point encore de plénipotentiaire ici, et n'a conséquemment pas encore été dans le cas de réclamer.

« L'objet de la conférence d'aujourd'hui, me dit lord Castlereagh, est de vous donner connaissance de ce que les quatre Cours ont fait depuis que nous sommes ici. Et s'adressant à M. de Metternich : « C'est vous, lui dit-il, qui avez le protocole. » M. de Metternich me remit alors une pièce signée de lui, du comte de Nesselrode, de lord Castlereagh et du prince de Hardenberg. Dans cette pièce, le mot d'alliés se trouvait à chaque paragraphe. Je relevai ce mot : je dis qu'il me mettait dans la nécessité de nous demander où nous étions, si c'était encore à Chaumont ou à Laon, si la paix n'était pas faite, s'il y avait querelle et contre qui. Tous me répondirent qu'ils n'attribuaient point au mot d'alliés un sens contraire à l'état de nos rapports actuels, et qu'ils ne l'avaient employé que pour abrégé. Sur quoi je fis sentir que, quel que fût le prix de la brièveté, il ne la fallait point acheter aux dépens de l'exactitude.

« Quant au contenu du protocole, c'était un tissu de raisonnements métaphysiques destiné à faire

valoir des prétentions que l'on appuyait encore sur des traités à nous inconnus. Discuter ces raisonnements et ces prétentions, c'eût été se jeter dans un océan de disputes ; je sentis qu'il était nécessaire de repousser le tout par un argument péremptoire ; je lus plusieurs paragraphes, et je dis : « Je ne comprends pas. » Je les relus posément une deuxième fois, de l'air d'un homme qui cherche à pénétrer le sens d'une chose ; et je dis que je ne comprenais pas davantage. J'ajoutai : « Il y a pour moi deux dates entre lesquelles il n'y a rien : celle du 30 mai, où la formation du Congrès a été stipulée, et celle du 1^{er} octobre, où il doit se réunir. Tout ce qui s'est fait dans l'intervalle m'est étranger et n'existe pas pour moi. » La réponse des plénipotentiaires fut qu'ils tenaient peu à cette pièce, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de la retirer, ce qui leur attira de la part de M. de Labrador l'observation que pourtant ils l'avaient signée. Ils la reprirent, M. de Metternich la mit de côté, et il n'en fut plus question.

« Après avoir abandonné cette pièce, ils en produisirent une autre. C'était un projet de déclaration que M. de Labrador et moi devions signer avec eux si nous l'adoptions. Après un long préambule sur la nécessité de simplifier et d'abrégier les travaux du Congrès, et après des protestations de ne vouloir empiéter sur les droits de personne, le projet établissait que les objets à régler par le Congrès devaient être divisés en deux séries, pour chacune desquelles il devait être formé un comité auquel les États intéressés pourraient s'adresser et que, les deux comités ayant achevé tout le travail, on assemblerait alors pour la première fois le Congrès, à la sanction duquel tout serait soumis.

« Ce projet avait visiblement pour but de rendre les quatre puissances qui se disent alliées, maîtresses absolues de toutes les opérations du Congrès, puisque, dans l'hypothèse où les six puissances principales se constitueraient juges des questions relatives à la composition du Congrès, aux objets qu'il devra régler, aux procédés à suivre pour les régler, à l'ordre dans lequel ils devront être réglés, et nommeraient seules et sans contrôle les comités qui devraient tout préparer, la

France et l'Espagne, même en les supposant toujours d'accord sur toutes les questions, ne seraient jamais que deux contre quatre.

« Je déclarai que sur un projet de cette nature, une première lecture ne suffisait pas pour se former une opinion ; qu'il avait besoin d'être médité, qu'il fallait avant tout s'assurer s'il était compatible avec des droits que nous avions tous l'intention de respecter ; que nous étions venus pour garantir les droits de chacun, et qu'il serait trop malheureux que nous débussions par les violer ; que l'idée de tout arranger avant d'assembler le Congrès était pour moi une idée nouvelle : qu'on proposait de finir par où j'avais cru qu'il était nécessaire de commencer ; que peut-être le pouvoir que l'on proposait d'attribuer aux six puissances ne pouvait leur être donné que par le Congrès ; qu'il y avait des mesures que des ministres sans responsabilité pouvaient facilement adopter, mais que lord Castlereagh et moi nous étions dans un cas tout différent. Ici lord Castlereagh a dit que les réflexions que je faisais lui étaient toutes venues à l'esprit, qu'il en sentait bien la force ; mais, a-t-il ajouté, quel autre expédient trouver pour ne pas se jeter dans d'inextricables longueurs ? J'ai demandé pourquoi dès à présent on ne réunirait pas le Congrès, quelles difficultés on y trouverait. Chacun alors a présenté la sienne : une conversation générale s'en est suivie. Le nom du roi de Naples s'étant présenté à quelqu'un, M. de Labrador s'est exprimé sur lui sans ménagements. Pour moi je m'étais contenté de dire : « De quel roi de Naples parle-t-on ? Nous ne connaissons point l'homme dont il est question. » Et sur ce que M. Humboldt avait remarqué que des puissances l'avaient reconnu et lui avaient garanti ses États, j'ai dit d'un ton ferme et froid : « Ceux qui les lui ont garantis ne l'ont pas dû, et conséquemment ne l'ont pas pu. » Et pour ne pas trop prolonger l'effet que ce langage a véritablement et visiblement produit, j'ai ajouté : « Mais ce n'est point de cela qu'il est maintenant question. » Puis, revenant à celle du Congrès, j'ai dit que les difficultés que l'on paraissait craindre seraient peut-être moins grandes qu'on ne

l'avait cru, qu'il fallait chercher, et que l'on trouverait sûrement le moyen d'y obvier. Le prince de Hardenberg a annoncé qu'il ne tenait point à tel expédient plutôt qu'à tel autre, mais qu'il en fallait un d'après lequel les princes de la Leyen et de Lichtenstein n'eussent point à intervenir dans les arrangements généraux de l'Europe. Là-dessus on s'est ajourné au surlendemain, après avoir promis de m'envoyer ainsi qu'à M. de Labrador, des copies du projet de déclaration et de la lettre du comte de Palmella. »

Au premier contact le choc s'était produit entre les Instructions du roi de France et la délibération du 22 septembre. Ce qui frappe davantage dans ce premier choc est la faiblesse des quatre Cours alliées. Elles sont victorieuses, elles occupent avec leurs armées toute l'Europe : à la première objection, elles retirent leur première note et en sortent une seconde plus modeste ; celle-ci non plus n'étant pas acceptée, elles renvoient tout au 2 octobre. Talleyrand sentit si bien cette faiblesse qu'immédiatement il passa à l'offensive. Le 1^{er} octobre, au lieu d'attendre la réunion fixée pour le jour suivant, il envoya une note aux ministres des cinq puissances, dans laquelle il soutint que le Congrès seul avait pouvoir de décider : les huit puissances signataires du traité du 30 mai étaient seulement qualifiées pour agir comme commission chargée de préparer les questions que le Congrès devait décider et de proposer la formation des comités qu'il aurait été jugé expédient d'établir (1). Le pseudo droit de la force était énergiquement nié, le droit supérieur de l'Europe réaffirmé, mais sans y ajouter aucune justification. Après quoi, il alla à l'audience que l'Empereur lui avait fixée. Voici le récit que lui-même a envoyé au roi de cette conversation historique.

«... En m'abordant, il m'a pris la main ; mais son air n'était point affectueux comme à l'ordinaire ; sa

(1) *Correspondance inédite*, p. 17.

parole était brève, son maintien grave et peut-être un peu solennel. J'ai vu clairement que c'était un rôle qu'il allait jouer. « Avant tout, m'a-t-il dit, comment « est la situation de votre pays? — Aussi bien que « Votre Majesté a pu le désirer, et meilleure qu'on « n'aurait osé l'espérer. — L'esprit public? — Il s'amé- « liore chaque jour. — Les idées libérales? — Il n'y « en a nulle part plus qu'en France. — Mais la liberté « de presse? — Elle est rétablie à quelques restric- « tions près, commandées par les circonstances ; elles « cesseront dans deux ans, et n'empêcheront pas que « jusque-là tout ce qui est bon et tout ce qui est utile « ne soit publié. — Et l'armée? — Elle est toute au « roi. Cent trente mille hommes sont sous les dra- « peaux, et au premier appel 300 000 pourraient « les joindre. — Les maréchaux? — Lesquels, sire? — « Oudinot? — Il est dévoué au roi. — Soult? — Il a eu « d'abord un peu d'humeur : on lui a donné le gou- « vernement de la Vendée, il s'y conduit à mer- « veille : il s'y fait aimer et considérer. — Et Ney? — « Il regrette un peu ses dotations ; Votre Majesté pour- « rait diminuer ce regret. — Les deux Chambres? Il me « semble qu'il y a de l'opposition ! — Comme partout « où il y a des assemblées délibérantes ; les opinions « peuvent différer, mais les affections sont unanimes ; « et dans la différence d'opinions, celle du gouverne- « ment a toujours une grande majorité. — Mais il n'y « a pas d'accord? — Qui a pu dire de telles choses à « Votre Majesté? Quand après vingt-cinq ans de ré- « volution, le roi se trouve en quelques mois aussi « bien établi que s'il n'eût jamais quitté la France, « quelle preuve plus certaine peut-on avoir que tout « marche vers un même but ? — Votre position person- « nelle? — La confiance et les bontés du roi passent « mes espérances. — A présent parlons de nos affaires ; « il faut que nous les finissions ici. — Cela dépend de « Votre Majesté. Elles finiront promptement et heu- « reusement, si Votre Majesté y porte la même no- « blesse et la même grandeur d'âme que dans celles « de la France. — Mais il faut que chacun y trouve « ses convenances. — Et chacun ses droits. — Je gar- « derai ce que j'occupe. — Votre Majesté ne voudra

garder que ce qui sera légitimement à Elle. — Je « suis d'accord avec les grandes puissances. — J'ignore « si Votre Majesté compte la France au rang de ces « puissances. — Oui, sûrement ; mais si vous ne « voulez point que chacun trouve ses convenances, « que prétendez-vous ? — Je mets le droit d'abord et « les convenances après. — Les convenances de l'Eu- « rope sont le droit. — Ce langage, sire, n'est pas le « vôtre ; il vous est étranger, et votre cœur le dé- « savoue. — Non ; je le répète, les convenances de « l'Europe sont le droit. » Je me suis alors tourné vers le lambris près duquel j'étais ; j'y ai appuyé ma tête, et frappant la boiserie, je me suis écrié : « Europe ! « Malheureuse Europe ! » Me retournant du côté de l'Empereur : « Sera-t-il dit, lui ai-je demandé, que « vous l'aurez perdue ? » Il m'a répondu : « Plutôt la « guerre que de renoncer à ce que j'occupe. » J'ai laissé tomber mes bras, et dans l'attitude d'un homme affligé, mais décidé, qui avait l'air de lui dire : La faute n'en sera pas à nous, j'ai gardé le silence. L'Empereur a été quelques instants sans le rompre, puis il a répété : « Oui, plutôt la guerre. » J'ai conservé la même attitude. Alors, levant les mains et les agitant comme je ne lui avais jamais vu faire, et d'une manière qui m'a rappelé le passage qui termine l'Éloge de Marc-Aurèle, il a crié plutôt qu'il n'a dit : « Voilà « l'heure du spectacle, je dois y aller, je l'ai promis à « l'Empereur, on m'y attend. » Et il s'est éloigné ; puis, la porte ouverte, revenant à moi, il m'a pris le corps de ses deux mains, il me l'a serré en me disant, avec une voix qui n'était plus la sienne : « Adieu, « adieu, nous nous reverrons. » Dans toute cette conversation, dont je n'ai pu rendre à Votre Majesté que la partie la plus saillante, la Pologne et la Saxe n'ont pas été nommées une seule fois, mais seulement indiquées par des circonlocutions ; c'est ainsi que l'Empereur voulait désigner la Saxe en disant : Ceux qui ont trahi la cause de l'Europe. A quoi j'ai été dans le cas de répondre : Sire, c'est là une question de date ; et après une légère pause j'ai pu ajouter : et l'effet des embarras dans lesquels on a pu être jeté par les circonstances. »

« Les convenances sont le droit » : voilà donc le génial déséquilibré, dont Talleyrand s'était si bien servi pour faire la paix en mai, complètement retourné. Sa défection était un malheur universel. Talleyrand achève le long récit de sa conversation, par une conclusion pessimiste. « Votre Majesté voit que notre position ici est difficile : elle peut le devenir chaque jour davantage. » Il avait raison : il ne pouvait plus compter sur Alexandre. Le czar était arrivé à Vienne furieux contre Metternich dont il voulait la chute, très méfiant envers la France et l'Angleterre, comptant seulement sur le roi de Prusse, plus dévoué et soumis que jamais ; et il était arrivé — ce qui va avoir aussi son importance — en proie à une espèce de frénésie érotique. A Vienne s'étaient donné rendez-vous les plus jolies femmes de la grande noblesse de l'Europe ; le Congrès allait se doubler d'une espèce d'immense kermesse de la paix ; Alexandre avait trente-sept ans. Il comptait de trouver beaucoup d'occasions de jeter son mouchoir dans la liberté que le grand carnaval de la paix allait octroyer même aux plus augustes couronnes de l'Europe. En effet il n'avait pas perdu son temps. Il était arrivé le 25 septembre ; le 2 octobre déjà la police informait le baron Hager que le czar était allé chez la princesse Bagration le soir du 30, et avait été reçu par elle seule, dans sa chambre et en négligé. La visite avait duré trois heures. *Honni soit qui mal y pense*, c'est par cette phrase classique que le rapport secret de la police sur le rendez-vous se termine (1). « Le bel ange nu, » comme on appelait à Vienne la princesse à cause de ses décolletés, téméraires pour l'époque, était un morceau de roi, et le czar n'en avait fait qu'une bouchée, sans difficulté d'ailleurs. Mais la princesse avait été, à Dresde, la maîtresse de Metternich, qui l'avait quittée pour la duchesse de Sagan. La duchesse se trouvait elle aussi à Vienne, avec ses

(1) WEIL, n° 232, 233.

amants, dont Metternich semble avoir été le seul à titre permanent : la querelle entre le czar et le chancelier, déjà grave par elle-même, va être exaspérée par les jalousies écervelées de deux jolies femmes.

Pour le moment, il ne restait à Talleyrand qu'attendre l'effet de sa note. Les Prussiens et les Russes s'étaient fâchés et avaient accusé la France de vouloir provoquer la guerre pour reprendre la rive gauche du Rhin. Sans aller si loin, Castlereagh s'était plaint que Talleyrand par sa note eût donné un caractère officiel à une conférence confidentielle. Le soir du 4 octobre, Metternich remit à Talleyrand, dans le salon de la belle duchesse de Sagan, un nouveau projet de déclaration rédigé par lord Castlereagh. Le nouveau projet soutenait que les propositions des quatre Cours n'étaient qu'une conséquence du premier article secret du traité du 30 mai (1). Le 5, Talleyrand lui répondit par une longue lettre dans laquelle on lit :

« Que les puissances signataires du traité du 30 mai 1814 formeront un comité de propositions ; rien n'est mieux, pourvu que les attributions de ce comité soient renfermées dans les justes bornes. Que des comités soient formés pour préparer les travaux, rien n'est plus convenable ; et même au lieu de deux, j'en désirerais trois, un pour les affaires d'Italie, un second pour la distribution des territoires en Allemagne, et un troisième pour sa Constitution fédérale.

« Mais il me paraît toujours nécessaire que ces comités ne soient nommés que du consentement du Congrès. On n'aime tant la loi en Angleterre, et on ne l'y respecte tant, que parce que c'est le pays qui la fait.

« Il en serait tout autrement, si elle lui était dictée. De même, l'Europe se tiendra aux arrangements qui seront faits, et ces arrangements ne seront durables qu'autant qu'ils seront le résultat de la volonté générale.

(1) *Correspondance inédite*, pp. 26-27.

« C'est ce qu'on obtiendra par le mode que j'ai proposé, au lieu que, si les puissances signataires du traité du 30 mai réglaient tout, et décidaient tout d'avance, et ne laissaient au Congrès autre chose à faire que d'approuver, on ne manquerait pas de prétendre, que parmi ces puissances il y en avait quatre qui, par leur union, formaient une majorité constante, ce qui leur avait donné une autorité absolue dans la commission préparatoire, et que, par leur influence individuelle et collective, elles avaient ensuite forcé l'approbation du Congrès, de sorte que c'était leur volonté particulière seule qui était devenue la loi de l'Europe. On vous accuserait sûrement à tort de l'avoir voulu ; l'on nous accuserait, nous, d'y avoir donné les mains ; et l'Europe, qui doit être constituée d'une manière durable, ne le serait pas. » (1)

Le droit supérieur de l'Europe sur les territoires dits vacants, encore si vague dans les Instructions, commence à se préciser et à se justifier dans cette lettre. Il se précise et se justifie comme une nécessité de l'équilibre européen, que tout le monde voulait rétablir. En substance, voici la pensée de Talleyrand : « L'Europe est un système d'États, qui ont besoin de vivre entre eux dans un certain rapport d'équilibre. Mais ces États sont des êtres vivants. L'équilibre entre ces êtres vivants ne peut pas être imposé du dehors par la force d'un État ou d'un groupe d'États plus puissants, selon leur volonté arbitraire : il doit répondre aux nécessités vitales de tous les États. C'est pour ne pas se tromper sur ces nécessités vitales, qu'il faut faire concourir toute l'Europe à l'établissement du nouveau système... » Vue profonde et vraie : le Congrès n'accomplira œuvre utile que dans la mesure où il l'appliquera.

Le même jour, le 5, les six plénipotentiaires se réunirent de nouveau. Castlereagh communiqua la lettre que Talleyrand lui avait écrite : on demanda à

(1) D'ANGEBOURG, I, p. 271.

Talleyrand, qui refusa, de retirer sa note : on discuta longuement et on envisagea un renvoi du Congrès. A la fin, Talleyrand déclara que puisque rien n'était prêt, il ne s'opposerait pas au renvoi du Congrès pour deux ou trois semaines, mais à la condition que le Congrès serait convoqué pour un jour fixe, et que la note de convocation établirait la règle de l'admission. Il écrivit même la règle d'après les Instructions : elle aurait exclu du Congrès les représentants de Murat. On ne conclut rien et la conférence « s'évapora plutôt qu'elle ne finit ». A la sortie, Talleyrand eut une conversation avec Castlereagh, qu'il raconte ainsi :

« Lord Castlereagh, qui était resté des derniers et avec lequel je descendais l'escalier, essaya de me ramener à leur opinion en me faisant entendre que de certaines affaires qui devaient le plus intéresser ma Cour, pourraient s'arranger à ma satisfaction. « Ce « n'est point, lui dis-je, de tels ou tels objets parti-
« culiers qu'il est maintenant question, mais du droit
« qui doit servir à les régler tous. Si une fois le fil est
« rompu, comment le renouerons-nous? Nous avons
« à répondre au vœu de l'Europe. Qu'aurons-nous fait
« pour elle si nous n'avons pas remis en honneur les
« maximes dont l'oubli a causé ses maux? L'époque
« présente est une de celles qui se rencontrent à peine
« une fois dans un cours de plusieurs siècles. Une plus
« belle occasion ne saurait nous être offerte. Pourquoi
« ne pas nous mettre dans une position qui y réponde?
« — Eh! me dit-il avec une sorte d'embarras, c'est
« qu'il y a des difficultés que vous ne connaissez pas.
« — Non : je ne les connais pas, — lui répondis-je
« du ton d'un homme qui n'avait aucune curiosité
« de les connaître. » (1)

Convenances? Intérêts? Talleyrand écarte l'habituel objet des marchandages diplomatiques, s'efforce de amener toutes les affaires à quelques questions de principe simples et claires. Deux jours se passèrent

(1) *Correspondance inédite*, pp. 29-30.

sans conférence : le premier jour, tout le monde fut invité à une grande fête, le second jour, on alla chasser. Il fallait bien s'amuser un peu ! Le 8 octobre, Talleyrand reçut un billet de Metternich qui lui annonçait une conférence pour huit heures et le pria de passer chez lui un peu auparavant, parce qu'il avait à l'entretenir d'objets très importants. Voici ce qui s'est passé entre les deux ministres, d'après le récit que le lendemain Talleyrand en a fait au roi :

« J'étais chez lui à 7 heures : sa porte me fut ouverte sur-le-champ : il me parla d'abord d'un projet de déclaration qu'il avait fait rédiger, qui différerait, me dit-il, un peu du mien, mais qui s'en rapprochait beaucoup et dont il espérait que je serais content. Je le lui demandais, il ne l'avait pas.

« Probablement, lui dis-je, il est en communication chez les Alliés. — « Ne parlez donc plus d'Alliés, reprit-il ; il n'y en a plus. — Il y a ici des gens « qui devraient l'être en ce sens que, même sans se « concerter, ils devraient penser de la même manière « et vouloir les mêmes choses : comment avez-vous le « courage de placer la Russie comme une ceinture tout « autour de vos principales et plus importantes pos- « sessions, la Hongrie et la Bohême ? Comment pouvez- « vous souffrir que le patrimoine d'un ancien et bon « voisin, dans la famille duquel une archiduchesse « est mariée, soit donné à votre ennemi naturel ? Il est « étrange que ce soit nous qui voulions nous y opposer, « et que ce soit vous qui ne le vouliez pas. » Il me dit que je n'avais point confiance en lui ; je lui répondis qu'il ne m'avait pas donné beaucoup de motifs d'en avoir, et je lui rappelai quelques circonstances où il ne m'avait pas tenu parole. « Et puis, ajoutai-je, « comment prendre confiance en un homme qui, pour « ceux qui sont le plus disposés à faire leur affaire des « siennes, est tout mystère ? Pour moi, je n'en fais « point, et je n'en ai pas besoin : c'est l'avantage de « ceux qui ne négocient qu'avec des principes. Voilà, « poursuivis-je, du papier et des plumes ; voulez-vous

« écrire que la France ne demande rien, et même
« n'accepterait rien? je suis prêt à le signer. — Mais
« vous avez, me dit-il, l'affaire de Naples qui est
« proprement la vôtre. — Je répondis : « Pas plus la
« mienne que celle de tout le monde. Ce n'est pour
« moi qu'une affaire de principe; je demande que
« celui qui a droit d'être à Naples soit à Naples, et
« rien de plus. Or, c'est ce que tout le monde doit
« vouloir comme moi. Qu'on suive les principes, on me
« trouvera facile pour tout. Je vais vous dire fran-
« chement à quoi je peux consentir et à quoi je ne
« consentirai jamais. Je sens que le roi de Saxe, dans
« la position présente, peut être obligé à des sacri-
« fices; je suppose qu'il sera disposé à les faire parce
« qu'il est sage; mais si l'on veut le dépouiller de
« tous ses États et donner le royaume de Saxe à la
« Prusse, je n'y consentirai jamais. Je ne consentirai
« jamais à ce que Luxembourg et Mayence soient non
« plus donnés à la Prusse. Je ne consentirai pas davan-
« tage à ce que la Russie passe la Vistule, ait en
« Europe 44 millions de sujets et ses frontières à l'Oder.
« Mais si le Luxembourg est donné à la Hollande et
« Mayence à la Bavière, si le roi et le royaume de
« Saxe sont conservés, et si la Russie ne passe point
« la Vistule, je n'aurai point d'objection à faire pour
« cette partie-là de l'Europe. » M. de Metternich m'a
« pris alors la main en me disant : « Nous sommes beau-
« coup moins éloignés que vous ne pensez; je vous
« promets que la Prusse n'aura ni Luxembourg ni
« Mayence; nous ne tenons pas plus que vous que la
« Russie s'agrandisse outre mesure; et quant à la
« Saxe, nous ferons ce qui sera en nous pour en con-
« server du moins une partie. » Ce n'était que pour
« connaître ses dispositions relativement à ces divers
« objets que je lui avais parlé comme je l'avais fait.
« Revenant ensuite à la convocation du Congrès, il a
« insisté sur la nécessité de ne point publier en ce
« moment la règle d'admission que j'avais proposée,
« parce que, disait-il, elle effarouche tout le monde et
« que moi-même elle me gêne quant à présent, attendu
« que Murat, voyant son plénipotentiaire exclu, croira
« son affaire décidée et qu'on ne sait ce que sa tête peut

lui faire faire ; qu'il est en mesure en Italie et que nous ne le sommes pas (1). »

Une fois encore, Talleyrand s'efforce de transporter la discussion sur le terrain des principes, en refoulant en seconde ligne les intérêts et les convenances. Après cette conversation particulière, les deux ministres se rendirent à la conférence. Metternich donna lecture des deux projets — celui de Talleyrand et le sien — sur la convocation du Congrès : la seule différence entre les deux était que Talleyrand fixait la règle de l'admission et la fixait de manière à exclure Murat ; Metternich se bornait à ajourner l'ouverture du Congrès au 1^{er} novembre, sans rien ajouter. Il ne voulait ni accepter la règle de Talleyrand qui excluait Murat, ni en proposer une autre qui l'admettrait. Les Prussiens, Nesselrode, Castlereagh, le ministre de Suède qui assistait aux conférences pour la première fois, se déclarèrent pour le projet de Metternich « parce qu'il ne préjugait rien ». Voici ce qui se passa alors :

« On ne faisait donc qu'ajourner la difficulté sans la résoudre ; mais comme les anciennes prétentions étaient abandonnées, comme il n'était plus question de faire régler tout par les huit puissances en ne laissant au Congrès que la faculté d'approuver ; comme on ne parlait plus que de préparer, par des communications libres et confidentielles avec les ministres des autres puissances, les questions sur lesquelles le Congrès devrait prononcer, j'ai cru qu'un acte de complaisance qui ne porterait aucune atteinte aux principes pourrait être utile à l'avancement des affaires, et j'ai déclaré que je consentais à l'adoption du projet, mais sous la condition qu'à l'endroit où il était dit que l'ouverture formelle du Congrès serait ajournée au 1^{er} novembre, on ajouterait : *et sera faite conformément aux principes du droit public*. A ces

(1) *Correspondance inédite*, pp. 32 et suiv.

mots il s'est élevé un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire d'idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant et criant comme il est ordinaire à ceux qui sont affligés de la même infirmité que lui, proférait ces paroles entrecoupées : « Non, monsieur ; le droit public ? C'est inutile. Pourquoi dire que nous agissons selon le droit public ? cela va sans dire. » Je lui répondis que si cela allait bien sans le dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public ? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y êtes (1). »

La discussion fut longue et orageuse ; à la fin, à la suite aussi de l'intervention de Gentz, on finit par approuver la phrase de Talleyrand. Mais où placer la phrase ? Une nouvelle discussion commença. A la fin, on fut d'accord et la déclaration suivante fut signée par tous les plénipotentiaires.

« Les plénipotentiaires des Cours qui ont signé le traité de paix de Paris du 30 mai 1814 ont pris en considération l'article 32 de ce traité, par lequel il est dit que toutes les puissances engagées de part et d'autre dans la dernière guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler dans un Congrès général les arrangements qui doivent compléter les dispositions dudit traité ; et après avoir mûrement réfléchi sur la situation dans laquelle ils se trouvent placés, et sur les devoirs qui leur sont imposés, ils ont reconnu qu'ils ne sauraient mieux les remplir, qu'en établissant d'abord des communications libres et confidentielles entre les plénipotentiaires de toutes les puissances. Mais ils se sont convaincus en même temps, qu'il est de l'intérêt de toutes les parties intervenantes de suspendre la réunion générale de leurs plénipotentiaires jusqu'à l'époque où les questions, sur lesquelles on devra prononcer, seront parvenues à un degré de maturité suffisant pour que le résultat réponde aux principes du droit public, aux stipula-

(1) *Correspondance inédite*, p. 35.

tions du traité de Paris, et à la juste attention des contemporains. L'ouverture formelle du Congrès sera donc ajournée au 1^{er} du mois de novembre, et les susdits plénipotentiaires se flattent que, le travail auquel ce délai sera consacré, en fixant les idées et en conciliant les opinions, avancera essentiellement le grand ouvrage qui est l'objet de leur mission (1). »

Quelques jours plus tard Talleyrand écrira au Département : « On prétend que nous avons remporté une victoire pour avoir fait introduire l'expression « droit public ». Cette opinion doit vous donner la mesure de l'esprit qui anime le Congrès. » Mais ce jugement aussi est trop simple. En vérité la discussion qui avait duré huit jours, avait été une bataille entre les intérêts et les principes, telle qu'on n'en avait encore jamais vu une autre semblable dans l'histoire des Congrès diplomatiques. Les représentants de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Angleterre, qui à Paris semblaient d'accord sur les principes à suivre pour reconstituer le système européen, s'étaient, à peine arrivés à Vienne, divisés sur trois questions qu'ils considéraient d'un intérêt vital pour leurs États : la Pologne, la Saxe, Naples. Le czar voulait le duché de Varsovie, et il était disposé à laisser la Prusse s'emparer de la Saxe ; la Prusse acceptait le marché ; l'Autriche ne voulait ni la Russie sur la Vistule, ni la Prusse à Dresde, mais elle voulait au contraire Murat à Naples ; l'Angleterre, ou au moins Castlereagh, favorisait les vues de la Prusse sur la Saxe, mais redoutait l'annexion du duché de Varsovie à l'empire russe comme une catastrophe ; elle était, comme la Prusse et la Russie, indifférente au sort de Naples. Lutte d'intérêts : dans l'atmosphère de Vienne, qui n'est plus celle de Paris, les quatre Cours alliées cherchent à se débarrasser des questions de principes, et de la France qui les pose et les soutient, chaque allié ayant

(1) D'ANGEORG, p. 272.

peur que le droit public, bon pour régler le système européen, nuise à ses intérêts dans les questions particulières. C'est ce qui explique, par exemple, l'explosion de Hardenberg dans la séance du 8 octobre. La France avait elle aussi dans ces questions particulières ses points de vue et des intérêts à défendre, bien que moins immédiats que ceux des autres puissances : comme l'Autriche, elle s'opposait aux plans polonais du czar et aux vues de la Prusse sur la Saxe, mais elle voulait nettoyer le royaume de Naples, pour le rendre aux Bourbons. Comme les quatre Cours alliées s'efforçaient d'exclure la France des futurs règlements de l'Europe, Talleyrand aurait pu, pour battre la coalition, se désintéresser lui aussi des questions de principe, et tâcher d'exploiter les luttes. S'il avait été un diplomate, il aurait agi ainsi. Mais il était un constructeur. Plus les Alliés tournaient le dos aux questions de principe et au droit public, pour défendre leurs intérêts vrais ou imaginaires, avec plus d'énergie il opposait à leurs intérêts discordants non des intrigues, mais une doctrine : une doctrine simple et cohérente qui, voilée par la mobilité d'une discussion diplomatique et sous-jacente à toutes ses argumentations, propositions et répliques, relie et substantifie en une unité idéologique la discussion avec le czar, la lettre à Castlereagh du 5 octobre, les propos échangés le même jour sur l'escalier avec le plénipotentiaire anglais, la longue conversation avec Metternich du 8 octobre, et son attitude combative dans la conférence qui a suivi cette conversation. Cette doctrine peut être ainsi traduite en langage moderne : « Avant la Révolution, on appelait droit public un corps de règles et de principes, qui canalisait l'action, en paix et en guerre, des États européens, en permettant de prévoir sa direction. Chaque État savait, au moins dans une certaine mesure, sous quelles conditions il devait redouter la guerre et pouvait rétablir la paix si la guerre éclatait, parce qu'il respectait ces règles

et supposait que tous les autres États les respecteraient. Seul le respect de ces règles et des principes qui les justifiaient rendait autrefois possible une certaine confiance entre les États et par conséquent un certain ordre et un certain équilibre de l'Europe, l'équilibre n'étant que la projection dans leurs rapports extérieurs de la confiance réciproque des États. Parmi ces règles et principes, le principe que la conquête, sans cession du souverain, ne crée pas la souveraineté était avant la Révolution la pierre angulaire de la paix de l'Europe. Affolée par la peur, la Révolution l'a brisée ; ce principe supprimé, la grande peur a commencé ; la confiance a disparu, l'équilibre et l'ordre sont devenus impossibles ; le monde est entré dans le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force, des abus de la force qui exaspèrent la peur. On ne brisera ce cercle infernal que si on rétablit le droit public ; et pour le rétablir, il faut conserver les pouvoirs légitimes là où ils existent, comme en Saxe ; éliminer les pouvoirs illégitimes, là où ils subsistent encore, comme à Naples ; donner aux territoires vacants des pouvoirs légitimes. Seuls des États légitimes peuvent avoir le courage et la clairvoyance nécessaires pour respecter les règles du droit public ; seul le respect du droit public peut exorciser la grande peur, ramener la confiance, assurer un équilibre de paix acceptable par les grands et les petits États. Le rétablissement du droit public, la paix et l'ordre de l'Europe sont donc conditionnés par le rétablissement d'un pouvoir légitime dans chaque État. »

Telle était la doctrine de Talleyrand. Si la doctrine coïncidait avec certains intérêts français, il faut encore en attribuer le mérite au grand philosophe de la politique qui, en combinant la doctrine de la légitimité du pouvoir et la doctrine du droit public, avait réussi, à la fin de la première semaine du Congrès, à poser le problème de l'Europe de la seule manière possible pour le résoudre et qui sera toujours la seule manière

de le poser tant qu'il s'agira de libérer l'Europe de la grande peur, provoquée par les guerres déréglées et les révolutions. Il restait à voir quels effets une attitude si originale, si résolue et si philosophique, produirait sur un Congrès de diplomates.

X

LA « VOIE CONFIDENTIELLE »

Les ministres des quatre grandes Cours étaient des hommes du dix-huitième siècle ; Talleyrand ne parlait pas à des sourds, quand il leur parlait du droit public, de ses principes, de l'unité de l'Europe. Mais après vingt ans de violences triomphantes, ils n'étaient pas encore sûrs que la victoire des principes fût définitive ; et ils se méfiaient. La France était-elle sincère ? Ne maniait-elle pas le droit public et l'Europe comme des armes de guerre, les canons ayant échoué ? Principes et convenances : l'Europe sortait de l'immense désordre de la Révolution, déchirée et affaiblie par cette contradiction insoluble.

La contradiction explique la faiblesse des quatre Cours alliées dans la longue discussion, et l'étrange délibération du 8 octobre. Les quatre Cours avaient en même temps cédé et résisté : cédé, en reconnaissant ne pas pouvoir à elles seules diriger le Congrès et régler les affaires de l'Europe ; résisté, en se refusant d'investir de la direction du Congrès le Congrès lui-même. Un « article semi-officiel sur la marche des travaux du Congrès vers le mois d'octobre 1814 » (1) explique très bien cette conclusion contradictoire du

(1) D'ANGE BERG, p. 362.

duel diplomatique, engagé entre les quatre Cours et Talleyrand.

« Il ne faut pas de grandes lumières en politique pour s'apercevoir que ce Congrès ne pouvait se modeler sur aucun de ceux qui l'ont précédé. Les réunions antérieures qui ont porté le nom de Congrès, avaient pour objet de vider un procès pour quelque sujet déterminé entre deux ou plusieurs puissances belligérantes ou prêtes à se faire la guerre, et dont l'issue devait être un traité de paix. Cette fois-ci, la paix est faite d'avance, et les parties se réunissent à titre d'amis qui, quoique n'ayant pas tous le même intérêt, veulent travailler de concert à compléter et affermir le traité existant, et les objets de la négociation sont une suite multipliée de questions en partie préparées par les décisions antérieures, en partie entièrement indéterminées. Les puissances qui ont conclu la paix de Paris, étant, certainement, en droit de déterminer le sens qu'il fallait attacher au mot de Congrès, pris dans une acception toute nouvelle, et, par conséquent, de prescrire la forme qui paraissait la plus convenable pour atteindre le but qu'elles se proposaient, usèrent de ce droit d'une manière également avantageuse à toutes les parties intéressées, et, par conséquent, au bien-être de l'Empire entier, en engageant les plénipotentiaires réunis à Vienne, à traiter les arrangements qu'ils ont à faire, par la voie la plus prompte et la plus efficace, suivant la *voie confidentielle*.

« Ainsi le Congrès s'est formé de lui-même sans formalité préalable, sans avoir reçu une instruction réglementaire que personne n'aurait été autorisé à lui donner. Le conseil des puissances qui l'ont créé, ne se réserva que la direction générale des négociations sans empiéter sur les droits des parties qui sont entièrement indépendantes. La présence de tant de monarques, ministres et plénipotentiaires de Cours de première et seconde classe, écarte les obstacles que la distance et la perte de temps ont si souvent opposés au succès de négociations compliquées; les puissances européennes réunies sur le même théâtre, offrent l'une à l'autre une foule de points de réunion

et de moyens de négociations qui manquent dans des circonstances ordinaires, et qui doivent faciliter la marche des affaires. Les grandes Cours européennes profitent de cette occurrence, pour négocier directement entre elles, en appelant à leurs conférences un ou plusieurs médiateurs impartiaux. »

La « voie confidentielle » semble avoir été une idée de Metternich. Elle était une transaction entre la direction exclusive du Congrès par les quatre grandes Cours, et l'organisation officielle d'un Congrès souverain et légiférant... On transformait les trois semaines qui séparaient le 8 octobre de l'ouverture officielle du Congrès fixée au 1^{er} novembre, en une sorte de vestibule du Congrès, dans lequel les plénipotentiaires étaient invités à s'entendre sur les questions principales par « des communications libres et confidentielles » ; c'est-à-dire par des négociations discrètes, à mi-voix, dans les coins. C'est dans ce vestibule, par ces communications « libres et confidentielles », que le Congrès a commencé, le 8 octobre, trois semaines avant son inauguration officielle. Parti d'une contradiction insoluble entre les principes et les convenances, il a commencé « sans apprêt ni cérémonie », mais au son des violons et sur un temps de valse.

Les fêtes du Congrès de Vienne sont devenues plus célèbres, mais n'ont pas été mieux comprises que ses travaux et ses vicissitudes. Entraîné par le courant de la civilisation quantitative, le vingtième siècle ignore que dans les civilisations qualitatives d'autrefois les fêtes n'étaient pas de petits amusements privés, mais une somptueuse parure de la société, à charge de l'État, de l'Église, de la noblesse, de la richesse. Leur splendeur et leur magnificence devaient être toujours proportionnées à la grandeur de la puissance politique, de l'autorité religieuse ou de la famille qui les donnait ; au rang des personnes auxquelles on les offrait ; à la portée et à la signification des événements qui les occasionnaient. L'empereur d'Autriche faisant

les honneurs de son palais à un empereur et à quatre rois, les honneurs de sa capitale à l'élite politique et à la grande noblesse de l'Europe, venues à Vienne fermer les portes de Janus après vingt ans de révolutions et de guerres, c'était le faite de la magnificence qu'il fallait atteindre ! L'imagination et la bourse devaient être également inépuisables. Il paraît que la table impériale a coûté, dès le début du Congrès, 50 000 florins par jour : la dépense d'un ministère ! L'imagination d'un homme ne suffisant pas, l'empereur d'Autriche avait chargé une Commission de trouver distractions et agréments. Elle ne chômait pas, la joyeuse Commission ; chaque jour une nouveauté : banquets, concerts, bals masqués ou non masqués, parties de chasse, tournois, carrousels, revues militaires, théâtre de comédie ou de tragédie. L'exemple de l'empereur était imité, sur une échelle plus modeste, par les princes de la maison impériale, par les délégations des puissances, par les grandes familles qui étaient venues pour l'occasion à Vienne de tous les coins de l'Europe. Dans les salons de la comtesse de Périgord, de lady Castlereagh, de la duchesse de Sagan, de la comtesse Zichy, de Mme Fuchs, d'une foule de princesses Esterhazy, de Lichtenstein, de Furstenberg, de la Tour et Taxis, Bagration, l'Europe se sentait plus à son aise que dans les salles babylo-niennes de la Burg. Par petits groupes, à l'état de pulvérisation, l'Europe se rencontrait, se retrouvait, causait, flirtait, potinait, négociait, se renseignait, se trompait. Table ouverte, bals, réceptions, parties de plaisir, tombolas, partout !

Nunc est bibendum! Cléopâtre populacière, la Révolution avait été vaincue. Mais ce festival était moins une transposition dans le dix-neuvième siècle du lyrisme d'Horace, que l'accomplissement d'un devoir trop riant en lui-même pour ne pas être sombre dans les circonstances. L'Europe avait faim, avait peur, désespérait de l'avenir, délirait : n'importe ; l'Ancien

Régime, qui se croyait ressuscité, imposait sa loi. Tout le monde, l'empereur d'Autriche le premier, aurait pensé que la Cour de Vienne avait dérogé, si elle n'avait pas reçu l'Europe avec une magnificence digne d'elle, de l'Europe et de la circonstance unique. Les autres devaient imiter un si illustre modèle. Il fallait donc dîner, danser, souper, chasser, aller au concert et au théâtre tous les jours, infatigablement ; prodiguer en bougies, fleurs et champagne le peu d'argent qu'on n'avait pas dépensé en poudre et en canons. Ce carnaval de la paix, obligatoire et insensé, avait au moins un avantage : dans la chaleur et le tumulte des fêtes, l'étiquette de l'Ancien Régime s'amollissait ; une certaine liberté s'établissait, grâce à laquelle l'Europe, à la recherche d'elle-même, pouvait plus facilement se retrouver. Un Français, arrivé à Vienne en amateur vers la fin de septembre, a décrit le premier bal masqué de la Cour, auquel il a assisté : cette brillante « tapisserie à personnages » dans lesquels les gens experts cherchaient à reconnaître dans la foule anonyme des dominos, à la taille ou à l'allure, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg, Eugène de Beauharnais.... Autour de la grande salle où l'on dansait, il y avait des petits salons, où rois et ministres, en domino, le masque enlevé, discutaient les grandes affaires de l'Europe, reprenaient et poursuivaient les négociations qu'ils avaient déjà commencées ailleurs (1). Souverains et plénipotentiaires pouvaient se rencontrer et négocier en se courant après, d'un salon à l'autre. La commodité était grande surtout avec les souverains, rois et empereurs : dans ces festins les plénipotentiaires pouvaient les aborder, sans demander audience par la voie protocolaire. L'art de guetter au passage, dans les salons, un souverain et de l'entretenir, devint, pendant le

(1) DE LA GARDE, *Contes et souvenirs du Congrès de Vienne*, Bruxelles, 1843, I, pp. 29 et suiv.

Congrès, une branche importante de la diplomatie.

Telle était la « voie confidentielle » imaginée par le prudent et subtil Metternich. Elle fut immédiatement appliquée, par les quatre grandes Cours, à la question de Pologne et à la question de Saxe, mais dans le plus grand secret (1), et en excluant totalement des négociations Talleyrand. L'application de la « voie confidentielle » était accompagnée par un effort des quatre Cours alliées habilement concerté, pour isoler la délégation française et la chaire de droit public que Talleyrand avait improvisée en plein Congrès. Le plénipotentiaire espagnol était accusé d'ingratitude parce qu'il allait trop souvent chez Talleyrand ; le roi de Bavière confiait à ses intimes qu'il n'osait pas voir l'ambassadeur du roi de France autant qu'il le désirait ; les petits États ne lui faisaient que des visites clandestines. C'est à l'abri de l'opinion du Congrès, de la chaire de droit public que la France y avait établie, et des objections de son redoutable porte-parole, que les quatre Cours cherchaient à s'entendre. Le 4 octobre, Castlereagh avait déjà communiqué aux trois Cours alliées un mémorandum, où les réclamations polonaises du czar étaient durement et sans appel rejetées comme contraires aux traités, absurdes, funestes à l'Europe. Le traité conclu le 27 juin 1813 entre l'Autriche, la Prusse et la Russie avait stipulé le partage du duché de Varsovie entre les trois alliées : comment le czar, après avoir signé ce traité, osait-il réclamer tout le duché de Varsovie ? Castlereagh n'hésite pas à répondre à la question, en affirmant que le czar n'avait pas sérieusement étudié la question, et avait agi avec légèreté et inconscience.

« Lors donc qu'il est reconnu que la mesure est contraire aux traités, la situation prend un aspect

(1) Sur le secret des négociations entre grandes puissances, à ce moment, cf. l'intéressant rapport publié par WEIL, I, 363.

encore plus grave ; car Sa Majesté Impériale doit, en examinant les faits, s'apercevoir que la politique qu'elle a été amenée à suivre est contraire à la foi de ses engagements solennels. D'autant plus que le système mis en avant par Sa Majesté Impériale pour engager la Prusse et ensuite la Russie à se joindre à la cause de l'Europe, était que le temps était venu où « les traités ne seront plus des trêves, où ils pourront « de nouveau être observés avec cette foi religieuse, « cette inviolabilité sacrée auxquelles tiennent la « considération, la force et la conservation des « empires ». On ne doute pas toutefois que lorsque Sa Majesté Impériale aura examiné plus sérieusement ses engagements tant sous leur forme que dans leur esprit, elle sera la première à les reconnaître et à y adhérer, en renonçant à tout projet qui serait en désaccord avec eux (1). »

Quant au projet du czar, il semblait à Castlereagh préparer une catastrophe.

« L'annexion forcée de la presque totalité d'un territoire aussi important et aussi peuplé que le duché de Varsovie, renfermant près de 4 millions d'âmes, une telle annexion à l'empire de Russie, si largement augmenté dernièrement par la conquête de la Finlande, par ses acquisitions en Moldavie et par son extension récente du côté de la Prusse, son introduction du Niémen dans le cœur même de l'Allemagne, sa possession de toutes les forteresses du grand-duché exposant ainsi entièrement à ses attaques les capitales d'Autriche et de Prusse sans aucune ligne de défense ou de frontière ; l'exhortation faite aux Polonais de se rallier autour des étendards de l'empereur de Russie pour rétablir leur royaume ; les nouvelles espérances données, l'ouverture des nouvelles scènes par l'activité et les cabales de ce peuple léger et remuant, la perspective de renouveler ces conflits simultanés dans lesquels les Polonais ont engagé longtemps eux-mêmes et leurs voisins ; la crainte que

(1) D'ANGE BERG, p. 268.

cette mesure inspire de donner des nouveaux éléments à une autre guerre prochaine ; l'extinction de tout espoir, du repos, de la confiance et de la paix actuels, toutes ces considérations et bien d'autres encore s'offrent à tous les esprits et justifient les craintes qui agitent l'Europe. Tandis qu'il existe un sentiment universel pour reconnaître et pour rendre justice aux immenses vertus de l'empereur de Russie, et aux bienfaits immenses que sa persévérance et son énergie ont amenés pour le bien général, l'esprit public ne peut comprendre pour quelle raison cette union formidable est adoptée et peut être justifiée (1). »

La fin est une véritable semonce :

« Si Sa Majesté Impériale est sérieusement convaincue d'améliorer le sort des Polonais, sans avoir en vue un agrandissement de territoire, il est proposé que le pouvoir qu'elle a dans les mains est suffisant, en ce qui regarde les nombreux habitants des provinces russes prises de la Pologne, avec sa portion raisonnable du duché de Varsovie, et que pour une Conférence de cette nature, quelque bonne qu'elle puisse être, il n'est pas nécessaire d'essayer d'obtenir un agrandissement de son empire aussi énorme et aussi menaçant que celui proposé (un empire aujourd'hui largement suffisant pour l'objet d'un bon gouvernement) aux dépens de la position actuelle et de la sécurité à venir de ses alliés, en contravention avec ses propres engagements et ces principes de justice et de modération qu'il a si souvent déclarés comme étant les seuls mobiles de sa conduite, et qui ont réglé si éminemment sa manière d'agir vis-à-vis de la France lors de la dernière paix.

« Sa Majesté Impériale devrait aussi songer combien il est opposé au devoir moral de s'embarquer précipitamment dans une expérience qui occasionnera des craintes et du mécontentement chez les États voisins, et de l'agitation politique dans ses propres États. Si le devoir moral exige que la situation des Polonais soit améliorée par un changement aussi radical que le

(1) D'ANGEORG, p. 267.

renouvellement de leur monarchie, que cette amélioration soit faite alors d'après le principe large et libéral de les rétablir réellement nation indépendante, au lieu d'en faire des deux tiers un instrument militaire formidable dans les mains d'une seule puissance.

« Une semblable mesure libérale serait applaudie sans opposition dans toute l'Europe et serait acceptée avec empressement par l'Autriche et la Prusse. Ce serait, il est vrai, un sacrifice, d'après les calculs ordinaires des États, de la part de la Russie ; mais, si Sa Majesté Impériale n'est pas disposée à faire de semblables sacrifices au devoir moral sur la partie de son propre empire, elle n'a aucun droit moral de faire de semblables expériences aux dépens de ses alliés et voisins.

« Il faut dire plus ; aussi longtemps que Sa Majesté Impériale tiendra à ce projet fâcheux, il est impossible qu'aucun plan d'arrangement pour la reconstruction de l'Europe puisse être proposé par les plénipotentiaires des puissances alliées ou que le présent Congrès puisse s'assembler formellement pour discuter et sanctionner aucun arrangement. »

Castlereagh entra dans la « voie confidentielle » en proie à une véritable frayeur des projets russes. Le 9, le prince Hardenberg y entra à son tour. D'après la note, qu'il adressa ce jour-là au prince de Metternich, la Prusse désirait surtout (1) « rester intimement attachée au sage système d'une Europe intermédiaire basée sur l'union la plus intime avec l'Autriche et l'Angleterre » ; elle était « prête à concourir à toutes les mesures que les deux Cours (Vienne et Londres) jugeront à propos de prendre pour engager celle de Russie à ne point s'écarter des principes de l'alliance, et à modifier d'après ceux-ci ses plans relativement à la Pologne ». Mais il demandait la Saxe tout entière et Mayence, en déclarant que, dès que la Prusse aurait reçu les assurances nécessaires, elle entrerait avec l'Autriche « dans le concert le plus par-

(1) D'ANGEORG, 1934-1936.

fait » sur la Pologne. Pour commencer, il sollicitait le droit d'occuper la Saxe avec des troupes prussiennes. Le prince énumérait les agrandissements qu'avaient reçus ou allaient recevoir la Russie, la Bavière et le Wurtemberg ; et il demandait : « La Prusse qui a fait les plus grands efforts et les plus grands sacrifices pour la cause commune, n'aurait-elle pas le droit de prétendre à un agrandissement proportionné à celui de ses voisins? »

Le prince Hardenberg communiqua la note à Castle-reagh, en demandant son adhésion. Castlereagh ne la fit pas attendre un jour. Le 11, il répondait à Hardenberg en l'assurant qu'une Prusse aussi forte que possible était une condition nécessaire de l'équilibre européen.

« Il n'y a pas de principe, en fait de politique européenne, auquel j'attache plus d'importance qu'à la reconstruction substantielle de la Prusse. Les glorieux services qu'elle a rendus dans la dernière guerre, lui donnent le droit le plus éminent à notre reconnaissance ; mais un motif plus puissant encore se trouve dans la nécessité de considérer la Prusse comme le seul fondement solide de tout arrangement quelconque à établir pour la sûreté du Nord de l'Allemagne, contre les plus grands dangers qui pourraient la menacer. Dans une crise pareille, c'est à la Prusse que nous devons veiller. C'est à ses forces que nous devons joindre les nôtres, et pour remplir cette tâche, il faut que la monarchie prussienne soit substantielle et solide, et douée de tous les attributs d'un État indépendant, capable de se faire respecter et d'inspirer confiance. »

Quant à la Saxe, il déclarait qu'il fallait la supprimer pour faire un exemple en Allemagne.

« Quant à la question de la Saxe, je vous déclare que si l'incorporation de la totalité de ce pays dans la monarchie prussienne est nécessaire, pour assurer un si grand bien à l'Europe, quelque peine que j'éprouve

personnellement à l'idée de voir une si ancienne famille si profondément affligée, je ne saurais nourrir aucune répugnance morale ou politique contre la mesure elle-même. Si jamais un souverain s'est placé lui-même dans le cas de devoir être sacrifié à la tranquillité future de l'Europe, je crois que c'est le roi de Saxe, par ses tergiversations perpétuelles, et parce qu'il a été non seulement le plus dévoué, mais aussi le plus favorisé des vassaux de Buonaparte, contribuant de tout son pouvoir et avec empressement, dans sa double qualité de chef d'État allemand et d'État polonais, à étendre l'asservissement général jusque dans le cœur de la Russie (1). »

Mais il ajoutait que s'il consentait à donner la Saxe à la Prusse, c'était à condition que la Saxe ne servirait pas à payer à la Prusse son consentement aux projets polonais du czar. Pour obtenir la Saxe, la Prusse devait s'opposer à l'annexion du duché de Varsovie. Castlereagh donnait enfin son consentement à l'occupation de la Saxe par les troupes prussiennes.

Les Autrichiens et les Prussiens devaient avoir jugé la note anglaise du 4 trop dure et violente, pour amorcer une discussion avec Alexandre. Le 12 octobre, en effet, Castlereagh envoyait au czar une lettre pleine de compliments et d'un ton très amical, accompagnée d'un nouveau mémorandum où les arguments de la note étaient repris, mais d'une manière moins brusque et cassante (2). Il est évident qu'on avait persuadé le rigide Anglais à essayer la manière douce pour amener Alexandre à diminuer ses prétentions. Deux jours après, le 14 octobre, une surprise ! Le prince Metternich et le baron de Wessenberg, représentants de l'Autriche ; le prince de Hardenberg et le baron Humboldt, représentants de la Prusse ; le prince de Wrede, représentant de la Bavière ; le comte de Munster et le comte de Hardenberg, représentants du Hanovre ; le

(1) D'ANGEBOURG, pp. 274-275.

(2) ID., pp. 280-288.

baron de Linden, représentant du Wurtemberg, et le conseiller aulique de Martens, en qualité de secrétaire, se réunissaient : neuf personnes en tout, qui représentaient les cinq Cours allemandes les plus puissantes. Et après avoir décidé qu'il fallait constituer un comité chargé de préparer la Constitution de l'Allemagne, ils décidaient aussi que « ce comité devait n'être composé que des plénipotentiaires des cinq Cours d'Autriche, de Prusse, de Bavière, du Hanovre et de Wurtemberg, soit *parce qu'un plus grand nombre pourrait entraver la marche de la chose, et que toutefois les cinq Cours nommées doivent être regardées comme les plus puissantes; soit parce que les autres États s'étaient d'avance soumis aux déterminations que l'ordre des choses à établir pour le maintien de la liberté germanique pourrait exiger* ». La délibération promettait que la future Constitution serait appliquée après avoir été communiquée aux autres États germaniques, sans toutefois accorder aucune faculté de la discuter et de l'approuver. La délibération assurait que l'accord des cinq Cours était la garantie la plus complète (1).

C'était une espèce de mainmise des cinq Cours germaniques les plus puissantes sur l'avenir de l'Allemagne, à l'exclusion des petits États, et du Congrès. Et cette Commission aussi commença ses travaux dans le plus strict secret. Au fond, la délibération du 8 octobre n'avait admis l'Europe dans le Congrès qu'en théorie : les États moyens et petits de l'Europe, ainsi que la France, avaient été convoqués à Vienne pour regarder dans la rue les fenêtres, derrière lesquelles les quatre Cours alliées discutaient, négociaient, cabalaient. Mais après quelques jours d'attente plus ou moins tranquille, cette masse oisive et mal renseignée de spectateurs commença à se crispier sous les nouvelles alarmantes qui se couraient après comme des vagues : l'Allemagne menaçait de prendre feu ; Murat

(1) D'ANGE BERG, p. 289.

s'apprêtait à envahir l'Italie ; la Restauration à Paris vacillait, les puissances ne s'entendaient pas à Vienne ; les grands souverains s'apprêtaient à faire leurs bagages ; la guerre allait recommencer. Le 17 octobre, dix jours après que la « voie confidentielle » eut commencé à fonctionner, Talleyrand envoyait à Louis XVIII une lettre des plus alarmantes sur la situation soit de l'Europe, soit du Congrès.

« Des ferments révolutionnaires sont partout répandus en Allemagne ; le jacobinisme y domine, non point comme en France il y a vingt-cinq ans dans les classes moyennes et inférieures, mais parmi la plus haute et la plus riche noblesse ; — différence qui fait que la marche d'une révolution qui viendrait à y éclater ne pourrait pas être calculée d'après la marche de la nôtre. Ceux que la dissolution de l'empire germanique et l'acte de Confédération du Rhin ont fait descendre du rang de dynastes à la condition de sujets, supportent impatiemment d'avoir pour maîtres ceux dont ils étaient ou croyaient être les égaux, aspirent à renverser un ordre de choses dont leur orgueil s'indigne et à remplacer tous les gouvernements de ce pays par un seul. Avec eux conspirent les hommes des universités et la jeunesse imbue de leurs théories, et ceux qui attribuent à la division de l'Allemagne en petits États les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre ; l'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme ; et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants. Or cette unité dont la France pouvait n'avoir rien à craindre quand elle possédait la rive gauche du Rhin et la Belgique, serait maintenant pour elle d'une très grande conséquence. Qui peut d'ailleurs prévoir les suites de l'ébranlement d'une masse telle que l'Allemagne, lorsque ses éléments divisés viendraient à s'agiter et à se confondre ? Qui sait où s'arrêterait l'impulsion une fois donnée ? La situation de l'Allemagne, dont une grande partie ne sait pas qui elle doit avoir pour maître, les occupations militaires, les vexations qui en sont le cortège

ordinaire, de nouveaux sacrifices, demandés après tant de sacrifices, le mal-être présent, l'incertitude de l'avenir, tout favorise les projets de bouleversement ; il est trop évident que si le Congrès s'ajourne, s'il diffère, s'il ne décide rien, il aggravera cet état de choses ; et il est trop à craindre qu'en l'aggravant il n'amène une explosion. L'intérêt le plus pressant serait donc qu'il accélérât ses travaux et qu'il finît ; mais comment finir ? En cédant à ce que veulent les Russes et les Prussiens ? Ni la sûreté de l'Europe ni l'honneur ne le permettent. En opposant la force à la force ? Il faudrait pour cela que l'Autriche, qui, je crois, en a le désir, en eût la volonté. Elle a sur pied des forces immenses ; mais elle craint des soulèvements en Italie et n'ose se commettre seule avec la Russie et la Prusse. Elle peut compter sur la Bavière, qui s'est prononcée très franchement et lui a offert 50 000 hommes pour défendre la Saxe ; le Wurtemberg lui en fournirait 10 000. D'autres États allemands se joindraient à elle, mais cela ne la rassure point assez : elle voudrait pouvoir compter sur notre concours, et ne croit pas pouvoir y compter. Les Prussiens ont répandu le bruit que les ministres de Votre Majesté avaient reçu de doubles instructions qui leur prescrivaient, les unes le langage qu'ils devaient tenir, et les autres de ne rien promettre. M. de Metternich a fait dire au maréchal de Wrède qu'il le croyait ainsi. Une personne de sa plus intime confiance disait il y a peu de jours à M. Dalberg : « Votre légation parle très habilement, mais vous ne pouvez point agir seuls. » Votre Majesté croira sans peine que je n'aime pas plus la guerre et que je ne la désire pas plus qu'Elle : mais dans mon opinion il suffirait de la montrer, et l'on n'aurait point besoin de la faire ; dans mon opinion encore, la crainte de la guerre ne doit pas l'emporter sur celle d'un mal plus grand, que la guerre seule peut prévenir.

« Je ne puis croire que la Russie et la Prusse vou-
lussent courir les chances d'une guerre contre l'Autriche, la France, la Sardaigne, la Bavière et une bonne partie de l'Allemagne ; ou si elles voulaient courir cette chance, à plus forte raison ne reculeraient-

elles point devant l'Autriche seule, en supposant, ce qui n'est pas, qu'elle voulût engager seule la lutte.

« Ainsi l'Autriche, privée de notre appui, n'aurait d'autre ressource que de prolonger indéfiniment le Congrès ou de le dissoudre, ce qui ouvrirait la porte aux révolutions, ou de céder et de consentir à des choses que Votre Majesté est résolue à ne jamais sanctionner.

« Dans ce cas, il ne resterait aux ministres de Votre Majesté qu'à se retirer du Congrès en renonçant à rien obtenir de ce qu'elle désire le plus. Cependant, l'état de choses qui se trouverait établi en Europe pourrait rendre inévitable dans très peu d'années la guerre que l'on aurait voulu éviter ; et l'on pourrait alors se trouver dans une situation où l'on aurait moins de moyens de la faire (1). »

Talleyrand avait terminé sa lettre en demandant une autorisation et des instructions spéciales pour répondre à l'Autriche, si celle-ci demandait d'une façon précise d'être appuyée contre la Russie même par les armes. Talleyrand aussi, dix jours après que la voie confidentielle eut commencé de fonctionner, envisageait comme possible une nouvelle guerre générale. Les rapports de la police confirment ces craintes. Un rapport secret au baron Hager, en date du 20 octobre, dit :

« On parle de plus en plus de la prochaine dissolution du Congrès et du départ des souverains et de leurs ministres. On a de plus en plus peur de la guerre, et personne ne voit comment on pourra conserver la paix et concilier tout le monde, en présence des divergences de vue causées par les projets de cession des Pays-Bas autrichiens et du partage de la Saxe, par les prétentions de la Russie sur la Pologne et par les appétits de la Prusse. Le roi de Bavière désire partir et déclare hautement que le partage de la Saxe serait une infamie. Hardenberg pense, lui aussi, que l'exode

(1) *Correspondance inédite*, pp. 55-59.

général est proche. Enfin on dit que Metternich travaille à augmenter le désordre (1). »

Et trois jours plus tard, le 23, on lit dans un autre rapport secret :

« On ne sait plus que croire et à qui croire. Tantôt c'est la Russie qui cède, tantôt c'est nous qui cédon's en tout. Tantôt nous sommes fermes, l'Europe est avec nous, le roi de Saxe est sauvé, la Pologne n'est pas russe en totalité. Tantôt Murat est *sententié*, puis tantôt il est plus que jamais sûr de régner. Le fait est que l'on ne sait rien ; on peut dire au moins que, si l'on négocie, le secret est bien gardé, car à chaque heure tout change ; ce qui prouve que rien ne repose sur des notions sûres (2). »

Que se passait-il dans le huis clos du véritable Congrès? Une seule chose, simple mais inattendue et très dangereuse : la « voie confidentielle » s'était heurtée à la résistance intraitable d'Alexandre. Castlereagh s'était décidé à adopter la manière douce ; et après avoir édulcoré sa note du 4 octobre, était allé discuter avec le czar dans un long entretien. Metternich avait eu quatre ou cinq conférences avec Alexandre et essayé de faire intervenir la Prusse, le roi de Prusse étant le plus grand ami du czar. Tout avait été inutile : Alexandre s'était buté, furieux, intraitable, défiant le monde entier, non seulement l'Angleterre, l'Autriche, mais aussi la France, qui se tenait à l'écart, spectatrice et juge, nullement bienveillante. Le légat du pape, le cardinal Consalvi, nous raconte que, pendant le mois d'octobre, Talleyrand faisait une vigoureuse campagne d'opposition dans le Congrès contre les quatre Cours alliées, et qu'il ne désignait leurs négociations sur la Pologne et sur la Saxe que du nom d'*intrigues* (3). Le czar aurait eu intérêt à laisser Tal-

(1) WEIL, I, p. 340.

(2) ID., I, p. 363.

(3) RINIERI, *Corrispondenza inedita dei Cardinali Pacca-Consalvi*, Turin, 1903, p. 51.

leyrand tranquille. Mais Talleyrand avait dit à Czartoriski et à Nesselrode que la France était en première ligne sur la question de la Saxe et en seconde sur celle de Pologne : en Pologne, la France, s'il ne s'agissait pas de reconstituer sa totale indépendance, accepterait la solution sur laquelle Autriche, Prusse et Russie tomberaient d'accord ; en Saxe, elle n'accepterait jamais sa suppression (1). Alexandre, mis au courant de cette opinion par son ami et son ministre, avait voulu voir Talleyrand et le 23 octobre lui avait fait une scène violente. Voici comment Talleyrand l'a décrite dans une lettre au roi.

« A Paris, me dit-il, vous étiez de l'avis d'un royaume de Pologne ; comment se fait-il que vous ayez changé ? — Mon avis, Sire, est encore le même : à Paris il s'agissait du rétablissement de toute la Pologne. Je voulais alors, comme je voudrais aujourd'hui, son indépendance. Mais il s'agit maintenant de tout autre chose ; la question est subordonnée à une fixation de limites qui mette l'Autriche et la Prusse en sûreté. — Elles ne doivent point être inquiètes : du reste, j'ai 200 000 hommes dans le duché de Varsovie ; que l'on m'en chasse. J'ai donné la Saxe à la Prusse, l'Autriche y consent. — J'ignore, lui dis-je, si l'Autriche y consent. J'aurais peine à le croire, tant cela est contre son intérêt. Mais le consentement de l'Autriche peut-il rendre l'Autriche propriétaire de ce qui appartient au roi de Saxe ? — Si le roi de Saxe n'abdique pas, il sera conduit en Russie ; il y mourra. Un autre roi y est déjà mort. — Votre Majesté me permettra de ne pas le croire ; le Congrès n'a pas été réuni pour voir un pareil attentat. — Comment ! un attentat ? Quoi ! Stanislas n'est-il pas allé en Russie ? Pourquoi le roi de Saxe n'irait-il pas ? Le cas de l'un est celui de l'autre. Il n'y a pour moi aucune différence. » J'avais trop à répondre ! J'avoue à Votre Majesté que je ne savais comment contenir mon indignation. L'Empereur parlait vite. Une de ses phrases

(1) *Correspondance inédite*, p. 74.

a été celle-ci : « Je croyais que la France me devait quelque chose. Vous me parlez toujours de principes : votre droit public n'est rien pour moi ; je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités? » (Je lui avais rappelé celui par lequel les Alliés sont convenus que le grand-duché de Varsovie serait partagé entre les trois Cours.) « Il y a pour moi une chose qui est au-dessus de tout, c'est ma parole. Je l'ai donnée, et je la tiendrai ; j'ai promis la Saxe au roi de Prusse au moment où nous nous sommes rejoints. — Votre Majesté a promis au roi de Prusse de 9 à 10 millions d'âmes ; Elle peut les lui donner sans détruire la Saxe. » (J'avais un tableau des pays que l'on pouvait donner à la Prusse, et qui, sans renverser la Saxe, lui formeraient le nombre de sujets que ses traités lui assurent : l'Empereur l'a pris et gardé.) « Le roi de Saxe est un traître. — Sire, la qualification de traître ne peut jamais être donnée à un roi ; et il importe qu'elle ne puisse jamais lui être donnée. » J'ai peut-être mis un peu d'expression à cette dernière partie de ma phrase. Après un moment de silence : « Le roi de Prusse, me dit-il, sera roi de Prusse et de Saxe, comme je serai empereur de Russie et roi de Pologne. Les complaisances que la France aura pour moi sur ces deux points seront la mesure de celles que j'aurai moi-même pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. »

« Dans le cours de cette conversation, l'Empereur ne s'est point, comme dans la première que j'ai eue avec lui, livré à de grands mouvements. Il était absolu, et avait tout ce qui montre de l'irritation (1). »

Ce fut pis encore le jour suivant avec Metternich. Dans un dernier entretien le czar s'emporta jusqu'à lui dire que ses observations étaient *indécentes* et qu'il était le seul en Autriche qui put prendre *ainsi un ton de révolte*. Metternich était sorti de l'audience dans un tel état de fureur, qu'il avait déclaré ne plus vouloir

(1) *Correspondance inédite*, pp. 76-78.

voir l'empereur de Russie en particulier. Alexandre ne se contrôlait plus : après avoir affronté tant de dangers et accepté tant de responsabilités, l'opposition inattendue de ses alliés, qui le récompensaient en ébranlant son trône, l'exaspérait jusqu'à la fureur. Mais les Alliés non plus ne s'attendaient à trouver sur leur route un tel écueil ; et ils étaient consternés, dans la seconde moitié d'octobre. Que faire ? Metternich semblait à Talleyrand un pilote sans boussole dans la tempête. Il l'accuse de seconder par aveuglement et timidité le jeu de la Russie et de la Prusse, de contrecarrer les efforts de la Cour en faveur d'une entente avec la France (1) ; d'être disposé à sacrifier la Saxe à la Prusse pour la Pologne : ce qui était exact (2). Il donne raison à un informateur anonyme qui lui avait dit du chancelier : « M. de Metternich, qui se pique de donner à tout l'impulsion, la reçoit lui-même sans s'en douter, et, jouet des intrigues qu'il croit mener, il se laisse tromper comme un enfant (3). » Mais si Metternich l'inquiétait par sa faiblesse, Castlereagh l'inquiétait par ses contradictions et ses entêtements. Castlereagh reconnaissait dans la seconde moitié d'octobre qu'il s'était cru trop fort et qu'il aurait fallu opposer au czar non la seule Angleterre mais l'Europe tout entière, réunie en Congrès, comme Talleyrand l'avait proposé (4). Mais il était plus féroce que jamais contre le royaume de Saxe : contradiction et complication énormes, soit parce que détruire la Saxe c'était aider le czar à conquérir la Pologne ; soit parce que le sort de la Saxe agitait tout le Congrès, surtout la foule des petites et moyennes puissances. Dépouiller un roi de

(1) *Correspondance inédite*, pp. 66-67.

(2) *Ibid.*, p. 81. — Cf. la réponse de Metternich du 22 octobre à la lettre de Hardenberg du 9. — D'ANGE BERG, p. 316. Cette lettre donne raison à Talleyrand.

(3) *Correspondance inédite*, p. 65.

(4) *Ibid.*, pp. 79-80.

ses États à titre de châtement ! Mais c'était renverser tout le droit public du dix-huitième siècle ; se mettre à l'école de la Révolution et de Napoléon ! Ce sentiment était si fort que la Prusse elle-même laissait parfois entendre qu'elle demandait la Saxe parce qu'on n'avait pas une autre compensation à lui offrir pour les territoires polonais. Et voilà que, quand la Prusse elle-même hésitait, l'Angleterre se présentait, armée du glaive, pour exécuter le royaume de Saxe : le plus grand service qu'elle pourrait rendre à l'empereur de Russie, dont elle combattait les plans ! Talleyrand se servait de sa dialectique et cherchait à convaincre Castlereagh qu'en supprimant la Saxe, on démolissait par la base l'édifice dont on achevait le toit. Mais ce langage était, pour le noble lord, de l'étrusque ! On finit par mettre les derniers espoirs sur la princesse Bagration et sur une visite que le czar lui fit pendant la nuit du 31 octobre. La police avait noté que la visite s'était prolongée de 10 heures et demie à 2 heures du matin : il y avait donc eu aussi le temps pour causer politique. Mais le matin suivant la princesse avoua au confident de la police, qui a dressé le rapport, que l'alcôve n'avait pas mieux réussi que les salons ou les danses.

« Il n'entend pas raison là-dessus. Il croit son honneur engagé et dit qu'il a donné sa parole aux Polonais et qu'il doit à lui-même de la tenir, que le monde tomberait sur lui, qu'il n'en démordrait pas ; qu'il irait à Munich, puis à Berlin, puis à Varsovie se faire proclamer roi de Pologne, qu'il était en mesure si on voulait s'y opposer (1). »

Le 1^{er} novembre, le jour de l'ouverture officielle approchait donc dans une atmosphère d'inquiétude générale. Un rapport secret pour l'empereur au préfet

(1) Cf. WEIL, I, p. 461.

de police Hager, de ce jour, nous la décrit avec des couleurs saisissantes. Œuvre d'un observateur intelligent et consciencieux, le voici :

« L'opinion publique est toujours mauvaise par rapport au Congrès. Partout on dit qu'on n'est pas d'accord, qu'il ne s'agit plus de rétablir l'ordre et la justice, mais de forcer la main, prendre chacun le plus qu'il peut, et qu'on se prépare à une guerre générale qui ne tardera pas à éclater.

« L'affaire de Saxe blesse tout le monde. Celle de Murat... ne déplaît pas moins. On dit ouvertement qu'Alexandre ne peut pas souffrir Metternich ; que Talleyrand est le seul qui parle raison à présent et que l'Évangile, s'il était prêché par le diable, ne cesserait pas d'être l'Évangile, et c'est le cas, car Talleyrand ne demande rien pour la France. Il ne veut que justice, équilibre, modération, tranquillité sur les saintes bases du droit et de la raison.

« En général le public, et celui de Vienne par excellence, a un certain bon sens qui le porte à bien juger les choses... Cela fait que les Français gagnent à présent dans les sociétés et dans la classe du milieu et que les Russes et les Prussiens et notre ministère lui-même perdent dans l'opinion publique. On est fatigué de tant d'amusements, peiné de tant de dépenses, après lesquelles nous aurons attiré les Russes dans l'oreille de la Hongrie et perdu dans peu d'années notre Galicie, détrôné le plus ancien roi d'Allemagne, et établi à perpétuité une haine irréconciliable entre les Saxons et les Prussiens, mis ceux-ci irrévocablement à la merci de la Russie qui, maîtresse de la Pologne, peut en quatre jours arriver à Berlin et attaquer quand elle le voudra le cœur de l'Allemagne.

« Au-dessus de cela nous aurons, si nous le pouvons, sanctionné l'usurpation de Naples, récompensé en Murat les crimes que nous avons punis en Bonaparte, scandalisé le monde par la plus infâme politique qu'on ait jamais faite, et que les Russes, Anglais, Prussiens, Français, Espagnols, Italiens, enfin toute l'Europe mettra exclusivement sur notre compte et spécialement sur celui du seul prince de

Metternich qui, je suis fâché de le dire, perd de plus en plus la faveur du public, et cela, au point que j'ai dû moi-même prendre son parti entre des gens qui le disaient acheté par Murat, ce qui prouve à quel point on est irrité contre lui.

« Pour Alexandre, on peut dire qu'on le connaît bien à présent à Vienne. On le croit un fourbe qui fait le philanthrope avec les honnêtes gens, mais qui veut bien aussi s'attacher la canaille, pour avoir tout le monde pour lui. On le croit faux, sans morale pratique, tout en parlant religion comme un saint et en conservant avec affectation toutes les apparences. Ce monarque non seulement n'est pas aimé ici, mais méprisé et détesté.

« Les Prussiens n'ont pas de lui une autre idée que les Viennois, mais ils cachent leur sentiment en public et parlent très clair dans les petites coteries.

« Vendredi dernier, le 28, l'ambassadeur d'Angleterre était chez Mme de Sagan le soir. Tout d'un coup cet original s'adressa à elle et lui dit : « Que pensez-vous d'Alexandre? Pour moi je le crois un fou, ambitieux, imposteur. Voilà mon opinion. Et vous, qu'en dites-vous? »

« La duchesse, frappée de ce propos tenu devant dix personnes et très embarrassée, commença par sourire, puis elle dit : « Je trouve, Mylord, que vous avez donné ce matin à ma sœur Dorothee, qui a manqué de se casser le cou au Prater. »

« Puis elle se leva et alla causer avec un autre.

« Je tiens cette anecdote de quelqu'un qui était présent.

« On n'espère plus trop non plus de cette Confédération d'Allemagne sans chef. On dit d'avance qu'elle n'ira pas, enfin que le Congrès finira, parce qu'il faut finir, mais qu'il laissera les choses plus embrouillées qu'elles ne l'étaient à son ouverture.

« Ce qui me blesse au cœur, c'est que les peuples qui, par les succès, la sincérité et la noblesse de cette belle coalition, avaient conçu tant d'estime et d'attachement pour leurs chefs, voyant comme ils oublient ce qu'ils avaient promis solennellement : la justice,

l'ordre, la paix fondée sur l'équilibre et la légitimité des possessions, finiront par ne plus aimer leurs chefs et ne plus avoir confiance en leurs principes et leurs promesses ; et alors, où irons-nous ?

« Le tableau est bien triste. La loyauté, la fermeté, la justice peuvent seules encore nous sauver.

« Les Prussiens, de leur côté, tâchent de sauver leur roi, et disent partout à l'oreille que le roi est très fâché de devoir prendre la Saxe ; que cela lui coûte infiniment de peine ; qu'il aimerait mieux reprendre la Pologne, quoi qu'il n'ait pas raison d'aimer les Polonais.

« Tel est le résultat de ce que j'entends dire, du matin au soir, à présent que je suis assez poussé dans le monde et au point que je ne vois pas moins d'une centaine de personnes de différentes classes et nations, dans la journée.

« La princesse de Galles a été très généreuse et très prodigue de sa figure à Milan, mais très économe de sa bourse. Elle n'a rien donné à personne, bien qu'elle ait gêné bien du monde et visité tous les endroits où tout étranger donne quelque chose aux gens (1). »

Trois semaines de « voie confidentielle » avaient suffi pour réveiller au sein du Congrès la grande peur, étouffée pour un moment à Paris, dans les premiers jours d'avril. Tout le monde commençait de nouveau à avoir peur. La Russie effrayait avec ses ambitions polonaises l'Angleterre et l'Autriche. La Prusse épouvantait tous les petits États allemands par son acharnement contre la Saxe. Les quatre Cours alliées avaient peur de la Restauration, des dangers qui la menaçaient en France, de l'opposition que Talleyrand faisait à leurs « intrigues ». Le czar, menacé dans ses plans polonais, commençait à voir dans l'Autriche, dans l'Angleterre, dans la France ses plus dangereux

(1) WEIL, I, p. 445.

ennemis, et ne se fiait plus qu'à la Prusse. Talleyrand, Talleyrand lui-même avait fini presque par se laisser convaincre par un mystérieux exégète de la politique anglaise, que Castlereagh et l'Angleterre voulaient créer une Prusse géante et l'unir étroitement à l'Autriche, dans le seul dessein d'isoler la France sur le continent, de la réduire à ses propres forces, de l'empêcher d'avoir une marine puissante (1). Réunies pour faire la paix, les cinq puissances les plus grandes de l'Europe avaient, à la fin d'octobre, peur l'une de l'autre, comme si elles étaient toutes en guerre ; et elles démoralisaient par leurs frayeurs la masse des représentants des moyennes et petites puissances, grossie par la foule des représentants moins importants des grandes délégations ; cette masse anonyme, le véritable Congrès qui entourait, surveillait, épiait, critiquait, détestait le petit Congrès actif et cachottier des quatre Cours alliées. Tenu à l'écart, condamné à l'oisiveté, renseigné toujours à moitié et de travers, effrayé par l'incertitude générale, le Congrès se vengeait de ses frayeurs et de son humiliation, en déchirant les quatre Cours alliées, leurs ministres et leurs souverains. C'étaient eux, tous ensemble, la ruine et la malédiction de l'Europe ! Metternich, comme chancelier de l'empire d'Autriche et chef du Congrès, était la cible préférée. On l'accusait de paresse, de lâcheté, d'incapacité, de légèreté, de duplicité, de vénalité. Il n'était entreprenant qu'avec les femmes ; il était incapable de fixer son attention sur aucun sujet ; il traitait les choses sérieuses comme des bagatelles et les bagatelles comme des choses sérieuses ; il avait touché un demi-million du roi de Prusse et un million de la république de Gênes. Le change baissait, les vivres renchérisaient, le Congrès traînait, la guerre menaçait ? C'était sa faute. On l'accusait de renvoyer les affaires les plus urgentes pour courir aux rendez-vous galants ; on se

(1) *Correspondance inédite*, pp. 62-65, 78-79.

moquait de son indulgence pour la duchesse de Sagan, qui sous ses yeux changeait d'amant comme de chemise ; on racontait qu'il avait dit à l'empereur de Russie qu'il était l'amant de la comtesse Julie Zichy, que l'empereur avait révélé à celle-ci cette indiscretion. D'où scènes épouvantables entre la comtesse, le prince et l'empereur.

Exagérations et calomnies : mais elles étaient la pâture quotidienne du Congrès en proie à la terreur et de l'Allemagne en proie au désespoir. Les princes médiatisés, les petites Cours, Stein et les patriotes, le clan des amis de Stadion, les Autrichiens de stricte observance détestaient également ce noble rhénan, cet étranger, qui n'était plus un Autrichien traditionaliste et qui n'était pas encore un Allemand futuriste. La Cour et la chancellerie prussienne, Talleyrand et la délégation française gardaient des rapports corrects avec lui ; mais dans les moments de mauvaise humeur, Frédéric-Guillaume III ne se gênait pas de le traiter de gremlin et Talleyrand n'avait pas beaucoup de tendresse pour lui, au bout de sa plume. Quant à Alexandre, il voulait plus que jamais sa démission, même au risque de disloquer le Congrès. Il cherchait à le discréditer par tous les moyens auprès de l'Autriche des Alliés, du Congrès ; le maltraitait comme un laquais ; le proclamait partout le premier maître de cérémonies et le dernier ministre du monde et lui jouait des tours d'une férocité hystérique. On ne peut pas expliquer autrement l'étrange histoire de la duchesse de Sagan, dont les rapports secrets de la police nous ont conservé le souvenir. La duchesse ayant la plus grande partie de sa fortune en Russie, vers les mois d'octobre, à ce qu'il semble, le czar exigea pour qu'elle pût toucher ses rentes, sa rupture avec Metternich. La duchesse pour un moment au moins céda ; elle mit à la porte son amant ; et elle arriva à écrire dans une lettre à propos de lui : « Un ministre qui a

perdu la confiance des puissances étrangères ne peut guère rester en place. »

Vers la fin d'octobre le bruit courut avec insistance à Vienne que le prince de Metternich allait se démettre. Le Congrès, au moment de commencer officiellement ses travaux, était en proie à un désarroi délirant, qui empêchait l'esprit constructif de le mettre au travail. Où établir, dans l'inquiétude générale, les points fixes, sur lesquels l'esprit constructif pourrait s'appuyer? Celui-ci allait-il, une fois encore, se perdre dans l'immense désordre des intérêts et des passions, que l'esprit d'aventure avait déchaîné depuis vingt-cinq ans? Tout le monde tremblait à Vienne, à la veille du Congrès, effrayé par la tâche insoluble que le Congrès devait accomplir : tout le monde, mais surtout un homme d'Église, un cardinal, le légat du pape. Le 30 octobre, les représentants des huit puissances signataires du traité de Paris se réunirent et décidèrent qu'une commission de trois plénipotentiaires, désignés par le sort, vérifieraient d'abord leurs pouvoirs ; et qu'on inviterait après les plénipotentiaires des autres puissances à remettre leurs pouvoirs au même bureau. Le sort indiqua la Russie, la Grande-Bretagne et la Prusse. Ces délibérations prises, Talleyrand proposa que, les pouvoirs vérifiés, on convoquât le Congrès ; et qu'on l'invitât à nommer une commission générale et trois commissions spéciales. La Commission générale se composerait des ministres de toutes les Cours impériales et royales, du Saint-Siège, et du prince royal des provinces unies des Pays-Bas. Le pape devait être, selon Talleyrand, le président de la commission. Il est évident que Talleyrand voulait faire preuve de déférence envers le pape ; et dans cette intention, il communiqua sa proposition au cardinal Consalvi (1). Il croyait lui faire plaisir. Le légat crut

(1) RINIERI, *Corrispondenza inedita dei Cardinali Consalvi e Pacca*. Torino, 1903, pp. 51-56.

recevoir un coup de massue sur la tête. Si la proposition était acceptée, le pape aurait dû se prononcer sur toutes les grandes questions du Congrès : avec toutes les discordes qui divisaient déjà le Congrès avant son ouverture, sans aucun principe ou doctrine pour juger, c'était le plus sûr moyen pour se brouiller avec tout le monde. Or le Saint-Siège, qui voulait récupérer tous ses anciens territoires, cédés et non cédés, avait besoin d'avoir dans le Congrès le plus d'amis puissants qu'il pouvait. « Que Dieu ne permette pas à la proposition d M. Talleyrand d'être approuvée, » écrit le légat dans sa lettre au secrétaire d'État où il lui expose sa « situation amère » ! Autre angoisse : devait-il remettre ses pouvoirs plénipotentiaires au bureau du Congrès ; ou rester au Congrès en qualité de simple avocat des intérêts du Saint-Siège ? En qualité de simple avocat il n'aurait eu qu'à plaider pour le Saint-Siège, sans se mêler aux querelles des autres, pouvant se recommander à la bienveillance de tout le monde !

Dans le mouvement perpétuel du moyen âge le pape avait été le point fixe — projection de Dieu sur la terre — sur lequel l'esprit constructif avait toujours pu s'appuyer. Il avait, gardien surnaturel, précisé, fixé, interprété et défendu sans armes, par la force spirituelle du verbe sacré, les principes de légitimité qui justifiaient les pouvoirs temporels. Au commencement du dix-neuvième siècle, le légat du pape ne voulait et n'osait plus être à Vienne qu'un petit postulant de territoires, perdu au milieu des autres. Mais nous avons vu que la tâche capitale de la Révolution avait été d'achever la démolition de la théocratie papale, commencée par la Renaissance et la Réforme. Maintenant, c'était fait : le vicaire du Christ ne demandait plus, par la voix de son légat, que d'être à Vienne un bon élève de l'immortel Ponce Pilate.

Le rôle du pape, le rôle de gardien et défenseur des principes, était joué à Vienne par un homme d'Église ; mais c'était un évêque apostat et marié. Le pape du

Congrès était Talleyrand. Rien ne donne une idée plus précise du chaos spirituel dans lequel le monde occidental était déjà tombé à cette époque ; et du coup terrible que la papauté, l'Italie et l'Ancien Régime avaient reçu, pendant l'aventure de la Révolution.

XI

LE SECOND CONFLIT :

LÉGITIMITÉS VIVANTES ET LÉGITIMITÉS EN PARCHEMIN

Dans la réunion du 30 octobre, Talleyrand n'avait pas proposé seulement de nommer une commission générale du Congrès ; mais d'ajouter à celle-ci trois commissions spéciales : pour l'Allemagne, pour l'Italie, pour la Suisse. Le Congrès nommerait les membres des trois commissions.

Talleyrand rêvenait à son idée de sacrer le Congrès pape et empereur du dix-neuvième siècle (1). Mais les quatre grandes Cours avaient peur de l'Europe ; on renvoya la décision au jour suivant ; et dans la séance du 31 octobre, le représentant de la Russie, Nesselrode, déclara qu'il n'était pas suffisamment préparé pour entrer dans la discussion de ces projets. Bref, il proposa de l'ajourner. L'ajournement fut approuvé après une discussion qui semble avoir été très agitée (2) Toujours la même attitude irrésolue et atermoyante : ni ouvrir ni fermer la porte du Congrès ; la laisser entr'ouverte...

On continua à employer la « voie confidentielle ».

(1) Sur cette question capitale, sur l'attitude de Talleyrand, sur l'opposition qu'elle soulevait. Cf. l'importante lettre interceptée de Lœwenhielm à Engeström, publiée par WEIL, I, p. 475.

(2) D'ANGEORG, pp. 358-362. — Cf. WEIL, I, p. 441.

Mais cette fois les quatre Cours alliées avaient compris que dans le désarroi général provoqué par leur discord et leur impuissance, on ne pouvait plus laisser la France à la porte du Congrès, dans la foule des petites puissances. L'opposition de Talleyrand aurait fini par devenir trop dangereuse. Le 5 novembre, Talleyrand fut prié par Metternich de passer chez lui, à 4 heures ; il y trouva Castlereagh et Nesselrode. Metternich avoua franchement que le Congrès se trouvait dans une impasse ; et pria Talleyrand, au nom de Castlereagh et Nesselrode, de vouloir mettre de côté toute susceptibilité et de les aider à trouver une issue (1). C'était une avance manifeste. Talleyrand répondit qu'ils se trouvaient dans l'embarras parce qu'ils n'avaient point convoqué le Congrès. « Il faudra bien qu'on le réunisse un jour ou l'autre. Plus on tarde, et plus on semble s'accuser soi-même d'avoir des vues que l'on n'ose montrer au grand jour (2). » Castlereagh donna raison à Talleyrand, mais il ajouta, que « le mot seul de Congrès épouvantait les Prussiens, et que le prince de Hardenberg surtout en avait une frayeur horrible » (3). Metternich dit qu'il fallait, oui, convoquer le Congrès, mais qu'il était préférable d'attendre « quand on serait d'accord du moins sur toutes les grandes questions ». Il assura Talleyrand que les travaux de la commission pour les affaires d'Allemagne procédaient de la manière la plus satisfaisante, il lui communiqua que les quatre Cours alliées entendaient s'occuper des affaires de la Suisse avec la participation de la France ; et il proposa de commencer à discuter immédiatement les affaires d'Italie. Talleyrand présent, c'était encore une aimable transaction. Pour le moment Talleyrand l'accepta.

On s'occupa pour la première fois de l'Italie. Le

(1) *Correspondance inédite*, p. 99.

(2) *Ibid.*, p. 100.

(3) *Ibid.*, p. 101.

problème italien était frère jumeau du problème allemand. Dans les deux pays, la Révolution avait démoli avec ses armées l'Ancien Régime, et superposé à ses ruines des dictatures militaires, hâtivement organisées et soutenues par la force. Comment remplacer le vide fait dans l'Italie et dans l'Allemagne par l'écroulement de l'Empire français? Tel était le problème. A première vue, pour l'Italie, il pouvait paraître simple et facile. Nulle part ailleurs l'Ancien Régime n'avait de racines aussi vieilles et robustes; nulle part la Révolution n'avait brisé avec plus de succès les coffres-forts et les lois et moins pénétré les esprits et les institutions. En 1814, à peine les gouvernements révolutionnaires étaient-ils tombés dans l'Italie du Nord et du Centre, que la grande majorité du pays s'était tournée vers le passé avec violence. Le roi de Piémont et le pape avaient réoccupé leurs États et rétabli dans la mesure du possible l'Ancien Régime; le gouvernement, établi à Gênes par lord Bentinck, avait fait le projet de ressusciter la république telle qu'elle avait été avant la Révolution; et elle avait envoyé à Vienne un jeune homme de vingt-huit ans, le marquis Brignole-Sales, demander au Congrès le miracle. Seulement quelques groupes de jeunes, appartenant aux classes supérieures, désiraient profiter de la catastrophe pour pousser l'Italie sur les voies de l'avenir. Mais lesquelles? L'unité? La liberté? Leurs aspirations étaient peu précises; et leur force et leur autorité si petites, qu'ils n'avaient trouvé aucun appui parmi les gouvernements italiens représentés au Congrès. Cette jeunesse était présente à Vienne dans les personnes de quelques nobles de Milan — Confalonieri, Somaglia, Litta — venus en touristes et en observateurs. Mais tous les représentants officiels et officieux des États italiens admis au Congrès, le nonce et le légat du pape à leur tête, demandaient la restauration totale de l'Ancien Régime. François I^{er}, l'empereur d'Autriche, avait pris à leurs yeux figure de libérateur ou de

sauveur, quand, en mai, il avait dit à Paris, à une délégation de Lombards, qu'après la victoire des Alliés il ne pouvait plus être question d'unité et de gouvernements constitutionnels en Italie ; ou quand, en octobre, il avait fait dire par Metternich au comte de San Marzano, plénipotentiaire du roi de Sardaigne, qu'il se proposait d'assurer la tranquillité de la péninsule en étouffant les idées unitaires et constitutionnelles (1). Conduites par l'Église, les classes supérieures et moyennes de la péninsule maudissaient en 1814 la Révolution ; et ne voulaient entendre plus parler ni de constitution, ni de liberté, ni d'unité.

Rien n'aurait dû être plus simple et plus facile que d'appliquer le droit des gens de l'Ancien Régime en Italie. Et pourtant le droit des gens se heurtait, en Italie aussi, à des difficultés inattendues. En 1801, Bonaparte avait réussi à se faire céder, par leurs souverains, le duché de Parme et le grand-duché de Toscane ; il avait annexé le duché de Parme à la France et indemnisé le duc de Parme avec le grand-duché de Toscane, en lui donnant le nom grandiloquent de royaume d'Étrurie. Le beau-père du duc de Parme, le roi d'Espagne, Charles IV, n'avait payé ce titre royal d'expression classique rien moins que par la Louisiane. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand, avait été à son tour indemnisé en Allemagne, par le duché de Wurzburg. Mais, en 1807, Napoléon avait transformé en département français le royaume d'Étrurie, et promis en échange à la reine d'Étrurie, devenue régente après la mort du mari, un hypothétique royaume de Lusitanie, qu'il créerait là-bas, au Portugal. Mais au Portugal, il y avait Wellington ; et le beau royaume de Lusitanie était resté un modeste château en Espagne. Par le traité de Paris, la France avait cédé aux Alliés les départements formés avec

(1) BIANCHI, *La Diplomazia europea in Italia*. Torino, 1861, I, pp. 10-11.

l'ancien duché de Parme et l'ancien grand-duché de Toscane ; qu'allait-on faire de ces territoires ?

Quant à l'ancien duché de Parme, aucun doute n'était possible : il avait été cédé par un traité régulier : légitime possession de la France de 1801 à 1814, il était maintenant un territoire vacant. Le Congrès pouvait en disposer. Mais la Toscane était un cas différent. Le grand-duc avait cédé par traité régulier la Toscane à la France, qui, par traité, l'avait cédée au duc de Parme ; celui-ci et sa veuve avaient donc été les légitimes souverains de la Toscane jusqu'en 1811, quand la reine veuve d'Étrurie l'avait cédée à son tour par traité à Napoléon, contre la promesse du futur royaume de Lusitanie. La promesse n'ayant pas été tenue, la cession était nulle ; la reine d'Étrurie n'avait donc jamais cessé d'être la légitime souveraine de l'ancien grand-duché de Toscane ; le Congrès n'avait qu'à lui rendre ses États. C'était la thèse de Louis XVIII, dans ses *Instructions*. Mais à ce point une complication inattendue s'était produite. L'ancien grand-duc de Toscane, Ferdinand, qui, en 1801, avait consenti à troquer son beau jardin toscan contre l'âpre duché germanique de Wurzburg, en septembre, un peu avant l'ouverture du Congrès, sans aucune autorisation, *motu proprio*, était retourné à Palazzo Pitti et avait repris le gouvernement de la Toscane. La population l'avait très bien accueilli et lui avait obéi, comme à son souverain légitime. Et il l'était, sinon par la lettre d'un traité, en force de « l'antique état de possession » que Talleyrand avait reconnu comme un des fondements de la légitimité, en l'assimilant à la prescription du droit civil. Une absence de treize ans n'avait pas suffi à faire oublier aux populations de la Toscane la vieille dynastie, et la tranquille prospérité dont elles avaient joui sous son gouvernement. Tout le monde la connaissait en Toscane, tandis que personne ne connaissait les traités et les pouvoirs lointains, qui, après 1801, avaient

changé deux fois le régime, sans jamais se soucier le moins du monde des aspirations et des intérêts des populations.

Ajoutez que le grand-duc Ferdinand était le frère de l'empereur d'Autriche... C'est ce qui explique pourquoi l'armée napolitaine, qui en septembre occupait la Toscane, lui avait présenté les armes comme au légitime seigneur, quand il s'était présenté. Si le Congrès avait décidé en faveur de la reine d'Étrurie, il aurait fallu prier ou obliger Ferdinand de lui céder la place : un outrage à la maison d'Autriche et à son chef, dont le Congrès de Vienne ne se rendrait jamais coupable ! Louis XVIII s'était aperçu de la difficulté ; et il avait imaginé, « si la restauration de la Toscane offrait trop de difficultés, » d'offrir à la reine d'Étrurie les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Territoires vacants ; on pouvait les rendre à leur ancien propriétaire. Mais le traité signé le 11 avril par Napoléon et les Alliés, que le gouvernement français avait sanctionné, avait promis ces territoires à Marie-Louise. On cherchait depuis quelque temps des échappatoires : donner, par exemple, à la reine d'Étrurie une partie des Légations. Elles étaient disponibles ; le pape les avait cédées à la France par le traité de Tolentino. Mais l'étrusque souveraine refusait. Le cardinal Consalvi menaçait de l'enfer tous les souverains qui toucheraient même à une motte des anciens territoires pontificaux...

Si un pouvoir n'est un pouvoir que lorsqu'il est légitime, il y a différents principes et formes de légitimité qui peuvent entrer en collision. La reine d'Étrurie pouvait revendiquer la Toscane les traités à la main ; le grand-duc Ferdinand par « l'antique état de possession » qui, pour des populations fatiguées par l'anarchie révolutionnaire, pouvait valoir plus que les traités. Et il n'y a pas que les légitimités vivantes ; il y a aussi les légitimités mourantes ou mortes, les légitimités à l'état squelettique, les légitimités en parchemin. La légitimité vivante que Talleyrand s'efforçait

d'introduire dans le Congrès, traînait derrière elle une foule de légitimités parcheminées : les républiques aristocratiques, les monarchies absolues et les petites souverainetés vassales de l'Ancien Régime, disparues dans le cataclysme révolutionnaire et qui ne pouvaient plus ressusciter, comme Berne, Gênes et les princes médiatisés et immédiats de l'Allemagne ; ou qui prétendaient ressusciter intactes, telles qu'elles avaient disparu, comme la maison de Savoie et le pape. Et il n'était pas facile de distinguer les légitimités vivantes et les légitimités parcheminées, dans le grand festival viennois, où elles dansaient, dinaient, intriguaient, argumentaient, discutaient pêle-mêle. Enfin, pour compliquer encore les choses, Murat était à Naples. En janvier, la Cour de Vienne et la Cour de Naples, désespérant toutes les deux de leur sort, avaient fait une alliance. En octobre, après la victoire, l'affolement disparu, l'alliance gênait beaucoup Vienne. Il était difficile d'enchâsser la grosse épave de la Révolution qu'était le royaume de Murat, dans le nouvel ordre européen : à Vienne, on s'en rendait compte. Mais le traité du 11 janvier était là et parlait clair : l'empereur d'Autriche avait garanti à Murat ses États. A cette époque, les traités n'étaient pas encore des chiffons de papier. En outre, pour déposséder Murat, il aurait fallu la force : la Cour de Vienne ne voulait pas se charger de l'opération et ne voulait pas que la France s'en chargeât. Sous aucune raison des troupes françaises ne devaient traverser de nouveau l'Italie. Danger encore plus grave. Murat pourrait se mettre à la tête de tous les éléments turbulents et mécontents, qui avaient soutenu le régime révolutionnaire, et tenter de créer un royaume d'Italie, unique et indépendant. C'était la grande préoccupation de Metternich (1).

(1) Pour connaître les idées de Metternich à propos de Murat, la lettre du cardinal Consalvi au cardinal Pacca du 8 septembre 1814 est très importante. Cf. Rinieri, pp. 7-8.

C'est pour cette raison que le 5 novembre, dans la première discussion des affaires italiennes entamée avec Talleyrand, Metternich proposa de soustraire au Congrès la question de Naples et de la remettre à une époque plus éloignée. Voici comment Talleyrand a résumé, dans sa correspondance avec Louis XVIII, la discussion provoquée par cette idée.

« La force des choses, disait-il, ramènera nécessairement la maison de Bourbon sur le trône de Naples. — « La force des choses, lui dis-je, me paraît maintenant dans toute sa puissance : c'est au Congrès que cette question doit finir. Dans l'ordre géographique, cette question se présente la dernière de celles d'Italie, et je consens à ce que l'ordre géographique soit suivi : ma condescendance ne peut pas aller plus loin. » M. de Metternich parla alors des partisans que Murat avait en Italie. — « Organisez l'Italie ; il n'en aura plus. Faites cesser un provisoire odieux ; fixez l'état de possession dans la haute et moyenne Italie ; que des Alpes aux frontières de Naples il n'y ait pas un seul coin de terre sous l'occupation militaire ; qu'il y ait partout des souverains légitimes et une administration régulière ; fixez la succession en Sardaigne ; envoyez dans le Milanais un archiduc pour l'administrer ; reconnaissez les droits de la reine d'Étrurie ; rendez au Pape ce qui lui appartient et que vous occupez ; et alors Murat n'aura plus aucune prise sur l'esprit des peuples ; il ne sera pour l'Italie qu'un brigand. »

On tomba d'accord pour examiner les problèmes italiens d'après l'ordre géographique, du nord au sud ; et de commencer à la prochaine conférence, par la Sardaigne. La différence entre l'attitude de Metternich et l'attitude de Talleyrand est manifeste. Metternich veut renvoyer et tourner la difficulté ; Talleyrand veut l'attaquer immédiatement et de front. Metternich, qui se méfie des principes, veut jouer avec les événements et s'égarer dans l'irrésolution et la crainte. « Complications — écrit Talleyrand au roi — est le mot

dont M. de Metternich se sert perpétuellement pour se tenir dans la vague dont sa faible politique a besoin (1). » Talleyrand, sûr des principes qu'il suit, n'hésite jamais. Mais les propos du 5 novembre sur la question italienne, ont une signification plus profonde et universelle : pour les comprendre, il faut les interpréter par la doctrine de la légitimité du pouvoir, qui est sous-entendue dans toute l'action de Talleyrand au Congrès. Voici comment la pensée de Talleyrand peut être développée : « Un État unitaire ne pourrait en Italie se justifier par le principe de la légitimité monarchique, parce qu'il n'y a aucune dynastie qui soit reconnue par toute l'Italie, comme les Bourbons par toute la France. Il ne pourrait non plus se justifier par le principe de la légitimité démocratique, parce que la Révolution a rendu odieux le principe de la souveraineté populaire en le faussant : la majorité ne le comprend pas ou le repousse. Un État italien unitaire ne pourrait être aujourd'hui qu'une dictature militaire et révolutionnaire, sans base de droit, comme la Cisalpine, le royaume d'Italie et le royaume de Murat ; une de ces mystifications violentes, dont nous voulons débarrasser l'Europe, parce qu'elles ne peuvent pas vivre en paix. Les complications que vous, Metternich, redoutez en Italie, n'ont pas d'autre cause ou origine ; et vous ne les éliminerez pas par des attermoiements et des astuces, ou en laissant agir la force des choses. Pour que l'Italie ne devienne pas une cause permanente de troubles pour l'Europe, il faut qu'elle soit gouvernée par des gouvernements légitimes ; et les seuls régimes qui en Italie gardent un reste de légitimité, sont ceux que la Révolution a renversés. Si vous rétablissez quelques-uns de ces régimes, et laissez à côté d'eux une dictature militaire et révolutionnaire, vous rendez inévitable la guerre : pour légitimer son trône, Murat tâchera de s'emparer

(1) *Correspondance inédite*, p. 101.

de toute la péninsule... L'équilibre et la paix de l'Europe seront de nouveau en danger (1). »

La doctrine s'appliquait aussi à l'Allemagne. Il me semble certain que quand Talleyrand écrivait au roi que « l'unité allemande serait d'une grande conséquence pour la France » ; quand il faisait allusion « aux ébranlements d'une masse telle que l'Allemagne » il pensait à des dangers de cette nature. D'une manière plus générale la doctrine de Talleyrand sur l'unité de l'Allemagne et de l'Italie peut être ainsi formulée : « Pour que les deux nations s'unifient sans exposer l'Europe aux périls les plus graves, il faut qu'elles soient unifiées par des gouvernements d'une légitimité assez sérieuse et reconnue, pour ne pas être obligés de courir les aventures. » L'histoire de l'Europe jusqu'à aujourd'hui a été une éclatante confirmation de cette vue. Mais pour le moment cette vue si profonde provoquait des nouvelles discordes dans le Congrès, où la lutte entre les grandes puissances s'envenimait. Au début de novembre, Alexandre réussissait par une manœuvre un peu étrange à regagner la Prusse, que Metternich et Castlereagh espéraient avoir ébranlée. Le joueur politique se faisait plus âpre, à mesure que le héros s'évanouissait. Il invita à dîner le roi et réussit facilement à le convaincre de se déclarer entièrement pour lui dans l'affaire de Pologne ; puis, à la fin du dîner, il fit appeler le chancelier, le prince de Hardenberg ; et à peine entré, en présence du roi de Prusse silencieux et immobile, il fonça sur lui, en lui annonçant comme définitif et immuable l'accord conclu avec le roi pour la Pologne. Comme le malheureux Hardenberg avait essayé de présenter des objections, le czar le somma de déclarer, oui ou non, s'il voulait obéir aux ordres de son roi. Hardenberg déclara qu'il exécuterait à la

(1) Cf. à ce propos l'opinion de Capo d'Istria, exposée dans un rapport secret au baron Hager, WEIL, I, p. 593.

lettre les ordres de son roi, sans les discuter.

S'il est vrai que Hardenberg, en sortant de la conversation, a affirmé de n'avoir jamais encore assisté à pareille scène, on ne peut lui donner tort. Le résultat de cette conversation fut un mémorandum secret, présenté le 7 novembre par le prince Hardenberg à lord Castlereagh. Herdenberg déclarait qu'il fallait abandonner toute opposition au projet polonais d'Alexandre ; se borner à négocier pour les limites du futur royaume de Pologne, en approuvant sa création sous la forme constitutionnelle. Il s'efforçait de démontrer qu'un royaume constitutionnel de Pologne affaiblirait l'empire russe et qu'il présenterait certains avantages pour la Prusse et pour l'Autriche (1). Mais Alexandre voulait en même temps se rapprocher de Talleyrand, et, quelques jours avant son dîner avec le roi de Prusse, il lui avait fait savoir qu'il désirait le voir. Talleyrand s'était dérobé, craignant qu'une audience demandée dans des conditions si anormales provoquât trop de méfiance (2). Mais après la capitulation de Hardenberg et du roi de Prusse, Metternich, furieux contre le czar, pensait à se rapprocher de Talleyrand ; et le 11 novembre il fit un pas décisif. Metternich avait convoqué Talleyrand, Castlereagh et Nesselrode, pour causer sur les affaires d'Italie. On aborda la question de Gênes ; on en causa longuement comme entre amis ; on décida enfin que le prince de Metternich convoquerait pour le jour suivant les plénipotentiaires des puissances signataires du traité du 30 mai, avec les représentants de Gênes et du roi de Sardaigne, pour décider du sort de l'ancienne république. Castlereagh et Nesselrode partis, Metternich, resté seul avec Talleyrand, lui lut, sous le sceau du secret, la lettre à Hardenberg du 22 octobre

(1) Ce mémorandum a été publié par LUTOSTANSKI, *Le Partage de la Pologne et la lutte pour l'indépendance*. Lausanne-Paris, 1918, pp. 358-360.

(2) *Correspondance inédite*, p. 117.

dans laquelle il lui promettait toute la Saxe, en échange de l'appui de la Prusse en Pologne; et il l'assura que maintenant c'était fini avec ces illusions : l'Autriche n'abandonnerait plus la Saxe (1). Mais si cette partie de la conversation avait réjoui Talleyrand, la suite lui plut beaucoup moins. Il écrit au roi :

« Quant à la Pologne il m'a fait entendre qu'il céderait beaucoup, ce qui signifie qu'il cédera tout, si Alexandre ne se désiste de rien. »

Et il ajoute :

« J'étais encore avec lui quand on lui a apporté l'état de l'armée autrichienne; il me l'a fait voir. La force actuelle de cette armée consiste en 374 000 hommes, dont 52 000 de cavalerie, et 800 pièces de canon. C'est avec ces forces qu'il croit que la monarchie autrichienne n'a point de meilleur parti à prendre que de tout souffrir et de se résigner à tout. »

Une fois encore Talleyrand s'étonne de la timidité autrichienne. La Cour de Vienne était-elle la première à avoir peur de la puissante armée dont elle disposait? Il y avait là une énigme, difficile même pour un esprit si pénétrant. Quoi qu'il en soit, Talleyrand n'était pas mécontent de ce revirement de l'Autriche qui lui donnait l'espoir de réussir à rompre la coalition des quatre grandes Cours; et il devenait de plus en plus réservé avec Alexandre. Celui-ci, voyant que ses avances étaient inutiles et que Talleyrand ne se déciderait pas à demander l'audience, lui donnait depuis quelques jours la chasse à travers les salons. Mais Talleyrand se dérobaient autant qu'il pouvait (2). Le jour suivant la conversation avec Metternich, le 12 novembre — c'était un samedi — Talleyrand assistait à une grande réception chez le comte Zichy. Le czar

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, pp. 112-114.

(2) ID., *Ibid.*,

y était. Talleyrand était resté presque tout le temps dans la salle du jeu, pour ne pas se rencontrer avec lui ; et il avait profité du moment où l'on se mettait à table, pour filer inaperçu. Mais au moment où il gagnait la porte de l'antichambre, il sent une main se poser sur son épaule. Il se tourne... C'était le czar... Après lui avoir reproché d'être devenu invisible et inaccessible, le czar l'invita à lui faire visite, le lundi matin, en frac, c'est-à-dire non en habit de Cour, mais en habit privé, comme un ami. Impossible, cette fois, de se dérober : Talleyrand dut promettre une visite pour le 14. Le 13, les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité du 30 mai se réunissaient pour délibérer sur la convocation du Congrès et l'élection des Commissions, comme il avait été décidé dans la séance du 31 octobre ; et sur la question de Gênes, comme il avait été décidé dans la réunion chez Metternich du 11 novembre. Metternich, qui présidait, proposa de commencer par l'application du second article secret du traité de Paris qui était ainsi conçu :

« Le roi de Sardaigne recevra un accroissement de territoire par l'État de Gênes ; le port de Gênes restera libre ; les puissances se réservent de prendre à ce sujet des arrangements avec le roi de Sardaigne. »

Mais les huit puissances signataires du traité de Paris étaient-elles compétentes à statuer sur les indemnités du roi de Sardaigne ? Le Congrès seul était compétent ; il fallait nommer une Commission pour les affaires générales d'Italie semblable à la Commission pour les affaires d'Allemagne : telle fut la thèse soutenue par le plénipotentiaire d'Espagne, M. de Labrador. Metternich répliqua que les indemnités au roi de Sardaigne avaient été établies par le traité de Paris ; et il opposa aussi à la Commission pour les affaires générales d'Italie un *distinguo* subtil. L'Allemagne était un corps politique, puisqu'on voulait l'unifier dans une confédération ; l'Italie n'était une

unité politique ni faite ni à faire ; mais une péninsule, occupée par un certain nombre d'États indépendants ; ses affaires étaient toutes des affaires particulières et détachées, à traiter séparément, en commençant par Gênes.

M. de Labrador avait parlé en disciple de Talleyrand. Gênes était un état vacant ; ni les vainqueurs ni les huit signataires n'avaient le droit d'en disposer. Mais cette fois le maître ne se reconnut pas dans le disciple ; et il vota avec Metternich que le sort de Gênes avait été déjà décidé par le traité de Paris. A-t-il jugé inutile de défendre sa thèse sur une question, qui aurait entraîné une espèce de révision du traité de Paris ? C'est possible. Il s'est borné à proposer de communiquer officiellement au marquis de Brignole, délégué de Gênes, que « les puissances admettront les conditions les plus libérales pour la réunion du territoire de Gênes au Piémont, et tiendront compte des intérêts, des vœux et des besoins des Génois ». Ce qui fut approuvé. Ainsi réglée la question de Gênes, Metternich posa la question, que la seconde réunion avait renvoyée à la troisième : s'il y avait lieu de convoquer une réunion générale de tous les plénipotentiaires, à peine la vérification des pouvoirs finie. Il fut décidé que « vu l'état actuel des négociations particulières, cette réunion générale ne serait d'aucune utilité et qu'il vaudrait mieux la remettre à une époque plus arriérée » (1).

De nouveau, un renvoi ! Les quatre Cours alliées ne se décidaient pas à reconnaître le droit souverain de l'Europe, tout en n'osant pas affirmer le leur. Tout était vague et incertain : on s'en aperçut le jour suivant, le 14 novembre, quand on aborda les affaires suisses. Une autre collision de légitimités contradictoires !

(1) Cf. le protocole de cette séance dans D'ANGEORG, pp. 425-427.

La Suisse s'était révoltée quand la Révolution avait tenté de lui imposer la République une et indivisible. Mais elle avait ouvert portes et fenêtres au vent vivifiant, qui avait soufflé si fort de Paris aux débuts de la Révolution et qui, après, avait continué à souffler comme il pouvait, par intermittences, mêlé aux rafales de la peur. Le régime de la médiation avait été la résultante de deux forces : la résistance armée contre l'invasion et la sympathie accueillante pour les grandes idées de la Révolution. Tandis que la République italienne, proclamée à Lyon peu avant, asservissait l'Italie du Nord à la France dans l'intérêt exclusif de la puissance dominante, la médiation assurait à la Suisse des compensations substantielles pour le protectorat masqué qu'elle lui imposait : la suppression des baillages, la libération de Vaud et de l'Argovie, la démocratisation d'un certain nombre de cantons, à commencer par le plus puissant : Berne. Le régime de la médiation n'avait pas été, comme le régime italien, une pure imposition de la force : imposé par la force à l'aristocratie qui voulait conserver intact l'Ancien Régime et à la partie de la population qui aspirait à l'indépendance totale, il avait été accepté et soutenu par une partie de la Suisse : celle qui depuis une génération aspirait à plus de liberté et à plus d'égalité. Et il n'était pas mort, comme le régime italien, après l'écroulement de l'empire : il avait été saisi par un accès de convulsions. Quand les Alliés, en 1814, avaient pénétré dans la Suisse, l'ancien parti aristocratique avait relevé la tête et réclamé la restauration de l'Ancien Régime, bailliages compris ; les nouveaux cantons, Vaud et Argovie, avaient menacé de se défendre par les armes ; les puissances alliées ayant invité le 3 janvier 1814 les cantons à se donner une Constitution, les cantons aristocratiques avaient convoqué une Diète à Lucerne, les cantons démocratiques une Diète à Zurich. Des guerres entre cantons pour la délimitation des confins ; des guerres civiles dans beau-

coup de cantons entre la vieille aristocratie et les classes nouvelles favorisées par la médiation : voilà ce que la Suisse semblait promettre, au printemps de 1814. Heureusement pour la Suisse et pour l'Europe, une élite n'avait pas désespéré ; et cette élite avait été aidée par les projets fantaisistes des chanceleries — rattachement à l'empire, royaume d'Helvétie — et par les pressions des quatre Cours alliées. Très sagement celles-ci avaient déclaré maintenir l'intégrité des dix-neuf cantons existants, mais mis comme condition à l'admission de la Suisse au Congrès de Vienne, qu'elle eût approuvé une Constitution. Le 12 septembre, la Diète avait admis en principe les cantons du Valais, de Neuchâtel et de Genève dans la Confédération, et le 20, la Diète avait accepté le nouveau pacte fédéral. Le pacte avait été rédigé un peu à la hâte, mais il suffisait pour donner une consistance juridique à la Confédération : c'était le plus urgent pour guérir la Suisse de ses convulsions épileptiques et pour aller chercher à Vienne la légitimation définitive de l'indépendance reconquise.

C'est pour donner au nouveau régime cette légitimation, que les représentants des puissances « intervenantes dans les affaires de la Suisse » — on appelait ainsi officiellement les quatre Cours alliées — s'étaient réunis le 14 novembre. Le représentant de la France manquait. Nous avons vu que le 5 novembre Metternich avait promis à Talleyrand que la France prendrait part aux délibérations concernant la Suisse... Que s'était-il passé ? Je n'ai pas réussi à le découvrir. Des difficultés ont dû surgir. Le fait est que, le 14 novembre, les quatre grandes Cours étaient revenues, au moins pour la Suisse, à l'idée de tout régler entre elles. Mais elles se trouvèrent immédiatement devant une réclamation de Berne, qui impliquait la destruction de la Confédération, telle que le pacte fédéral du 12 septembre l'avait constituée. Berne réclamait la restitution de l'Argovie, que le pacte du 12 sep-

tembre avait reconnu comme un des vingt-deux cantons faisant partie de la Confédération. Complication plus grave : Berne justifiait sa réclamation par le principe du droit des gens que les *Instructions* du roi de France avaient déclaré fondamental : que la force ne peut jamais créer la souveraineté. La revendication de Berne peut être ainsi formulée : « Les pays de Vaud et d'Argovie nous ont été arrachés par la force ; nous ne les avons jamais cédés ; donc, ils n'ont jamais cessé de nous appartenir. Nous ne réclamons pas tout ce qui nous a été pris ; nous nous contentons de l'Argovie et de certaines indemnités financières que le canton de Vaud devra nous verser. Mais l'Argovie doit nous être rendue. »

Le Congrès ne pouvait même pas répliquer que Berne, comme Gênes, était un territoire vacant, quelque chose comme une dynastie éteinte, parce que le gouvernement aristocratique avait été anéanti. L'ancien gouvernement de Berne s'était reconstitué, grâce à l'appui des Alliés ; le souverain était ressuscité, vivant encore, bien que mutilé : ses droits étaient donc imprescriptibles. Mais les Alliés ne voulaient et ne pouvaient pas accueillir les revendications de Berne. L'ordre nouveau que Berne déclarait nul en droit, n'avait pas été créé et imposé à la Suisse par la force seule ; il avait été en partie légitimé par le consentement et la nécessité ; s'il était imparfait, on ne l'améliorerait pas en le déclarant une usurpation totale. Pour satisfaire Berne, il faudrait la force : intervention étrangère, ou guerre civile, ou les deux. Pouvait-on pacifier l'Europe, en mettant à fer et à feu la Suisse pour remettre les magnifiques seigneurs de Berne dans leur grandeur d'autrefois ? Les quatre Cours alliées n'en voulaient pas entendre parler. Mais comment débouter Berne sans contredire au principe, sur lequel on cherchait péniblement de reconstruire l'ordre européen, bouleversé par tant de guerres et de révolutions ?

« Les principes nous guident comme des rails. Grâce à eux on peut avancer sans regarder, » a écrit Léo. Ils nous guident comme des rails, parce que, eux aussi, comme les rails, sont rectilignes et rigides. Mais l'écorce terrestre sur laquelle on pose les rails, et la vie humaine à laquelle on applique les principes sont accidentées : c'est pourquoi il est si difficile de faire marcher des chemins de fer, même dans les plaines, et de gouverner une société humaine d'après des principes.

La question était si grave que les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse, Wessenberg et Humboldt, étaient venus à la réunion du 14 novembre avec leur opinion écrite, pour mieux justifier leur vote. Wessenberg affirmait dans sa note que les puissances intervenantes s'étaient engagées à maintenir l'existence politique des dix-neuf cantons ; elles ne pouvaient donc pas « appuyer le canton de Berne dans ses prétentions sur le pays de Vaud et sur l'Argovie ». Il proposait d'offrir à Berne « une partie de l'évêché de Bâle, dont les puissances intervenantes peuvent disposer comme d'une conquête ». Le plénipotentiaire prussien, Humboldt, avait rédigé une note plus longue et plus philosophique qui partait d'un principe, ainsi formulé : qu'il fallait

« ne proposer qu'un arrangement qui puisse être accepté par les différents partis, pour établir en Suisse un état de possession basé sur un consentement mutuel et non pas sur une possession de fait ou de droit mis en contestation. Cela est d'autant plus nécessaire que la situation des quatre puissances alliées leur rendrait également difficile et pénible de faire adopter leur décision par la force. »

En partant de ce principe, Humboldt concluait qu'on ne pouvait pas rétrocéder l'Argovie à Berne, et qu'il fallait proposer à Berne une partie de l'évêché de Bâle, « évitant soigneusement de donner à cette affaire

le mot d'indemnité ». Après la communication de ces deux pièces, on décida que la Russie et l'Angleterre aussi donneraient par écrit leur opinion dans la prochaine séance qui aurait lieu le lendemain et on décida d'inviter pour la même séance la légation helvétique à exposer l'objet de sa mission.

Le même jour, au lieu d'assister à la réunion pour la Suisse, Talleyrand était allé voir le czar, comme il l'avait promis. Il y était allé, après avoir informé Metternich et Castlereagh de ce qui s'était passé « afin d'éloigner toute idée de mystère et de prévenir tout soupçon de leur part ». « Tout a été calme et doux, » écrivit-il au roi après la longue conversation. Les interlocuteurs développèrent franchement, mais dans le ton le plus cordial, leurs points de vue ; chacun resta sur ses positions et on se sépara comme de vieux amis. Talleyrand eut l'impression que le czar l'avait fait venir pour se renseigner sur les armements, qu'on attribuait à la France ; pour savoir si la France, le cas échéant, serait disposée un jour à faire alliance avec la Russie ; et pour sonder les intentions véritables de la France sur la Saxe (1). C'était le joueur politique qui faisait ses jeux, avec une adresse incontestable. Du côté de la Russie aussi Talleyrand entrevoyait des possibilités pour le plan qu'il poursuivait : briser la coalition des quatre grandes Cours. Il était évident que le czar n'espérait plus obtenir, par le seul appui de ses alliés, ce qu'il désirait ; et que, comme l'Autriche, il commençait à penser à un rapprochement avec la France. Mais en rentrant chez lui après l'audience avec l'empereur, il trouva le ministre de Saxe qui lui communiqua avec une protestation de son roi, une grave nouvelle : le prince Repnin, qui était en Saxe le gouverneur général pour les Russes, avait annoncé, par une circulaire, aux autorités saxonnes qu'en conséquence d'un arrangement convenu entre la Russie

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, pp. 119-127.

et la Prusse, et auquel l'Autriche et l'Angleterre avaient adhéré, il remettait l'administration du royaume de Saxe aux représentants du roi de Prusse. Encore un coup de foudre. C'était le prix dont Alexandre avait payé le revirement, en sa faveur, du roi de Prusse ; une double tentative de forcer la main au Congrès et de compromettre l'Autriche et l'Angleterre. Metternich et Castlereagh protestèrent qu'on avait abusé de leur consentement, en le présentant comme absolu quand il était purement conditionnel (1). Plus les quatre grandes Cours s'efforçaient de former une coalition contre la France, plus elles se divisaient.

Le jour suivant, le 15 novembre, lord Stewart, plénipotentiaire anglais, apporta son opinion écrite sur la réclamation de Berne et en donna lecture ; Capo d'Istria se réserva d'articuler la sienne dans la séance suivante. Lord Stewart aussi posait une question de principe, d'une manière peut-être moins subtile qu'Humboldt, mais en somme très claire :

« Cet arrangement, pour être efficace, doit être unanime, s'il est possible, de la part des puissances intervenantes ; il doit paraître conforme, autant que possible, à toutes les déclarations antérieures de leur part ; enfin, il doit être de nature à déranger aussi peu que possible l'état de possession qui subsiste depuis plusieurs années, et que les puissances alliées, quelle que soit la justice ou l'injustice de son origine, ne sont pas en droit de changer et de façonner en conquérants, vu que leurs armées sont entrées en Suisse comme amies, à la suite d'une déclaration qui reconnaissait sa neutralité ; par conséquent, leur droit d'intervention doit être étroitement borné à la nécessité des cas. »

En partant de cette prémisse, le plénipotentiaire anglais concluait qu'il était impossible de rendre à Berne le territoire argovien ou même de l'indemniser

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 130.

avec une partie de ce territoire ; il se déclarait prêt à étudier les compensations suffisantes pour mettre « l'Europe à l'abri des maux qui pourraient résulter du dérèglement des affaires en Suisse ». Après cette lecture, la légation helvétique fut introduite, et son président, M. de Reinhard, fit un long discours. Il remercia les puissances de tout ce qu'elles avaient fait pour la Suisse ; il présenta le nouveau pacte fédéral et demanda la reconnaissance solennelle de la liberté et de l'indépendance de la Confédération, la reconnaissance de la neutralité suisse par toutes les puissances participant au Congrès, la reconstitution territoriale de la Suisse, avec des frontières militaires défendables. Il affirma qu'à son avis une guerre civile ne pouvait être évitée en Suisse que par l'intervention des puissances. Mais sur ce point la légation n'était pas d'accord ; et M. de Montenach déclara que la Suisse devait résoudre ses questions intérieures, « indépendamment de toute intervention étrangère ». Sur la demande des plénipotentiaires de Russie et de Prusse, il précisa que le moyen le plus efficace était l'arbitrage : procédure en usage depuis des siècles parmi les cantons. A ce point une discussion s'éleva entre M. de Reinhard et M. de Montenach sur la possibilité et l'efficacité des arbitrages, dans les circonstances : M. de Montenach finit par admettre, malgré sa répugnance contre l'intervention étrangère, que les puissances rendraient un grand service à la Suisse, en recommandant aux cantons la procédure de l'arbitrage. Après que la légation suisse se fut retirée, la Commission délibéra d'envoyer une note à la Diète en lui recommandant de maintenir la tranquillité en Suisse, et ne prit aucune délibération. Elle se contenta d'inviter à la séance du 17 le député de Berne. On continuerait à étudier la question.

Le jour suivant, le 16 novembre, les deux plénipotentiaires russes, Stein et Capo d'Istria, rédigeaient et signaient leur note sur les réclamations de Berne. La

note russe est plus longue et plus philosophique que les trois précédentes ; elle distingue avec soin la question de droit et la question de convenance, et pose la question de droit dans ces termes : l'acte de médiation à qui les cantons de Vaud et d'Argovie doivent leur existence juridique, a-t-il été complètement annulé par le décret de la Diète du 29 décembre, qui l'abolissait ?

« Telle est la situation générale de l'affaire dont le Comité s'occupe. Elle présente à sa discussion des questions de droit et des questions de politique ou de convenance. La plus importante des premières est celle sur la validité de l'acte de médiation, et sur les droits qui en résultent pour les intéressés.

« L'acte de médiation ne peut pas être considéré comme originairement et essentiellement nul. Il a été fait sous une influence prépondérante, mais point d'une nature qui rende le consentement des députés qui l'ont accepté, illusoire. Il a été fait par le médiateur, avec la connaissance des intérêts de la Suisse. Son influence a été, de l'aveu de la presque totalité des habitants, bienfaisante pour la nation et il a eu force de loi pendant onze années.

« Si l'acte de médiation n'a point été nul dans son origine, où est le titre sur lequel se fondent ceux qui réclament les institutions aristocratiques, les monopoles, la sujétion de leurs compatriotes ? Il est vrai, l'acte de médiation a été aboli par la déclaration de la Diète du 29 décembre. Mais certainement point avec un effet rétroactif et illimité ; elle conservait, bien au contraire, expressément les cantons existants, etc.

« Les puissances étrangères invitèrent ces mêmes cantons à faire une Constitution (3 janvier), et énoncèrent plus tard leur volonté (mars) de conserver l'intégrité absolue des cantons. Les droits des réclamants ne sont donc fondés ni sur son abolition illimitée, ni sur la volonté des puissances. Berne et les cantons réclamants n'ayant point pris part à la guerre, il ne peut être question du *jure postliminii*. »

Dans ce texte, la distinction entre les légitimités

vivantes et les légitimités en parchemin est clairement sous-entendue (1). Il est évident que les hésitations provoquées dans les quatre Cours alliées au début du Congrès par l'opposition de Talleyrand, se coagulaient, à mesure que le Congrès se prolongeait et s'enlisait, en un véritable drame de la conscience humaine, qui était le drame du Congrès. Si elles avaient eu un instant l'illusion de pouvoir rétablir la paix et l'équilibre de l'Europe par des combinaisons de force et d'intérêts, dont elles seraient les seuls arbitres, les quatre Cours alliées n'avaient pas tardé à s'apercevoir de leur erreur, en présence des réclamations, ambitions et aspirations qui déchiraient depuis un mois et demi le Congrès. Leurs chefs et ministres étaient encore des hommes du dix-huitième siècle, et ils avaient trop souffert de la Révolution, pour ne pas reconnaître qu'on ne mettrait un peu d'ordre en Europe, qu'on ne ferait renaître la confiance et qu'on ne stabiliserait la paix par la confiance qu'en suivant certains principes et certaines règles, compris et acceptés universellement. Mais lesquels? La légitimité de Talleyrand? Le droit public du dix-huitième siècle? D'abord souverains et ministres avaient eu peur que toutes ces belles doctrines les empêchassent de sauvegarder les intérêts de leurs États. Un conflit entre les convenances et les principes avait éclaté. Maintenant qu'ils se décidaient à reconstruire l'Europe d'après quelques principes, un autre conflit éclatait encore plus compliqué et obscur entre les légitimités vivantes et les légitimités mortes ou moribondes. Comment sortir de la contradiction? Il n'était pas facile de poser des rails sur la montagne de ruines qui couvraient l'Europe, après vingt-cinq ans de révolutions et de guerres sans règles.

(1) Sur cette période de l'histoire suisse, il est utile de lire les premiers six chapitres de l'œuvre importante de M. RAP-PARD, *L'Individu et l'Etat dans l'évolution constitutionnelle de la Suisse*. Zurich, 1936.

La note russe sur les réclamations de Berne devait être communiquée à la Commission des puissances intervenantes, dans la séance du 17 novembre. Mais cette séance n'eut pas lieu. Le 16, le jour même où les plénipotentiaires russes rédigeaient leur note sur les affaires suisses, le comte de Vinzigerode et le baron de Linden avaient adressé au Comité pour les affaires d'Allemagne, une note pour lui notifier que le roi de Wurtemberg se retirait de la Commission et se refusait à continuer la discussion. Le même jour, les plénipotentiaires de vingt-neuf princes souverains et villes libres d'Allemagne adressaient aux princes de Metternich et de Hardenberg une note affirmant que la Constitution future de l'Allemagne devait être discutée et approuvée par tous les États allemands. C'était déclarer la Commission illégitime et nuls ses travaux.

Ce coup de foudre suspendait pour quelques jours es travaux du Congrès. Que s'était-il passé dans la Commission?

XII

LE GRAND PROBLÈME DU CONGRÈS : L'ALLEMAGNE

Le Saint-Empire romain n'était plus, à la fin du dix-huitième siècle, qu'une immense bâtisse délabrée en style gothique, suant la décrépitude et menaçant la ruine. Mais ses voûtes croulantes offraient encore, comme l'Ancien Régime en France, des abris contre les abus du pouvoir et la folie innée de l'homme : lois, coutumes, droits particuliers, organisation légale des grands corps de l'État, tribunaux, Diètes, Constitution impériale. Le pouvoir d'ailleurs était tellement pulvérisé, qu'il ne pouvait faire ni beaucoup de bien ni beaucoup de mal. Le séisme de 1806 avait démoli le vieil édifice et jeté l'Allemagne dans une confusion révolutionnaire, qui avait été la réplique germanique de la Révolution française. La cristallisation juridique et politique du Saint-Empire avait été remplacée par l'état de guerre en permanence, et par la concentration militante du pouvoir, au service d'intérêts, d'ambitions, d'idéologies contradictoires ; l'Allemagne était précipitée dans un chaos où l'esprit d'aventure, la force et les délires de la peur que ses abus provoquent, avaient fait explosion. Partout les gouvernements étaient devenus plus actifs, arbitraires et exigeants. En comparaison, le Saint-Empire, comme l'Ancien Régime en France, n'avait été qu'une grande

faiblesse reposante. Pendant quelques années, Napoléon avait tenté de remplacer le Saint-Empire par son Empire révolutionnaire, en établissant son protectorat sur la Confédération du Rhin et en refoulant la Prusse et l'Autriche dans une vassalité équivoque. Il n'avait abouti qu'à provoquer une immense révolte de l'Allemagne. Maintenant, le Saint-Empire et l'Empire français gisaient au tombeau ; l'Allemagne n'était plus qu'une masse amorphe et tressaillante d'États grands et petits juxtaposés, sans lien ni directives. Talleyrand avait déjà fait pressentir à Louis XVIII que cette masse, livrée à elle-même dans le centre de l'Europe, pourrait devenir très dangereuse pour l'Europe et pour la France.

Il fallait l'enchaîner, mais non par la force, contre laquelle elle venait de se révolter ; il fallait même commencer par la délivrer des chaînes dont la force l'avait chargée, pendant la Révolution et la guerre. Il fallait donc trouver en Allemagne comme en France une chaîne libératrice : contradiction *in adjecto*, comme aurait dit un philosophe. Pendant la guerre, les Alliés avaient pensé à une Confédération germanique, qui remplacerait la vieille unité gothique du Saint-Empire. Le Congrès devait traduire ce projet générique en une Constitution écrite et applicable : c'était la tâche dont la Commission des cinq grandes Cours allemandes — Autriche, Prusse, Hanovre, Bavière, Wurtemberg — s'était emparée, par un procédé un peu arbitraire, le 14 octobre. Deux jours après, les représentants des cinq Cours se réunissaient, pour entamer leur œuvre. La séance débuta par une protestation du représentant du roi de Wurtemberg, qui déclara qu'il ne pouvait pas signer le protocole de la séance précédente parce que (je cite le texte officiel du protocole)

« non seulement dans l'intitulé, mais aussi dans le texte même, le Hanovre était nommé avant le Wur-

temberg et que les signatures étaient placées de manière qu'il ne pouvait plus mettre son nom entre ceux de Bavière et de Hanovre, tandis qu'il devait demander pour le roi de Wurtemberg le rang avant celui de Hanovre. »

Le roi de Hanovre était le prince régent d'Angleterre ; mais il n'était roi que depuis quatre jours. Le 12 octobre, il avait changé en titre royal le titre d'électeur qu'il avait gardé jusqu'alors, bien que, depuis 1806, l'Empereur qu'il était chargé d'élire n'existât plus. Le Wurtemberg avait cessé d'être un duché et était devenu un royaume en 1806. La question de savoir qui avait le droit de signer le premier, si le royaume bébé ou le royaume garçon devait être d'une immense importance pour la paix du monde, puisqu'elle occupa la plus grande partie de la séance. Six têtes hautement diplomatiques s'évertuèrent pendant plusieurs heures pour trouver un expédient « par lequel ce différend pût être écarté sans préjudice pour les deux parties » ; maintes propositions et contre-propositions furent avancées et repoussées ; à la fin on réussit à convaincre le représentant du roi de Wurtemberg à accepter *ad referendum* une solution de compromis. Cette question décisive écartée, on passa à examiner un projet de Constitution fédérale présenté par l'Autriche et la Prusse. Le projet constituait une Confédération entre tous les États allemands, grands et petits, sous la direction d'une Diète fédérale, avec deux Chambres. L'Autriche et la Prusse avaient la direction de la Diète, mais elles n'entraient dans la Confédération qu'avec leurs possessions allemandes. Les souverains allemands renonçaient à la guerre entre eux et se soumettaient au tribunal fédéral ; tous les États n'ayant pas de possessions hors de l'Allemagne s'engageaient à ne pas faire la guerre contre des puissances étrangères, à ne pas prendre part aux guerres de celles-ci, à ne pas conclure, sans l'agrément de la Confédération, des traités d'alliance, de subsides, ou de cessions de

troupes. Enfin, l'article 2 de la Constitution déclarait que le but de la Confédération était « la garantie de la sûreté extérieure et de l'indépendance, ainsi que celle des droits constitutionnels de chaque classe de la nation ». L'article 11 était ainsi formulé :

« L'acte fédératif établit la nécessité d'une constitution d'états dans chaque État de la Confédération, et fixe un minimum des droits des états, en s'en remettant aux membres de la Confédération, non seulement pour accorder une plus grande étendue de prérogatives à leurs états, mais aussi pour leur donner une organisation analogue aux coutumes et au caractère des habitants et à l'observance (1). »

Le texte est un peu enveloppé, mais son sens est clair : l'Allemagne nouvelle ne vivra plus sous l'absolutisme arbitraire, imposé par les guerres de la Révolution ; les peuples auront des garanties. Rien n'est précisé sur la nature et la portée de ces garanties ; l'emploi du mot *états*, *Staende*, indique une certaine inclination pour les formes représentatives de l'Ancien Régime, qui ne reconnaissait le peuple que dans l'organisation politique et juridique de ses classes plus influentes : noblesse, clergé, bourgeoisie. Mais le droit du peuple d'être partie active du pouvoir était reconnu en principe et sur la proposition de la Prusse et de l'Autriche. L'opposition vint des Cours de Bavière et de Wurtemberg : des deux royaumes créés par Napoléon et qui, en s'alliant à la France et à la Révolution

(1) Un seul mot français, *état*, correspond aux deux mots allemands *stand* et *staat*. Les *Staende* sont comme dans l'expression française États généraux, les conditions sociales — noblesse, clergé, bourgeoisie, etc., — d'après lesquelles dans l'Ancien Régime la population était divisée, pour être admise à participer au gouvernement du *Staat*, de l'État, en tant qu'organisation publique du pouvoir. Pour diminuer les probabilités de confusion, nous écrivons avec la minuscule le mot *état*, quand il est la traduction de *Stand*, avec la majuscule quand il est la traduction de *Staat*.

contre l'Allemagne, avaient pu établir des gouvernements absolus plus ou moins calqués sur le modèle révolutionnaire de Paris. Dès la séance du 20 octobre, le représentant de la Bavière déclara qu'il ne pouvait accepter l'obligation faite aux États purement allemands de ne point conclure, sans le consentement de la Confédération, des traités d'alliance ou de subsides avec les puissances étrangères, et en particulier avec la Prusse et l'Autriche, pour des guerres auxquelles la Confédération ne prendrait pas part. La Bavière était la troisième par importance des puissances allemandes ; en se laissant enchaîner par cette condition, elle ne pourrait plus jouer aucun rôle en Allemagne et en Europe (1). En outre, à propos de l'article 11, le représentant de la Bavière déclara que le roi avait déjà « résolu de donner à ses états une Constitution appropriée à sa dignité ainsi qu'aux localités » ; Sa Majesté regardait donc « peu convenable de laisser le futur Conseil fédéral fixer le maximum ou le minimum des droits à accorder à tel ou tel état » (2). A son tour, le Wurtemberg protesta contre l'article 9, en disant qu'il réduisait les droits souverains des rois à moins de ce qu'avaient été les droits des électeurs ; il demanda des explications sur la « garantie des droits constitutionnels de chaque classe de la nation » à laquelle le second article faisait allusion ; et il se déclara résolument contraire à l'article 11, comme lésant la souveraineté (3).

Dans la séance du 16 octobre, la Commission s'était divisée en une majorité de trois — Autriche, Prusse, Hanovre — et une minorité de deux : Bavière, Wurtemberg. L'opposition entre la majorité et la minorité s'accrut dans les séances successives. Dans la séance du 20 octobre, les trois Cours d'Allemagne non napo-

(1) D'ANGE BERG, p. 305.

(2) ID., p. 310.

(3) ID., pp. 311 et 315.

léonisées répliquèrent énergiquement à la Bavière et au Wurtemberg. Voici ce que dit le protocole officiel :

« Les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse et du Hanovre déclarent unanimement à ce sujet qu'ils regardent comme absolument nécessaire, pour atteindre le but de la Confédération, d'insister sur le principe que les États de la Confédération purement allemands ne peuvent, sans le consentement de la Confédération, prendre part à aucune guerre, et ne peuvent contracter aucune alliance avec les puissances étrangères. Ce n'est que par là qu'on pourra atteindre ce but si important et si essentiel pour la tranquillité de l'Allemagne, qui est que, comme un grand corps d'États confédérés, placé entre la France d'un côté et la Russie d'un autre, elle ne puisse pas, par les actes des membres qui la composent, se trouver compromise, être enveloppée dans des guerres, privée du bienfait d'une neutralité générale si importante pour l'Europe, enfin voir les Allemands combattre contre les Allemands, ce qui arriverait si, par exemple, dans les guerres entre la France et l'Autriche en Italie, un État pouvait se joindre à la première de ces puissances, et un autre à la seconde. »

Première surprise : à la Bavière qui veut jouer un rôle dans les luttes futures de l'Europe, l'Autriche et la Prusse répondent que la Confédération germanique doit être l'Allemagne organisée en une masse pacifique et neutre entre la France et la Russie, pour stabiliser et équilibrer l'Europe tout entière. Ce n'est pas tout : dans la même séance, Metternich en personne réfuta les doctrines absolutistes du Wurtemberg.

« A l'occasion d'une expression contre la nécessité de fixer les droits des sujets de la nation allemande, expression contenue dans une déclaration du plénipotentiaire du Wurtemberg, dont il a été donné lecture (Annexe C), M. le prince de Metternich a dit que, cependant, cette fixation de droits était absolument nécessaire ; que dans l'ancienne constitution, certains droits avaient été assurés aux sujets allemands ;

mais que dans les derniers temps, il s'était, dans quelques États, introduit des mesures oppressives, dont les sujets devaient, à l'avenir, être nécessairement garantis. »

Quelques jours plus tard, les représentants du roi du Hanovre intervenaient dans le débat avec plus d'énergie, en remettant au Comité un vote écrit où il était expressément affirmé que

« le mot de souveraineté n'exprime nullement l'idée du despotisme. Le roi de la Grande-Bretagne est indubitablement aussi bien souverain que tel prince européen que ce soit ; et les libertés de son peuple, bien loin de renverser son trône, en établissent la stabilité. »

« Un système représentatif a, de droit, eu lieu en Allemagne, depuis des temps immémoriaux. Dans plusieurs États son organisation reposait sur des transactions particulières entre le prince et les sujets ; et dans les pays où les états avaient cessé d'exister, les sujets jouissaient de droits importants que les lois de l'Empire avaient établis et auxquels elles accordaient leur protection. »

« S. A. R. le prince régent de la Grande-Bretagne et de Hanovre ne saurait admettre que les changements qui ont eu lieu en Allemagne ont donné aux princes des droits de souveraineté absolue ou despotique sur leurs sujets. »

De ces prémisses, la note tirait la conclusion suivante précise et claire :

« En partant de ce principe, les soussignés se croient obligés de demander :

« 1^o Que les droits qui, de temps immémorial, ont appartenu aux sujets allemands, soient clairement énoncés ;

« 2^o Qu'on déclare que les constitutions territoriales fondées sur des lois et des conventions, soient maintenues, sauf les modifications nécessaires ;

« 3^o Que même dans le cas où l'Autriche, la Prusse,

la Bavière et le Wurtemberg, soit à cause de leurs localités, soit en se fondant sur les traités allégués, voulussent s'exempter, il fût proclamé comme loi que dans les pays où il n'y a pas eu d'états, mais dont les princes voudront se soumettre à toutes les mesures nécessaires pour le bien de l'Allemagne,

a) « Le consentement des états aux impositions (étant entendu qu'ils sont obligés de contribuer aux besoins de l'État) est nécessaire ;

b) « Qu'ils concourent à la confection des lois nouvelles ;

c) « Qu'ils participent à la surveillance de l'emploi des impôts consentis ;

d) « Qu'ils sont autorisés, en cas de malversation, de demander la punition des fonctionnaires coupables. »

« Ce n'est que par de tels principes libéraux que, vu les dispositions actuelles des esprits et les prétentions modérées de la nation allemande, nous pouvons espérer le rétablissement de la tranquillité et du contentement général. »

Que se passait-il dans l'âme allemande? Le monde était renversé? On ne s'étonne pas de trouver à Vienne le roi de Hanovre — le prince régent d'Angleterre — réclamant la liberté pour l'Allemagne. Il est plus surprenant de voir, dans les premières séances de la Commission, la Prusse et l'Autriche se présenter comme les marraines d'une Allemagne pacifique et libre contre la Bavière et le Wurtemberg, qui font une opposition équivoque et sophistique. Mais la clef de cette énigme est encore à Vienne... Dans l'histoire de la Révolution il y a un personnage, Napoléon, qui occupe toujours la scène et qui semble faire tout. Et il y a un autre personnage qui reste toujours invisible, qui ne semble être qu'un nom et un chiffre officiels, sans âge et visage; une espèce d'abstraction de la souveraineté en face du pouvoir incarné. Et pourtant l'invisible abstraction n'est pas moins importante que l'incarnation tangible. Il s'agit de

François II, devenu empereur en 1792. Il n'était presque encore qu'un enfant, au moins pour la politique, car il avait à peine vingt-quatre ans. Et il n'était pas un Allemand, mais un Italien, un Florentin, né au palais Pitti en 1768, qui devait son étonnante ascension à un hasard de l'hérédité monarchique. Si son oncle Joseph II avait eu des enfants, François n'aurait pu être qu'un modeste grand-duc de Toscane ; si son père Léopold n'était pas mort jeune, il serait monté sur le trône impérial plus tard, avec un bagage d'expérience plus lourd. Et pourtant, l'avènement de cet enfant est un tournant décisif de l'histoire de la Révolution et de l'Europe. Depuis le commencement de 1791, les rapports entre la France révolutionnaire et l'Empire se tendaient dans l'échange de notes diplomatiques inspirées par la méfiance. Mais si à Vienne on désirait aider la monarchie française en danger et défendre les intérêts de l'Empire que la Révolution menaçait, ni l'empereur Léopold, ni le chancelier Kaunitz, ni les sphères dirigeantes de Vienne n'avaient jamais pensé à la guerre. On ne voulait que négocier. François II accède au trône le 28 février 1792 ; sept semaines plus tard, le 20 avril, la guerre éclate : la guerre générale, qui dévastera l'Europe pendant vingt-trois ans. En 1792, quand François II devient empereur, l'Allemagne était en pleine effervescence : les riches et les pauvres, les nobles et les bourgeois, les villes et les campagnes, ceux qui se plaignaient de Joseph II et des réformes imposées par son despotisme progressif, et ceux qui l'admiraient tout en regrettant que ces réformes n'aient pas été encore plus radicales, tout le monde, en somme, réclamait la liberté, le bonheur universel, des réformes vivifiantes, des droits jusqu'alors inconnus, la palingénésie du monde. De cette effervescence se dégageait une sympathie pour la Révolution française qui remplissait l'atmosphère de toute l'Allemagne d'espoirs joyeux et chimériques. Un an après,

tout a changé. Police, censure, organisation totalitaire de l'éducation et de la culture, persécutions judiciaires, procès atroces, condamnations cruelles : toutes les machines infernales de la réaction opèrent pour étouffer le « Jacobinisme ». On désignait de ce nom infamant les espoirs et les aspirations que le romantisme du dix-huitième siècle et les événements de France avaient fait naître en Allemagne.

Coïncidence malheureuse? Y a-t-il, entre l'avènement à l'Empire de cet enfant et la précipitation de tant d'événements funestes, un lien? Poursuivons ce personnage énigmatique dans l'obscurité où il s'est caché dès le commencement; traînons-le dans la grande lumière de l'histoire; arrachons-lui la pourpre sous laquelle il s'est déguisé pendant toute sa vie, et tâchons de découvrir ce qu'il était en réalité.

Sur l'homme, malgré les efforts qu'il a faits pour se cacher, nous avons un témoignage direct et précieux, celui de Joseph II. Voici comment il jugeait son neveu, quand il était encore au palais Pitti.

« D'un caractère plutôt lent et sournois mais en même temps indifférent et par là prouvant peu de passion décidée... Il paraît néanmoins avoir par là de l'énergie et du système dans son caractère... Il paraît qu'il travaille avec assiduité aux sciences et a acquis nombre de connaissances; il paraît même qu'il sait beaucoup pour son âge en faits et dans le scientifique... Mais il y a plutôt de la machinalité dans ses cahiers, savoir de copier, d'écrire à la dictée, etc. Les pensées n'y sont pas; il n'y a rien de lui. Il ne paraît pas s'être fait un style ni de méditer ni de spéculer, soit en parlant, soit en écrivant, chose essentielle... Je ne l'ai trouvé ni sans connaissances, ni sans application, mais de jugement lent et froid, quoique souvent juste. Et de plus, il témoigne d'une singulière apathie envers tout ce qu'on appelle amusements et distractions. Assez paresseux d'esprit, il est cependant en bonne santé, il est même ce qu'on appelle fort en dépit de sa petite taille. Et encore si je doute que ce garçon

possède jamais les agréments du corps et de l'esprit, je ne désespère pas qu'il ne montre un jour de la fermeté, et une tête bien organisée pour les besognes qui l'attendent... mais dans ce pays-là et dans un pareil entourage, il n'est pas possible que les fils de mon frère deviennent capables de servir un jour l'État dans quelque position que ce soit. L'âme se rétrécit, le corps s'affaiblit avec ce climat et cette façon de vivre (1). »

Joseph II n'était pas plus content, après sept ou huit mois d'éducation intensive du jeune homme à la Hofburg :

« J'en ai la preuve la plus nette dans mon neveu François dont vous connaissez l'apathie et l'indifférence, le stoïcisme mal compris, malgré tout ce que j'ai fait pour tâcher de le mettre à son aise, de le rendre sincère, franc, naturel, de l'amener à penser et agir par lui-même avec moins d'embarras ; je n'y suis pas encore parvenu, et de loin ; à la moindre occasion il retombe, il reste planté là comme une souche, absent, laissant pendre bras et jambes, et ne bougerait jusqu'au lendemain si on ne lui disait de s'en aller (2)... »

Joseph II se plaint de la paresse de son neveu. Mais François II ne sera ni un empereur paresseux, ni un empereur stupide ; il étonnera même ses contemporains par son infatigable et minutieuse activité. Joseph II semble avoir dénoncé chez l'enfant comme paresse ce qui chez l'homme deviendra l'extrême sécheresse d'un tempérament méfiant, réfractaire aux enthousiasmes, aux illusions, aux élans, aux rêves, à tous les entraînements de l'imagination et de la passion. Il était de ces hommes qui se méfient en même temps de l'imagination et de la passion parce qu'elles sont trop puissantes, et de la raison parce qu'elle est trop faible. D'où son invincible répugnance

(1) Victor BIBL, *François II*. Paris, 1936, pp. 11, 12.

(2) BIBL, p. 13.

et sa méfiance pour l'effervescence spirituelle de l'*Aufklärung* et de l'encyclopédisme qui, depuis la seconde moitié du dix-huitième siècle agitait une partie de l'Europe. Le palais Pitti et Poggio imperiale, où il avait vécu jusqu'à dix-sept ans — en 1784 on l'avait transféré à la Hofburg — l'avaient encore plus refroidi et raidi contre la passionnelle dispersion de son siècle. Les chauds rayons de l'*Aufklärung* et de l'encyclopédisme s'étaient brisés impuissants sur l'énorme glacier de la Contre-réforme italienne. Les livres français avaient pénétré en Italie et avaient été lus par une petite élite ; mais ils n'avaient provoqué aucune exaltation collective, aucun mouvement des esprits. La quiétude avec laquelle l'Italie dormait dans son beau jardin sans penser à rien, s'accordait avec le tempérament méfiant et froid du nouvel empereur, beaucoup mieux que les rêveries, l'insatisfaction, le besoin de tout réformer, les aspirations à un avenir imaginaire, dans lesquels une partie de l'Europe s'agitait. En somme, il n'était pas un souverain de l'*Aufklärung* comme son oncle et son père, mais un disciple couronné de la Contre-réforme italienne. Et ce disciple couronné de la Contre-réforme italienne était devenu empereur à vingt-quatre ans !

Le monde n'a été, n'est et ne peut être gouverné que par les vieillards. La gérontocratie est la structure politique naturelle de l'humanité. La jeunesse ose et s'effraye avec la même facilité : c'est pourquoi elle est l'organe prédestiné de l'esprit d'aventure, de ses témérités inconscientes et des immenses frayeurs collectives auxquelles ses témérités aboutissent toujours. Quand un accident de l'histoire rajeunit trop le pouvoir, l'esprit d'aventure et la peur s'emparent du monde. On l'avait vu en 1792 : à peine monté au trône, malgré les conseils et les protestations du vieux chancelier Kaunitz, François II avait pris une attitude nettement hostile à la Révolution, et provoqué, en moins de deux mois, la guerre. La guerre générale

qui commence en 1792 et se terminera en 1815 ; la guerre générale qui va déclencher la grande peur de l'Europe, a été, à son origine, la double aventure d'un empereur de vingt-quatre ans et d'un parti — les Girondins — dont la majorité se composait de « moins de trente ans ». Mais le jeune empereur, comme la Révolution, ne tarde pas à perdre la tête, dans l'effroyable chaos que la guerre et la Révolution combinées déchaînent sur l'Europe. La Révolution est pour lui un monstre ; poussé par la haine et la peur du monstre, il entame, après la décapitation de Louis XVI, une persécution féroce du jacobinisme. Mais si la Révolution est un monstre, elle est un monstre formidable. Comment nier que l'affreuse subversion de l'Ancien Régime, qu'elle a accomplie, à l'intérieur et au dehors, a multiplié les forces de la France ? C'est lui, le jeune empereur, qui en précipitant la guerre, a déclenché cette force latente et inconnue ; et plus la guerre se développe, et plus il en a peur. C'est ainsi qu'en 1797, à vingt-neuf ans, il s'était rencontré sur la route de Vienne avec un autre jeune homme de vingt-huit ans, celui-ci venu d'Ajaccio. A un certain moment, les deux jeunes hommes, également imprudents, inexpérimentés et impressionnables, s'étaient fait peur réciproquement : François s'était effrayé de voir Bonaparte aux portes de Vienne ; Bonaparte s'était effrayé d'être arrivé jusqu'à Leoben. Et ils avaient tous les deux imaginé de se sauver en se jetant dans une aventure devant laquelle le courage mûr d'un homme d'État aurait reculé : partager l'Italie du Nord entre la France et l'Autriche, entre la Révolution et l'Ancien Régime. Le Directoire s'était d'abord cabré. Inutile sagesse : Venise détruite, la France et l'Autriche, la Révolution et l'Europe de l'Ancien Régime se trouvant face à face dans l'Italie du Nord partagée, s'étaient fait peur de nouveau, et avaient recommencé à se battre. Elles se battront, sauf de courtes trêves, dix-sept ans. Dix-sept ans,

pendant lesquels la peur de la Révolution qui obsède le jeune Empereur ne fera que croître, en même temps qu'un problème nouveau et terrible s'imposera à lui, disciple de la Contre-réforme italienne, suant la haine de la Révolution par tous les pores : fallait-il, pour battre la Révolution, lui emprunter ses armes les plus redoutables, au risque même de révolutionner l'Empire? Dans la Cour, ses frères plus jeunes que lui, la plupart de ses ministres, de ses chambellans, un nombre considérable de hiérarchies civiles et même quelques chefs ecclésiastiques réclament la réforme qui donnera à l'Empire les armes de la Révolution ; crient que le salut de l'Empire, que le prestige de sa couronne, que l'ordre de l'Europe dépendent de cette réforme ; lui dénoncent les dangers du retard, les erreurs qu'il commet, les responsabilités qu'il prend sur lui, avec une acerbité de langage que l'étiquette monarchique ne semble point gêner. Tout le monde lui fait la leçon, tout le monde lui donne des conseils, tout le monde le pousse en avant et avec plus d'insistance, à mesure que les défaites et les traités défavorables font série. Et l'Empereur se laisse sermonner, endure les critiques et les reproches, discute avec ses frères et ses ministres ; mais il hésite toujours, il ne se décide jamais qu'au dernier moment, souvent trop tard, par des demi-mesures qu'il révoque ensuite en partie. Toute sa politique semble un tâtonnement perpétuel, interrompu de temps en temps par quelque témérité ahurissante. C'est ainsi que trois mois après la proclamation de l'Empire à Paris, le 11 août 1804, il se proclame empereur héréditaire d'Autriche : absurdité politique et juridique qui scandalise l'Ancien Régime ; violation patente du vieux droit impérial, puisque l'Autriche était province d'empire par droit d'investiture. En se proclamant empereur d'Autriche, le chef du Saint-Empire se révoltait contre lui-même. Pourquoi s'était-il décidé à cette espèce d'autorévolution? Pour une fois, il s'était laissé convaincre par la

Révolution qu'on pouvait créer en un jour, par un acte de force, un Empire héréditaire, et qu'un Empereur héréditaire et d'origine semi-révolutionnaire, sur le modèle napoléonien, serait plus fort que l'Empereur électif du Saint-Empire.

Ainsi tantôt en imitant, tantôt en combattant, toujours en redoutant la Révolution et plein d'horreur nouvelle, il s'était laissé entraîner dans la coalition de l'Angleterre et de la Russie... Quelle suite de désastres ! L'Autriche perd sa proie de Campo-Formio, l'Italie ; l'empire se disloque ; l'Allemagne du Sud devient un protectorat français comme toute l'Italie ; le 6 août 1806, François, sous la menace de l'Empereur de Paris, dépose la couronne de Charlemagne. Cette fois François II, qui est devenu François I^{er}, reconnaît qu'il faut pour combattre la Révolution, lui emprunter au moins certaines idées et certains sentiments ; et il essaye la réforme de l'Empire, que sa famille et son entourage réclament depuis si longtemps. C'est l'ère de Stadion. On introduit en Autriche un commencement de conscription et d'armée populaire ; on étudie des réformes ; on s'efforce de provoquer des larges mouvements spirituels d'enthousiasme et d'espoir dans lesquels les classes sociales fraterniseront en face du danger ; on tente d'acclimater en Autriche le monstre révolutionnaire, à l'haleine de feu, que François I^{er} considérait comme le plus redoutable pour l'ordre et la religion : le patriotisme. François I^{er} fait un effort désespéré sur lui-même pour devenir un empereur moderne. Mais cet effort aboutit à Wagram. François I^{er} envoie cette fois à tous les diables la Révolution et le 4 août 1809 nomme Metternich ministre d'État.

Metternich, comme Bonaparte, est, dans l'histoire de la Révolution, un personnage volant. Il apparaît tout à coup, comme suspendu dans le vide, et semble agir sans aucun point d'appui ou soutien visible. Mais le point d'appui ou soutien, si l'histoire ne le voit pas,

existe pour les deux. Pour Bonaparte, c'est le Directoire ; pour Metternich, l'empereur. Metternich est un ministre, dans le sens précis du mot ; un exécutif de la politique que son maître a définitivement choisie après l'expérience de Stadion. En 1809, Metternich avait trente-six ans, François en avait quarante et un. Jusqu'alors, l'empereur avait eu toujours des ministres plus âgés que lui, qui ne s'étaient jamais gênés de le traiter et même de le gronder comme un élève médiocre. Maintenant, il en avait assez de cette tutelle, qui d'ailleurs ne l'avait conduit qu'à des désastres ; il était un homme, maintenant, il dirigeait l'empire depuis dix-sept ans et avait fait son apprentissage ; maintenant il voulait gouverner avec ses idées, ayant pour ministre un homme qui, plus jeune que lui et lui devant tout, n'opposerait plus son expérience à l'inexpérience du trop jeune empereur. Il avait bien choisi : nommé à trente-six ans chancelier par un souverain qui en avait quarante et un, qui n'était ni un sot ni un aboulique, Metternich ne pouvait pas imaginer d'imposer à son empereur sa politique, même en admettant, ce qui est peu probable, qu'il en eût une. Il avait jusqu'alors occupé des postes diplomatiques importants, mais d'exécution, non de direction. Il devait se considérer heureux et honoré d'exécuter les ordres de son chef, et compter exclusivement sur son habileté dans l'exécution pour s'assurer, avec la bienveillance de son souverain, une immense situation. Si parfois ses opinions ne s'accordaient pas avec celles de son maître, c'était une preuve de fidélité et un devoir pour lui de s'incliner et de céder. Il est certain, en tout cas, que le jeune Metternich s'est bien gardé de tourmenter son souverain, comme ses prédécesseurs, avec des plans de réforme dont François ne voulait pas entendre parler ; il ne lui a présenté un mémoire qu'en 1816, après sept ans de gouvernement, la guerre finie. François I^{er} l'a enfermé, comme tous les autres, dans son tiroir ; et le sage Metternich n'a pas insisté.

La politique de l'Autriche après Wagram est la politique de François I^{er} et non la politique de Metternich. Aidé par ce ministre d'extraordinaire habileté, François I^{er}, après Wagram, se libère de la tutelle de sa famille, de ses ministres, de la Cour, des grands chefs de l'administration et gouverne lui-même. C'est une politique nouvelle, qui consiste à résoudre l'insoluble problème de la double peur que la Révolution lui inspirait, en détruisant la Révolution à l'intérieur de l'Empire comme doctrine et orientation politique, en la reconnaissant en Europe comme la force dominante et en s'alliant à elle. Il est impossible d'admettre qu'un ministre de trente-six ans ait eu l'audace de conseiller au chef de la plus ancienne dynastie de l'Europe le mariage de Marie-Louise, et l'alliance de l'Autriche avec la France révolutionnaire contre la Russie : les deux actes les plus graves que la Cour de Vienne ait accomplis après le partage de l'Italie en 1797, parce qu'ils étaient deux véritables trahisons du principe et de la tradition monarchiques ; deux trahisons accomplies par la dynastie de l'Europe la plus hostile à la Révolution, au moment où l'Empire français commençait à vaciller. Reconnaître la Révolution comme la puissance dominante de l'Europe en 1810, à la veille de sa ruine ; l'aider dans ses dernières tentatives désespérées pour garder l'hégémonie de l'Europe, et sacrifier pour l'aider le prestige de la monarchie et de toutes les institutions de l'Ancien Régime, que François voulait conserver intactes dans son empire : peut-on imaginer une politique plus absurde et plus dangereuse ? Elle était si insensée, que la volonté et le prestige d'un monarque légitime, réduit au désespoir par les complications d'une situation impossible, pouvaient seuls l'imposer au sentiment et à la raison de ses sujets.

Mais la manœuvre absurde et dangereuse avait abouti au plus paradoxal et éclatant des succès. Là est une des clefs secrètes de toute l'histoire du dix-neu-

vième siècle. Les erreurs de Napoléon, l'effarante confusion des temps, l'habileté supérieure de Metternich avaient permis à l'Autriche d'abandonner Napoléon et de se mettre à la tête de la coalition antinapoléonienne, juste au moment où une si dangereuse manœuvre pouvait être exécutée avec les plus grandes chances de succès. François I^{er} avait quand même réussi, malgré toutes ses erreurs, ses faiblesses, ses contradictions ; et le résultat était extraordinaire, presque invraisemblable : il avait gardé intact, dans son empire, l'Ancien Régime, il n'avait fait dans ses États aucune concession essentielle à l'esprit de la Révolution, tout en courant avec la Révolution différentes aventures dont le mariage et l'alliance *in extremis* avaient été les plus extravagantes ; malgré cette alliance, il avait contribué à détruire l'empire que la Révolution avait improvisé en Europe ; et maintenant il allait récupérer tout ce qu'il avait gagné dans les aventures révolutionnaires et qu'il avait ensuite perdu : l'Italie, l'Adriatique, les principautés ecclésiastiques annexées. Pouvait-on imaginer un succès plus éblouissant comme prix de tant d'échecs et d'incohérences ? Tandis que son adversaire de Campo-Formio, son vainqueur d'Austerlitz, de Presbourg et de Wagram allait être enchaîné sur le rocher de Sainte-Hélène, François I^{er} se hissait au faite de la puissance, à Vienne, redevenue la métropole politique de l'Europe. Maintenant il était dans son empire le maître unique : toute l'opposition, à commencer par sa famille, se taisait en présence de son succès. Et il était un des maîtres de l'Europe.

Quel usage allait-il faire de sa grandeur paradoxale ? Aventure ? Construction ? Il avait couru les aventures avec la Révolution ; il en avait été le collaborateur et le complice le plus actif ; de tous les souverains d'Europe, personne n'avait travaillé autant que lui à détruire en Europe l'Ancien Régime qu'il voulait conserver dans son empire, à jeter dans le chaos

l'Italie et l'Allemagne. Allait-il devenir lui aussi, avec Talleyrand et Louis XVIII, un des constructeurs de l'Europe nouvelle? Non : après son paradoxal triomphe il redevient ce qu'au fond il avait toujours été, sauf dans les années de l'aventure : un souverain de la Contre-réforme italienne, aussi hostile à l'esprit d'aventure qu'incapable d'esprit constructif. A Vienne, en 1814, il est enfin ce qu'il sera jusqu'à la fin de sa vie : non pas un constructeur, mais un conservateur. Vainqueur de la Révolution et maître du Continent à quarante-six ans, François I^{er} pensait refaire l'Autriche et l'Europe sur le modèle de son beau jardin de Toscane, tel qu'il était avant la Révolution. Les laves de la Révolution avaient, pendant sa jeunesse, dévasté l'Italie et la plus grande partie de l'Europe : n'importe ! L'homme mûr espérait qu'elles se refroidiraient dans toute l'Europe, comme dans l'Italie, dans son Italie, s'étaient refroidies les laves de l'anarchie médiévale et des guerres de religion ; et qu'on pourrait bâtir en Autriche et dans toute l'Europe avec ces laves éteintes un ordre semblable à celui dans lequel il était né. Au centre un pouvoir indiscuté, mais légitime, paternel, ennemi de l'arbitraire. En 1814, François I^{er} ne s'opposait même pas au rétablissement des Diètes ou états, qui avaient existé pendant le dix-huitième siècle dans une grande partie de l'empire et que la guerre avait un peu bouleversés : c'étaient des institutions de l'Ancien Régime qui s'accordaient avec les plans d'une restauration générale. La Cour et les Diètes, à la tête d'une administration tatillonne, un peu bornée, mais honnête et zélée prépareraient à chaque individu ou groupe social son système d'idées, sa règle de conduite, sa place au soleil, comme dans l'Italie de la Contre-Réforme ; constamment préoccupé de la sécurité et du bien-être de toutes les classes, ce pouvoir supérieur leur donnerait pain et fêtes, travail et amusements, à la condition de discuter le moins possible ; il réglerait

le commerce, l'industrie, les professions, pour que la richesse et le travail aussi, au lieu d'exciter l'esprit d'aventure, stabilisent, avec les fortunes, l'orientation spirituelle de la société.

L'Italie de la Contre-Réforme avait à Vienne son étrange revanche : enterrée dans les cimetières de l'histoire, elle devenait le modèle sur lequel un de ses destructeurs voulait reconstruire l'Europe. Pour bien comprendre le Congrès de Vienne et ses résultats, il ne faut jamais oublier qu'un de ses inspirateurs a été un Florentin du dix-huitième siècle : pratique, intelligent, prudent, timide, borné, astucieux, peu apte aux grandes entreprises et aux conceptions constructives, méfiant des idées, des doctrines, des principes, mais répugnant à l'esprit d'aventure et à ses fausses grandeurs. Quelle que fût la portée de sa tentative, il faut reconnaître qu'il était conséquent : il savait que le régime totalitaire est un étouffoir et il ne voulait pas s'en servir, comme les dictateurs modernes, pour rallumer dans les masses le feu des passions guerrières et révolutionnaires, mais pour l'éteindre. Il ne voulait plus de guerres. L'horreur de la guerre, explosion de l'esprit d'aventure qui provoque les grandes peurs de l'humanité ; l'horreur de la guerre, force révolutionnaire et subversive, deviendra la clef de tout son étrange système de gouvernement, qui n'aura plus rien de commun avec la politique des Habsbourg du dix-septième et du dix-huitième siècles. Plus de guerres, plus de guerres, pour aucune raison : bien qu'étant devenue le plus puissant État du continent, l'Autriche abandonnera les traditions impérialistes des Habsbourg, se limitera à la défense, comme un État de dimensions définitives. Et pour obtenir la paix, François I^{er} consentait à payer le prix convenable. Il avait été, après la victoire, très modéré ; il n'avait demandé, en dehors de ce que les traités signés après 1796 lui avaient attribué, que la Lombardie : elle avait appartenu en partie à l'Autriche avant 1796,

et l'on n'aurait su à qui d'autre la donner. Mais il ne voulait pas entendre parler de la couronne impériale d'Allemagne et il détestait ceux qui la lui offraient, comme des ennemis publics de sa couronne impériale d'Autriche. Il redoutait, autant que Talleyrand, les mouvements qui pourraient se produire dans la masse allemande, si elle s'ébranlait un jour sous une direction unique et ambitieuse ; il voulait unifier l'Allemagne dans une Confédération qui la rendrait en même temps inattaquable et incapable d'attaquer les autres ; il voulait mettre à la tête de la Confédération non pas un empereur unique d'Allemagne, mais une dyarchie, la dyarchie austro-prussienne. Dans cette dyarchie les éventuelles ambitions agressives des deux puissances s'annuleraient. Sous une direction double et pacifique, tous les États allemands devaient vivre en paix entre eux et avec les États non allemands. Rescapé de vingt-trois ans de guerres déchaînées par sa fatale imprudence de 1792, son horreur de la guerre était si grande, qu'il ne voulait pas seulement endormir en Allemagne l'esprit d'aventure, de révolution et de guerre par le totalitarisme ; il voulait aussi l'enchaîner par une Confédération ainsi combinée qu'elle rendrait la guerre impossible.

Tel était le secret de la faiblesse et de l'indécision de la politique autrichienne, qui intriguait tant Talleyrand, Talleyrand en rendait responsable Metternich ; mais Metternich n'en était que l'exécuteur, d'ailleurs convaincu. Le vrai responsable se cachait derrière lui, plus en haut et invisible ; le vrai responsable était l'empereur, le Florentin prudent et borné qui, effrayé pour toujours par l'interminable ouragan de guerres qu'il avait tant contribué à déchaîner, ne voulait plus que la paix, la paix, la paix ; la paix à n'importe quel prix ; la paix pour toujours, même si elle devait ressembler à la paix des sépulcres. Pour avoir la paix perpétuelle il était prêt à momifier le monde entier avec les baumes de la Contre-Réforme !

La Prusse qui, en 1814, à Vienne, était un État fatigué par une longue multiplication de malheurs, avait accepté, sans trop de résistance, ce plan conservateur qu'un grand-duc de Toscane, travesti en empereur d'Autriche, avait imaginé. Mais la Bavière et le Wurtemberg le combattaient de toutes leurs forces. Pourquoi? Parce qu'ils étaient deux hybrides issus d'un monstrueux croisement de l'Ancien Régime et de la Révolution. Leurs rois n'étaient pas de faux rois, comme les Bonaparte, les Beauharnais et les Murat; leur autorité souveraine était depuis longtemps reconnue dans les territoires qu'ils avaient gouvernés l'un comme prince électeur du Saint-Empire, l'autre avec le titre de duc. Mais ils n'étaient pas non plus des rois authentiques, comme le roi de France ou d'Angleterre. Ils avaient agrandi leurs États et reçu le titre royal en s'alliant avec la Révolution et l'Empire français contre le Saint-Empire et l'Allemagne; ils avaient établi dans leurs États un despotisme actif et arbitraire, calqué sur le modèle de la fausse monarchie de Paris: opérations profitables mais irrégulières et aventureuses, qui avaient agrandi le pouvoir des deux rois et faussé sa légitimité. Aussi les deux rois étaient inquiets et pleins de peur. Le roi du Wurtemberg était la grande curiosité du Congrès pour sa corpulence. On assurait qu'il fallait faire une échancrure aux tables, auxquelles il s'asseyait, pour faciliter le placement de son abdomen. Même dans les bals masqués, on l'identifiait immédiatement au volume. Physique ridicule, esprit borné, royauté douteuse: cette triple coïncidence avait fait un souverain méfiant, susceptible, persécuté imaginaire, obsédé par la crainte de voir méconnus son titre et son autorité de roi révolutionnaire, et très craintif envers ses sujets. L'idée de leur fournir, avec une Constitution, les moyens légaux de protester contre son gouvernement l'effrayait. Le roi de Bavière n'avait pas moins peur de ses sujets; il se méfiait beaucoup de l'Autriche, contre laquelle il avait com-

battu, et de la Prusse, dont il redoutait les projets sur la Saxe ; hardi et débrouillard, il comptait continuer son double jeu avec l'Allemagne et la France, avec l'Ancien Régime et la Révolution, qui lui avait assuré de si gros profits. Une de ses préoccupations prédominantes, en ce moment, était de trouver une place à cet illustre chômeur de la souveraineté révolutionnaire qu'était son gendre, Eugène de Beauharnais. Il n'aimait point être enchaîné, au dehors et au dedans, par une Confédération germanique, dirigée par l'Autriche et la Prusse.

En somme l'Autriche et la Prusse pouvaient faire à Vienne une politique conservatrice, sinon reconstructrice, parce qu'elles étaient deux monarchies légitimes ; la Bavière et le Wurtemberg ne le pouvaient pas, parce qu'elles étaient deux royautes de légitimité douteuse. C'était une confirmation nouvelle de la doctrine de Talleyrand. L'opposition de la Bavière et du Wurtemberg, commencée dans la séance du 16 octobre, s'était accentuée dans les quatre semaines suivantes. La Bavière avait affirmé avec une énergie croissante que la Confédération n'avait pas à se mêler des Constitutions politiques des différents États, chaque État étant libre de se donner la Constitution qu'il voulait. Elle avait déclaré être assez forte pour se défendre seule ; la Confédération en elle-même ne l'intéressait donc pas ; elle était disposée à y entrer par un sentiment de solidarité germanique, mais à la condition de n'être pas contrainte à des sacrifices excessifs. Elle réclamait pour chaque membre de la Confédération le droit de conclure toute espèce de traités, même des alliances, pourvu qu'ils ne fussent pas dirigés contre la Confédération. Si la Prusse et l'Autriche, relativement à leurs États situés hors de la Confédération, voulaient faire la guerre à une troisième puissance, la Bavière devait être libre de se déclarer pour l'Autriche et la Prusse ; si l'Autriche et la Prusse se faisaient la guerre, la Bavière devait être

libre de se joindre à l'une ou à l'autre, quand même la Confédération resterait neutre. Si la Prusse et l'Autriche faisaient, indépendamment de la Confédération, la guerre à la France, la Bavière devait avoir le droit de se déclarer, non pour se joindre à la France, mais pour détourner la Prusse et l'Autriche de la guerre, ou pour conserver sa neutralité et empêcher que les troupes prussiennes et autrichiennes traversent les États des autres membres de la Confédération. (1) Enfin, la Bavière demandait que dans le Directoire de la Confédération la Bavière aussi eût deux voix, ou qu'on réduisît à une seule voix la Prusse et l'Autriche.

Les discussions avaient fini par devenir orageuses. L'Allemagne des cinq Cours ne s'entendait pas mieux que l'Europe des huit signataires du traité du 30 mai. Pendant quatre semaines on avait discuté amendements, propositions et contre-propositions ; on avait mobilisé les influences, sans arriver à s'entendre. Les Prussiens ne s'étaient pas contentés de discuter des amendements ; plus modernistes que les Autrichiens ils avaient devancé les temps et tâché d'épouvanter les Cours de Munich et de Stuttgart par une violente campagne de presse dans *le Mercure du Rhin* qui se publiait à Coblenz. Les deux Cours avaient protesté au sein de la Commission avec une véhémence égale à l'attaque. Stein avait travaillé avec sa fougue habituelle les petits et moyens États, accusant la Bavière et le Wurtemberg de vouloir soumettre toute l'Allemagne à des gouvernements arbitraires et tyranniques comme les leurs. L'Autriche et la Prusse avaient fini par faire intervenir la Russie : après le 11 novembre, les plénipotentiaires des deux pays faisaient lire à tout le Congrès une note confidentielle de la Russie, dans laquelle Nesselrode donnait, au nom du czar, son approbation totale au projet de l'Autriche et de la

(1) D'ANGE BERG, p. 331.

Prusse, en soulignant l'esprit de libéralisme qui l'avait inspiré. Le projet lui semblait bon, parce qu'il se proposait de protéger les droits de tous les Allemands par des « institutions fortes, sages et libérales ».

Mais l'Allemagne ne savait pas ce qu'elle voulait. Discussions et manœuvres n'eurent d'autre résultat que d'agiter beaucoup cette foule de petits et moyens États que les quatre Cours alliées avaient jusqu'alors exclus du Congrès, tout en leur consentant de former une espèce de public, chargé de juger les grands États qui délibéraient. Comme il s'agissait de l'Allemagne, il est naturel que les petits États allemands fussent les plus excités. Tout à coup, le 16 novembre, la crise latente éclata dans la Commission et dans le Congrès. Le Wurtemberg déclara qu'il était inutile de discuter les statuts de la Confédération, les droits et les devoirs de ses membres quand les membres de la Confédération, l'étendue de leurs territoires, les limites physiques et politiques de la Confédération n'étaient pas encore connus. Par conséquent, il ne poursuivrait plus la discussion. Le même jour — et c'était beaucoup plus grave — les plénipotentiaires de vingt-neuf princes souverains et villes libres d'Allemagne adressaient à Metternich et Hardenberg leur note, qui était une note révolutionnaire. Ils ne réclamaient pas seulement pour toute l'Allemagne le droit de décider de son sort ; ils attaquaient à la fois le projet présenté par la Prusse et l'Autriche, et l'opposition que lui faisaient la Bavière et le Wurtemberg. La note s'insurgeait contre le faible dualisme que la Constitution proposait à la Conférence ; elle réclamait pour l'Allemagne un seul chef, comme l'empereur d'autrefois : ce chef unique qui était la terreur de l'Autriche, de la Prusse et de la France. Tout le projet austro-prussien était ainsi renversé sur ses bases. Mais la note des princes et des villes libres n'était pas moins vigoureuse contre l'opposition de la Bavière et du Wurtem-

berg. Contre les deux Cours napoléonisées l'Allemagne affirmait :

« Ils sont nommément d'accord que tout pouvoir arbitraire doit cesser, tant en général, par l'établissement de la constitution fédérative, qu'en particulier dans chaque pays, par l'introduction d'états, et que ces états seront investis des prérogatives suivantes :

1^o Du droit de consentir et d'établir toute imposition requise par le gouvernement du pays ;

2^o De celui de prendre part, par leur consentement, aux nouvelles lois à promulguer ;

3^o De celui de prendre part à l'inspection de l'emploi des contributions pour les besoins publics ;

4^o De celui de faire des représentations, particulièrement pour cause de malversation des ministres, des princes et pour toute espèce d'abus.

« En abandonnant, toutefois, à chaque souverain, l'organisation des états de son pays, d'après le caractère des habitants, les localités et l'usage. »

Ce ne sont plus des Diètes, des états, des *Staende* de l'Ancien Régime que les princes souverains et les villes libres d'Allemagne réclament ; mais le droit d'opposition, essence de l'État moderne, point central du programme de la Révolution. L'Europe a commencé à devenir, dans le Congrès, une réalité agissante.

XIII

DANS UNE PLUIE DE « SIRES »

On essaya de tamponner la blessure, en agissant sur le Wurtemberg et la Bavière. Peine perdue : le Wurtemberg fut inébranlable ; la Bavière, prenant prétexte de la proclamation du prince Replin, déclara qu'elle n'entrerait dans aucune ligue allemande, si le royaume de Saxe n'était pas conservé (1). Pas de Confédération germanique, si la Saxe était dévorée. Il fallut suspendre les travaux de la Commission pour les affaires d'Allemagne, laisser en panne la question clef du Congrès. La Contre-Réforme italienne personnifiée par François I^{er}, l'aspiration à l'unité, les idées libérales de l'*Aufklärung* et de l'illuminisme, les tentations diaboliques du totalitarisme révolutionnaire étaient les quatre chevaux qui écartelaient l'Allemagne. L'esprit constructif se décourageait : que faire avec ces quatre chevaux en furie ?

Au milieu de toutes ces préoccupations, le 23 novembre arriva. Vienne, le Congrès, l'Europe l'attendaient depuis des semaines, avec l'événement mémorable annoncé pour ce jour-là. L'accord entre les puissances ? La paix générale ? La réconciliation de l'Europe avec elle-même ? Non, le carrousel impérial, la plus somptueuse parmi les fêtes du Congrès.

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 133.

Un immense vaisseau à la forme de parallélogramme — le manège impérial, construit par Charles V — deux galeries sur les côtés longs du parallélogramme pouvant recevoir, sur les bancs disposés en gradins, douze cents spectateurs ; aux deux extrémités de la vaste arène deux tribunes immenses, occupant toute la longueur du bâtiment et drapées des plus riches étoffes ; au-dessus des tribunes les orchestres ; le sol du manège couvert de sable fin à la hauteur d'un demi-pied ; suspendus au plafond une multitude de lustres gigantesques, garnis de bougies, qui illuminaient à jour l'immense salle... C'est sur les gradins des deux galeries latérales que le soir du 23 novembre se pressait une foule de princes, ducs, marquis, comtes et barons : tous les livres d'or de l'Europe en chair et en os, hommes et femmes. A 8 heures précises une fanfare de trompettes, sonnée par les hérauts d'armes, annonça que la grande fête allait commencer par une féerique procession de splendeurs vivantes : beauté et richesse combinées ensemble. Les vingt-quatre plus jolies dames du Congrès, les vingt-quatre belles d'amour, conduites par leurs galants champions, traversaient l'arène pour prendre place dans celle des deux tribunes latérales, qui leur était réservée, divisées en quatre quadrilles à couleurs différentes, l'une verte émeraude, l'autre rouge cramoisie, la troisième bleue et la dernière noire. Chaque quadrille avait un costume copié sur un somptueux modèle des grands siècles picturaux : le quadrille vert, par exemple, le costume national hongrois. Il consistait en une longue tunique ouverte, avec un dessous de satin blanc, agrafée depuis le corsage jusqu'au genou par des épingles en diamants. Placées à des intervalles réguliers, ces épingles laissaient entrevoir le satin, dont la blancheur et le brillant formaient un délicieux contraste avec le vert foncé des velours. Le corsage, plat par devant, était couvert des bijoux les plus riches. Une première manche en velours, large et

flottante, ouverte sur l'épaule, tombait en suivant la forme du bras : dessous était une seconde manche flottante en satin blanc, brodée comme le corsage, mais en or et en pierreries de couleur. Sur la tête une petite toque aussi de velours, couverte de pierreries.

Les autres quadrilles avaient choisi d'autres costumes, différents de coupe et de forme, mais tous également magnifiques. Et les vingt-quatre belles avaient passé à travers l'arène sous les feux croisés de milliers de yeux, enveloppées dans un long voile transparent broché d'or, qui, attaché à la coiffure, tombait jusqu'aux pieds. Maintenant elles siégeaient immobiles, sous leurs voiles, dans leur tribune, objet de tous les regards, fleurs vivantes de beauté, incrustées de plus de 30 millions de francs de bijoux. Et voici qu'une nouvelle fanfare annonce les souverains. A leur entrée tout le monde se lève ; les vingt-quatre belles d'amour rejettent leur voile en arrière. Au milieu des applaudissements, l'empereur d'Autriche se place au centre de la tribune qui est en face des vingt-quatre dames, avec les impératrices à ses côtés ; les autres souverains et princes régnants selon l'ordre de leur préséance. La moitié des souverains de l'Europe était là. Un moment on avait cru que Marie-Louise avec le petit roi de Rome assisterait à la fête ; à la dernière minute, elle avait préféré ne pas quitter Schœnbrun.

Les souverains et les spectateurs sont assis... La salle aussitôt retentit d'une bruyante musique militaire ; voici, à la barrière, les vingt-quatre paladins. C'est la fleur de la noblesse de l'Empire. Ils sont eux aussi divisés en quatre quadrilles aux couleurs des quadrilles féminins ; et tous en costume de l'époque de François I^{er} : pourpoint en velours serrant la taille, avec manches bouffantes et revers doublés de satin ; les devants ornés de boutons et de lacs en or, le haut-de-chausse collant, les demi-bottes jaunes avec des éperons dorés, les gantelets de même couleur et brodés

d'or, le large chapeau retroussé par-devant avec le panache blanc, tombant de côté et retenu par une agrafe de diamant ; les baudriers qui soutiennent les épées, incrustés de pierreries. Chaque belle avait donné à son chevalier une magnifique écharpe brodée en soie et en or : cette écharpe venait se nouer sur le côté opposé à l'épée. C'était la seule dépense que les dames avaient faite : tous les costumes — féminins et masculins — avaient été payés par la Cour.

Les paladins ainsi vêtus montaient des chevaux hongrois d'une rare beauté et richement caparaçonnés. Vingt-quatre pages, déployant leurs bannières, les précédaient ; ils étaient suivis par trente-six écuyers vêtus à l'espagnole. Après avoir salué les souverains et les vingt-quatre dames, ils commencent leurs jeux, aux sons de l'orchestre. Ils enlèvent des bagues suspendues devant la tribune impériale au galop et à la pointe de leurs lances ; ils lancent des javelots contre les têtes de Turcs, ils ramassent au sol, à la course, les javelots lancés et ils les lancent de nouveau ; ils coupent en deux d'un cimenterre à lame recourbée, emportés de toute la vitesse de leurs chevaux, une pomme suspendue à un fil ; ils se divisent en deux groupes et s'affrontent, se serrent de près, pour se démonter ; ils font des évolutions et des sauts de toute espèce, aussi élégants que rapides ; et ils terminent par une sorte de danse, dans laquelle la musique règle les mouvements de leurs intelligents coursiers.

Des applaudissements interminables saluent les prouesses des vingt-quatre paladins, de leurs pages et écuyers. C'est l'heure du souper : dans la salle principale une première table pour les hôtes royaux placée sur une estrade élevée de quelques pieds et garnie en vaisselle d'or ; à gauche, une autre table pour les princes, les archiducs, les chefs des maisons régnautes et les ministres des grandes puissances ; à droite, une troisième pour les paladins et leurs dames :

autour de la salle et dans les pièces adjacentes beaucoup de petites tables, auxquelles les invités prenaient place sans distinction de rang. On n'avait pas encore vu, et on ne devait plus revoir à Vienne, un tel chatoiment de velours et de soies, une telle profusion de dentelles inestimables et de fleurs rarissimes, de tables si chargées d'or, une fulguration si violente et presque infinie de diamants, de rubis, d'émeraudes sur les chairs et les étoffes ; tant de ménestrels en costume médiéval, qui sur les harpes chantaient des « lais » à la beauté et des « sirventes » à la valeur ; et sous les étoffes, sous les dentelles, sous les parures, sous le charme voluptueux des ménestrels, tant de beautés féminines et de grandeurs humaines assises aux tables et se passant les corbeilles d'or chargées de fruits.

La fête se termina par le grand bal auquel plus de trois mille personnes avaient été invitées. Toute la nuit on dansa dans le manège, à la lueur de six mille bougies, dans une pluie de sires (cires), d'après le calembour qu'on prêtait au prince de Ligne (1). La grande merveille de la nuit fut le quadrille dansé par les vingt-quatre belles d'amour et par les vingt-quatre paladins, et accueilli par des applaudissements infinis.

Nunc est bibendum! La Révolution était vaincue ; mais l'Ancien Régime agonisait. Calquées sur le modèle fastueux et ennuyeux de l'Ancien Régime, ces fêtes brisaient les cadres cérémonieux, pédantesques et corrects, où l'Ancien Régime s'enfermait même pour s'amuser. Un sensualisme niveleur et orgiastique les traverse, les enflamme, transforme le Congrès en une gigantesque kermesse politique, où des bandes de jolies femmes lâchées en liberté pourchassent à travers les bals, les réceptions, les spectacles, les dîners, en semblant se faire poursuivre, les princes, rois et

(1) WEIL, n° 768, p. 526.

empereurs qui reconstruisent l'Europe ; où ceux-ci ne veulent plus, comme les souverains d'autrefois, faire amuser les autres en s'ennuyant... Saisis par la folie du plaisir, ils veulent s'amuser eux-mêmes comme et même plus que tout le monde, au risque de noyer et décolorer leur prestige dans la foule. Alexandre qui a trente-sept ans, Metternich qui en a quarante et un, sont les deux scandaleux modèles du Congrès. Un rapport officiel dit de l'empereur de Russie qu'il « paraît vouloir se mêler avec la société de manière à ne pas y être distingué ; il s'assied à une table de vingt couverts, indistinctement composée, et dans un petit bal de quarante personnes, il a souvent dansé avec toutes les femmes » (1). Talleyrand ajoute dans une lettre au roi, que « le temps perdu pour les affaires se consume dans des fêtes. L'empereur Alexandre en demande, ou même en commande, comme s'il était chez lui » (2). Les rapports secrets de la police sont encore plus sévères. Un rapport du 4 novembre dit :

« On en raconte de toutes sortes sur le compte d'Alexandre, qui s'assied bien rarement à son bureau, passe toutes ses matinées et ses journées à assister aux exercices et aux manœuvres des troupes, à se promener à cheval ou en voiture, à aller à la chasse, à faire des visites, et toutes ses soirées jusqu'après minuit à danser.

« Les Autrichiens et les étrangers disent à l'envie qu'Alexandre qui s'était déjà rendu ridicule à Paris où il avait laissé une assez mauvaise réputation, se rend plus ridicule encore, presque méprisable même, à Vienne où il laissera un détestable souvenir. »

Et un autre rapport du 16 novembre :

« Des personnes, qui touchent de près à l'empereur

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 146, n° 1.

(2) ID., *ibid.*, p. 172.

de Russie et qui ont pu l'étudier, persistent à dire qu'Alexandre a, lui aussi, le cerveau un peu dérangé et qu'il finira comme son père. Le genre de vie qu'il a mené à Paris, en France et en Autriche, à Londres et à Vienne, l'a déconsidéré partout et le bruit de la mauvaise réputation, qu'il s'est acquise, est parvenu jusqu'en Russie. Ces personnages vont même jusqu'à dire que ni les ministres, ni l'armée, ni même la population, que nul en un mot, n'a confiance en Alexandre, que personne ne l'aime, ni l'estime. On lui reproche Tilsit, l'incendie de Moscou, et toutes les sottises qu'il a faites à Paris avec sa Constitution et qu'il se dispose à renouveler à Varsovie. On les entend répéter à tout propos que : « Les événements de 1813 et 1814 prouvent « qu'Alexandre n'est ni un général, ni même un « soldat, mais un simple brouillon, un homme sans « caractère qui passe sans transition et sans motif d'un « extrême à l'autre, un homme qu'on ne saurait « craindre d'avoir pour ennemi et qui ne mérite « aucune considération personnelle. » Ils ajoutent que la Russie est pour le repos et la liberté du Continent un danger bien autrement grand que la France : que le roi de Bavière, le grand-duc de Bade, le roi du Wurtemberg, ainsi que les princes et ministres allemands présents à Vienne, détestent Alexandre et n'aiment pas plus la Russie que son empereur. »

Était-il atteint de « dansomanie », comme les Viennois le disaient ? En novembre, en tout cas, les mécontents du Congrès mettaient tous leurs espoirs dans le calendrier et l'Avent, qui bientôt empêcherait de danser. « L'empereur de Russie devra rester chez lui, et peut-être pourra-t-on enfin travailler un peu. » La police tenait avec soin le compte des visites nocturnes — de dix heures à deux heures du matin — qu'il faisait à la princesse Bagration. Elles étaient fréquentes ; mais tous ces hommages à la belle princesse n'empêchent pas Alexandre, partout où il découvre une jolie femme, de se précipiter à l'assaut, et à sa manière, qui ne manquait pas d'originalité : pas de mouvements tournants, attaque frontale immédiate, au pas de

course. Dans un rapport secret de police du 21 novembre on raconte :

« Au bal chez le comte François Palffy, Alexandre, qui admire beaucoup la beauté de la comtesse Szechenyi-Guilford, lui dit : « Votre mari est absent. Il « serait bien agréable d'occuper provisoirement sa « place. »

« La comtesse lui répondit : « Est-ce que Votre « Majesté me prend pour une province? »

Il semble possédé par une frénésie érotique, qui finit par le rendre ridicule. Metternich, son ennemi, au lieu d'en profiter, paraît vouloir se discréditer comme lui dans le même tourbillon de jouissances. « C'est au bal et dans les fêtes qu'il consomme trois quarts de sa journée, » écrit Talleyrand au roi (1). N'arrive-t-il pas à confier à une dame, probablement dans l'intention de mettre en mouvement son imagination, qu'il défendait avec tant de ténacité les intérêts de Murat, parce qu'il « aimait passionnément la reine et était en relations continuelles avec Elle » (2)? On aurait de la peine à croire une telle énormité, si Talleyrand lui-même ne nous la racontait dans une lettre au roi. Et un de ses secrétaires, M. de La Tour du Pin, écrit au département : « Qu'attendre de celui qui, dans la situation la plus solennelle où un homme puisse se trouver, ne sait employer la plus grande partie de son temps qu'à des niaiseries, qui ne craint pas de faire venir répéter chez lui le Bacha de Surène, et dont on pourrait tracer, depuis le Congrès, bon nombre de journées aussi futilement employées? » Si Alexandre et Metternich sont les deux scandales masculins, les deux maîtresses en titre du czar et du chancelier le sont pour les femmes. Voici sur la réputation des deux dames les plus en vue du Congrès, un édifiant rapport de police :

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 146.

(2) *Id.*, *ibid.*

« La duchesse de Sagan a dit à sa digne amie, la comtesse Fuchs : « Je me ruine en maris (faisant allusion ainsi aux rentes qu'elle sert à Louis de Rohan et à Troubetzkoi). Je ne me passerai plus cette fantaisie et jamais je ne prendrai plus de mari. »

« A l'une des dernières soirées de la Bagration, à laquelle assistait avec ses parents une des filles du prince Starhemberg, on jouait aux jeux innocents, aux gages, aux petits papiers. Pendant ce temps la jeune fille s'en alla dans le salon le plus éloigné avec un Russe qui ferma la porte à clef. Le prince s'en aperçut et fit sauter la serrure. Une fois de plus, on a répété que la maison de la Bagration était un b... et qu'on s'étonnait de voir une mère y conduire sa fille. »

« Je me ruine en maris ! » Cela signifie : « Les divorces sont trop chers : je n'aurai plus que des amants, ceux-ci au moins on peut les changer quand on veut, sans frais. » Il n'est point douteux que le public et la police exagéraient. Alexandre, par exemple, s'il était atteint de « dansomanie » et proposait à toutes les dames qui lui plaisaient, de coucher avec lui, veillait à son grain. L'informateur de police, à qui un des ministres et conseillers du czar avait dit un jour que la question de Pologne préoccupait son maître moins que la difficulté de trouver à Vienne un beau costume de hussard (1), avait enregistré une sottise. Au milieu de ses joyeux ébats, Alexandre cabale, négocie, persécute Metternich, surveille amis et ennemis, salons et couloirs, alcôves et bureaux, obstiné dans ses projets, malgré les apparences. Il se démène comme un hystérique en proie à un accès, pour échapper au sort qui l'attend — le sort de son père — si après avoir sauvé l'Europe il rentre en Russie sans une grosse proie ; et pour échapper en même temps à la honte, aux remords, à l'humiliation dont il se tourmentera lui-même, s'il rentre sans avoir fait quelque chose de noble et de grand pour l'humanité. Sans être si

(1) WEIL, n° 336, p. 266.

affreusement déchiré par les contradictions de son tempérament et de sa situation, Metternich ne s'endort pas dans les délices de Capoue, comme les mauvaises langues de Vienne le prétendent ; et si le Congrès ne marche pas, ce n'est pas parce que son président « n'était entreprenant qu'avec les femmes ». Mais les exagérations de l'opinion et de la police sont un document de l'étrange atmosphère où le Congrès vivait. Légèreté? Cynisme? Inconscience? Non, il y a dans cette sensualité quelque chose de plus profond : une sourde douleur, presque du désespoir. Le plaisir — un bon dîner, une excursion agréable, une fête, n'importe lequel parmi les transports de l'amour — aide l'homme qui en sait jouir avec un peu d'intelligence, à raviver son courage de vivre, fatigué par les contradictions insolubles et par l'inutilité finale de l'existence. C'est la vraie raison pour laquelle l'homme en est si avide. Pendant un quart de siècle, une génération malheureuse, saisie par la peur, avait détruit l'ordre du monde, en s'imaginant qu'elle faisait des grandes choses ; maintenant c'était clair, toutes les grandes choses n'avaient été que des créations éphémères de l'esprit d'aventure ; tout s'était écroulé en quelques jours en ne laissant qu'un immense vide, qui attirait à lui une partie de l'humanité pour l'engloutir. Il fallait résister à l'attraction abyssale, il fallait construire sur le grand vide un ordre où les hommes puissent de nouveau vivre en hommes sans plus trembler du matin au soir, comme ils faisaient depuis un quart de siècle ; il fallait trouver un point fixe dans l'effrayante et perpétuelle mobilité de l'esprit du monde... Et les malheureux condamnés à ces travaux forcés de reconstruction, s'essoufflaient au travail. Mais ils avaient été si mal préparés à la tâche, par les vingt-cinq ans d'aventures d'où ils sortaient tous ! Pour construire, il leur fallait du courage : et tous étaient de temps en temps repris par l'ancienne terreur de la France, de la France révolutionnaire et napoléonienne !

Le 25 novembre, Talleyrand écrivait à Louis XVIII que deux jours avant — probablement à la grande fête — il avait fait à Castlereagh quelques reproches sur la manière dont il conduisait, depuis deux mois, les affaires. Castlereagh lui avait répondu : « J'ai toujours pensé que quand on était dans une ligue il ne fallait pas s'en séparer. » Talleyrand ajoute, comme commentaire :

« Il se croit donc dans une ligue. Cette ligue n'est certainement qu'une suite de leurs traités antérieurs à la paix. Or, comment espérer qu'il s'entende avec ceux contre lesquels il avoue qu'il est ligué? Les autres membres de la ligue ou coalition contre la France sont dans un cas semblable au sien. La Russie et la Prusse n'attendent que de l'opposition de notre part. L'Autriche peut désirer notre appui dans la question de la Pologne et dans celle de la Saxe ; mais son ministre le désire bien moins pour ces deux objets qu'il ne redoute notre intervention pour d'autres.

« Les quatre Cours alliées, ayant chacune quelque raison de craindre l'influence que la France pourrait avoir dans le Congrès, se sont naturellement unies, et elles craignent de se rapprocher de nous lorsqu'elles se divisent entre elles, parce que tout rapprochement entraînerait des concessions qu'elles ne veulent pas faire.

« L'amour-propre, comme de raison, s'en est aussi mêlé. Lord Castlereagh se croyait en état de faire fléchir l'empereur de Russie, et il n'a fait que l'aigrir.

« Enfin, à ces motifs se joint toujours un sentiment de jalousie contre la France. Les Alliés croyaient l'avoir plus abattue ; ils ne s'attendaient pas à lui voir la meilleure armée et les meilleures finances de l'Europe : à présent, ils le croient, ils le disent, et ils en sont venus jusqu'à regretter d'avoir fait la paix de Paris, à se la reprocher les uns les autres, à ne pas comprendre par quel enchantement ils avaient été amenés à la faire, et à le dire, même dans les conférences, et devant nous. »

La paix de 1814 est la grande gloire de la monarchie,

C'est par cette paix, et non par la bataille de Leipzig et l'invasion de la France, qu'elle a vaincu la Révolution, pour un siècle, jusqu'à 1914. Une paix à la Napoléon aurait sauvé la Révolution dans sa forme la plus dangereuse. Et pourtant déjà en novembre 1814, les grandes monarchies de l'Europe, irritées par les difficultés de la reconstruction, commençaient à se demander s'il n'aurait pas mieux valu démembrement la France, regrettaient le grand triomphe de l'esprit constructif sur l'esprit d'aventure, du courage sur la peur, du bien sur le mal, qui avait sauvé le monde, et voulaient rétablir leur ligue contre la France. C'était une chance immense que les grandes puissances se fussent, dans plusieurs questions essentielles, lié les mains avec le traité du 30 mai. Beaucoup d'erreurs, auxquelles le désarroi de novembre et de décembre aurait pu les entraîner, étaient devenues impossibles.

Mais si elles redoutent de nouveau leur ennemi d'hier, travaillent-elles au moins d'accord pour redonner au monde la paix et l'ordre? Elles reconnaissent, chacune pour son compte, que pour reconstruire l'Europe, il leur fallait se faire des concessions mutuelles. Dans la question de la Saxe, par exemple. Dans la conversation qu'il avait eue avec lui vers la mi-novembre, Talleyrand avait eu l'impression que le czar aurait été disposé à céder dans la question de la Saxe, s'il ne s'était pas considéré comme lié par sa promesse au roi de Prusse (1). Vers la même époque, après que la Bavière avait refusé son adhésion à la Confédération, si le royaume de Saxe était supprimé, l'Autriche s'était décidée à sauver le petit État et la Cour de Berlin commençait à comprendre : le raisin était acerbe. Le chancelier prussien avait laissé entendre au ministre de Bavière, le prince de Wrede, que le roi de Saxe pourrait être conservé avec un million

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, pp. 127-128.

de sujets (1). La Prusse donc venait à la rencontre des scrupules plus ou moins sincères d'Alexandre. Comme Talleyrand l'écrivait au roi, les probabilités d'une solution amiable de la question de Saxe augmentaient. Le Congrès aurait dû prendre confiance et espérer. Au contraire, en novembre et en décembre le Congrès eut l'impression que les affaires s'enlisaient de plus en plus. Pendant ces deux mois les bruits alarmants se multiplièrent, se coururent après comme les vagues, une vague plus haute survenant sur celle qui s'était écrasée sur la plage. On ne s'entendait pas, la guerre recommencerait. C'est qu'avec la peur de la France, augmentait aussi la méfiance entre les quatre Cours alliées. Toutes admettaient qu'il fallait faire des concessions, mais aucune ne le déclarait, de peur d'être la seule à en faire, à l'avantage des autres ; chacune se méfiait de sa sagesse et de sa volonté de paix, comme d'un piège où ses propres intérêts pourraient tomber. Personne ne prenait une initiative ; et les plus excellentes intentions, même celles suggérées par l'esprit constructif le plus pur, n'étaient connues que de quelques initiés.

La peur et la méfiance étouffaient dans les rescapés de la dangereuse aventure l'esprit constructif. Celui-ci était encore dérangé et affaibli par les ingérences de son déloyal concurrent : le faux esprit constructif que la légèreté et la vanité des hommes préfèrent si souvent au vrai. Le faux esprit constructif semblait s'être emparé vers la fin de novembre de Castlereagh. Au moment où la Prusse commençait à devenir raisonnable, il s'entêtait dans son idée de créer une grande Prusse, assez forte pour faire contrepoids, alliée avec l'Autriche, à une alliance de la France et de la Russie. Projet absurde, construction chimérique : Talleyrand était vexé de ce contretemps, et il ne le cacha pas au roi dans une lettre du 30 novembre.

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 133.

« Au reste, Votre Majesté verra que lord Castle-reagh ne s'est occupé que de la Pologne, décidé qu'il était à sacrifier la Saxe, par une suite de cette politique qui ne voit que des masses sans s'embarrasser des éléments qui servent à les former. C'est une politique d'écoliers et de coalisés. »

Politique de coalisés et d'écoliers ! De coalisés parce que réunir dans un État unique des populations répugnant l'une à l'autre, dans le dessein de grouper des forces militaires contre un ennemi désigné, c'était traiter les peuples et les États comme les divisions ou les corps d'armée d'une coalition. Politique d'écoliers, parce que seul un apprenti de la diplomatie et de la politique pouvait imaginer d'appliquer les procédés d'une coalition militaire à la reconstruction de l'Europe. Aux aberrations du faux esprit constructif s'ajoutaient, pour exaspérer le Congrès, les insuffisances du vrai. L'esprit constructif ne peut procéder que par des principes. Mais tous les principes que l'esprit humain peut concevoir sont limités ; aucun d'entre eux ne peut couvrir et dominer toute la réalité à laquelle ils sont appliqués. Par un bout ou par l'autre, la réalité échappe toujours même aux principes les plus larges et les plus souples, que l'esprit humain peut créer. L'expérience cruciale de cette vérité était fournie par la Suisse et ses affaires. On tâcha de les reprendre le 30 novembre. Cette fois, la France était représentée par le duc Dalberg. Les Suisses avaient-ils protesté contre l'exclusion de la France, comme Talleyrand le laisse entendre ? L'échec de la Commission pour l'Allemagne avait-il rendu plus prudentes les quatre grandes Cours ? Quoi qu'il en soit, dans la séance du 30, le député de Berne, M. de Zerleder, présenta un mémoire, très habilement rédigé (1), dans lequel on réclamait l'Argovie au nom du droit des gens et on signalait la confusion dans

(1) D'ANGEORG, pp. 468-472.

laquelle la variété et l'incertitude des principes de légitimité avaient jeté la Suisse. Après avoir rappelé que « tout état de possession reposait autrefois sur les traités ; pas un pouce de terrain n'existait en Suisse pour lequel il ne pouvait être produit le titre de transmission du souverain précédent », il conclut par les considérations suivantes :

« Deux principes existent en Suisse : dans quatre cantons, celui de l'ancien droit, dans d'autres, celui unique de la souveraineté du peuple, et, chez plusieurs nouveaux cantons, cette souveraineté existe isolée, sans rapport à tout ce qui a précédé. Peut-on attendre d'éléments aussi différents une Confédération sincère? L'honneur de ceux qui, encouragés par les puissances, ont mis en avant des prétentions fondées sur tout ce qui les établit entre les hommes, peut-il être compatible avec un abandon total de ces prétentions ; abandon qui serait sans doute encore imputé à faiblesse? »

On causa longuement et on ne prit aucune décision, Le principe que l'occupation du territoire ne crée pas la souveraineté, avait aidé le Congrès à établir l'ordre dans une grande partie de l'Europe. Il le gênait terriblement en Suisse, où il allait provoquer une guerre civile.

L'Italie ne se prêtait pas aux solutions imaginées à Vienne plus que la Suisse. Qu'allait-on faire de Murat? Metternich continuait l'obstruction de la peur : il fallait attendre, être prudent, ne rien précipiter ; Naples était une mine chargée ; si on la heurtait maladroitement, elle pourrait mettre le feu à l'Italie et à l'Europe ! Le Congrès se laissait impressionner : on n'osait rien décider contre Murat ; à chaque instant le bruit revenait qu'on achèterait à Murat la paix de l'Italie en lui cédant une partie des Légations. Le cardinal Consalvi en perdait le sommeil, se démenait comme il pouvait, frappait à toutes les portes. Mais il ne réussissait à obtenir aucun engagement précis. Tout le monde se défilait, à commencer par l'empereur

d'Autriche. Celui-ci avait déclaré au cardinal que, lui, il n'y toucherait pas, mais qu'il ne ferait pas la guerre pour assurer les Légations au Saint-Siège. Et si les Légations avaient été le seul souci cruel du légat pontifical ! Mais il y avait aussi cette terrible lettre qu'il fallait et qu'il ne fallait pas écrire : une petite lettre à une dame ; moins encore, une adresse, une seule adresse à écrire et une enveloppe à cacheter. Depuis octobre, le cardinal reculait effrayé devant cette adresse et cette enveloppe, se désespérait de ne savoir que décider. Talleyrand lui avait envoyé une lettre de sa femme, adressée au cardinal Consalvi, et pleine d'aimables compliments. C'était cette lettre qui terrifiait le légat du pape. Il ne pouvait pas adresser la réponse à la princesse de Talleyrand : il aurait reconnu comme légitime le mariage d'un évêque. Il ne pouvait pas l'adresser à Mme Grand, sans la flétrir et outrager comme une concubine. A l'époque où la papauté dominait l'Europe, le légat du pape n'aurait pas hésité un instant : il aurait jeté au panier la lettre et n'y aurait plus pensé. Depuis un mois, le cardinal ne répondait pas à la lettre, mais il y pensait toujours et s'en tourmentait : ne pas répondre, c'était un outrage non seulement à la dame, mais aussi à son mari. Et le Saint-Siège avait besoin, à Vienne, pour défendre ses intérêts, de rester en bons rapports avec la France, et son représentant. Ne sachant que faire, il avait confié son embarras au cardinal Pacca ; et le secrétaire d'État lui avait envoyé un bon conseil : répondre une lettre courtoise, avec le simple en-tête de Madame ; faire écrire sur l'enveloppe l'adresse avec tous les titres rituels par une autre personne, et cacheter la lettre avec un sceau qui ne serait pas le sien ; enfin envoyer la lettre par la poste, au lieu de la remettre au prince de Talleyrand (1).

(1) Pour toute cette étrange histoire, voir RINIERI, *Correspondance Consalvi-Pacca*, pp. 52-53.

Il ne faut pas être trop sévère pour les joyeux ébats du Congrès ; il secouait un peu, dans les fêtes, la sombre lassitude de ses contradictions, craintes et erreurs ; il retrouvait par l'excitation artificielle des festins un peu de courage et de confiance. Le carrousel du 23 novembre avait eu tant de succès que l'empereur d'Autriche l'avait répété le 1^{er} décembre, avec plus de dix mille invités. De nouveau, le Congrès avait dansé « dans une pluie de Sires ». Seul le philosophe du Congrès, qui d'ailleurs avait soixante ans, laissait parfois tomber un regard hautain et ironique sur cette pluie, que le monde n'avait pas encore vue, et sur l'étrange compagnie qu'elle arrosait. Talleyrand écrivait déjà le 6 novembre au roi :

« On ne voit partout qu'empereurs, rois, impératrices, reines, princes héréditaires, princes régnants, etc., etc. La Cour défraye tout le monde : on estime la dépense de chaque jour à 220 000 florins en papier. La royauté perd certainement à ces réunions quelque chose de la grandeur qui lui est propre : trouver trois ou quatre rois et davantage de princes à des bals, à des thés chez de simples particuliers de Vienne, me paraît bien inconvenable. Il faudra venir en France pour voir à la royauté cet éclat et cette dignité qui la rendent à la fois auguste et chère aux yeux des peuples. »

Il faut enfin ajouter que les amusements du Congrès n'étaient pas tous frivoles. Le 29 novembre, on avait donné un grand concert de musique de Beethoven, qui avait provoqué de grandes discussions. Au Congrès, on ne discutait pas seulement de la Saxe et de la Pologne, mais aussi de la musique du passé et de la musique de l'avenir. Voici le rapport de la police sur le concert de Beethoven :

« Les Anglais présents à Vienne célèbrent les offices religieux chez lord Stewart. Ils sont tellement sévères à cet égard qu'ils refusent d'assister le dimanche à des concerts ou à des séances musicales et

c'est pour cette raison qu'on a remis à un jour de semaine l'Académie musicale de Beethoven.

« La séance, qui y a été donnée hier (le mardi 29), n'a pas servi à augmenter l'enthousiasme pour le talent de ce compositeur qui a ses partisans et ses adversaires. En face du parti de ses admirateurs, au premier rang desquels figurent Razoumoffsky, Apponyi, Kraft, etc., qui adorent Beethoven, se dresse une écrasante majorité de connaisseurs qui se refusent absolument à entendre désormais les œuvres de Beethoven (1). »

Quant à Neukomm la police était maintenant rassurée. Il n'était venu à Vienne que pour faire de la musique. Il paraît que Talleyrand aimait l'entendre jouer pendant qu'il composait ses lettres et ses notes.

(1) WEIL, I, p. 619.

XIV

LA TRIPLE-ALLIANCE DU 3 JANVIER 1815

Alexandre était un rebelle, un éternel mécontent, toujours en état d'opposition. Il ne s'était pas démenti en 1814. Après avoir assuré le triomphe de l'Ancien Régime, il lui avait tourné le dos et s'était mis à coqueter avec le napoléonisme et la Révolution. Il était l'épave à laquelle tous les naufragés de l'aventure napoléonienne cherchaient à s'accrocher. Joséphine avant de mourir, Eugène de Beauharnais, Élise Baciocchi, Marie-Louise, les frères de l'Empereur étaient devenus ses amis et ses protégés. En Suisse, il était le défenseur le plus décidé de la Révolution contre l'Ancien Régime. Au commencement de décembre, il alla beaucoup plus loin. L'empereur d'Autriche avait eu l'idée de tenter une fois encore un arrangement avec la Russie pour la Pologne, par l'entremise de la Prusse. Le prince de Hardenberg avait accepté de « causer » avec Alexandre comme porte-parole des deux États germaniques. L'empereur et le prince se virent, probablement le 30 novembre. Alexandre qui depuis quelque temps sentait les Prussiens lui glisser des mains, fut fort aimable avec Hardenberg, l'écouta avec bienveillance, se montra tout disposé à une conciliation amicale ; mais il n'entra pas dans le fond même de la question. Il se réserva d'informer sous peu le prince de ses intentions et objections. En effet, le 1^{er} ou le

2 décembre, le prince Czartorisky et le baron de Stein vinrent voir le chancelier prussien de la part du czar et lui déclarèrent que l'empereur de Russie était prêt à renoncer à Cracovie et à Thorn, et à en faire deux villes libres « sous la garantie et protection des puissances alliées » mais à la condition que l'Autriche consentît à la cession de toute la Saxe à la Prusse et que Mayence fut déclarée une forteresse de la Confédération germanique. Vers la mi-novembre, Talleyrand avait espéré que le czar accepterait une transaction pour la Saxe; mais avec Alexandre rien n'était jamais définitif; le voici qui revenait à son idée d'incorporer la Saxe à la Prusse et cette fois — ce qui était plus grave — en justifiant la suppression de la Saxe non plus par les méfaits de son roi, mais par l'intérêt et la volonté du peuple saxon. Le peuple saxon ne veut pas le partage de la Saxe, il tient à son unité au point qu'il préfère passer tout entier sous la souveraineté de la Prusse; il faut donc s'incliner sous sa volonté : voilà la thèse d'Alexandre. Au droit imprescriptible des rois, derrière lequel les partisans du roi de Saxe, Talleyrand en tête, se retranchaient, il oppose le droit des peuples à décider de leur sort. Fait non moins curieux, Hardenberg accepte immédiatement et avec enthousiasme ce point de vue, pour l'époque un peu futuriste. En référant les résultats de son entretien avec le czar à Metternich, Hardenberg constate qu'« on crie bien fort que ce serait adopter les principes de Napoléon et une manière d'agir révolutionnaire si on privait la maison de Saxe de tout son royaume »; mais il ne s'effraie point de l'accusation qu'il définit « une figure de rhétorique »; et déclare formellement : « On voulait persister d'une manière opiniâtre à conserver au roi de Saxe une partie de ses États, ce qui serait absolument contraire aux vœux du peuple... Je puis donc en appeler hardiment aux Saxons eux-mêmes. S'il y avait possibilité

de compter les voix, elles se déclareraient presque unanimement contre ce démembrement (1)... »

Dans l'impatience de ses convoitises, le chancelier prussien n'a pas hésité un instant à remplacer l'ancien principe que seule la cession du souverain crée la souveraineté, rien moins que par les plébiscites. Pour Hardenberg ce n'était qu'une manœuvre, quelque peu téméraire; pour Alexandre, une conviction momentanée mais sincère, comme tous les états d'âme de ce personnage toujours inquiet. La preuve en est qu'il a cherché à gagner à son idée l'empereur d'Autriche; ce qui signifiait convertir l'Ancien Régime, dans son incarnation vivante la plus complète. C'est Talleyrand qui nous raconte cette étrange histoire :

« Comme M. de Metternich avait déclaré que son Maître ne consentirait jamais à abandonner la Saxe à la Prusse, l'empereur Alexandre, voulant s'assurer s'il lui avait dit la vérité, aborda le soir, après le carrousel, l'empereur François, et lui dit : « Dans le « temps actuel, nous autres souverains, nous sommes « obligés de nous conformer au vœu des peuples et de « le suivre. Le vœu du peuple saxon est de ne point « être partagé. Il aime mieux appartenir tout entier à « la Prusse que si la Saxe était divisée ou morcelée. » L'empereur François lui répondit : « Je n'entends rien « à cette doctrine; voici quelle est la mienne : Un « prince peut, s'il le veut, céder une partie de son pays « et tout son peuple; s'il abdique, son droit passe à « ses héritiers légitimes. Il ne peut pas les en priver, « et l'Europe entière n'en a pas le droit. — Cela n'est « pas conforme aux lumières du siècle, dit l'empereur « Alexandre. — C'est mon opinion, répliqua l'empereur d'Autriche; ce doit être celle de tous les souverains et conséquemment la vôtre. Pour moi, je ne « m'en départirai jamais (2). »

(1) Sur toute cette affaire, voir l'importante « note verbale » du 2 décembre, reproduite par D'ANGEORG, I, pp. 485-491.

(2) *Correspondance inédite*, p. 167.

Les lumières du siècle n'éblouissaient pas un élève si convaincu de la Contre-Réforme italienne. François I^{er} répond poliment à son impérial collègue qu'un souverain ne doit ni penser ni dire de telles sottises ; et avec raison, il faut que l'histoire impartiale le reconnaisse. L'autodétermination des peuples n'est encore aujourd'hui qu'une mystification ; et elle le sera tant qu'on n'aura pas défini avec un peu de précision la volonté des peuples et créé l'organe qui aura faculté et compétence pour l'exprimer. Imaginez ce qu'elle pouvait être alors ! Le Congrès avait déjà tant de peine à trouver un point fixe, à dégager une directive claire et sûre dans les contradictions des principes de légitimité de l'Ancien Régime ; pour en faire une Babel, il n'aurait manqué que de mêler un principe de légitimité révolutionnaire ! L'Autriche était maintenant convaincue que, sans conserver la Saxe, il ne serait pas possible de constituer la Confédération germanique ; et comme elle avait compris à quoi Alexandre visait avec sa manœuvre révolutionnaire, elle se disposa à faire des sacrifices en Pologne pour obtenir une attitude plus conciliante de la Prusse et de la Russie en Saxe. Le 10 décembre, Metternich envoya à la Prusse une note, dans laquelle il lui communiquait qu'en Pologne l'Autriche renonçait à son opposition à la Russie, sauf sur quelques points d'importance militaire pour l'Autriche. Elle se bornerait à demander à la Russie des assurances quant à la future constitution de la Pologne. Mais pour la Saxe l'Autriche ne pouvait consentir à la suppression ; et elle en offrait à la Prusse une partie : la basse Lusace, la moitié de la haute Lusace, le cercle de l'Elbe sur les deux rives de l'Elbe, 432 400 âmes. Avec ce qu'elle obtiendrait en Westphalie et sur le Rhin, et ce que la Russie lui rendrait en Pologne, la Prusse serait reconstituée dans les proportions d'avant Tilsit. Mais la Cour de Vienne ne se borna pas à opposer à la doctrine révolutionnaire d'Alexandre et de Hardenberg le

droit imprescriptible des souverains, elle aussi chercha une justification plus large à la conservation de la Saxe : l'intérêt général de l'Allemagne et de la paix.

« Puissances allemandes l'une et l'autre, la Prusse et l'Autriche trouvent des rapports simples et naturels dans leur influence réciproque sur la fédération germanique, influence généralement désirée, parce qu'elle offre un gage assuré de paix. Tout doit unir nos deux Cours ; mais il faut la rendre possible, cette union. Il faut que le Congrès n'aboutisse pas à un spectacle affligeant d'une brouillerie entre les puissances les plus directement appelées à cimenter la paix de l'Europe. L'Allemagne doit se constituer en corps politique, les frontières entre les grandes puissances intermédiaires ne doivent pas rester indéfinies. L'union entre l'Autriche et la Prusse doit, en un mot, être parfaite, pour que le grand œuvre se consume. »

« C'est comme entrave à cette union, c'est comme obstacle insurmontable à l'arrangement du pacte fédératif germanique, que nous réprouvons l'incorporation entière de la Saxe à la Prusse, et nullement sous le point de vue de l'accroissement de cette dernière puissance. L'incorporation de la Saxe renferme un obstacle à notre union, parce que les principes de l'empereur, les liens de famille les plus étroits, tous nos rapports de voisinage et de frontières s'y opposent. Elle renferme encore un obstacle non moins difficile dans l'arrangement des affaires de l'Allemagne, parce que les principales puissances allemandes se sont déclarées ne pas vouloir se joindre au pacte fédératif sur une base aussi menaçante pour leur propre sûreté que le serait l'incorporation de l'un des principaux États allemands, effectuée par l'une des puissances appelées à la protection de la commune patrie. La France s'étant également prononcée d'une manière catégorique contre la conquête entière de la Saxe, l'union de l'Autriche et de la Prusse, pour le soutien de cette conquête, ne servirait qu'à reporter le protectorat de l'Allemagne entre les mains de cette puissance. Et quelle serait l'excuse que l'empereur

pourrait trouver à ses propres yeux pour motiver sa condescendance dans une question qui répugne aussi fortement à ses principes, lorsqu'elle se trouve liée directement (comme effectivement elle le serait) d'une part à une condescendance non moins entière de nos deux Cours aux projets d'agrandissement de la Russie, de l'autre à la perte de l'influence bienfaisante, que les deux puissances sont appelées à exercer sur l'Allemagne? »

« L'empereur s'est intimement convaincu que, se refusant d'adhérer, dans cette position des choses, à l'incorporation de la Saxe, il se conduit en ami véritable et éclairé, et nullement en rival de la Prusse. Mais il s'agit de trouver le complément des dimensions réservées à la Prusse par les traités. Un aperçu calculé sur les échelles d'évaluation, établies par Votre Altesse même, prouve que ces dimensions ne sont pas impossibles à atteindre. »

François I^{er} n'était plus, en 1814, le jeune étourdi de 1797 et de Campo-Formio; l'ouragan de guerres qu'il avait alors déchaîné sur l'Europe avec la destruction de Venise, lui avait un peu appris, que la force ne réussit à bâtir des États que si elle sait se limiter. La note autrichienne du 10 décembre est un chef-d'œuvre de grande politique constructive. Elle aurait dû trancher la question puisque tout le monde désirait un accord. Elle provoqua une tempête. Les Prussiens se fâchèrent; ils avaient recommencé à espérer, après la conversation avec Alexandre, d'obtenir toute la Saxe; et l'offre d'un cinquième leur semblait un outrage. Hardenberg remit le 20 décembre une note véhémement à l'empereur de Russie que celui-ci communiqua le même jour à l'empereur d'Autriche (1) : la proposition de Vienne était rejetée presque avec dédain; la Saxe réclamée tout entière. Alexandre, qui commençait à craindre un rapproche-

(1) D'ANGEORG, I, pp. 531-535.

ment de l'Autriche et de la France, envoya le prince Czartoriski chez Talleyrand lui dire que lui non plus n'exigeait plus la destruction de la Saxe et qu'il consentait à ce qu'il en restât un noyau ; mais lui demander en même temps si la France avait pris des engagements avec l'Autriche. Talleyrand répondit négativement. Le prince Czartoriski alors demanda si dans le cas où l'on ne s'entendrait pas pour la Saxe, elle en prendrait. « *J'en serais fâché,* » fut la réponse (1). Alexandre eut aussi un long entretien avec Metternich, dans lequel il fut « froid, sec, et sévère » avec le malheureux chancelier ; et il se plaignit de ne savoir ce qu'il devait croire de tout ce que lui disaient les Autrichiens et les Prussiens, tellement ils se contredisaient. Est-ce à ce moment que se passa un incident singulier, qui a été révélé après la mort de Metternich par la publication de ses *Mémoires* ? Le czar aurait déclaré à l'empereur d'Autriche que Metternich l'avait offensé dans ses conversations avec Hardenberg, et qu'il allait le provoquer en duel (2). Il n'aurait plus manqué à la malheureuse Europe qu'un échange de balles ou de coups d'épée en plein Congrès, entre l'empereur de Russie et le chancelier d'Autriche pour régler la question de Saxe ! Alexandre était un peu fou. Cette histoire suffirait à le montrer. Mais c'était un fou qui savait raisonner, quand il devait faire ses affaires.

Une telle discorde entre les deux grands alliés ne pouvait que provoquer une agitation générale. Les Français, les Bavares, les petits princes allemands se rangèrent du côté de l'Autriche. Alexandre se mit à dénoncer Metternich dans tout le Congrès comme le grand perturbateur de l'Europe. Les Prussiens commencèrent à penser rien moins que de se mettre à la tête de la révolution allemande. Ils profitaient à

(1) *Correspondance inédite*, pp. 180-181.

(2) METTERNICH, *Mémoires*, I, p. 326.

l'école révolutionnaire du czar. On lit dans un rapport secret de la Police du 16 décembre :

« Depuis la note officielle par laquelle l'Autriche doit avoir offert à la Prusse la basse Lusace avec Tor-gau et Wittenberg, proposition à laquelle le roi de Prusse a formellement refusé d'adhérer, tous les Prussiens de ma connaissance, qui entourent le roi et le prince Guillaume, m'ont dit que, quelque peu porté que soit le roi par ses inclinations vers la guerre, ils ne pouvaient plus douter qu'elle aurait lieu. Les Prussiens se flattent que dans cette guerre leur alliance avec la Russie serait extrêmement intime et basée sur l'intérêt réciproque, tandis que les nôtres n'auraient pas cet avantage ; que l'armée russe, renforcée de tous les moyens de la Pologne, agissant offensivement, nous serions obligés de leur opposer la plus grande partie de nos forces et que sur la frontière de Bohême on se contenterait de s'observer mutuellement, tandis qu'ils auraient leur grande armée contre la France. Ils se flattent que cette circonstance leur gagnerait l'opinion de la plus grande partie de l'Allemagne. Le Hanovre serait d'abord occupé. Ils comptent sur la Hesse et même sur l'alliance avec le roi de Wurtemberg qu'ils croient être décidément dans leurs intérêts. Du reste, ils espèrent que les autres petits États de l'Allemagne voyant que le Congrès de Vienne n'a point eu de résultat, déjà grandement indisposés contre le gouvernement de leurs princes, sentant que la guerre actuelle doit décider si la Prusse ou l'Autriche sera l'arbitre de l'Allemagne, se tourneront plus facilement vers la puissance dont la Constitution est la plus libérale et répond le mieux à l'esprit du siècle. Le gouvernement prussien, qui travaille à cette Constitution, veut la publier et l'introduire au moment de la guerre.

« Quant à l'esprit de la Saxe, ils avouent que le militaire et la noblesse sont contre eux, mais ils comptent sur le peuple et les progrès de la Secte. Ils voient dans la guerre qui éclatera une lutte entre la démocratie et l'aristocratie et pensent que par la nature des choses la première doit être victorieuse.

Les modérés disent donc que cette guerre déciderait du sort de l'Allemagne entre la Prusse et l'Autriche, les Sectaires déterminés, qu'il serait possible que par des causes que les événements feraient naître et que l'on ne saurait calculer d'avance, tout fût bouleversé et ils prétendent avoir de nombreux partisans en Bavière (1). »

Le Congrès n'était ni un conclave secret des grandes puissances, comme les vainqueurs avaient d'abord voulu ; ni une assemblée publique de l'Europe — grandes et petites puissances — comme Talleyrand avait proposé. Moitié conclave secret, moitié assemblée publique, le Congrès s'embrouillait de plus en plus dans les malentendus et les contradictions, s'égarait de plus en plus en cherchant partout un point fixe introuvable. Le texte authentique et complet de la note autrichienne n'avait été connu que par quelques personnes appartenant toutes aux délégations des huit puissances signataires du Traité de Paris. Les autres n'avaient eu connaissance que du fond ; mais les autres — c'est-à-dire les délégations des petites puissances et les salons de Vienne — formaient autour des huit puissances signataires un milieu qui les jugeait et les poussait ; et qui toujours informé approximativement sur ce qui se passait dans le conclave, devenait de plus en plus impressionnable, nerveux, agité, aujourd'hui pessimiste, demain optimiste, tantôt avec raison, tantôt par erreur. C'était encore une complication, parce que ces courants d'opinion, faux et vrais, interféraient sur les travaux du Congrès. Ainsi, vers le milieu de décembre, l'opinion du Congrès était très pessimiste : on ne s'entendrait pas ni pour la Saxe ni pour la Pologne ; de tous les côtés on armait ; la guerre allait recommencer ! Mais Talleyrand, qui était à même de juger, n'était pas de cette opinion ; et le 15 décembre écrivait à Louis XVIII que les

(1) WEIL, I, p. 689.

choses étaient en train de s'arranger. Vers le commencement du mois, un changement important s'était produit : Castlereagh avait reçu de Londres l'ordre de s'opposer lui aussi, avec la France et l'Autriche, à la suppression de la Saxe. Il paraît que Louis XVIII avait agi à Paris sur lord Wellington, qui avait agi à Londres, où la politique de Castlereagh avait déjà été attaquée dans le Parlement par l'opposition. Quoi qu'il en soit, l'attitude de l'Angleterre avait changé ; et Talleyrand comptait profiter de ce changement en même temps que de l'effet produit par la note autrichienne pour briser, par une manœuvre décisive, l'entente entre les grandes Cours alliées et résoudre sans guerre la question capitale du Congrès. Il était sûr que le jour où l'Angleterre et l'Autriche s'entendraient avec la France pour opposer un front unique à la Prusse et à la Russie en Pologne et en Saxe, celles-ci reculeraient. La veille, le 14 décembre, il avait engagé le combat décisif. Il avait vu ce jour-là Metternich, qui lui avait offert de lui faire lire sa note tant discutée. Talleyrand lui avait répondu qu'il la connaissait ; mais qu'il désirait qu'il la lui communiquât officiellement. « Mon motif particulier pour tenir à une participation formelle, est que ce sera là la véritable date de la rupture de la coalition, » écrivait-il le 15 au roi. En effet si l'Autriche communiquait officiellement la note à la France, parce qu'elle savait que la France était favorable à sa thèse, elle venait solliciter l'appui de la France contre la Russie et la Prusse. Après une dernière hésitation, Metternich transmettait à Talleyrand sa note, en l'accompagnant d'un billet qui se terminait par cette phrase engageante : « Je me félicite de me trouver sur la même ligne que votre Cabinet, dans une question aussi belle à défendre. »

Une première fêlure dans la coalition, enfin ! Immédiatement Talleyrand y enfonça, à coups de marteau, un coin : une longue lettre qu'il écrivait le 19 à Met-

ternich, et qui est un des plus grands documents de l'histoire. Après avoir remercié au nom du roi de France le prince de Metternich de la communication de sa note, il expose l'attitude de la France dans la question de la Saxe. Metternich avait dans sa lettre envisagé la question surtout au point de vue allemand et des rapports austro-prussiens d'un coup d'aile Talleyrand soulève la question au plan européen, universel, philosophique.

« La France, écrit-il, n'a élevé, n'élèvera aucune prétention. Mais il lui restait à désirer que l'œuvre de la restitution s'accomplît pour toute l'Europe, comme pour elle, que partout et pour jamais l'esprit de révolte cessât, que tout droit légitime fût rendu sacré, et que toute ambition ou entreprise injuste trouvât et sa condamnation et un perpétuel obstacle dans une reconnaissance explicite, et dans une garantie formelle de ces mêmes principes, dont la Révolution n'a été qu'un long et funeste oubli. Ce désir de la France doit être celui de tout État européen, qui ne s'aveugle pas lui-même. Sans un tel ordre de choses, nul ne peut se croire un seul moment certain de son avenir. »

« Jamais but plus noble ne fut offert aux gouvernements de l'Europe. Jamais résultat ne fut si nécessaire, et jamais on ne put tant espérer de l'obtenir, qu'à l'époque où la Chrétienté tout entière était pour la première fois appelée à former un Congrès. »

« Peut-être l'aurait-on déjà complètement obtenu si, comme le roi l'avait espéré, le Congrès d'abord réuni eût, en posant les principes, fixé le but et tracé la seule route qui pût y conduire. Sans doute alors on n'aurait pas vu les puissances se faire un prétexte pour détruire ce qui ne peut avoir que la conservation pour fin. Certes, quand le traité du 30 mai a voulu que le dernier résultat des opérations du Congrès fût un équilibre réel et durable, il n'a pas entendu confondre dans une seule et même masse tous les territoires, et tous les peuples, pour les diviser ensuite selon de certaines proportions. »

« Il a voulu que toute dynastie légitime fût conservée ou rétablie, que tout droit légitime fût res-

pecté et que les territoires vacants, c'est-à-dire sans souverains, fussent distribués conformément aux principes de l'équilibre politique, ou, ce qui est la même chose, aux principes conservateurs des droits de chacun et du repos de tous. Ce serait d'ailleurs une erreur bien étrange que de considérer comme élément unique de l'équilibre, les quantités que les arithméticiens politiques dénombrent... »

« L'équilibre ne sera qu'un vain mot, si l'on fait abstraction non de cette force éphémère et trompeuse que les passions produisent, mais de la véritable force morale qui consiste dans la vertu. Or dans les rapports de peuple à peuple, la vertu première est la justice. »

« Pénétré de ces principes, le roi a prescrit, comme règle invariable, à ses ambassadeurs, de chercher avant tout ce qui est juste, de ne s'en écarter dans aucun cas, et par quelque considération que ce puisse être, de ne souscrire, de n'acquiescer à rien de ce qui y serait contraire, et, dans l'ordre des combinaisons légitimes, de s'attacher à celles qui peuvent le plus efficacement concourir à l'établissement et au maintien d'un véritable équilibre. »

« De toutes les questions qui doivent être traitées au Congrès, le roi aurait considéré comme la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, comme hors de comparaison avec toute autre, celle de Pologne, s'il lui eût été possible d'espérer... qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres... pût être rendu à son antique et complète indépendance. »

« Le partage qui le raya du nombre des nations fut le prélude, en partie la cause peut-être, jusqu'à un certain point l'exemple des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie ; mais lorsque la force des circonstances, l'emportant même sur les plus nobles et les plus généreuses dispositions des souverains auxquels les provinces autrefois polonaises sont soumises, eût réduit la question de Pologne à n'être qu'une simple affaire de partage et de limites que les trois puissances intéressées discuteraient entre elles, et à laquelle leurs traités antérieurs avaient rendu la France étrangère, il ne resterait à celle-ci... qu'à

désirer que vous fussiez satisfaits et à l'être elle-même, si vous l'étiez. La question de Pologne n'a pu avoir alors, non seulement pour la France mais pour l'Europe elle-même, cette prééminence qu'elle aurait eue dans la supposition ci-dessus, et la question de la Saxe est devenue la plus importante et la première de toutes, parce qu'il n'y en a aucune autre aujourd'hui, où les deux principes de la légitimité et de l'équilibre soient compromis à la fois, et à un aussi haut degré, qu'ils le sont par la disposition qu'on a prétendu faire de ce royaume. »

« Pour reconnaître cette disposition comme légitime, il faudrait tenir pour vrai que les rois peuvent être jugés ; qu'ils peuvent l'être par celui qui veut et peut s'emparer de leurs possessions ; qu'ils peuvent être condamnés sans avoir été entendus, sans avoir pu se défendre ; que dans leur condamnation sont nécessairement enveloppés leurs familles et leurs peuples ; que la confiscation, que les nations éclairées ont bannie de leur code, doit être consacrée au dix-neuvième siècle par le droit général de l'Europe, la confiscation d'un royaume étant sans doute moins odieuse que celle d'une simple chaumière ; que les peuples n'ont aucun droit distinct de ceux de leurs souverains, et peuvent être assimilés au bétail d'une métairie ; que la souveraineté se perd et s'acquiert par le seul fait de la conquête ; que les nations de l'Europe ne sont point unies entre elles par d'autres liens moraux que ceux qui les unissent aux insulaires de l'Océan austral ; qu'elles ne vivent entre elles que sous la loi de pure nature, et que ce qu'on nomme le droit public de l'Europe n'existe pas, attendu que, quoique les sociétés civiles, par toute la terre, soient entièrement ou en partie gouvernées par des coutumes, qui sont pour elles des lois, les coutumes qui se sont établies entre les nations de l'Europe, et qu'elles ont universellement, constamment et réciproquement observées depuis trois siècles, ne sont point une loi pour elles ; en un mot que tout est légitime à celui qui est le plus fort. Mais l'Europe, à qui ces doctrines ont causé tant de maux, à qui elles ont coûté tant de larmes et de sang, n'a que trop acheté le droit de les

détester et de les maudire. Elles inspirent une égale horreur à Vienne, à Pétersbourg, à Londres, à Paris, à Madrid, à Lisbonne. »

« La disposition que l'on a prétendu faire du royaume de Saxe, pernicieuse comme exemple, le serait encore par son influence sur l'équilibre général de l'Europe, équilibre qui consiste dans un rapport entre les forces d'agression et les forces de résistance réciproque, des divers corps politiques ; elle le blesserait de deux manières, l'une et l'autre très graves :

« 1^o En créant contre la Bohême une force d'agression très grande, et en menaçant ainsi la sûreté de l'Autriche entière, car la force particulière de résistance de la Bohême devrait être proportionnellement accrue, et ne pourrait l'être qu'aux dépens de la force générale de résistance de la monarchie autrichienne. Or la sûreté de l'Autriche importe trop à l'Europe pour ne pas exciter la sollicitude particulière du roi ;

« 2^o En créant au sein du corps germanique, et pour un de ses membres, une force d'agression hors de proportion avec la force de résistance de tous les autres ; ce qui, mettant ceux-ci dans un péril imminent et les forçant à chercher de l'appui au dehors, rendrait nulle la force de résistance que, dans le système général d'équilibre européen, le corps entier doit offrir, et qu'il ne peut avoir que par l'union intime de ses membres. La France peut dire avec vérité, comme l'Autriche, qu'elle ne nourrit contre la Prusse aucun sentiment de jalousie ou d'animosité ; et que c'est précisément parce qu'elle lui porte un véritable intérêt, qu'elle ne peut souhaiter de la voir obtenir les avantages apparents, qui, acquis par l'injustice et dangereux pour l'Europe, deviendraient à elle-même tôt ou tard funestes. Que la Prusse acquière tout ce qu'elle peut légitimement obtenir ; non seulement la France ne s'y opposera pas, mais elle sera la première à y applaudir. Qu'il ne soit plus question de ce que le roi de Prusse cédera de la Saxe au roi de Saxe, ce qui est un renversement de toute idée de justice et de raison ; mais si l'on demande ce que le roi de Saxe cédera de la Saxe au roi de Prusse, et si, pour rendre

plus complètement à la Prusse une existence égale à celle qu'elle avait en 1805, des cessions de la part du roi de Saxe sont nécessaires, le roi de France sera le premier à engager ce prince à faire celles que peuvent permettre l'intérêt de l'Autriche et l'intérêt de l'Allemagne lesquelles forment en ce point l'intérêt général de l'Europe. Votre Altesse me semble en avoir indiqué la juste mesure, dans le tableau qui était joint à sa note.

« Sa Majesté chrétienne, invariablement décidée à ne pas sanctionner, même par son silence, l'exécution de projets formés contre le roi et le royaume de Saxe, mais aimant à croire que ces projets sont le fruit de quelque erreur ou illusion, qu'un examen plus attentif fera disparaître ; plein de confiance dans la droiture personnelle et les sentiments de S. M. le roi de Prusse, qui a aussi connu le malheur ; sachant tout ce que l'influence de S. M. l'empereur de Russie peut faire et tout ce qu'on est en droit d'attendre de toutes les nobles qualités qui le distinguent ; persuadé enfin qu'il ne faut jamais désespérer d'une cause juste, n'a point désespéré de celle de la Saxe. Elle en désespère moins encore en apprenant que S. M. l'empereur d'Autriche, par une détermination digne de lui, en a pris hautement la défense, et déclare qu'elle ne l'abandonnera jamais. »

Politique ou philosophie? Les deux choses fondues ensemble : là est l'incomparable originalité de ce document. Gentz a défini cette lettre « pièce extrêmement remarquable, composée avec autant de chaleur que de force et de noblesse, renfermant de grandes vérités et des aperçus frappants ». De grandes vérités — Gentz a raison : deux grandes vérités surtout, que le dix-neuvième siècle a de plus en plus méconnues. La première est qu'un système d'États comme l'Europe ne peut vivre en paix, que si le système est régi par des principes, respectés par les plus puissants, même quand ils pourraient les violer avec un avantage immédiat. La seconde est que ces principes, bien qu'en eux-mêmes limités et réversibles, sont des choses

sacrées, parce qu'ils sont des cristallisations rationnelles d'un sentiment profond de justice et d'humanité, qui seul est assez puissant pour enrayer les plus dangereux abus de la force. C'est ce que Talleyrand entend, en parlant de la vertu. Malheur à l'époque qui profite de leur limitation et réversibilité pour les fausser et les faire servir comme justification de la force et de ses abus ! L'âme profonde du droit des gens du dix-huitième siècle, qui n'était pas juridique mais morale et presque religieuse, apparût dans toute sa splendeur et sa profondeur. Un peu confuse et hésitante dans la plupart des écrivains antérieurs, elle se révèle à elle-même, en passant à travers le grand esprit de Talleyrand.

Quelques jours plus tard, Castlereagh fit une visite à Talleyrand qui profita de l'occasion pour lui faire lire la grande lettre à Metternich. « Il la lut très posément, écrit-il à Louis XVIII, il la lut en entier, et me la rendit sans proférer un mot, soit pour approuver, soit pour contredire. »

Græcum est, non potest legi. Castlereagh n'y avait rien compris. Mais il n'était pas venu pour faire de la grande philosophie politique avec son ami ; il était venu lui proposer de créer une nouvelle commission pour vérifier les calculs de l'Autriche et de la Prusse sur la population de la Saxe. Talleyrand approuva son projet, mais en profita tout de suite pour attaquer l'Anglais dans les dernières perplexités et hésitations, où il se retranchait. Voici ce qu'il écrivait au roi le 28 décembre :

« Je lui dis que je n'avais contre cela aucune objection à faire ; mais que si nous procédions pour cet objet comme nous avons fait jusqu'à présent pour tant d'autres, allant au hasard, sans principes et sans règles, nous n'arriverions à aucun résultat ; qu'il fallait donc commencer par poser des principes ; qu'avant de vérifier des calculs, il fallait reconnaître le droit du roi de Saxe ; que nous pouvions faire à ce sujet,

lui, M. de Metternich et moi, une petite convention. « Une convention ? reprit-il. C'est donc une « alliance que vous proposez ? — Cette convention, « lui dis-je, peut bien se faire sans alliance ; mais ce « sera une alliance, si vous le voulez ; pour moi, je n'y « ai aucune répugnance. — Mais une alliance sup- « pose la guerre, ou peut y mener ; et nous devons tout « faire pour éviter la guerre. — Je pense comme « vous ; il faut tout faire, excepté de sacrifier l'hon- « neur, la justice et l'avenir de l'Europe. — La « guerre, répliqua-t-il, serait vue chez nous de mauvais « œil. — La guerre serait populaire chez vous si « vous lui donniez un grand but, un but véritablement « européen. — Quel serait ce but ? — Le réta- « blissement de la Pologne. » Il ne repoussa pas cette idée et se contenta de répondre : « Pas encore. » Du reste je n'avais pas fait prendre ce ton à la conversation, que pour le sonder et savoir à quoi, dans une supposition donnée, il serait disposé. « Que ce soit, « lui dis-je, par une convention, ou par des notes, ou « par un protocole signé de vous, de M. de Metternich « et de moi, que nous reconnaissons les droits du roi « de Saxe, la forme m'est indifférente ; c'est la chose « seule qui m'importe. — L'Autriche, répondit-il, a « reconnu officiellement les droits du roi de Saxe ; « vous les avez aussi reconnus *officiellement* ; moi je « les reconnais *hautement*. La différence entre nous « est-elle donc si grande qu'elle exige un acte tel que « vous le demandez ? »

La résistance de l'Anglais fléchissait. Mais Alexandre qui avait deviné la manœuvre de Talleyrand, y opposa brusquement, par surprise, dans les derniers jours de décembre, une suprême tentative de rétablir l'union des Alliés. Sur son initiative, le 29 décembre, les représentants des quatre Cours, Razoumoffsky, Metternich, Hardenberg et Castlereagh, se réunissaient pour trouver seuls, sans intervention de la France et du Congrès, la solution définitive aux deux insolubles problèmes : Saxe et Pologne. Dans la première réunion on n'arriva à aucune conclusion. Le 30 enfin, Razou-

moffsky se décida à abattre son jeu en dévoilant les intentions définitives d'Alexandre. La Russie demandait le duché de Varsovie en entier, à l'exception des anciens palatinats de Gnesen et de Posen et des anciens districts de la Prusse occidentale, le tout montant à 850 000 âmes que la Russie consentait à rendre à la Prusse; et d'un petit terrain sur la rive droite de la Vistule, dans lequel se trouvaient les salines de Wieliczka, qu'elle consentait à rendre à l'Autriche avec le cercle de Tarnopol — 400 000 âmes — cédé par l'Autriche en 1809. Cracovie et Thorn seraient déclarées villes libres et indépendantes. Pour la Saxe, Alexandre, qui dans les derniers temps avait un peu oscillé et s'était montré prêt à une transaction, revenait brusquement à sa première idée : anéantissement du royaume et incorporation totale à la Prusse. La Russie proposait d'indemniser le roi de Saxe par un État de 700 000 âmes sur la rive gauche du Rhin : le duché du Luxembourg, des fragments de l'archevêché de Trèves et de Cologne, avec Bonn et les abbayes de Prunyn, Stavelot et Malmédy.

Les Prussiens, qui s'étaient tant fâchés pour la dernière proposition de l'Autriche, furent ravis cette fois. Satisfaite et mécontente en même temps, l'Autriche accepta pour la Pologne, mais repoussa une fois encore pour la Saxe. Mais il était écrit que les quatre ne s'entendraient jamais : celui qui se fâcha cette fois, soit pour la Pologne, soit pour la Saxe, fut Castlereagh. Le plénipotentiaire russe avait-il été cassant et hautain? L'obstination d'Alexandre avait-elle fini par lasser sa patience? Ce qui est certain, c'est que le jour même il alla voir Talleyrand, se plaignit de la Russie avec emportement, protesta que la Russie voulait imposer la loi et que l'Angleterre ne la recevrait de personne. Talleyrand profita de cette colère pour reparler d'un accord entre l'Angleterre, la France, l'Autriche. Castlereagh s'anima encore davantage; admit la nécessité de faire quelque chose et finit par

proposer de mettre sur le papier, noir sur blanc, un projet de convention. Il revint en effet avec son papier ; Talleyrand sauta sur l'occasion, lut le projet, le retoucha, proposa quelques modifications : le texte définitif établi, il le communiqua à Metternich. Bref, le 3 janvier 1815, les trois puissances signaient un traité ultra-secret et s'engageaient :

« a agir de concert avec le plus parfait désintéressement et la plus complète bonne foi, pour faire qu'en exécution du traité de Paris, les arrangements qui doivent en compléter les dispositions soient effectués de la manière la plus conforme qu'il sera possible au véritable esprit du traité ».

Il s'agissait donc de défendre le traité du 30 mai 1814 contre un de ses pères ; et par tous les moyens qui seraient nécessaires, la guerre incluse. Le traité envisageait dans une suite d'articles très détaillés l'éventualité d'une guerre faite ensemble par les trois puissances pour la défense du traité du 30 mai. C'est la preuve décisive que le traité du 30 mai était la pierre angulaire du nouveau système européen, que Vienne essayait de bâtir. L'Angleterre et l'Autriche le reconnaissaient maintenant : l'Europe ne se sauverait que si elle réussissait à achever à Vienne l'effort décisif qu'elle avait accompli à Paris, en mai 1814.

XV

LES PREMIÈRES SOLUTIONS : POLOGNE ET SAXE

La guerre, alors? Tout au contraire! Le traité avait été signé le 3 janvier; le jour même Metternich déclara, dans la réunion des quatre puissances, que l'empereur d'Autriche était disposé à discuter les propositions du czar (1). Neuf jours plus tard, le 12 janvier, Castlereagh demanda l'insertion au protocole d'une note, dans laquelle l'Angleterre déclarait se désister de son opposition aux plans polonais d'Alexandre, puisque Berlin et Vienne les avaient acceptés, mais à la condition que les trois Cours s'engageraient à donner à leurs sujets « un système d'administration dont les formes soient à la fois conciliantes et en rapport avec le génie du peuple » (2).

L'Angleterre avait capitulé : la condition posée par l'Angleterre ne gênait point Alexandre, puisqu'il voulait donner au futur royaume de Pologne une Constitution représentative. Le héros avait disparu, mais le joueur avait gagné la partie.

A peine l'alliance est conclue, au lieu de résister avec plus d'énergie aux ambitions moscovites, l'Autriche et l'Angleterre cèdent, et Alexandre obtient presque tout ce qu'il réclamait en vain depuis quatre

(1) D'ANGE BERG, p. 1874.

(2) ID., p. 1796.

mois. Comment expliquer ce paradoxe, auquel les historiens du Congrès ont prêté si peu d'attention? Pour capituler, fallait-il faire une Triple-Alliance? Castlereagh et Metternich, c'est-à-dire, François I^{er} dont Metternich exécutait les volontés, préféraient tous les deux la plus mauvaise des paix à la guerre. Ni l'un ni l'autre n'avait jamais songé sérieusement à faire la guerre pour quelques fragments du duché de Varsovie. Comme Talleyrand l'avait dit à Castlereagh, l'Europe n'aurait pu reprendre les armes que pour reconstituer l'ancienne Pologne; ce qui signifiait rien moins que refouler la Russie dans l'isolement presque asiatique d'où elle était sortie depuis vingt ans; l'expulser de l'Europe juste au moment où son intervention un peu inattendue et énigmatique venait de rendre possible le rétablissement du système européen, détruit par la Révolution. Ni l'Angleterre, ni l'Autriche ne voulaient cette aventure. Mais alors contre qui et pourquoi le traité du 3 janvier avait-il été conclu? Contre les ambitions de la future Moscovie, agrandie du duché de Varsovie. Dans les milieux anglais et autrichiens on redoutait dans le futur roi de Pologne rien moins qu'un second Napoléon. Le 3 janvier, l'alliance signée, on était plus tranquille à la Hofburg et à l'ambassade d'Angleterre : l'Autriche et l'Angleterre ne seraient plus seules si la Russie voulait abuser de sa force; on pouvait donc satisfaire ses demandes sans trop de risques et sortir le Congrès de l'impasse polonaise. Car c'était une impasse : on avait compris qu'Alexandre était prêt à courir tous les risques, plutôt que renoncer au duché de Varsovie.

Mais toutes ces craintes étaient imaginaires : l'histoire du dix-neuvième siècle l'a démontré. Elle va donner raison à Pozzo di Borgo, qui avait jugé le royaume de Pologne une chimère, le même souverain ne pouvant pas être à la fois autocrate en Russie et roi constitutionnel en Pologne. Elle va donner raison aussi au gouvernement prussien, qui avait toujours

pensé que l'annexion du duché de Varsovie aurait plutôt affaibli la Russie. Le royaume de Pologne ne survivra que quelques années à son créateur ; et c'est dans le saillant polonais du duché de Varsovie que l'Autriche et l'Allemagne, en l'attaquant des deux côtés, porteront, dans la guerre mondiale, le coup mortel à l'empire des czars. Aucune des catastrophes que Castlereagh avait annoncées comme conséquence de l'annexion polonaise ne s'est vérifiée.

L'Europe avait perdu quatre mois à Vienne à cause d'une hallucination du gouvernement anglais et de la Cour de Vienne, résidu de la grande peur. Il ne faut pas s'en étonner : la vie serait simple et facile si l'humanité n'avait à lutter que contre des dangers réels. Le grand tourment et la grande épreuve de la vie sont les craintes chimériques, qui entourent, obsèdent, aveuglent, précipitent dans les voies de la perdition les simples mortels comme les rois et les empereurs. La Cour de Vienne et le gouvernement anglais avaient été victimes d'un de ces dangers imaginaires.

Pour Talleyrand le traité signifiait la fin de l'exclusive que les quatre Cours alliées avaient opposée jusqu'alors à la France. « La coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours, » écrivait-il à Louis XVIII le 4 janvier (1). L'Autriche et l'Angleterre ne pourraient plus agir dans le Congrès qu'après s'être mises d'accord avec la France. En effet, le 3 janvier, le jour même où le traité avait été signé, Metternich proposait dans la séance des quatre Cours alliées d'admettre Talleyrand aux séances futures. Mais Talleyrand espérait davantage : il voyait déjà la France à la tête d'une espèce de coalition de grands et de petits États, dans le rôle de champion européen de la légitimité et du droit des gens, contre les incartades révolutionnaires de la Prusse et de la Russie. Il ne reculait même pas devant l'idée que l'alliance pût aboutir à une guerre,

(1) TALLEYRAND, *Correspondance inédite*, p. 209.

dont le but serait la reconstitution définitive du système européen : une guerre qui réhabiliterait la France aux yeux de l'Europe, en lui faisant jouer le rôle qui jusqu'alors avait été joué, un peu confusément et avec beaucoup de contradictions, par Alexandre (1).

Le traité était secret. Hardenberg, Capo d'Istria, Humboldt étaient venus le 3 janvier à la séance des quatre Cours alliées sans aucun soupçon de ce qui s'était passé ce jour-là, Ainsi leur surprise avait été grande, et leur opposition vive, quand Metternich avait proposé d'admettre Talleyrand. Il paraît qu'on n'avait pris, ce jour-là, aucune décision. Mais dans la séance du 9, Castlereagh présenta un mémorandum, où il était dit :

« Mon opinion est que le ministre de France soit invité à assister aux délibérations relatives à la reconstruction des monarchies autrichienne et prussienne (2). »

Cette fois la proposition fut acceptée et, le jour même, les cinq puissances tinrent une séance. Sans connaître l'alliance, tout le monde avait compris que la France, l'Autriche et l'Angleterre avaient fait un accord contre la Prusse et la Russie. Le bruit d'ailleurs en circulait depuis le commencement de décembre (3). Maintenant ce n'était plus un bruit indécis, mais un fait réalisé, visible à tous, qui changeait profondément l'aspect du Congrès. La satisfaction

(1) *Correspondance inédite*, pp. 209-213.

(2) D'ANGE BERG, p. 1882.

(3) Dans une lettre du 21 décembre, le cardinal Consalvi (*Corrispondenza Pacca-Consalvi*, p. 151) annonçait à Rome comme probable l'action des trois Puissances. Et il ajoute : « Les discordes des Alliés, provoquées par les réclamations de la Russie et de la Prusse, ont été la grande chance de la France. Sans ces discordes le rôle de la France au Congrès aurait été nul. »

donnée à la Russie le changea encore plus profondément. Alexandre avait été trop content d'avoir obtenu ce qu'il demandait, pour ne pas se montrer conciliant : étant lui-même disposé à transiger pour la Saxe, la Prusse devait, elle aussi, tôt ou tard, devenir moins exigeante. Toutefois, il fallut surmonter encore des difficultés considérables. Dans la conférence du 12 janvier, les Prussiens demandèrent une dernière fois toute la Saxe. Cette fois la France, l'Angleterre, l'Autriche s'y opposèrent, et l'Angleterre et l'Autriche travaillèrent pendant deux semaines à préparer, d'accord avec la France, un contre-projet. Comme Alexandre soutenait maintenant plus mollement la Prusse, les Prussiens auraient dû bien vite céder, si les trois Alliés avaient été unis. Mais Castlereagh voulait aller dans les concessions à la Prusse beaucoup plus loin que l'Autriche et la France ; et Torgau finit par devenir une grosse difficulté. « Ville sans importance, » affirmait Castlereagh. « Place de guerre qui à elle seule méritait une nouvelle guerre. » répondaient les chefs de l'armée autrichienne. Enfin, le 29 janvier, le contre-projet austro-anglais fut remis aux Prussiens : il offrait à la Prusse 800 000 sujets en Saxe, 1 400 000 sur le Rhin, ce qui, ajouté au reste, ferait de la Prusse un pays de 10 millions d'âmes. Mais les Prussiens ne furent pas satisfaits et ils réclamèrent encore Leipzig. Le marchandage recommença, plus âpre que jamais.

L'activité du Congrès augmentait de semaine en semaine ; à l'exception de la Commission pour les affaires d'Allemagne, toujours en panne, les autres Commissions ne dormaient point, et leur nombre augmentait. Des questions secondaires, mais non sans importance, comme l'abolition de la traite des noirs, la police des fleuves et des rivières, en même temps que les réclamations les plus différentes qu'on lui adressait de tous les coins de l'Europe, comme s'il était le *restitutor orbis*, occupaient de plus en plus le

Congrès. Il avait même nommé un Comité de préséance pour régler le cérémonial diplomatique, bouleversé lui aussi par la Révolution. On travaillait beaucoup, mais on concluait très peu, surtout dans les grandes affaires. Entre le 14 novembre et le 16 janvier, le Comité chargé des affaires de la Suisse avait tenu dix séances. Il avait pris connaissance d'un grand nombre de réclamations et de notes ; il avait écouté beaucoup de délégations venues le documenter sur les affaires intérieures de la Suisse ; il s'était même enfoncé dans la jungle : les questions des confins entre les cantons. Mais de cette riche documentation le Comité n'avait encore tiré aucune conclusion définitive, sauf deux délibérations importantes prises le 10 décembre, au cours de la cinquième séance. La première délibération adopta la thèse russe de la note du 16 novembre et reconnut l'intégrité des dix-neuf cantons de l'acte de médiation, comme la base sur laquelle on reconstruirait la Suisse. Une question de principe, vitale pour la Suisse, était ainsi résolue ; les légitimités en parchemin mises en avant par l'aristocratie de Berne étaient enterrées dans les archives, et les légitimités vivantes qui se formaient en sein de la Suisse nouvelle, appelées à en recueillir la succession. Dans la même séance, le plénipotentiaire de l'Autriche ayant déclaré que la Cour était prête à restituer la Valtelline à la Suisse, on avait invité la légation suisse et les députés des Grisons et de la Valtelline à se présenter devant le Comité, pour lui donner les éclaircissements sur la manière d'incorporer la Valtelline à la Confédération suisse.

En Italie non plus, le Congrès ne se décidait à rien : ni à expulser Murat, ni à le reconnaître ; ni à rendre Parme aux Bourbons ni à y installer Marie-Louise ; ni à accepter en Toscane l'ancien grand-duc ni à le chasser. Le légat du pape continuait à faire sa cour à tout le monde, sans rien obtenir de personne, comme tous les autres représentants officieux et

officiels des petits États italiens : Neri Corsini, qui représentait le grand-duc de Toscane ; le comte Ferdinand Marescalchi, ancien représentant du royaume d'Italie à Paris, que Marie-Louise avait chargé de s'occuper de ses intérêts ; le comte Antoine Aldini qu'Élise Baciocchi avait chargé de sauver la principauté de Lucques à n'importe quel prix, même en la livrant totalement aux vainqueurs. Le représentant du Piémont ne réussissait pas à obtenir l'agrandissement territorial désiré par son souverain, et le cardinal Consalvi continuait à geindre. Le Congrès lui donnait, vraiment, trop de chagrin ! Après les Légations, après la princesse de Talleyrand, voici le Comité des préséances, chargé d'enterrer l'étiquette diplomatique de l'Ancien Régime, morte au milieu de la Révolution, et d'établir une étiquette nouvelle, conforme à l'esprit de l'époque. Le Comité avait imaginé un système beaucoup plus simple et beaucoup plus démocratique que le système de l'Ancien Régime. Les souverainetés étaient hiérarchisées en trois classes : la première, la supérieure, qui avait la préséance sur les deux autres, comprenait les empereurs et les rois, tous égaux entre eux quelle que fût l'étendue de leurs États. La seconde, qui avait la préséance sur la troisième, comprenait les princes, les grands-ducs, la république suisse et la république américaine. La troisième et dernière classe comprenait les ducs. Dans chaque classe, la préséance serait réglée selon l'ancienneté, chaque représentant prenant rang d'après la date de la présentation des lettres de créances. C'était une espèce de standardisation arithmétique de tout le système, infiniment compliqué et litigieux, des hiérarchies de l'Ancien Régime. Elle avait l'avantage d'être simple, claire et exclusive de controverses.

La Commission avait décidé d'inscrire le pape dans la première classe, en compagnie des rois et des empereurs. La décision avait rempli de joie le cardinal légat. Mais la Commission avait soumis à la règle de

l'ancienneté aussi les légats pontificaux, qui sous l'Ancien Régime avaient le droit de passer toujours les premiers. Profondément affligé par cette décision, le cardinal Consalvi, depuis le mois de décembre, se démenait de toutes ses forces pour reconquérir au Saint-Siège l'ancien privilège. Talleyrand s'était empressé de l'aider ; et il avait été facile de gagner les puissances catholiques : Espagne, Portugal, Autriche. Il avait été plus laborieux de convaincre la Prusse et la Russie, mais tous les efforts avaient échoué avec Castlereagh. Castlereagh avait déclaré que l'Angleterre, comme puissance protestante, ne pouvait pas reconnaître en principe la préséance du légat pontifical, tout en étant disposée à la reconnaître en fait. Au début de janvier, toute la question était en panne sur cette opposition ; et le cardinal Consalvi en était désespéré (1).

C'était la tragédie d'un pouvoir dont le prestige avait survécu à la puissance. Si dans l'anarchie de la Révolution le pape avait refusé de sacrer Napoléon ; s'il avait enduré, pour avoir déclaré l'Empire un pouvoir illégitime, les persécutions qui le frappèrent plus tard pour avoir lancé ses foudres contre les spoliateurs de Saint-Pierre, il aurait été le chef spirituel du Congrès. Mais le pape, pendant l'anarchie de la Révolution, s'était prêté, sans y réussir d'ailleurs, à tenter de légitimer la force, et son légat n'était plus au Congrès que le conservateur du musée archéologique où les derniers vestiges de la grandeur médiévale de la papauté étaient recueillis. Quand la papauté était diminuée à tel point, que pouvaient faire ou espérer les autres États italiens ? Les conséquences de Cherasco et de Campo-Formio se faisaient sentir de plus en plus. L'Italie n'avait ni défendu l'Ancien

(1) Sur cette question voir la lettre XIII (pp. 155 et suiv.) et la lettre XX (pp. 192 et suiv.) du cardinal Consalvi au cardinal Pacca, in RINIERI, *Corrispondenza inedita Consalvi-Pacca*. Torino, 1903.

Régime, ni lutté pour la Révolution ; elle avait subi et cherché d'exploiter la Révolution, sans accepter aucun de ses principes et de ses idées, en la détestant : et à la fin, elle l'avait laissée tomber sans rien faire, soit pour la défendre, soit pour l'abattre. Absente du grand drame, elle n'avait rien à dire et à faire à Vienne. Ses classes dirigeantes se bornaient à espérer que l'Autriche leur donnerait un ordre régulier, exempt d'arbitraire et de violence (1).

En somme, on continuait à dîner, à souper, à danser, à faire la cour aux belles dames, et on ne concluait rien. Tout à coup la suite des spectacles et cérémonies qui tâchaient d'animer cette stagnation, fut interrompue par une messe funèbre, et quelle messe ! Talleyrand en avait eu l'idée, pour le 21 janvier, vingt-deuxième anniversaire de l'exécution de Louis XVI. Invités par l'ambassade de France, tous les souverains et toute la noblesse de l'Europe présente à Vienne se rendirent à l'église de Saint-Étienne prier pour l'âme de leur frère malheureux, et remercier Dieu de ne pas avoir partagé son sort. Alexandre seul, toujours à l'opposition, avait blâmé cette idée de Talleyrand, comme une provocation antirévolutionnaire. Les autres étaient venus en foule, avaient pleuré à l'éloquent discours de l'abbé de Zaignelins et à la musique de Neukomm ; mais avaient-ils su tirer de la cérémonie la « grande leçon », que Talleyrand espérait (2) ? Cela est plus douteux. Talleyrand lui-même ne pouvait encore pénétrer totalement le mystère de ce tragique destin royal ; nous seuls le pouvons aujourd'hui. Louis XVI avait été victime de la grande peur, qui s'était emparée de son peuple, le jour où la loi, rongée par la vétusté, était tombée en France ; ses frères qui priaient pour le repos de son âme, seraient encore rois,

(1) Sur la popularité de l'Autriche parmi les hautes classes de l'Italie en 1814, cf. BIANCHI, *La diplomazia europea in Italia*. Torino, 1861, I, p. 76.

(2) *Correspondance inédite*, p. 236.

empereurs et princes s'ils réussissaient à libérer le monde de la grande peur ; mais malheur à eux, à tous ceux qui leur succéderaient, et à leurs peuples, si de nouveau la grande peur revenait !

Dans la seconde moitié de janvier, un accident arracha la question de la Saxe à l'enlèvement. Cet accident fut le rappel à Londres de Castlereagh et son remplacement à Vienne par Wellington. A Londres, on n'était pas satisfait de Castlereagh, même dans son parti et dans le gouvernement auquel il appartenait. On jugeait sa politique faible, irrésolue et confuse. L'opposition l'attaquait avec vigueur. Il paraît qu'à Paris Louis XVIII avait agi sur Wellington dans le même sens, et que Wellington avait conseillé le gouvernement de Londres de rappeler son plénipotentiaire. On justifia le rappel par l'ouverture du Parlement : Castlereagh devait y assister comme ministre ! Mais Castlereagh ne voulut rentrer à Londres les mains vides, et fit un suprême effort pour régler au moins la question de la Saxe avant de quitter Vienne. Jour et nuit, il travailla avec l'empereur de Russie, le roi de Prusse, Metternich, Hardenberg et Talleyrand ; et il réussit enfin, le 6 février, à s'entendre avec Hardenberg pour un règlement définitif. La Saxe était partagée en deux moitiés à peu près égales. La partie la plus peuplée restait au roi : 1 200 000 sujets avec Dresde, Leipzig, Bautzen et toute la lisière le long de la Bohême. La partie qui serait transférée à la Prusse était un peu plus étendue, mais moins riche et importante : pour consoler la Prusse de ne pas avoir reçu Leipzig, Alexandre consentit à lui rendre Thorn avec son rayon. Cracovie seule serait ville libre. Mais cette décision n'était pas exécutive ; il fallait encore le consentement du roi de Saxe. Un acte de force, même accompli par toute l'Europe, n'était pas capable de créer la souveraineté ! Pour sauver le principe, Metternich, Wellington, Talleyrand iraient à Presbourg, comme représentants de l'Europe, déposer aux pieds

du roi de Saxe la prière du Congrès, qu'il voulût consentir à la paix générale certains sacrifices.

Dans la seconde moitié de février les cinq grandes puissances s'étaient à la fin mises d'accord sur la Saxe et la Pologne. Tout le reste — Allemagne, Italie, Suisse — restait en l'air. Comme le Congrès palabrait depuis cinq mois, le résultat était maigre. Faut-il faire chorus avec le dix-neuvième siècle et incriminer une fois encore le Congrès? Il est évident que Napoléon faisait ses traités plus vite : en trois semaines, par exemple, il a bâclé le traité de Presbourg. Vingt semaines pour reconnaître à l'empereur de Russie le territoire qu'il possédait déjà, et pour décider si le petit royaume de Saxe serait supprimé ou divisé en deux, c'est trop, paraît-il. Passe encore pour la Pologne : le gouvernement de Londres et la Cour de Vienne avaient été victimes d'une fausse peur. Mais la Saxe, un petit État de 2 millions d'habitants! Est-il concevable que les cinq plus grandes puissances de l'Europe se soient menacées de la guerre pour ce petit territoire? Oui, oui, nous l'avons vu : ce qui était en jeu dans la Saxe, c'était un principe du droit des gens du dix-huitième siècle : le principe qui avait été la pierre angulaire du système européen avant la Révolution, qui devait la redevenir dans le système nouveau : que la souveraineté ne s'acquiert pas par la conquête, mais seulement par la cession. Si les grandes puissances de l'Europe, profitant de leur force, avaient violé dans la personne d'un petit souverain comme le roi de Saxe le principe, elles auraient démoli la base de l'édifice qu'elles construisaient, avant d'avoir achevé le toit ; elles auraient ouvert dans le nouveau système une brèche, petite en apparence, mais qui aurait suffi à le disloquer complètement. C'était la thèse de Talleyrand. Mais si cette thèse était vraie, comment expliquer que le Congrès, qui avait appliqué sans aucune difficulté ce principe à des territoires plus importants — tous les territoires qu'on avait rendus

sans discussion aux anciens souverains dépouillés *manu militari* par la Révolution, se soit buté sur cette dernière application du principe, en réalité d'une petite importance?

Principes et convenances : c'est toujours la même tragédie. Les grands personnages du Congrès sont des hommes du dix-huitième siècle. Ils comprennent le droit des gens selon l'esprit de l'Ancien Régime, qui l'avait conçu : comme un corps de règles de sagesse, que chaque homme d'État éclairé doit suivre, parce que, en appliquant ces règles, il servira l'intérêt de son pays, en l'harmonisant avec celui des autres. La plupart ont été plus ou moins touchés par la vague d'enthousiasme un peu mystique qui, dans le printemps de 1814, avait vu dans la restauration du droit public du dix-huitième siècle les arrhes d'une bienheureuse palingénésie de l'Europe. Mais tous ont vécu vingt-cinq ans dans un chaos, où les abus de la force se sont multipliés. Ils sont venus à Vienne pour reconstituer en même temps le système européen et leurs États qui doivent en faire partie : double tâche, harmonique dans l'ensemble, facilement contradictoire dans les détails. Ils ont toujours peur que la force puisse remporter à leur détriment encore un dernier succès ; que les principes du droit des gens servent aux autres pour nuire à leurs intérêts ; de se voir trompés, à la fin, par ceux avec qui ils veulent reconstruire l'Europe, et sacrifiés sous prétexte de sauver la paix et l'équilibre du monde. La Saxe, un petit territoire, un minuscule État sans importance, mettant aux prises les principes et les convenances également surexcités par la méfiance et l'universelle incertitude, peut suffire à mettre en danger toute l'œuvre du Congrès, toute la reconstruction du système européen. Il n'y a qu'un homme, chez qui la vision du problème universel, qui conditionne tous les intérêts particuliers, soit claire, précise, inébranlable : c'est Talleyrand. De là le rôle immense qu'il a

joué. Il est le mégaphone, le haut parleur de la conscience occulte du Congrès, qui dit haut, clair et précis, ce que les autres pensent confusément, et en hésitant. Mais maintenant il est seul, parce que Alexandre, qui l'avait tant aidé à Paris en 1814, a fait défection. Il lui faudra trouver un autre collaborateur.

Mais tandis que le Congrès dansait, l'Europe avait faim et froid, l'Europe tremblait sous la menace du choléra ; l'Europe se ruinait et s'énervait dans le provisoire de l'occupation militaire. L'intolérable présent et l'incertitude de l'avenir multipliaient et associaient les mécontentements opposés : ceux qui regrettaient Napoléon et les despotismes révolutionnaires dont ils avaient vécu, ceux qui espéraient le rétablissement de l'Ancien Régime, et ceux qui réclamaient aux rois les libertés promises par la Révolution. Lenteurs justifiées et lenteurs inexcusables, elles scandalisaient également l'Europe, incapable de distinguer. Tout état provisoire qui se prolonge trop, finit par se précipiter : l'irrésolution du Congrès ne pouvait, à la longue, aboutir qu'à une catastrophe. Plus ou moins tout le monde le sentait et tout le monde protestait contre le Congrès. Gentz a été le porte-voix violent de cette opposition universelle, en même temps justifiée et injuste.

Le Congrès aurait dû faire un grand effort sur lui-même pour s'arracher à son inertie. Mais il semblait ne trouver nulle part le point d'appui pour faire cet effort. Le règlement de la question de Saxe avait éliminé le principal obstacle à la réorganisation de l'Allemagne ; mais la Commission pour les affaires d'Allemagne ne reprenait pas ses séances. Imposition des Cours allemandes les plus puissantes, elle ne représentait pas l'Allemagne et n'avait pas l'autorité de la reconstituer malgré elle. Pour Naples, Talleyrand se serait contenté que le Congrès déclarât reconnaître Ferdinand IV roi et que toutes les puissances s'engageassent à ne rien faire contre son droit. Après la

Triple-Alliance du 3 janvier, la Cour de Vienne sentait de plus en plus difficile de soutenir Murat contre la Cour de Paris, et se détachait lentement de son allié. En février, elle avait commencé à amasser dans la vallée du Pô une armée de plus de 100 000 hommes, qui ne pouvait servir qu'en cas de rupture avec la Cour de Naples. Talleyrand d'ailleurs, depuis la conclusion du traité du 3 janvier, travaillait contre Murat avec un redoublement d'énergie. Mais la Cour de Vienne était toujours gênée par son traité d'alliance de l'année précédente, et elle avait peur de la guerre : Metternich continuait à se dérober, et rien n'était décidé. Castlereagh était parti et Wellington était arrivé : un moment, Talleyrand espéra que Wellington l'aiderait mieux que son prédécesseur à vaincre la résistance de la Cour de Vienne. Nouvelle déception : Wellington, tout en ne montrant aucune sympathie pour Murat, déclara que l'Angleterre avait ratifié le traité conclu par l'Autriche avec le roi de Naples et qu'elle ne pouvait se rétracter. Il ne dissimula même pas que l'Angleterre ne voyait pas d'un œil favorable la réunion des deux couronnes — Sicile et Naples — sur la même tête. Talleyrand constata une fois encore que les Anglais ne comprenaient rien à la question de la légitimité du pouvoir, probablement parce qu'ils se croyaient toujours au Bengale ou au Nepal. Seule nouveauté dans les affaires d'Italie : dans la onzième séance du Comité pour les affaires de la Suisse, le plénipotentiaire de l'Autriche demanda que la question de la Valtelline fût réservée. La Cour de Vienne changeait d'opinion, et pensait d'annexer la Valtelline à la Lombardie.

Le Congrès retombait lourdement sur lui-même et dans sa passivité. Au commencement de mars, Talleyrand, Wellington, Metternich partirent pour Presbourg prier le roi de Saxe de bien vouloir consentir aux sacrifices que l'Europe lui demandait pour le repos de tous. Vienne continua à s'amuser. Le 5 mars, la Cour

enterrait le Carnaval par une fête splendide, où les plus hauts personnages de la Cour, parés des plus somptueux costumes de la Flandre du moyen âge, jouaient en une suite de tableaux vivants la rencontre de Maximilien I^{er} et de Marie de Bourgogne. Tout à coup, le public s'agite, des groupes se forment, personne ne regarde plus les tableaux. Un courrier du roi de Sardaigne, qui avait franchi les Alpes et fait la route à marches forcées, en trois jours, venait d'arriver avec une nouvelle extraordinaire : Napoléon avait débarqué au golfe Juan. Talleyrand avait trouvé le nouveau collaborateur, dont il avait besoin après la palinodie d'Alexandre.

XVI

LES CENT JOURS DU CONGRÈS : LA SUISSE ET L'ITALIE

La fête continua ; mais tout le monde eut immédiatement la même idée : l'Angleterre avait laissé échapper Napoléon. Le même soupçon s'est étendu plus tard à l'Autriche et à la France. Point fort obscur : ce qui est certain, c'est que Napoléon n'a pu s'embarquer et partir avec une suite d'un millier de personnes que grâce à la carence de la flotte anglo-française, chargée de le surveiller. Faut-il supposer que l'Angleterre et la France, sinon l'Autriche, prévenues que Napoléon préparait un coup de main, l'aient laissé faire, escomptant l'arrêter à peine débarqué en France, et de l'envoyer plus loin ? Si cette hypothèse est exacte, l'aventure a déjoué ces calculs trop astucieux par des débuts heureux au delà de toutes les prévisions. Comment expliquer ce succès initial ? Pourquoi Napoléon, un an après son abdication, a pu remonter pour quelques mois sur le trône de France sans tirer un coup de fusil ? Le premier rôle, dans ce coup d'opéra, ne pouvait être joué que par l'armée. Mais l'armée n'aurait pu, en vingt jours, faire une si violente conversion sur elle-même, si elle n'avait pas été soutenue ou poussée par un fort mouvement d'opinion. La Restauration et la paix semblaient avoir été accueillies en France avec un enthousiasme presque unanime ; pourquoi, un an après, une partie de la

France se révolte-t-elle? Les « maladresses » des Bourbons, comme le prétendent beaucoup d'historiens? Mais les prétendues « maladresses » des Bourbons n'étaient que des impossibilités, inhérentes au problème insoluble que la Restauration devait résoudre. Nous l'avons vu, Louis XVIII avait eu le courage de briser les chaînes dont la Révolution avait chargé la France, après lui avoir promis la liberté. C'était la première opération nécessaire pour rétablir le système européen. Mais libérées de la compression sous laquelle la Révolution les avait maintenues, les frayeurs, les haines, les illusions multipliées par vingt-cinq ans d'aventure, avaient éclaté en une explosion de délires opposés, grands et petits, à droite et à gauche; et enflammé la France entière. Les Cent jours n'ont été que la plus vaste, la plus violente et la plus incendiaire de ces explosions. Talleyrand avait dit à Erfurt : « Le Rhin, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes sont la conquête de la France, le reste est la conquête de l'empereur; la France n'y tient pas. » C'était exact et profondément humain. Il est probable que non seulement l'histoire de la France, mais celle de l'Allemagne et de l'Europe auraient été plus heureuses, si la France avait pu, au commencement du dix-neuvième siècle, reconstituer les limites de la Gaule. Mais la rive gauche du Rhin avait été perdue dès que les armées alliées avaient franchi le fleuve. En mai 1814, pour avoir le Rhin, il aurait fallu, au lieu de faire la paix, recommencer la guerre de 1792, en faisant repasser le Rhin aux Alliés. Mais combien de Français comprenaient le jeu des événements et ses inexorables fatalités pour se résigner à l'inévitable, comme Talleyrand et Louis XVIII?

Il n'est point douteux qu'après la signature du traité de paix une inquiétude douloureuse s'était emparée du peuple français : l'inquiétude d'un grand but manqué, d'une catastrophe grave de consé-

quences, et dont quelqu'un était responsable. Quelqu'un : mais qui? Napoléon, qui n'avait pas réussi à arrêter les Alliés au Rhin ; la Révolution, qui en 1796 s'était enlisée dans les sables mouvants du Pô, répond aujourd'hui l'histoire. Mais l'opinion, surexcitée par tant de secousses, ne voyait pas si loin en 1814 : il y avait maintenant à Paris un gouvernement qui ne fermait plus les bouches, qui permettait les critiques. Donc, le responsable, c'était lui. Il était inconcevable que Louis XVIII et Talleyrand n'eussent pas su arracher par des discours la rive gauche aux Alliés, qui la tenaient par les armes.

L'explosion incendiaire des Cent jours s'explique ; mais elle était dangereuse pour la France comme pour l'Europe. C'était une révolte de l'esprit d'aventure contre l'esprit constructif qui, à Vienne, s'efforçait péniblement de rétablir la paix du monde. Napoléon était rentré en France, un rameau d'olivier dans chaque main : promesse à la France de constitutionnaliser la monarchie, promesse à l'Europe de respecter les traités et de devenir le grand protecteur de la paix. « Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations... Une plus belle arène est ouverte aujourd'hui aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle des grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autres rivalités que celles des avantages de la paix. » Belles paroles, mais paroles... Par Paris, Napoléon marchait contre Vienne, et le système européen qu'on tâchait d'y reconstruire, pour tout fracasser — chantier et travail. A Vienne, en 1814 et 1815, l'Europe ne devait pas choisir entre la Déclaration des droits de l'homme et l'absolutisme monarchique de l'Ancien Régime ; mais entre la dictature révolutionnaire et le gouvernement légitime, basé sur un principe de droit, monarchique ou républicain, parlementaire ou absolu. Napoléon avait beau répéter à la France et à l'Europe qu'il voulait gou-

verner avec les institutions parlementaires : en s'emparant de la France par une gigantesque sédition militaire, il avait rétabli la dictature révolutionnaire de la force, que le Congrès de Vienne voulait éliminer de toute l'Europe. Quelle autorité le Parlement aurait-il sur l'armée, maîtresse du pays et du pouvoir par un coup de main? Napoléon pouvait jurer mille fois qu'il respecterait les traités : la vague de mécontentement public pour le Rhin perdu qui maintenant le portait vers Paris, où le jetterait-elle, en définitive? Si Napoléon s'emparait de la France, le Congrès n'aurait plus eu qu'à fermer ses portes et à se disperser. La guerre de 1792 recommencerait, et dans quel chaos serait tombée l'Europe? Napoléon pourrait encore remporter des victoires et conquérir des territoires; mais pour quelle raison la dictature révolutionnaire aurait-elle été la seconde fois plus capable que la première d'établir en Europe un ordre et un équilibre, acceptables par tous?

Le Congrès a montré qu'il n'était pas, comme le prétendaient les mauvaises langues, un casino de danseurs, mais qu'il était devenu déjà un puissant organe de l'esprit constructeur, en ne se laissant pas impressionner par le spectaculaire coup de main, et en acceptant le défi. Il se retrouve en se dédoublant : Comité de guerre en même temps que Congrès de paix. Il n'hésite pas à répondre aux avances pacifiques de Napoléon à coups de canons; mais tandis qu'il prépare l'Europe à la nouvelle guerre, il précipite par un sursaut de volonté les solutions jusqu'alors suspendues dans la trouble stagnation de la « voie confidentielle ». Ce sont les cent jours du Congrès, parallèles aux Cent jours de Napoléon : les cent jours pendant lesquels Napoléon s'est préparé à la nouvelle bataille avec l'Europe et le Congrès a conclu.

Rentré hâtivement de Presbourg, Talleyrand demanda que le Congrès ne laissât subsister aucun doute que, si Napoléon rétablissait son pouvoir, il dé-

clarait la guerre à l'Europe. Le 13 mars, le Comité des huit puissances signataires du traité de Paris publiait une déclaration qui, au nom de l'Europe, France comprise, mettait Napoléon « hors des relations civiles et sociales » comme « ennemi et perturbateur du repos du monde ». La Déclaration se refusait à supposer que la France fût pour quelque chose dans la nouvelle aventure.

« Et quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendraient de la compromettre. »

C'est un exemple, sur lequel les hommes d'État qui gouvernent aujourd'hui l'Europe devraient réfléchir, car il pourrait leur être utile dans un avenir plus ou moins éloigné. Les Alliés auraient pu incriminer la France aussi pour sa part de responsabilité, qui était évidente; mais qu'auraient-ils gagné sinon d'exaspérer son mécontentement et sa haine? Et puisque la France devait faire partie, elle aussi, du système européen... En même temps le Congrès se réveilla de sa torpeur, décidé, cette fois, à aboutir.

La Suisse fut la première à bénéficier de son réveil. Le 20 mars, les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris adoptaient, par une déclaration collective, les conclusions de la commission pour les affaires de Suisse. Les vingt-deux cantons étaient reconnus et l'adhésion de tous les cantons

au pacte fédéral vivement recommandée. Bienne et l'évêché de Bâle devenaient partie intégrante du canton de Berne, sauf ce qui avait été cédé à Bâle pour le désenclaver. La frontière de la principauté de Neuchâtel était rectifiée; les communications de Genève avec la Suisse par Versoix assurées. Pour régler le sort des territoires en litige entre les cantons, des transactions étaient proposées. Enfin toutes ces décisions n'étaient pas imposées, mais proposées à la Diète pour qu'elle les acceptât : la veille, sur proposition de Talleyrand, on avait même décidé de les communiquer à la Diète « confidentiellement » et officiellement quand la Diète les aurait acceptées. La Déclaration ajoutait que

« dès que la Diète helvétique aura donné son accession en bonne et due forme aux stipulations renfermées dans la présente transaction, il sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie de la part de toutes les puissances de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans les nouvelles frontières, lequel acte fera partie de celui qui en exécution de l'article xxxii du susdit Traité de Paris du 30 mai, doit compléter les dispositions de ce Traité. »

La neutralité de la Suisse n'était plus une des variations possibles de la politique de la Confédération; elle devenait une règle fixe de droit public, une pierre angulaire du nouveau système européen (1).

Les affaires de la Suisse étaient réglées. Le Congrès, après le long protectorat feutré et ganté de la médiation, restituait à la Suisse son indépendance du dix-huitième siècle, enrichie par la liberté et l'égalité du dix-neuvième, qui commencent à pénétrer en Suisse avec le régime de 1815. La Déclaration du 20 mars 1815 est la porte par laquelle la Suisse entre dans le grand siècle de son histoire : le siècle où elle créera l'ordre le

(1) D'ANGEORG, pp. 932-939.

plus humain que le monde ait encore vu... Mais le coup de tonnerre qui venait de secouer l'Europe avait aussi réveillé à Vienne l'Allemagne, qui depuis trois mois sommeillait. Depuis le 16 novembre, la Commission des affaires d'Allemagne ne s'était plus réunie. Le 22 mars, les plénipotentiaires des princes souverains et des villes libres d'Allemagne présentaient aux premiers plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse une note, dans laquelle il était dit :

« Les soussignés, plénipotentiaires des princes et des villes libres d'Allemagne, réunis, trouvent dans les événements qui se passent un motif puissant pour déclarer unanimement que leurs commettants sont prêts à concourir, par tous leurs efforts et par des contingents analogues à la population de leurs États et à leurs forces, au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre en Europe, et au maintien de l'indépendance de l'Allemagne.

« En même temps ils ne peuvent se dispenser, à cause de l'influence que cela pourra avoir sur le succès de l'entreprise commune, de réitérer le vœu que l'Allemagne soit enfin tranquillisée sur son avenir par une association définitive et solide.

« Ils se réfèrent, à cet égard, à leurs notes des 16 novembre 1814 et 2 février 1815 dans tout leur contenu, et proposent qu'on délibère incessamment, en commun, sur les bases essentielles d'un pacte fédéral assurant les droits de tous les membres; qu'un tel pacte soit signé à Vienne, et que, dans cet acte, non seulement les rapports des membres de l'union entre eux soient déterminés, et leur indépendance et leur intégrité garanties, mais qu'on y assure aussi aux citoyens de l'Allemagne une constitution libre, en leur accordant des droits politiques (1). »

C'était parler clair. « Si vous voulez que nous vous aidions à vaincre Napoléon, donnez à l'Allemagne une constitution libérale. » Tel est le sens de la note. Le

(1) D'ANGE BERG, p. 951.

jour suivant, le 23 mars, dans la quinzième séance du Comité des cinq puissances, Wellington communiqua que le 14 mars, le jour après le manifeste des huit puissances contre Napoléon, S. A. R. le prince d'Orange, prince souverain des Provinces unies, avait pris le titre de roi des Pays-Bas ; et il proposa de le lui reconnaître. C'était anticiper sur la conclusion du Congrès ; tant que le traité final n'aurait pas été signé, le prince d'Orange n'avait pas le droit de se proclamer souverain en Belgique. Mais les nouvelles étaient de plus en plus mauvaises ; la France s'ouvrait à Napoléon comme la mer à un bateau poussé par le mistral ; la Restauration s'écroulait partout, à peine l'ancien empereur se présentait ; le 13 mars, il était déjà arrivé, sans coup férir, à Lyon. Le mouvement semblait se communiquer à l'Italie : le 5 mars, Murat avait écrit aux Cours de Vienne et de Londres qu'il resterait fidèle à l'alliance, quelle que fût l'action de Napoléon (1), mais le 15 mars, il envahissait avec 35 000 hommes, 5 000 chevaux et 60 canons les États pontificaux. Si une grande guerre éclatait, il était dangereux pour les Alliés de tenir la Belgique par la seule occupation militaire ; il valait mieux sortir des conciliabules de Vienne et lui montrer, sceptre en main, le souverain définitif qu'ils lui destinaient... La proposition de Wellington fut approuvée. Mais Napoléon avançait rapidement : le 17 mars, il était à Auxerre ; le 20, il entra à Paris, que la Cour avait quitté le 19. Le 25 mars, les quatre Cours alliées signèrent un pacte d'alliance qui renouvelait le traité de Chaumont, et invitèrent la France à donner son adhésion. Deux jours plus tard, Talleyrand la donnait.

Alexandre, dans le danger, était redevenu un homme sérieux. Il avait tendu la main à Metternich, tourné le dos aux Bonaparte, refoulé son esprit rebelle, étouffé sa manie de la contradiction. Pour la

(1) D'ANGE BERG, p. 1049.

première fois depuis l'ouverture du Congrès, il s'était trouvé d'accord avec tout le monde. Il était évident qu'il s'était trompé, en se portant garant, en avril et mai, à Paris, de la France, et de sa réconciliation avec l'Europe. Mais il n'était pas un orgueilleux intraitable, qui s'entêtait et s'exaspérait quand les événements lui donnaient tort ; il avait des retours d'humilité, dans lesquels il s'empressait presque avec joie de reconnaître ses erreurs et de faire le possible pour les réparer. Le 29 mars, la Prusse, le 31, l'Autriche répondirent par une note identique à la note envoyée le 22 mars par les princes souverains et les villes libres d'Allemagne. Cette fois Annibal était aux portes : on ne pouvait plus tirer en longueur, ou répondre par une passivité évasive. La note prussienne disait :

« Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi de Prusse au Congrès de Vienne, n'ont pas tardé à porter à la connaissance du roi, leur maître, la note de LL. EE. MM. les plénipotentiaires des princes souverains et villes libres réunis, du 22 de ce mois.

« Sa Majesté trouve la déclaration des princes renfermée dans cette note, et portant qu'ils sont prêts à concourir, par tous les efforts, et par des contingents analogues à la population de leurs États et à leurs forces, au rétablissement de la tranquillité et de l'ordre en Europe, et au maintien de l'indépendance de l'Allemagne, aussi conforme aux sentiments et à la manière de penser patriotique de ces princes, qu'aux circonstances importantes du moment. En conséquence, Sa Majesté a chargé les soussignés de faire connaître à MM. les plénipotentiaires qui leur ont adressé ladite note, qu'elle accepte avec plaisir leur offre, et que, de concert avec la Cour impériale de Vienne, elle invite les princes et villes libres d'Allemagne réunis, à accéder aux engagements que la Prusse et l'Autriche ont, d'après la copie ci-jointe du Traité d'alliance avec la Russie et l'Autriche, contractés pour le rétablissement en Europe de la tranquillité et de la légitimité ; engagements auxquels les

autres gouvernements prendront part. Les puissances pensent que le moyen le plus prompt pour parvenir à ce but, sera de prendre pour base, sous le rapport militaire, les conventions qui ont été arrêtées à Francfort en 1813, avec les modifications que les circonstances exigent.

« La Cour royale de Prusse partage le vœu exprimé dans la déclaration des princes, savoir : que l'Allemagne reçoive, dans ce moment, le gage de sa tranquillité future par une constitution solidement assise. Dès l'origine du Congrès, les efforts de cette Cour ont tendu à former une union qui garantisse à la fois l'indépendance du dehors et l'état légitime de l'intérieur ; et rien ne prouve mieux que ses efforts n'ont pas été infructueux, que la déclaration renfermée dans la note des princes, d'après laquelle ils veulent combiner leurs efforts pour le rétablissement de la tranquillité avec l'établissement de la Confédération, les faire d'après cette Confédération, et leur donner, par la Confédération même, une plus grande importance aux yeux du peuple d'Allemagne.

« En conséquence, les soussignés déclarent avec plaisir à MM. les plénipotentiaires que, pénétrés de la nécessité de signer de ce moment la Confédération allemande, et dans le cas que son développement dût être réservé à des temps plus tranquilles, d'en arrêter au moins les bases essentielles, ils sont prêts à entrer immédiatement en conférence sur cet objet.

« Quant à la manière et la forme d'arranger, sans retard, les deux objets dont il est question dans la note de MM. les plénipotentiaires, et dans la présente réponse, les soussignés désirent s'entendre préalablement avec MM. les plénipotentiaires ; en conséquence, ils les invitent à choisir quelques-uns d'entre eux qui puissent pour cela se mettre en rapport avec les Cours que cela concerne (1). »

La réponse, si elle ne précisait rien, était empressée et engageante. Pendant le mois d'avril, les princes et les villes libres d'Allemagne tinrent de nombreuses

(1) D'ANGEORG, pp. 986-987.

séances, pour décider leur adhésion au traité d'alliance du 25 mars contre Napoléon. Dans le même dessein des négociations furent activement menées par l'Autriche et la Prusse avec la Bavière, le Wurtemberg, le Baden et tous les autres États allemands. La Confédération n'étant pas encore créée, il fallait négocier l'alliance avec chaque État en particulier. L'urgent besoin de la Confédération n'était que plus senti : la Prusse et l'Autriche en effet se décidèrent à préparer un projet très libéral de pacte fédéral. Il reconnaissait l'égalité de tous les membres de la Confédération, grands et petits ; il créait une assemblée pour gérer les affaires de la Confédération ; il maintenait les constitutions existantes et statuait que des constitutions seraient introduites là où elles n'existaient pas, « de manière que les états jouissent du droit de consentir aux impôts, de délibérer pour les lois du pays qui sont relatives à la liberté ou à la propriété, de se plaindre d'abus dans l'administration et de défendre la constitution et les droits qui en dérivent ». Des négociations actives furent aussi entamées entre les États allemands, pour se mettre d'accord sur les échanges de territoires qui devaient établir le nouvel équilibre intérieur de l'Allemagne, bien que la nouvelle guerre avec Napoléon rendît sur un certain nombre de questions des accords définitifs difficiles.

En même temps les affaires d'Italie se précipitaient. Murat avait continué à avancer vers le Pô, pacifiquement, sans trouver aucune résistance, jusqu'au 30 mars. Le 30 mars, il était arrivé aux Légations, occupées par l'armée autrichienne... Les postes autrichiens ne s'étaient retirés qu'après avoir résisté ; le 2 avril, l'armée napolitaine entra à Bologne, que le général autrichien avait abandonnée. La guerre entre le royaume de Naples et l'Autriche avait commencé, sans avoir été déclarée ; le pape et le grand-duc de Toscane s'étaient enfuis ; l'inquiétude s'emparait des populations qui commençaient à se demander si

la France napoléonienne n'allait pas rentrer en Italie, en dominatrice. Murat ne voulait pas encore rompre, pour maintenir ouverte une retraite, si Napoléon échouait... Le 8 avril, ses plénipotentiaires présentaient à Vienne une note, qui, après une plainte contre l'attitude peu amicale de la Cour de Vienne, déclarait que le roi restait fidèle à l'alliance ; qu'il se proposait d'occuper la ligne du Pô pour garantir l'ordre dans toute l'Italie centrale et méridionale : rien que des précautions défensives (1) ! Mais le parti de la guerre avait déjà prévalu à Vienne. Le jour précédant la présentation de la note, François I^{er} par une patente impériale, avait déclaré que « en conséquence des traités conclus avec les puissances alliées et aussi de nos rapports avec elles... il annexait les provinces lombardes et vénitiennes dans toute leur étendue jusqu'au lac Majeur ou Tessin, au Pô avec la partie du territoire de Mantoue située sur la rive droite de ces fleuves, de plus la province de Valtelline, les comtés de Cleve et de Bormio ». Pour donner aux Lombards et aux Vénitiens « un témoignage non équivoque de l'impériale bienveillance », la patente offrait aux provinces annexées un titre royal : royaume lombardo-vénitien ; et au nouveau royaume des armoiries, qui seraient admises dans l'écusson de l'empire. L'empereur d'Autriche, comme le prince d'Orange, anticipait sur le Congrès, et pour la même raison. Décidée à éliminer Murat, la Cour de Vienne commençait par notifier publiquement à l'Italie qu'elle était la puissance dominante. Jusqu'alors l'Italie n'avait pu que tâcher de deviner, dans quelques vagues proclamations des généraux autrichiens, les intentions de l'Autriche : rien d'officiel et d'irrévocable. Après la patente du 7 avril, l'Italie sut que Murat ne pouvait plus rien faire que d'accord et avec le consentement de Vienne, au moins tant que Napo-

(1) D'ANGE BERG, pp. 1047 et suiv.

léon ne rentrerait pas en Italie à la tête d'une armée ; et elle ne tarda pas à s'apercevoir que Vienne ne voulait plus Murat. Le 10 avril, Metternich répondait aux plénipotentiaires du roi Joachim en déclarant la guerre (1) ; l'armée autrichienne entra en action en prenant l'offensive ; le 28 avril, la Cour de Vienne signait un traité d'alliance avec Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Abandonné par l'Italie, battu à Tolentino et à Mignano, Murat signait le 20 mai le traité de Casalanza et déposait la couronne. Trois jours plus tard, les troupes autrichiennes entraient à Naples.

A Naples, Talleyrand et Louis XVIII l'avaient emporté : le royaume des Deux-Siciles était reconstitué sous l'ancienne dynastie. La solution était médiocre pour les malheureuses populations, mais elle éliminait une solution encore pire : une dictature révolutionnaire de la force. Dans le reste de l'Italie, ce fut l'Autriche qui imposa, grâce au retour de Napoléon, ses solutions. La France avait maintenant trop besoin de l'Autriche pour qu'elle pût faire à Vienne une opposition efficace dans des questions relativement moins importantes. Content d'avoir réglé les affaires de Naples, Talleyrand céda pour le reste. Marie-Louise obtint les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla à vie, sous réserve que les cinq grandes Cours d'Europe statueraient à sa mort sur la réversibilité des duchés. L'archiduc Ferdinand d'Autriche fut rétabli en Toscane avec son ancien titre de grand-duc et avec un territoire un peu agrandi. La reine d'Étrurie reçut, pour elle et ses descendants, la principauté de Lucques, érigée en duché, et réversible au grand-duc de Toscane. L'archiduc François d'Este fut reconnu duc de Modène, de Reggio et de Mirandola.

Les affaires du pape furent les plus difficiles à régler. Le 19 mars 1815, le Congrès, dans le « Règle-

(1) D'ANGEORG, p. 1061.

ment sur le rang entre les agents diplomatiques » avait accordé la préséance aux nonces pontificaux, en statuant à l'article IV : « Le présent règlement n'apportera aucune innovation relative aux représentants du pape (1). » Le cardinal Consalvi pouvait être content. Mais il n'avait pas cessé de réclamer non seulement les Légations, mais aussi Avignon, continuant à soutenir qu'aucune cession du pape n'était valable, parce que le pape était simple administrateur et non propriétaire du patrimoine de Saint-Pierre ; il menaçait le Congrès d'une espèce d'appel papal au monde si les droits du Saint-Siège n'étaient pas respectés ; et il laissait entrevoir l'emploi des foudres spirituelles — l'excommunication — contre les souverains récalcitrants. Ce qui avait fait froncer les sourcils même à l'empereur d'Autriche. Comme on voulait le contenter dans la mesure du possible, on avait fini par tomber d'accord qu'on lui donnerait les Légations, sauf une petite mutilation dans le Ferrarais, au profit de l'Autriche. En avril, le cardinal était au moins rassuré sur ce point : le pape aurait les Légations. Mais il n'était pas satisfait : il voulait que dans le traité il fût spécifié que les Légations étaient non pas *données* mais *rendues*. C'était faire déclarer par le Congrès que le traité de Tolentino était nul. Cette prétention rencontra des fortes oppositions, soit pour le principe, soit pour les conséquences. Si les Légations n'avaient jamais cessé d'appartenir au pape, il était impossible de négocier leur restitution. Or l'Autriche et la France voulaient que le pape renonçât à Pontecorvo et à Benevento, qui formaient deux enclaves dans le royaume de Naples ; et que le pape ne protestât pas trop violemment pour Avignon et le Ferrarais, n'aimant pas d'être dénoncés par Rome aux catholiques de l'Europe comme les détrousseurs de Jésus-Christ. Elles voulaient obtenir du légat qu'en échange

(1) D'ANGEORG, p. 940.

des Légations il engageât le Saint-Siège à ne pas protester trop violemment : marchander en somme la véhémence de la colère pontificale.

Le cardinal Consalvi était un homme intelligent, mais passionné, véhément, têtu et parfois coléreux. Il soutenait ses thèses avec une telle obstination et chaleur qu'il finit par irriter le Congrès. Il a avoué lui-même dans une de ses lettres qu'au mois de mai il était entouré par une opposition sourde et générale. Il trouvait à chaque instant des personnages considérables qui réfutaient ses théories sur les droits pontificaux. Il n'était pas exact, disaient les critiques, qu'un administrateur ne puisse aliéner : il le doit même, en certaines circonstances. Son devoir n'est pas de rendre le bien qu'il a reçu tel qu'il l'a reçu, mais de le bien conserver, en aliénant certaines parties pour sauver ou améliorer le reste, s'il est nécessaire. Pie VII n'avait qu'à imiter Pie VI, qui avait cédé par des traités réguliers certains territoires, pour sauver son État (1). En même temps qu'on le sermonnait, on tâchait de l'isoler et de l'effrayer. Pendant le printemps de 1815 le cardinal avoue dans ses lettres au cardinal Pacca qu'il lui est de plus en plus difficile de voir les grands personnages du Congrès, surtout *il signor principe*, Metternich, qui se dérobe à ses insistances (2). Et de temps en temps on lui annonçait que le Congrès terminerait ses travaux et signerait les traités sans avoir résolu les questions relatives aux territoires de l'Église, en les renvoyant à plus tard : une perspective qui faisait venir la fièvre au bouillant cardinal (3). On finit, tout de même, par s'entendre. Le traité de paix ne « donnera » pas, mais « rendra » au pape les Légations, Pontecorvo et Benevento. Le Saint-Siège protestera pour Avignon,

(1) RINIERI, *Corrispondenza Consalvi-Pacca*, pp. 571-572.

(2) RINIERI, *Corrispondenza Consalvi-Pacca*, p. 562, p. 631.

(3) RINIERI, *Corrispondenza Consalvi-Pacca*, pp. 529.

pour la petite mutilation du Ferrarais et pour le droit de garnison à Ferrara et Comacchio, mais avec modération, sans mettre le feu à la chrétienté.

Malheureuse Italie ! Elle rentrait de Vienne presque nue et sans âme. L'Ancien Régime semblait reconstitué. Le pape rentrait à Rome, le roi à Turin et à Naples, le duc à Modène, le grand-duc à Florence. Mais Venise, chef-d'œuvre de la civilisation qualitative de l'Ancien Régime, avait disparu avec Gênes, sa sœur ennemie. Mais des satins, taffetas, damas, brocarts, velours, tapisseries, sculptures, tableaux, ivoires, diamants, perles, rubis, métaux précieux ; de la royale parure de l'Ancien Régime il ne restait plus à l'Italie que des lambeaux : les marbres et les pierres trop lourds pour être enlevés. Les couvents, les églises, les palais de la noblesse avaient été vidés ; fondus en louis et écus, l'or et l'argent qui encroûtaient encore les imposants vestiges de la théocratie médiévale, avaient été dispersés à travers l'Europe ; les industries de luxe, en perdant leur clientèle intérieure — église, noblesse, cours — en même temps que leur clientèle extérieure, avaient été ruinées. L'Italie était devenue un pays producteur de matières premières : soie, chanvre, peaux, métaux... Avec les splendeurs du dix-huitième siècle, l'âme s'était envolée. Dans l'ensemble, l'Italie était encore, en 1815, une nation catholique et croyante ; mais non plus à la manière de l'Ancien Régime. Pendant le quart de siècle qui va de 1789 à 1814, la papauté a cessé d'être ce qu'elle avait été, tout en s'affaiblissant, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle : un imposant et inséparable mélange de pouvoir spirituel et temporel. La Révolution a définitivement affaibli les deux pouvoirs en les séparant. Dans l'ordre temporel le pape n'est plus, en 1815, que le souverain très pauvre d'un petit État délabré ; dans l'ordre spirituel, qu'un grand chef théologique, mais discuté et discutable par les incrédules même en Italie, son grand fief d'autrefois. La Révolu-

tion, si elle n'avait pas donné à l'Italie la liberté, avait laïcisé sa culture, sa vie sociale, son droit, son économie, son éducation, ses institutions politiques. Si l'Église, dépouillée et mutilée, allait recouvrer avec la Restauration, une situation privilégiée dans la société italienne, une partie des classes supérieures avait déjà conçu l'idée et le désir d'un État et d'une société complètement laïques, où l'influence de l'Église se bornerait à la théologie et à la morale.

L'Italie sortait de la Révolution, en 1815, effrayée de toutes les orientations nouvelles — liberté, égalité, unité — que la Révolution avait tenté de lui apporter. Depuis 1796, ces orientations nouvelles n'avaient servi qu'à justifier les abus de la force dont elle avait été victime, à commencer par la démocratie à rebours. C'est sur elle qu'on en avait fait la première expérience. Le Congrès de Vienne, qui voulait purger l'Europe des dictatures révolutionnaires, avait eu raison de restaurer en Italie les anciennes dynasties. C'étaient les seuls pouvoirs qui jouissaient encore d'un certain prestige et dont le droit de commander était encore reconnu par une partie considérable du peuple. L'Italien de la Contre-Réforme, qui ne cachait à personne son intention de rebâtir en Italie le paradis en laves éteintes, où il était né et avait grandi, François I^{er}, était-il alors, en 1815, le libérateur que l'Italie attendait pour briser les chaînes dont la dictature révolutionnaire l'avait chargée? Il y avait en 1815 beaucoup d'Italiens et d'étrangers qui l'espéraient. Parmi les étrangers, rien moins que Castlereagh. Dans une conversation qu'il avait eue à Paris, en mai 1814, avec une délégation lombarde, venue demander la constitution d'un État indépendant dans l'Italie du Nord avec une constitution, Castlereagh avait répondu que l'Europe avait fait la guerre pour libérer l'Italie du joug de fer de la dictature révolutionnaire... Mais l'Autriche était un gouvernement régulier, paternel, respectueux des lois, qui n'abusait pas de la force : il

n'y avait rien à craindre de lui ; les Lombards seraient heureux de lui obéir (1).

Mais ce n'était, encore, qu'une illusion. A partir de 1815 l'Italie sera de plus en plus ulcérée par les humiliations et les violences qu'elle avait subies pendant la période révolutionnaire, désespérée de la pauvreté, de l'impuissance, de la position subalterne où elle était tombée, elle, l'Italie, siège de l'Empire d'abord, de la papauté ensuite ! Si en 1815 l'Italie respectait encore les pouvoirs politiques de l'Ancien Régime, elle n'y croyait plus comme avant la Révolution. Elle les avait vus, ces pouvoirs autrefois vénérés comme parfaits, fuir devant les petites armées françaises, abandonner leurs fidèles sujets aux horreurs de l'invasion, s'humilier devant la Révolution. Ils étaient rentrés, oui, mais au prix de quelles luttes des autres, de quels marchandages, de quels compromis ! En outre, on commençait à les trouver bien petits, faibles, misérables ! Parme, Modène, Florence ! Piétinée, violentée, démembrée et recomposée à caprice par les pouvoirs révolutionnaires qui s'étaient emparés d'elle en 1796, l'Italie avait commencé à se sentir, elle aussi, sur le modèle et en opposition aux autres grands États de l'Europe, comme une nation capable de fonder un puissant État. Le sentiment national était né. Il se développera ; et il finira par convaincre une partie de l'Italie — mais une partie seulement — que les petits États de l'Ancien Régime, et le paradis en laves éteintes reconstruit par l'empereur d'Autriche, étaient la cause de tous les malheurs de l'Italie, de sa pauvreté, de son impuissance, de son obscurité. Un dualisme inconciliable va déchirer de plus en plus l'Italie : où était l'ennemi, le danger, la source du mal ? Dans l'Ancien Régime ou dans la Révolution ?

Les dynasties de l'Ancien Régime survivantes en

(1) BIANCHI, *Diplomazia europea*. Torino, 1865, I, p. 341.

Italie étaient des légitimités, mais des légitimités mourantes. C'est pour cette raison que la solution donnée au problème italien par le Congrès de Vienne doit être considérée comme médiocre et précaire, sans qu'on puisse, d'ailleurs, incriminer le Congrès. Si la solution était médiocre et précaire, elle était la seule possible, et on ne peut la juger qu'en tenant compte à la fois de ce que le Congrès devait et pouvait faire. Pendant tout le dix-neuvième siècle on a reproché au Congrès de ne pas avoir constitué dans le Nord de l'Italie un fort État italien, soit en agrandissant la maison de Savoie, soit en appelant une dynastie nouvelle. Mais ce plan était impossible. L'Autriche s'était assuré la Lombardie et la Vénétie, déjà à Paris, par le traité du 30 mai ; le destin de l'Italie du Nord était déjà fixé quand le Congrès s'était réuni. La mainmise de l'Autriche sur la Lombardie et la Vénétie en 1814 est la conséquence de Campo-Formio, l'expiation de la non-résistance de l'Italie à l'invasion de 1796 : le Congrès n'en est pas responsable. La maison de Savoie d'ailleurs, si on lui avait donné l'Italie du Nord, se serait trouvée à Milan et à Venise dans la même position où Murat était à Naples : comme un pouvoir imposé du dehors, comme une dictature révolutionnaire s'appuyant sur la force. Elle aurait été tôt ou tard entraînée dans des aventures, incompatibles avec le « repos de l'Europe », comme on appelait à Vienne le système européen à reconstituer. Les historiens italiens ont trop raisonné, depuis un siècle, comme si l'Italie était seule à Vienne ; ils ont trop oublié qu'à Vienne le problème italien, comme tous les autres, a été résolu en fonction du système européen qu'il fallait reconstituer. Là est la grandeur méconnue du Congrès.

Malheureuse Italie, une fois encore ! Elle entrait dans le grand siècle humiliée, meurtrie, appauvrie et déjà déchirée par le dualisme, Ancien Régime ou Révolution ! Plus malheureuse encore, parce qu'elle

tâchera d'échapper au déchirement, en repoussant les deux termes du dualisme ! L'Italie était sortie de Vienne pleine d'horreur et de terreur pour les deux Révolutions, l'orientation nouvelle et la subversion des règles. Elle aurait dû devenir le champion de l'Ancien Régime en Europe. Mais elle n'avait plus la force de s'opposer au dix-neuvième siècle comme la fille aînée des civilisations qualitatives d'autrefois. Que va-t-il se passer dans son âme ? La haine de l'orientation nouvelle va rapidement s'éteindre dans l'indifférence. Depuis 1815, l'Italie a été le pays d'Europe où les grandes idées de la Révolution ont le moins pénétré. Le droit d'opposition n'a jamais été accepté sincèrement par aucune école, ou parti, ou institution, à commencer par ceux qui auraient dû être les organes de ce nouveau droit : la presse et le Parlement, par exemple. La liberté n'a été qu'une arme, maniée sans sincérité, par les partis et les groupes, dans leur lutte pour le pouvoir. Mais si les grandes idées de la Révolution tombent dans l'indifférence, son esprit d'aventure, la gigantesque subversion de règles qu'elle a accomplie, l'éblouissent de plus en plus. Et si la vraie Révolution était non pas la Déclaration des droits de l'homme, mais les coups de main contre le Droit et ses fictions, la conquête et l'amplification du pouvoir par la force déchaînée, sans scrupules, sûre d'elle-même, débarrassée de toutes les limites ? Oui, Napoléon avait échoué, à la fin, mais il avait réussi pour quelque temps ; si un autre réussissait plus longtemps, peut-être définitivement ? Idées subversives, qui étaient la négation de ce qu'il y avait de plus grand et de plus vital dans l'Ancien Régime. Mais l'Italie ne réussira jamais à s'en débarrasser, malgré les efforts qu'elle a faits depuis 1815 ; au contraire, de génération en génération, elles prendront force sans se déclarer ouvertement ; elles exerceront une influence occulte sur la philosophie, sur l'art, sur la littérature, sur la politique ;

elles se combineront avec les souvenirs de la grandeur passée et finiront par faire explosion... Un homme, un grand homme ; une guerre, une grande guerre ; une conquête, une grande conquête, et l'Italie pourra en peu d'années reconquérir et amplifier sa grandeur d'autrefois par la subversion de toutes les règles et lois, que la médiocrité a inventées ; en se jetant, elle aussi une fois, dans une grande aventure.

Nous avons vu que l'Italie du dix-huitième siècle était un « paradis en laves éteintes » qui « renfermait en son sein un enfer » (1). La Révolution a brisé les croûtes des laves éteintes, et à travers les fissures les flammes de l'enfer ont commencé à s'élancer... Peu à peu, elles ont tout envahi. Comment douter que l'ordre du dix-huitième siècle ne fût qu'un grand désordre renversé ?

(1) Relire le chapitre dédié à l'Italie en *Aventure*.

XVII

LES CENT JOURS DU CONGRÈS : L'ALLEMAGNE

Restait l'Allemagne, le plus grand problème du Congrès. Déjà en avril la Prusse et l'Autriche avaient préparé un projet de Constitution fédérale ; et une Commission avait été nommée pour l'examiner. Une Commission plus large que celle d'octobre et de novembre, comprenant, outre les cinq plénipotentiaires de celle-ci, les représentants de la Saxe, du Baden, du Hesse-Darmstadt, cinq députés choisis par les princes souverains et les villes libres, les plénipotentiaires du roi de Danemark en tant que duc de Holstein, celui du roi des Pays-Bas en tant que grand-duc de Luxembourg. Les temps étaient graves ; comment méconnaître à l'Allemagne, dont on avait besoin pour la nouvelle guerre contre Napoléon, le droit d'être consultée pour son avenir ? Mais pendant le mois d'avril et la première moitié de mai, la Constitution fédérale était restée à l'écart, malgré les instances des petits et moyens États. Vienne et Berlin voulaient qu'avant d'aborder la question capitale de la Constitution les États allemands, grands et petits, se fussent mis d'accord sur les questions territoriales qui les divisaient, pour que chaque État pût entrer dans la Confédération avec son territoire définitivement délimité, étant sûr non seulement de son âme mais aussi de son corps. On avait beaucoup négocié en avril sur

toutes ces questions, et on continuait en mai, mais les négociations étaient laborieuses, chaque État cherchant à gagner le plus possible, dans ces trocs et échanges. Les questions entre la Bavière et l'Autriche étaient particulièrement difficiles : la Bavière, à l'époque de son alliance avec Napoléon, avait pris à l'Autriche des territoires importants, comme le Tyrol et Salzbourg ; elle était disposée à les rendre, mais elle voulait des indemnités équivalentes. Ce fut pour cette raison que la Commission chargée d'examiner le projet austro-prussien ne se réunit pour la première fois que le 23 mai. Toutes les questions territoriales entre États allemands n'étaient pas encore réglées, tant s'en faut ; mais le temps pressait... Le 23, Metternich présenta à la Commission le projet et fixa le commencement de la discussion pour le 26. Mais, le 25, les princes souverains et les villes libres d'Allemagne se réunissaient et déclaraient que cinq représentants ne leur suffisaient plus ; ils voulaient tous faire partie de la Commission en personne. L'Allemagne tout entière faisait irruption dans la Commission. Le même jour, Alexandre annonçait par une longue proclamation la création du royaume de Pologne.

« La guerre, apportée dans notre patrie dans l'intention de subjuguier le monde, a réuni la Russie et l'Europe entière, qui ont repoussé cette guerre sous les murs de Paris. Depuis ce moment nous avons eu l'espoir de reconquérir l'indépendance des nations, et de lui donner pour base la justice, la modération, et les idées libérales, trop longtemps effacées par le despotisme militaire du livre des droits civils et politiques des peuples.

« Le Congrès de Vienne a été formé pour procurer les bienfaits d'une paix durable à l'Europe, écrasée par les calamités de la guerre ; mais pour parvenir à ce but si désiré, il était indispensable que chacun, mettant de côté ses intérêts personnels pour s'occuper de l'intérêt général, fit des concessions et des sacrifices exigés par les circonstances. C'est d'après ce prin-

cipe qu'a été réglé le sort de la Pologne. Il était essentiel de la faire entrer dans le cercle des nations qui, par la participation mutuelle de leur bien-être et des avantages de la civilisation, s'améliorent les unes les autres.

« Cependant en travaillant à rétablir ce nouveau lien dans la chaîne des intérêts européens, on ne pouvait pas consulter les seuls intérêts de la Pologne. Le bonheur de chaque État en particulier et la nécessité de garantir la sûreté de tous, ne permettaient pas de faire des arrangements de détail, spécialement appropriés aux intérêts locaux de la Pologne, mais qui auraient pu ne pas se trouver en harmonie avec les intérêts communs qui assurent la balance générale de l'Europe.

« Une politique saine, l'expérience du passé, et cette même religion qui nous prescrit d'avoir égard aux longues souffrances de cette nation estimable, nous ont imposé le devoir de ne ménager aucun sacrifice pour préserver l'Europe de nouveaux malheurs, et pour assurer la tranquillité du monde.

« Polonais, des nouveaux liens vont vous unir à un peuple généreux, qui, par d'anciennes relations, par une valeur digne de la vôtre, et par le nom commun de nations slaves, est disposé à vous admettre à une confraternité, qui sera chère et utile aux deux peuples. Une constitution sage et une union inaltérable vous attacheront au sort d'une grande monarchie, trop étendue pour avoir besoin de s'agrandir, et dont le gouvernement n'aura jamais d'autres règles de politique qu'une justice impartiale et des idées généreuses.

« Dorénavant votre patriotisme, éclairé par l'expérience, guidé par la reconnaissance, trouvera dans les institutions nationales un mobile et un but capables d'occuper toutes ses facultés.

« Une constitution appropriée aux besoins des localités et à votre caractère, l'usage de votre langue conservé dans les actes publics, les fonctions et les emplois accordés aux seuls Polonais, la liberté du commerce et de la navigation, les facilités des communications avec les parties de l'ancienne Pologne qui restent sous un

autre pouvoir, votre armée nationale, tous les moyens garantis pour perfectionner vos lois, la libre circulation des lumières dans votre pays ; tels sont les avantages dont vous jouerez sous notre domination et sous celle de nos successeurs, et que vous transmettez comme un héritage patriotique à vos descendants.

« Ce nouvel État devient royaume de Pologne, si vivement désiré, depuis si longtemps réclamé par la nation, et acquis au prix de tant de sang et de sacrifices.

.
 « Enfin, pour couronner une œuvre que les malheurs des temps ont si longtemps retardée, on a consenti d'un accord unanime que, dans les parties mêmes de la Pologne soumises aux dominations autrichienne et prussienne, les habitants fussent désormais gouvernés par leurs propres magistrats choisis dans le pays.

« Polonais ! il n'était pas possible de régler vos destinées, et tout ce qui tient à votre bonheur national d'une autre manière ; il était nécessaire de vous conserver une patrie qui ne fût ni un sujet de jalousie ou d'inquiétude pour vos voisins ni un sujet de guerre pour l'Europe. Tels étaient les désirs des amis de l'humanité, et tel devait être le but d'une politique éclairée (1). »

Proclamation où l'embarras est manifeste, et qui prouve une fois encore la bonne foi du malheureux empereur. C'est l'auteur de la lettre à M. de Novosiltzow, l'ami et le disciple de Talleyrand, le czar occidentalisant qui le premier a eu l'idée en 1812 de reconstruire le système européen, qui a signé le fameux manifeste à la France, c'est lui qui parle, d'un ton ému et presque douloureux... Il aurait voulu faire davantage pour la Pologne, mais il était le czar de toutes les Russies, et il avait fait ce qu'il avait pu. Il sentait lui-même que ce qu'il avait fait était incomplet, contradictoire, fragile. Mais s'il avait trop agrandi la Pologne, il aurait exclu la Russie du nou-

(1) D'ANGE BERG, pp. 1224-1225-1226.

veau système européen ; le pouvait-il lui, le chef de l'équipe qui avait reconstruit le système ?

On avait négocié après la protestation des princes souverains et des villes libres d'Allemagne du 25 mai ; et on avait fini par s'entendre. Le 29 mai, à la troisième réunion, la Commission chargée de discuter le projet de la Constitution fédérale comprenait, à la place des cinq députés, vingt-quatre représentants, un pour chaque souverain et pour chaque ville libre d'Allemagne. Avec les représentants qui avaient assisté aux deux séances précédentes, la Commission se composait de trente-deux membres : un petit parlement. C'est ce petit parlement de souverains — grands et petits — qui en sept séances, du 29 mai au 8 juin, a discuté et approuvé la Constitution germanique de 1815 et créé l'Allemagne telle qu'elle sera jusqu'en 1866 : une Allemagne statique et pacifique, dont la masse compacte, placée au centre de l'Europe, stabilisera pour presque un demi-siècle le nouveau système européen. Pour comprendre ce miracle analysons les articles les plus importants de la Constitution. L'article premier dit :

« Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne en comprenant dans cette transaction LL. MM. l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark, des Pays-Bas, et nommément : l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse pour toutes celles de leurs possessions qui ont anciennement appartenu à l'empire germanique ; le roi de Danemark pour le duché de Holstein ; le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg, établissent entre eux une confédération perpétuelle qui portera le nom de Confédération germanique. »

La Confédération va inclure tous les territoires peuplés par des Allemands, à l'exception des territoires suisses et baltiques ; mais les territoires allemands seulement. Le roi de Danemark sera membre de la Confédération en tant que duc de Holstein, et le

roi des Pays-Bas en tant que grand-duc de Luxembourg ; mais le royaume lombardo-veneto ne fera pas partie de la Confédération, tout en appartenant à la couronne d'Autriche. Pour la Prusse et l'Autriche seront considérés pays allemands ceux qui avaient fait partie de l'empire germanique : définition un peu vague, que le gouvernement autrichien sentira plus tard le besoin de préciser. Le 6 avril 1818, il déclarera officiellement que les territoires de l'empire participant à la Confédération seront : l'archiduché d'Autriche, les duchés de Styrie, de Carinthie, de Carniole, le Frioul autrichien, c'est-à-dire le district de Gorizia, la ville de Trieste et son territoire, le comté du Tyrol avec Trente et Brixen, le duché de Salzbourg, le royaume de Bohême, le margravat de Moravie, la Silésie autrichienne. En somme la grande majorité de la population allemande de l'Europe, avec quelques débris de populations slaves et italiennes, tout en restant sujette à des États différents, était unie dans une Confédération, qui devenait une des grandes puissances européennes. Mais dans quelles conditions ? Comment était-elle organisée ?

La Confédération germanique de 1815 n'était pas une Confédération complète et totale, comme la Suisse et les États-Unis d'aujourd'hui. Elle n'avait pas absorbé en une unique armée confédérale les armées des États particuliers. La Confédération ne possédait pas une armée propre : sa force militaire consistait dans l'ensemble des armées particulières, dont chacune dépendait de son gouvernement, et qui dans certaines circonstances auraient pu agir ensemble : l'armée autrichienne, la prussienne, la bavaroise, la saxonne continuaient à exister comme auparavant. Désarmée, la Confédération germanique de 1815 n'avait pas une personnalité souveraine puissante et absorbante, comme la Confédération suisse ou américaine. Ses affaires étaient confiées à une Diète fédérale, siégeant à Francfort, où dix-sept voix en décidaient :

onze appartenant aux États les plus importants, représenté chacun par un plénipotentiaire permanent ; six à la foule des petits États — principautés et villes libres — divisés en six groupes. L'Autriche avait la présidence de la Diète. Quand il fallait voter ou modifier des lois fondamentales de la Constitution, ou créer des institutions organiques, ou prendre des mesures qui intéressaient toute la Confédération, la Diète se réunirait en assemblée générale. Tous les États — grands et petits — qui formaient la Confédération — ils étaient trente-huit — devaient se faire représenter à l'Assemblée par un plénipotentiaire ; mais avec un nombre de voix différent d'après l'importance de l'État. L'Autriche, la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, la Hanovre avaient chacun quatre voix ; le Baden, le Hesse électoral, le grand-duché de Hesse, le Holstein, le Luxembourg, trois ; le Brunswick, le Meklembourg-Schwein, le Nassau, deux ; les autres, une voix : en tout soixante-neuf voix.

Une Constitution impersonnelle, une Confédération acéphale ! L'empereur, l'ancien chef du Saint-Empire, avait été remplacé par une petite assemblée de dix-sept plénipotentiaires, dirigée par l'Autriche et dans laquelle l'Autriche et la Prusse jouissaient ensemble d'une autorité prépondérante ; une dyarchie, qui s'appuyait sur l'autorité collective et flottante de la Diète. Le parti, qui aurait voulu donner à la Confédération un chef unique, l'empereur d'Autriche, et en faire un pouvoir réel, non plus autrichien mais allemand, le symbole et l'organe de la force de l'Allemagne entière, avait échoué. François I^{er} avait été plus fort que le parti, qui comptait beaucoup d'adhérents dans toute l'Allemagne, et surtout en Prusse ; il s'était refusé à devenir le premier empereur d'Allemagne d'après la conception de ce parti, qui lui semblait trop révolutionnaire ; il avait réussi à rester dans la position intermédiaire d'empereur d'Autriche, telle qu'il la concevait, plus adaptée au rôle conservateur qu'il

comptait jouer. Les rapports entre les États, leurs devoirs et droits respectifs, étaient fixés par un nombre considérable d'articles. Les plus importants étaient ceux qui réglait devoirs et droits réciproques en cas d'agression. Tout État de la Confédération, menacé ou attaqué dans son territoire ou dans la partie des territoires faisant partie de la Confédération, avait le droit d'invoquer le *casus fœderis*.

Mais l'article capital, l'article-clef de la Constitution était le treizième. Il concernait les institutions intérieures des États confédérés. Dans le projet présenté à la Commission, il y avait un article 10, ainsi formulé : « Dans tous les pays de la Confédération, les Assemblées d'états devront être constitutionnelles. » L'article signifiait que les *Staende*, les états de l'Ancien Régime qui subsistaient encore en Allemagne, et les Assemblées qu'on devrait constituer là où il n'y en avait pas, devraient avoir un caractère constitutionnel, représentatif, analogue aux Parlements de France ou d'Angleterre. Mais le plénipotentiaire du Luxembourg jugea l'article trop simple ; et il demanda ce qu'on aurait dit en Angleterre sous Jean sans Terre ou ce qui serait arrivé, si l'on avait décrété qu'il y aurait une grande Charte, sans ajouter ce qui serait statué, et un Parlement sans préciser de quoi on y traiterait. Il proposa donc un article ainsi formulé :

« Les membres de la Confédération conviennent d'établir dans tous les États allemands une Constitution représentative ou des Diètes, par laquelle Constitution on garantira aux Diètes le droit d'être consultées pour ce qui concerne les dispositions générales législatives, de consentir aux impositions, et de porter en corps des doléances auprès du souverain, à moins que de pareilles constitutions et institutions n'existent déjà, dans lequel cas on garantit aux pays leurs droits acquis. »

Les discussions furent vives et longues, entre ceux qui voulaient généraliser, et ceux qui voulaient pré-

ciser le plus possible. Enfin on approuva l'article 13, qui était ainsi formulé dans le texte français :

« Il y aura des assemblées d'états dans tous les pays de la Confédération. »

Le texte allemand dit :

« *In allen Bundes-Staaten wird eine landesstandische Verfassung stattfinden.* »

C'était concis mais en même temps un peu équivoque. Que pouvaient être les *landesstandische Verfassungen* qu'on promettait à l'Allemagne? Des Assemblées de l'Ancien Régime, plus ou moins sur le modèle des États généraux de France, où la société était organisée et représentée par classes? Des assemblées représentatives calquées plus ou moins sur les Parlements, qui légiferaient en France et en Angleterre? Un mélange des deux modèles? Ce n'est pas clair. En tout cas le principe était posé; le Congrès de Vienne avait promis à l'Allemagne la fin de l'absolutisme, de l'absolutisme de l'Ancien Régime comme de l'absolutisme d'origine révolutionnaire. L'histoire de l'Europe aurait été différente, et nous ne nous trouverions pas dans les malheurs d'aujourd'hui, si l'article 13 de la Constitution fédérale avait été appliqué avec sincérité, courage et intelligence. Mais l'Allemagne ne trouvera ni des souverains comme Louis XVIII ni des ministres comme Talleyrand (1). L'article 13 était d'ailleurs suivi d'un article qui réglait le sort de la noblesse médiatisée : les familles nobles — princes et comtes — qui avant la Confédération du Rhin jouissaient de droits souverains en tant que dépendant directement de l'Empire; et qui avaient été, après la suppression du Saint-Empire, dépouillées

(1) Voir pour cet article *Anschütz und Thoma, Handbuch des deutschen Staatsrecht*, p. 50.

de leurs droits souverains et soumises aux nouvelles monarchies créées par Napoléon — la Bavière et le Wurtemberg. Cachées comme dans les plis du Congrès, ces anciennes familles souveraines avaient travaillé beaucoup à Vienne, entre l'une et l'autre discussion sur des sujets plus importants, pour obtenir des compensations. L'article 14 leur reconnaissait les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines, ce qui légitimait les mariages ; un certain nombre de privilèges et prérogatives attachés à leurs propriétés ; la liberté illimitée de séjourner dans chaque État appartenant à la Confédération ; le maintien des pactes de famille, conformément à l'ancienne Constitution d'Allemagne, et la faculté de lier leurs biens et les membres des familles par des dispositions obligatoires ; le privilège de n'être justiciables que des tribunaux supérieurs et l'exemption de toute conscription militaire pour eux et leurs familles ; l'exercice de la juridiction civile et criminelle en première instance (dans certains cas, aussi en seconde) ; la juridiction forestière ; l'inspection des églises, des écoles et des fondations charitables en conformité des lois du pays.

Si l'Allemagne semblait entr'ouvrir ses portes à la liberté, elle les fermait à l'égalité. On chercherait en vain dans la Constitution germanique de 1815 ce qu'on trouve dans la Charte : des dispositions assurant l'égalité civile de toutes les classes et l'accès de tous les Allemands à tous les emplois publics. L'article 14 de la Constitution fédérale créait en Allemagne une super-aristocratie, intermédiaire entre les dynasties régnantes et la noblesse ; une super-aristocratie surchargée de droits, privilèges et honneurs souverains. La vieille structure aristocratique de l'Allemagne s'élevait intacte, imposante, complètement dégagée, peut-être même renforcée par ce dégagement, sur les ruines du Saint-Empire démoli tout autour : différence définitive, jusqu'en 1914, entre l'Allemagne et la France. La France sera de plus en

plus gouvernée par la bourgeoisie riche et de haute culture : l'Allemagne continuera à être gouvernée par l'aristocratie, la bourgeoisie riche et de haute culture gardant toujours une position plus ou moins subordonnée. L'Allemagne sera, pendant tout le dix-neuvième siècle, au centre de l'Europe qui se démocratise, au milieu des bourgeoisies qui se multiplient et s'enrichissent, la forteresse de l'aristocratie.

Telle était la Constitution que l'Allemagne s'est donnée en 1815 à Vienne, sur les ruines massives du Saint-Empire et des improvisations napoléoniennes en plâtre, toiles et bois peints. L'Allemagne, c'est-à-dire les forces qui alors la gouvernaient : les Cours grandes, moyennes et petites ; les aristocraties, les bureaucraties, les classes cultivées qui servaient les Cours. Mais toutes ces forces avaient travaillé sous la direction de deux architectes, l'un invisible, l'autre qu'on avait vu partout pendant le Congrès. L'architecte invisible n'était pas un Allemand, mais un Italien : l'élève de la Contre-Réforme venu de Florence, qui se cachait dans le Hofburg sous la pourpre impériale. Et l'architecte omniprésent, par lequel la volonté de l'invisible avait agi sur le Congrès, son ministre, n'était lui non plus un véritable Allemand, mais un noble rhénan d'éducation et d'esprit cosmopolites obsédé par l'idée que la Révolution était un mal mortel mais incurable de l'humanité... Leur construction avait été faite d'après l'esprit du Congrès : elle était pacifique, statique, non antilibérale mais décidément antirévolutionnaire. En face de la France rentrée dans ses limites et décidée à y rester pour être en Europe le champion du droit public et de la liberté, les deux architectes avaient persuadé l'élite dirigeante du monde germanique d'unifier l'Allemagne en la mettant en même temps à l'abri de toutes les attaques et dans l'impossibilité d'attaquer les autres. L'alliance universelle des États confédérés, soutenue par tant d'armées particulières, garantira l'Allemagne

contre tout danger d'agression, pendant le demi-siècle que la Confédération a duré. En 1859, la mobilisation de quelques États importants suffira pour écarter le seul danger de guerre qui a frôlé l'Allemagne pendant plus d'un demi-siècle. Mais l'organisation impersonnelle de la Confédération, la faible dyarchie austro-prussienne qui la dirigeait, la multiplicité des États, des armées, l'absence d'une armée allemande, la force des pouvoirs locaux protégeaient l'Allemagne contre elle-même. La Révolution avait réveillé en Allemagne aussi l'esprit d'aventure et multiplié les fermentations révolutionnaires, qu'on trouve au fond de toutes les formes de l'esprit d'aventure. Nous avons vu que Talleyrand s'en préoccupait beaucoup au début du Congrès. Le problème, qui préoccupait Talleyrand en octobre, était résolu en juin pour un demi-siècle : l'Allemagne n'était plus une masse livrée à elle-même, mais une masse organisée par une Constitution qui allait enchaîner l'esprit d'aventure et les forces révolutionnaires ; une masse qui sera, comme Metternich l'avait dit, une des forces pacificatrices et stabilisatrices de l'Europe. Le Congrès de Vienne avait forgé la chaîne libératrice dont l'Allemagne et l'Europe avaient besoin ; résolu pour un demi-siècle la grande contradiction de la Révolution : brisé les lourdes chaînes dont la force l'avait chargée après 1805, en l'enchaînant dans un ordre moins violent, qui l'empêcherait de se jeter dans des aventures guerrières jusqu'en 1863.

Triomphe de l'esprit constructif ? En partie seulement. Un peu par certains défauts de structure, mais surtout par l'esprit avec lequel on l'a appliquée, la Constitution fédérale de 1815 finira par être l'œuvre et l'outil plus que de l'esprit constructeur pur, de l'esprit conservateur, qui en est une déformation.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne sortait de Vienne à meilleur compte que l'Italie. Elle en sortait laïcisée complètement et unifiée. Toutes les principautés

ecclésiastiques avaient disparu en Allemagne, tandis qu'en Italie restait encore la plus grande et la plus difficile soit à réformer, soit à abattre : l'État de l'Église. La Confédération était déjà une forme d'unification, qui faisait de l'Allemagne un corps politique, tandis que l'Italie restait une expression géographique. L'Allemagne emportait de Vienne une Constitution libérale au moins en théorie, dans laquelle était inscrite la promesse d'une constitution, bien qu'en termes un peu sybillins ; l'Italie, la gracieuse concession des armoiries à mettre dans l'écusson des Habsbourg. Mais le destin s'accomplissait. Le bien et le mal que la Révolution — Congrès de Vienne inclus — fera dans chaque pays, seront proportionnels à la résistance opposée aux violences de la Révolution et à l'intelligence et au courage avec lesquels ses grandes idées — liberté, égalité, fraternité — seront acceptées et appliquées. La Suisse avait pris les armes quand la Révolution avait voulu lui imposer ses lois ; mais elle avait accepté et appliqué ses idées, elle les acceptera et appliquera pendant tout le dix-neuvième siècle plus et mieux qu'aucun autre pays d'Europe. La Suisse sera le pays où la Révolution fera le plus de bien et le moins de mal, le pays qui profitera davantage de l'ordre européen établi à Vienne. L'Allemagne avait résisté aux invasions révolutionnaires et s'était ouverte aux idées de la Révolution beaucoup moins que la Suisse, mais elle avait un peu résisté au moins, et s'était un peu laissée convaincre par les doctrines. La Révolution y fera moins de bien et plus de mal qu'en Suisse, mais en somme elle y fera aussi un peu de bien. Et elle sortait de Vienne avec des résultats importants. L'Italie n'avait opposé aucune résistance aux armées de la Révolution, mais elle avait fermé et fermera jusqu'à 1922 son cœur et son esprit aux grandes doctrines ; elle sera le pays où la Révolution fera plus de mal et moins de bien ; et la Cendrillon du Congrès de Vienne.

Il ne faut pas enfin oublier que, grâce au Congrès de Vienne, l'Italie et l'Allemagne vivront jusqu'en 1848 sous des gouvernements pacifiques, économes, conservateurs, qui ne leur imposeront pas les frais d'une administration encombrante et d'une politique trop riche d'initiatives. Sous des gouvernements, qui sentiront aussi le devoir d'aider leurs peuples à travailler et à augmenter leur richesse. L'Italie et l'Allemagne pourront, de 1815 à 1848, reconstituer leur fortune, compromise par les dilapidations de l'aventure révolutionnaire. C'est quelque chose : pour faire une grande politique un peuple doit commencer par s'assurer le pain quotidien.

XVIII

ACTIF ET PASSIF DE LA RÉVOLUTION

Les travaux du Congrès étaient achevés. Le 8 juin, les princes souverains, les villes libres d'Allemagne, l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemark, des Pays-Bas, de Bavière, du Wurtemberg, de Saxe, signaient la Constitution fédérale de l'Allemagne. Le jour suivant, le 9 juin, à 10 heures du soir, après un grand gala de Cour, sept des huit puissances qui avaient déjà signé à Paris le traité du 30 mai 1814, signaient « au nom de la très sainte et indivisible Trinité » le grand traité qui sera la pierre angulaire du dix-neuvième siècle. Le plénipotentiaire espagnol avait refusé de signer, pour protester contre l'attribution de Parme, Plaisance et Guastalla à Marie-Louise. Le roi d'Espagne ne donnera son adhésion que le 7 mai 1817.

Neuf jours plus tard, le 18 juin, la dernière aventure de la Révolution était brisée à Waterloo. La grande peur était terminée. Elle avait été à la fois très simple dans ses causes et très compliquée dans ses développements. En 1789, la monarchie s'écroule en France. Louis XVI restera sur le trône jusqu'au 10 août 1792 ; mais, en réalité, il a cessé de régner le 14 juillet, le jour de la Bastille. A dater de ce jour, il est un roi sans armée, sans police, sans juges, sans argent. Sur les causes de cet effondrement soudain de la légalité monarchique, on a disserté à l'infini... Mais la cause

profonde a été le temps, l'usure d'une légitimité séculaire qui n'a pas su se renouveler à temps et qui avait abusé de sa force, en imposant à la France, au début du dix-septième siècle, l'absolutisme. La monarchie est tombée en France comme ces arbres très vieux qui semblent jusqu'au dernier moment des géants inébranlables : puis, tout à coup, ils s'abattent, parce qu'ils n'ont plus de racines. Celles-ci rongées par les insectes et pourries par l'humidité, un souffle de vent, le poids de leurs rameaux suffit pour les renverser. C'est ainsi que la monarchie française s'effondre au centre de l'Europe, à un moment où la France faisait un gros effort pour donner une orientation nouvelle, plus large, plus libre, plus humaine, à la société occidentale. D'après la tradition la France aurait été forcée d'abattre la monarchie pour pouvoir faire triompher l'orientation nouvelle : c'est tout le contraire. La chute de la monarchie, en provoquant un effroi général dans toutes les classes, a empêché la France de suivre l'orientation nouvelle, dont elle s'était éprise. Pour se donner un gouvernement qui aurait reconnu le droit d'opposition, et pour appliquer sérieusement la Déclaration des Droits de l'homme, la France aurait eu besoin d'une légalité vigoureuse, capable d'assurer la liberté et l'égalité. C'est ainsi que la monarchie, en s'effondrant en 1789, a entraîné dans sa ruine la Révolution, en tant qu'orientation nouvelle de l'esprit humain... La France tombe dans le cercle infernal de la peur qui provoque les abus de la force, des abus de la force qui exaspèrent la peur : terreur, coups d'États, dictatures révolutionnaires, à l'intérieur ; invasions, guerres dérégées et interminables, paix absurdes et impossibles à l'extérieur. Toute l'Europe est entraînée dans le cercle infernal, et la grande peur commence. Au cœur de l'Europe, qui était un système d'États grands et petits en équilibre, un Empire se développe rapidement ; un Empire qui est le premier à s'effrayer de son instable gran-

deur. L'Empire et l'Europe sont constamment en guerre parce qu'ils se font peur réciproquement. L'Empire a peur que l'Europe ne se coalise et ne se révolte, l'Europe que l'Empire ne la réduise en esclavage. Chaque guerre augmente la peur des deux côtés, la paix devient impossible et la guerre semble s'éterniser.

Une fois déjà, au commencement du troisième siècle de notre ère, le pilier central de l'ordre — l'autorité de l'empereur et du Sénat — était tombé ; une immense peur s'était emparée du monde ; et la peur avait déchaîné la force, qui avait exaspéré la peur. Le monde n'ayant pas réussi à briser le cercle, la guerre avait sévi pour des siècles, et fini par détruire la civilisation. Pourquoi la seconde fois, après vingt-cinq ans de peur et d'abus de la force, au moment où on commençait à désespérer que la guerre ne se terminât plus, brusquement, en trois ans, l'Europe a brisé le cercle infernal, s'est reconstituée en un système stable et a repris sa marche avec un élan dont l'histoire n'avait pas encore vu l'exemple ?

Trois hommes ont fait le miracle : trois hommes étranges et énigmatiques, qui semblaient avoir été placés par le destin à des distances presque incommensurables ; et qui, au moment décisif, se sont rencontrés, on ne sait pas si conduits par une loi métaphysique et incompréhensible de salut, ou par un hasard non moins inexplicable et presque transcendantal des événements.

Alexandre, le plus jeune, est celui qui a pris l'initiative, en 1812, de la grande opération. « La guerre est finie pour la Russie, que l'Europe se débrouille comme elle veut ou comme elle peut. » Telle avait été la pensée de la Russie — bureaux et salons — à peine le territoire russe libéré de l'invasion. Les généraux étaient de cette opinion : le généralissime, Koutouzoff, avait supplié le czar d'avoir pitié de l'armée, saignée à blanc par tant de batailles ! Que se serait-il passé, si

Alexandre avait écouté son peuple? L'Allemagne était alliée de Napoléon et l'Angleterre n'était pas assez torte, seule, pour reconstruire le système européen, comme Napoléon pour le remplacer. Son empire se maintenait par une pression si violente sur une partie si grande de l'Europe, qu'on ne réussit pas à imaginer comment il aurait pu se faire accepter, même par résignation et désespoir, par tant de peuples différents. Livrée à elle-même, on ne voit pas quelle autre perspective l'Europe aurait eue devant elle, que la ruine de l'empire romain, avec la même suite interminable de guerres et de révolutions stériles. Mais, en ce moment décisif, un jeune empereur de trente-cinq ans comprend que sa victoire en Russie n'aura aucune valeur, ne sera que le commencement d'une guerre sans fin et de la ruine universelle, si on ne réussit pas à reconstituer le système européen; et pour le reconstituer avec la force de la Russie il se lance dans une guerre aux immenses et lointains objectifs.

Jamais souverain n'a pris une décision d'une plus absurde grandeur. Alexandre I^{er}, chef d'une croisade pour le rétablissement de l'ordre européen! Mais il était un czar révolutionnaire, un tempérament inquiet, contradictoire, rebelle, qu'un instinct maladif poussait toujours à violer et renverser toutes les règles, qu'il aurait dû respecter et faire respecter. Avait-on jamais vu un plus extravagant paradoxe? Contradiction encore plus étrange : cette guerre pour l'ordre européen et contre l'esprit d'aventure de la Révolution, était elle-même une des plus folles aventures que le chef d'un empire pût imaginer et vouloir. A la fin de 1812, Alexandre était seul, avec quelques amis personnels. La Russie ne voulait pas marcher, deux tiers de l'Europe étaient soumis à Napoléon, l'Allemagne, alliée à l'Empire, allait combattre contre son libérateur. Il ne pouvait espérer quelques appuis que de l'Angleterre fatiguée, ou des pauvres Espagnols,

qui continuaient à lutter avec leurs fusils à pierre contre les canons impériaux. Mais Alexandre est un des mystères de l'histoire : fils d'un fou, très bizarre lui-même, une force mystérieuse, une illumination venant personne ne sait d'où, le transformaient à certains moments, pour quelque temps, en un génie et un héros, qui sautait par-dessus toute raison d'État raisonnable, et se lançait dans l'avenir.

C'est ainsi qu'en 1812, Alexandre avait envahi l'Allemagne pour aller rétablir le système européen, en entraînant derrière lui la Russie, fatiguée, rebutée, malveillante. Il avait réussi à détacher de l'alliance française la Prusse et l'Autriche, à refouler Napoléon, à arriver au Rhin, à le passer. Mais alors commence la véritable tragédie. Plus la coalition avance, et plus son objectif se dérobe devant elle. Pour que le système européen soit rétabli, il faut que sa négation, l'Empire de Napoléon, disparaisse. Mais l'Empire va-t-il consentir à sa destruction? Et si on ne fait pas la paix avec Napoléon, avec qui la faire? La Révolution, après vingt-cinq ans de frayeurs, aboutissait à la plus inattendue et effrayante des catastrophes : une immense guerre, que tout le monde voulait et personne ne pouvait terminer, parce qu'on ne savait pas avec qui faire la paix. Par désespoir, pour ne négliger aucune chance, parce qu'elle ne voyait aucune autre issue, la coalition avait traité avec Napoléon à Francfort et à Châtillon. Mais sans confiance et sans succès : Empire et système européen étaient une insoluble antinomie. Depuis la bataille de Leipzig, Alexandre cherchait désespérément en Europe l'homme, le pouvoir, la combinaison avec qui faire la paix ; il ne trouvait rien nulle part, il s'effrayait de plus en plus, et faisait des projets absurdes. Au mois de mars 1814, il allait s'égarer dans le vide immense où il avançait à la tête de son armée, ne sachant plus dans quelle direction marcher pour trouver la paix...

Quand, tout à coup, un mystérieux petit signal —

la main d'un homme — se lève dans le vide immense. Cette main lui indiquait où passait un sentier, à peine visible, qui le conduirait à la paix. C'était le second des trois hommes destinés à sauver le monde, qui entraient en action : le grand seigneur déclassé, l'évêque apostat et marié, le grand irrégulier par toute sa vie, qui avait toujours servi la Révolution et l'esprit d'aventure. Mais il était un grand esprit constructif, qui au milieu de ses irrégularités et en servant la Révolution, avait fini par découvrir le secret de l'ordre, et trouvé, sans quitter ses salons de la rue Saint-Florentin, ce qu'Alexandre cherchait anxieusement partout : qui pouvait faire la paix, et pourquoi, seul, il avait ce pouvoir... C'était Louis XVIII ; et il pouvait faire la paix parce que, sinon toute la France, la majorité du moins reconnaissait encore son autorité et son pouvoir, même s'il était en exil. Le système européen pourrait être rétabli, le jour où l'Europe aurait recommencé à respecter la plus fondamentale de toutes les règles d'une société civilisée : celle qui assure la légitimité du pouvoir. En communiquant à Alexandre, dans l'après-midi du 31 mars, sa découverte, il a terminé en vingt-quatre heures une guerre qui durait depuis vingt-deux ans et qui aurait pu continuer, avec des intermittences, pour cinquante ou cent ans, toujours plus destructive, plus insensée, et plus éloignée de sa fin. C'est dans la conversation du 31 mars qu'Alexandre a compris ce qu'il voulait faire depuis la fin de 1812, quand il s'était lancé, seul, dans la grande aventure du système européen à reconstruire ; d'où son courage, ce jour-là, et le manifeste du 1^{er} avril. Mais si Talleyrand avait pu lui montrer le chemin du salut parce qu'il était un grand esprit constructif, un créateur de règles, il avait pu se rencontrer avec Alexandre à Paris, rue Saint-Florentin, dans l'après-midi du 31 mars, parce que depuis quarante ans il vivait dans l'irrégularité. Si sa vie avait été la vie régulière d'un grand seigneur du dix-

huitième siècle, qui sait où il se serait trouvé le 31 mars 1814?

Mais il ne suffisait pas d'avoir découvert en Louis XVIII le pouvoir capable de faire rentrer la France dans le système européen. Il fallait que les capacités personnelles de Louis XVIII fussent adéquates à sa position historique. Le destin a voulu que Louis XVIII fût un roi capable. Tragique personnage, lui aussi, comme les deux autres : homme supérieur, il avait été condamné à donner la preuve de sa supériorité en se taisant et en ne faisant rien pendant un quart de siècle, sous les coups les plus cruels. Il s'était tu, il n'avait rien fait, il avait attendu un quart de siècle, sans désespérer et en couvant une grande idée : résoudre lui, avec ses pouvoirs de roi légitime, le problème que la Révolution n'avait pu résoudre ; octroyer à la France le droit d'opposition. Grande idée, mais qui seule ne suffisait pas ; il fallait aussi le courage de l'appliquer. Et Louis XVIII a eu le courage de l'appliquer ; il a eu le courage, parce qu'il était un roi d'Ancien Régime !

Quantæ molis erat... Pour en finir avec les guerres et les révolutions, déchaînées en Europe par la chute de la monarchie française en 1789, il a fallu un czar révolutionnaire, un peu fou, génial et héroïque par intermittences, aussi amoureux en théorie de l'ordre qu'incapable de le faire et de l'observer. Il a fallu un grand constructeur de règles, condamné à vivre toute sa vie dans l'irrégularité. Il a fallu un roi d'Ancien Régime, pour oser et savoir accomplir l'œuvre de la Révolution. On reste confondu en présence de tant de contradictions. Quels mystères sont donc l'ordre et le désordre, entre lesquels la misérable humanité est continuellement déchirée ? Et il n'a pas suffi à ces trois hommes de se préparer à leur grande action par des preuves extraordinaires, absurdes, répugnantes, inexplicablement douloureuses : au moment décisif tous les trois ont dû encore risquer leur vie.

Ceux-là au moins ont réussi à arracher l'Europe du dix-neuvième siècle au sort de l'empire romain et du troisième siècle ; et à empêcher que l'orientation nouvelle de l'esprit humain — liberté, égalité, fraternité — fût complètement submergée par la frénétique subversion des règles, commencée avec la grande peur de 1789. Alexandre, Talleyrand, Louis XVIII ont été les glorieux vainqueurs de la grande peur. Mais dans quelle mesure et avec quels résultats ? Pour comprendre leur œuvre, et toute l'histoire du dix-neuvième siècle qui est sortie de leur œuvre, il faut répondre à cette question. Ils ont refoulé et enchaîné la grande peur, c'est indiscutable ; mais l'ont-ils anéantie et déracinée ? Non, ils ne l'ont pas anéantie et déracinée, parce qu'ils n'ont pas pu supprimer toutes les institutions, les idées, les délires, les illusions que la grande peur avait créés. La Révolution a un *actif* et un *passif* ; un actif, qui découle de l'orientation nouvelle ; un passif, qui découle de la grande peur. Pour bien juger le Congrès de Vienne et apprécier son œuvre définitive, il nous faut établir l'un et l'autre. La tâche est possible, à un siècle et demi de distance.

Commençons par l'actif, qui a été l'œuvre de l'orientation nouvelle. La Révolution a dans tout le monde occidental profondément laïcisé et simplifié la société et l'État. L'Église catholique avait fini par devenir une immense cristallisation d'intérêts profanes-économiques, politiques, spirituels et sociaux ; le système monarchique et aristocratique qui gouvernait l'Europe, s'était pulvérisé et cristallisé dans un très grand nombre de Cours et de dynasties minuscules, petites, moyennes et grandes, qui momifiées par un cérémonial séculaire, étaient devenues des centres de dégénérescence et de corruption. La Révolution a assaini tous ces marais grands et petits ; et le Congrès de Vienne a fixé les plus importantes de ces transformations dans le nouveau système eu-

ropéen. L'Église catholique a perdu une grande partie de ses richesses et de sa puissance politique ; mais elle est devenue une religion plus sérieuse et plus sincère. A côté de la culture à caractère religieux, une culture laïque s'est développée et a fleuri. Ayant secoué la tutelle de l'Église, les États sont devenus plus libres dans leurs mouvements et plus actifs. Le système monarchique aussi est devenu plus simple, plus sérieux, plus efficace, par l'absorption d'un grand nombre de petites dynasties dans un nombre plus petit de moyennes et grandes monarchies.

La Révolution a largement répandu en Europe et en Amérique la liberté et l'égalité. C'est un second chapitre de l'actif. Elle a répandu la liberté sous deux formes : la liberté intellectuelle, conséquence de la laïcisation de la société ; la liberté politique, dont la manifestation la plus importante est le droit d'opposition. La Révolution a aussi beaucoup répandu l'idée de l'égalité politique et sociale : transformation plus importante pour l'Europe que pour l'Amérique. L'Europe avait fini par aboutir, au dix-huitième siècle, à une organisation ultra-aristocratique, qui n'était pas seulement contraire aux principes du christianisme, mais qui était devenue un obstacle au développement de nouvelles forces créatrices.

La Révolution enfin a profondément humanisé dans tout le monde occidental les mœurs, le pouvoir, le droit : le droit pénal en particulier. Bien que le dix-huitième siècle eût atteint, dans beaucoup de domaines de la vie sociale, un haut degré de raffinement, son droit pénal était resté d'une barbarie affreuse. C'est la Révolution qui a humanisé partout le code pénal. Dans cette humanisation des mœurs, du pouvoir et du droit, il faut inclure la liberté religieuse, l'émancipation des Juifs, l'élimination de toutes les contraintes survivant aux guerres de religion. L'Inquisition, par exemple.

Par toutes ces transformations la Révolution fran-

çaise a libéré les énergies latentes, d'imagination et d'action, qui depuis la Renaissance s'accumulaient dans la civilisation occidentale et qui ont fait leur explosion de 1814 à 1914 : le dix-neuvième siècle, non pas du calendrier, mais de l'histoire. Aucun autre siècle n'a déployé une telle énergie inventive et active ; et c'est la Révolution qui l'a déclenchée.

Et maintenant le passif, œuvre de la grande peur.

Avant tout la destruction du droit des gens, qui avait été la plus belle et la plus grande des créations du dix-huitième siècle ; la conscription, la guerre absolue, dérégulée, déchaînée, dont l'Europe risque de mourir. Le 5 septembre 1798, le jour où le Directoire a fait approuver la loi qui établissait la conscription, est une date décisive dans l'histoire de la Révolution et de l'Europe.

Au passif de la Révolution, il faut inscrire aussi la confusion politique d'un certain nombre de pays de l'Europe. Les invasions révolutionnaires ont répandu partout la grande peur ; la grande peur a partout affaibli beaucoup l'Ancien Régime en même temps qu'elle a fait détester les principes de la Révolution. Le résultat a été que depuis 1814 certains pays de l'Europe n'ont pu se gouverner ni avec les principes de l'Ancien Régime, ni avec les principes de la Révolution. Depuis plus d'un siècle, ils cherchent partout un principe politique qui ne soit ni l'Ancien Régime ni la Révolution ; ils ne le trouvent pas, parce qu'il n'existe pas, et effrayés par l'insolubilité du problème, ils deviennent à leur tour la terreur des autres.

Enfin, c'est la Révolution qui a créé la dictature, comme forme stable de gouvernement. Il faudra bien que l'Europe, si elle veut s'orienter dans le chaos où elle risque de se perdre, se décide à écrire, à la lumière des expériences contemporaines, l'histoire vraie du 18 Brumaire et de Napoléon, qui a été, un peu malgré lui, sous l'impulsion de circonstances imprévues

et imprévisibles, le créateur du gouvernement que nous appelons totalitaire.

L'action de la Révolution a été contradictoire, parce que la Révolution était elle-même une force double et en lutte avec elle-même : orientation nouvelle et subversion des règles ; liberté, égalité, fraternité et grande peur. Mais c'est ce dualisme qui nous permet d'établir aujourd'hui la position respective du Congrès de Vienne et de la Révolution dans l'histoire. Le Congrès de Vienne et la paix de 1814 qui en a été le prologue, ont-ils été la négation de la Révolution, comme on l'a tant répété depuis un siècle ? En aucune manière. Impuissants à anéantir la grande peur, Paris et Vienne ont, en la refoulant et l'enchaînant, augmenté dans une mesure considérable et pour un siècle la valeur de l'actif de la Révolution, diminué celle du passif. Ils ont aidé l'esprit constructif, qui cherche le bonheur des hommes dans la création de règles plus humaines, sages et justes, à résister à l'esprit d'aventure, qui le cherche dans la subversion de toutes les règles. Le Congrès de Vienne n'a pas été, comme on l'a prétendu, le concile œcuménique de l'absolutisme européen. C'est par la paix de 1814 et par le traité de Vienne que la France et le royaume de Pologne — la partie donnée à la Russie — ont obtenu des institutions représentatives et le droit d'opposition. C'est par la paix de 1814 et par le traité de Vienne que la Suisse s'est libérée du protectorat de la Médiation, est devenue indépendante et a commencé à démocratiser ses institutions. C'est par la paix de 1814 et le traité de Vienne que l'Allemagne a été unifiée et garantie contre la peur de ses classes supérieures par l'article 13 de la Constitution fédérale, qui imposait à tous les États confédérés d'octroyer des institutions représentatives. C'est à Vienne que l'orientation nouvelle de la Révolution commence à renaître après la longue dictature napoléonienne, au sein de l'Europe reconstituée. Il est vrai que l'article 13 de la Constitu-

tion germanique restera lettre morte : un grand malheur qui replongera l'Allemagne dans la grande peur jusqu'à 1848. Mais le Congrès n'est pas responsable de ce malheur. Il avait fait de la liberté allemande un pilier du droit public européen : que pouvait-il faire de plus?

L'Italie seule n'a tiré aucun bénéfice de l'effort du Congrès de Vienne en faveur de l'orientation nouvelle de la Révolution, mais parce qu'elle n'a pas voulu. L'Italie — la partie de la société qui comptait — a été jusqu'à 1922 le pays d'Europe le plus hostile aux doctrines et aux principes de la Révolution. Le Congrès de Vienne a fait sa volonté, quand il a remplacé les despotismes révolutionnaires du régime napoléonien par l'absolutisme de l'Ancien Régime. En somme, dans la mesure du possible, Vienne s'est efforcée de donner satisfaction à l'Europe. Si l'Europe — États grands et petits — n'a pas été reconnue à Vienne officiellement comme une autorité capable de créer le droit, elle a pu, aidée par la France, faire sentir dans le Congrès sa voix et sa volonté aux quatre grandes puissances alliées. Malgré les erreurs inévitables, elle a obtenu que dans l'ensemble les territoires vacants fussent répartis en tenant largement compte des possibilités d'adaptation et de développement : ce qui était plus important que la prétendue volonté des peuples, inexistante à cette époque et très confuse même un siècle plus tard. Seule exception : la Pologne.

La Pologne a été la véritable victime du Congrès de Vienne. La conviction que pour reconstruire sérieusement l'Europe il aurait fallu ressusciter la Pologne, était largement répandue dans le Congrès. Nous l'avons vu. Comme l'Italie papale de l'Ancien Régime, comme le Saint-Empire, la Pologne avait été démembrée, dans un coin obscur du chaos révolutionnaire, sinon par la Révolution, grâce à sa complicité ; comme l'Italie et l'Allemagne, elle aurait dû retrouver

et recomposer à Vienne ses membres détachés. Il n'en fut rien : le Congrès dut procéder à un nouveau partage, le quatrième, le plus barbare de tous, parce qu'il durera un siècle. Pour quelle raison? L'Autriche et la Prusse pouvaient consentir à la résurrection de la Pologne, parce qu'elles auraient trouvé facilement en Allemagne les indemnités nécessaires, et obtenu l'avantage de refouler vers l'Asie l'empire moscovite. La Russie ne pouvait pas. Alexandre I^{er}, en prenant à ses risques et périls l'initiative de reconstituer le système européen, avait fait de la Russie une grande puissance européenne, égale à l'Autriche, à la France, à l'Angleterre, pour ne pas parler de la Prusse, qui alors n'était pas encore une véritable grande puissance. En 1815, la Russie devait avancer en Europe, c'est-à-dire en Pologne, autant qu'elle pouvait, même au risque d'en périr un siècle plus tard ; en 1815, l'Europe ne pouvait pas la refouler vers l'Asie, parce que sans l'annexion du duché de Varsovie, Alexandre n'aurait pas pu faire accepter par la Russie la paix de 1814 et les traités de 1815. Sans la Russie au cœur de l'Europe, la construction de Vienne se serait écroulée. C'est pourquoi le sort de la Pologne fut irrévocablement décidé à Vienne pour tout le temps que le système de Vienne a duré. Les révoltes désespérées de la Pologne seront vaines.

Il n'en sera pas de même des autres peuples, quand ils deviendront mécontents de Vienne : la Belgique, l'Italie et l'Allemagne. Pendant le dix-neuvième siècle trois grandes crises seront provoquées en Europe par la combinaison de l'esprit d'aventure de la Révolution avec ses orientations nouvelles, et par les fermentations et combustions qui sortiront de cette combinaison : en 1830, la chute à Paris de la royauté légitime et la révolte de la Belgique ; en 1848, la Révolution européenne ; de 1860 à 1870, la création du royaume d'Italie, la destruction de la Confédération germanique, l'empire allemand. Ces événements modifieront pro-

fondément en Europe le système de Vienne, en donnant satisfaction à certaines aspirations de la Belgique, de l'Italie et de l'Allemagne : mais ils ne le détruiront pas. Le système restera assez fort pour capter, enchaîner et réabsorber l'esprit d'aventure et les frayeurs charriées à travers l'Europe par ces grands événements ; pour multiplier et répandre dans le monde les bienfaits enfermés dans l'actif de la Révolution, et enfin pour accomplir une autre tâche, encore plus importante, sa tâche suprême. La constitution d'un fort système européen n'a jamais signifié et ne signifiera jamais la paix perpétuelle ; des guerres peuvent être nécessaires au maintien et au développement du système. Mais tout système européen sérieux doit être capable, s'il veut vivre, de localiser et de limiter les guerres, qui peuvent éclater dans son sein. Le système créé à Vienne en 1815 y a réussi avec les guerres provoquées par la Révolution de 1848 ou qui l'ont suivie : la guerre de Crimée, la guerre de 1859, la guerre de 1866, la guerre de 1870, la guerre turco-russe de 1877-1878. Il ne périra qu'en 1914, avec la guerre mondiale, parce qu'il ne sera plus assez fort pour la limiter et localiser. Et alors le passif de la Révolution débordera comme une inondation de malheurs sur toute la terre : destruction du droit des gens, militarisation des peuples, coups d'État, guerres déchaînées, gouvernements totalitaires, démocraties à rebours, subversion de toutes les règles dans tous les domaines, peur universelle. La seconde grande peur de l'histoire moderne.

Actif ou passif de la Révolution ? Orientation nouvelle, liberté, égalité, fraternité ? Révolution en permanence, subversion de toutes les règles, futurisme universel, grande peur et férocité ? Un siècle et quart après, le monde se trouve de nouveau, comme le Congrès de Vienne, en présence de ce dilemme. Pourquoi ? Quelle est la signification profonde de cette opposition entre l'actif et le passif de la Révolution,

que nous ne réussissons pas à éliminer? Pour répondre à cette question décisive, nous allons jeter encore un regard dans les mystères de l'ordre, après avoir établi, par une formule précise et définitive, pourquoi nous avons le devoir de reconnaître que le Congrès de Vienne a été un grand succès. Les solutions qu'il a données aux grands problèmes posés par la Révolution, n'ont pas été toutes bonnes. Certaines solutions étaient médiocres ; et elles ont posé de nouveaux problèmes — l'italien et l'allemand, par exemple — qui n'ont cessé de tourmenter et qui tourmenteront encore longtemps le monde. Mais il a libéré l'Europe de la grande peur : voilà son éclatant et immortel succès. De 1815 à 1914, c'est le siècle pendant lequel l'Europe a moins souffert des peurs qui font trembler et délirer l'humanité et a eu le plus de confiance dans le présent et l'avenir : c'est l'essentiel de toute civilisation véritable. Là est la différence entre 1815 et 1919. Le Congrès de Vienne a été la fin, le Congrès de Paris le commencement d'une des plus grandes peurs de l'histoire.

XIX

RECONSTRUCTION

Dans la ville que le destin, dans un moment de b nignit , m'a choisie comme refuge pour les derni res ann es de ma vie, j'assiste de temps en temps   un spectacle qui me fait toujours une forte impression. La ville est gouvern e par une d mocratie divis e en deux partis, qui font souvent des processions, des parades et des r unions en plein air, pour affirmer leurs programmes. On voit parfois les deux cort ges d filer   la m me heure, avec musiques et drapeaux, sur deux itin raires. Tout est diff rent dans les deux cort ges : les insignes et les personnes, les passions et les doctrines. Ce qui est le bien pour les uns est le mal pour les autres ; et r ciproquement. On retrouve, cristallis s dans les deux cort ges, les contrastes id ologiques et les rivalit s pour le pouvoir, qui ont ensanglant    tant de moments l'histoire ; les contrastes et les rivalit s pour lesquels toute l'Europe s'est battue de 1789   1814. Ces cort ges ne se composent pas d'anges, qui se prom neraient pour chanter des hymnes en l'honneur d'une id e, ils se composent d'hommes passionn s qui se disputent le pouvoir. Mais ils marchent tous paisiblement et en ordre, sous la surveillance de quelques gendarmes solides, d sarm s et bienveillants. Pourquoi ? Il est entendu entre eux qu'ils r gleront leurs questions par des discussions et des votes ; que la majorit  d cidera du droit

de commander ; que la moitié plus un sera l'argument décisif en faveur de la vérité des idées en discussion.

La plus fragile des conventions ! Il est évident que la majorité ne prouve rien : ni la capacité d'un gouvernement, ni la vérité d'une idée, ni la justice d'un verdict. Mais alors comment se fait-il qu'une convention, dont il est si facile de démontrer l'absurdité, suffise à canaliser des passions aussi véhémentes que la rivalité des ambitions et la discorde idéologique ? Les deux torrents humain m'ont toujours semblé passer entre deux fils de soie presque invisibles, qu'un petit enfant serait capable de briser. Et pourtant les deux fils de soie les tiennent et les dirigent comme des berges puissantes. Pourquoi ? Illusion, timidité, croyance en des faux principes, inventés depuis quelques siècles ? Non, les deux cortèges ont raison : s'ils brisaient les fils de soie, ils se précipiteraient l'un sur l'autre, la loi tomberait, la peur s'emparerait des esprits. Alors il faudrait remplacer les fils de soie par des chaînes de fer.

Fils de soie ou chaînes de fer : tel est le dilemme. Revenons au problème que nous avons abordé au début : qu'est-ce que l'ordre ? Nous l'avons vu : c'est l'ensemble des règles que l'homme doit respecter pour ne pas vivre dans la terreur permanente de ses semblables, de la folie innée des hommes et de ses imprévisibles explosions, que les philosophes appellent la liberté. L'homme est une brute sublime, un monstre angélique, un faisceau de contradictions en mouvement perpétuel. La suprême de ces contradictions, c'est qu'il a peur et veut avoir du courage, parce que la peur est la force diabolique qui déchaîne tout le mal caché dans sa nature. L'ordre sert surtout à aider l'homme à avoir du courage, en éliminant la plus dangereuse parmi les causes de la peur humaine. Mais les règles qui nous permettent de prévoir la conduite des hommes — individus et collectivités — sont de deux genres : les fils de soie et les chaînes de fer. Plus

les hommes ont peur les uns des autres, et plus ils se servent de chaînes de fer, règles coercitives d'une férocité de plus en plus grande. C'est dans les époques obscures de l'histoire que le droit maintient l'ordre en codifiant la terreur. Mais l'ordre imposé par la terreur est un faux ordre en contradiction avec lui-même, car il ne peut se maintenir qu'en effrayant de plus en plus les hommes, tandis que le but de l'ordre est de les libérer de la peur. C'est pour cela que tout l'effort de l'humanité tend à adoucir les innombrables constructions du droit, pour confier de plus en plus le maintien de l'ordre à des règles morales, rituelles, religieuses, politiques, de sagesse, que les individus et les collectivités s'imposent sans coercition physique, par une pression morale réciproque. Des fils de soie, à la place des chaînes de fer. L'autoréglementation est la forme supérieure de l'esprit constructif. Une grande civilisation n'est qu'un système de procédés d'autoréglementation de plus en plus compliqués et raffinés.

Mais s'il en est ainsi, l'ordre devrait être le suprême bonheur de l'humanité. Il est, au contraire, la plus grande des tragédies... Pourquoi? Parce que l'autoréglementation est l'opération la plus nécessaire, mais la plus contradictoire et la plus difficile à laquelle l'homme soit condamné. L'esprit constructif, comme l'esprit humain dont il est un organe, est limité et mobile. Limité, il crée toujours des règles qui ne s'appliquent qu'à certains cas; qui de justes et sages deviennent injustes et absurdes quand surgissent des intérêts et des besoins nouveaux, auxquels elles ne peuvent pas donner satisfaction. Mobile, il ne peut créer que des règles par leur nature mobiles. Mais comme les règles sont créées pour stabiliser la mobilité de la nature humaine, elles ne sont efficaces que dans la mesure où elles sont fixes, permanentes, stables. C'est une autre contradiction. Pour y échapper l'homme s'accroche à Dieu; il cherche d'attacher les

règles humaines à ce point fixe, projeté dans l'éternité. Mais l'esprit, quand il conçoit Dieu, quels que soient ses efforts pour s'arracher au mouvement perpétuel qui est la condition de son existence et atteindre l'éternel, ne réussit jamais à en sortir complètement. Il communique, en le concevant, un peu de sa mobilité même à Dieu, et aux règles qu'il voudrait fixer en Dieu.

Toutes les règles que l'esprit constructif peut créer sont limitées et mobiles. La conséquence est qu'aucune règle ne peut être justifiée d'une manière totale et définitive. La peur des désordres, que la règle doit éliminer, est toujours un argument de première importance en sa faveur. Mais cette peur diminue, à mesure que la règle est appliquée avec succès. Les hommes finissent par s'habituer à l'ordre social qui est toujours un état artificiel, comme s'il était une partie immuable de l'ordre cosmique... Les fils de soie deviennent invisibles. Si le monde change, si des aspirations et des besoins nouveaux naissent, une génération peut finir par croire, quand elle respecte des règles de valeur vitale, qu'elle se laisse arrêter par des préjugés stupides et qu'elle n'a qu'à passer outre... L'esprit d'aventure se réveille ; la subversion de la loi commence ; et tout à coup la grande peur recommence. Alors, les chaînes de fer réapparaissent.

C'est pour cette raison que l'ordre du monde, sous toutes ses formes, depuis la paix entre les États jusqu'aux formules de droit qui justifient les pouvoirs légitimes, est un travail de Sisyphe que l'homme doit toujours recommencer ; un édifice continuellement en réparation, parce qu'il commence à se ruiner au même moment où on le bâtit. Une des plus graves erreurs de la paresse humaine est l'opinion qu'on conserve l'ordre du monde en le gardant tel qu'il est ; on ne le conserve qu'en le reconstruisant continuellement. Les seuls véritables conservateurs sont les reconstructeurs. Malheureusement, rien n'est plus nécessaire et vain,

utile et douloureux, que construire et reconstruire l'ordre du monde ; rien n'est plus rare qu'un grand esprit constructeur. Le Congrès de Vienne n'a été qu'un exemple grandiose de ce drame éternel de l'histoire, du travail de Sisyphe auquel l'humanité est condamnée : la subversion et la reconstruction des règles. Affolée par une immense peur, l'Europe avait partout multiplié les chaînes de fer d'une horrible lourdeur : dictatures militaires, conscription et militarisme généralisés, état de siège en permanence... Trois hommes ont compris à la fin qu'on finirait par la ruine et l'esclavage universel ; et risquant leur vie et leur réputation ont tenté de briser les chaînes de fer et de les remplacer par des fils de soie : gouvernements légitimes à la place des dictatures de la force dans chaque pays ; rétablissement du système européen réglé par le droit des gens et garanti par les traités, à la place des annexions violentes, des protectorats de la force, de la lutte interminable pour une impossible hégémonie. Mais il fallait trouver un point fixe, sur lequel appuyer les nouveaux fils de soie. Profitant de l'enthousiasme général provoqué par la fin de la guerre, les trois hommes ont réussi à faire signer le traité du 30 mai 1814. C'était un premier point fixe, car il établissait certains principes d'après lesquels le système européen devait être reconstruit. Pour appliquer ces principes, Talleyrand avait imaginé de trouver un autre point fixe dans le Congrès : le Congrès organisé comme porte-voix de l'Europe, l'Europe conçue comme une autorité supérieure et presque mystique. Cette fois il n'a pas réussi ; à Vienne l'accord, établi à Paris, a chancelé ; les volontés se sont divisées, en menaçant d'emporter le réseau de fils de soie qui commençait à être rétabli. On a fini par se menacer de la guerre. Allait-on charger de nouveau l'Europe des chaînes de fer, qu'on venait d'enlever ? Le retour de Napoléon et les Cent Jours ont renversé la situation ; les esprits se sont ressaisis ; les volontés d'union se

sont retrouvées ; on a fini par signer le grand traité du 9 juin : point fixe auquel ont été attachés pour un siècle tous les fils de soie du droit public qui garantiront les frontières particulières à l'intérieur du nouveau système ; quelques-uns — mais non les plus forts — des fils de soie du nouveau droit constitutionnel, qui aurait dû assurer à l'intérieur des États le droit d'opposition et les garanties du régime représentatif.

L'Europe aura tout de suite la paix, une paix moins précaire que les trêves auxquelles elle était condamnée depuis un quart de siècle ; et dans la paix elle guérira rapidement de la grande peur. Il lui faudra attendre plus longtemps pour avoir un commencement de liberté. Mais à peine les chaînes de fer sont brisées, et le système européen est rétabli, l'esprit constructif qui l'avait créé disparaît...

Un sort étrange attend les trois hommes qui avaient fait ensemble cette grande œuvre de salut ! Ils se séparent et chacun va seul vers un destin inexplicable. Alexandre rentre en Russie, le cœur brisé, la raison chancelante. Il avait accompli son grand rêve juvénile, il avait sauvé la civilisation occidentale, en reconstruisant le système européen. Rebelle et révolutionnaire par tempérament, il avait fait cette grande reconstruction surtout par opposition à son époque et à la subversion frénétique de toutes les règles et lois, qui en avaient été la fureur dominante ; mais il n'était un esprit constructif que par intermittences, et il a fini par ne pas croire à la reconstruction dont il avait été l'architecte. Les Cent Jours, qui avaient sauvé le Congrès, avaient été pour lui le signe funeste que la guerre allait recommencer et détruire son œuvre. Après Waterloo, il est obsédé par le désespoir d'un insuccès imaginaire, qui le jette dans les divagations mystiques de Mme de Krüdener, et qui lui suggère l'étrange idée de la Sainte-Alliance. Dans son célèbre manifeste, il implore Dieu et il demande

à ses frères couronnés qu'ils l'aident à donner au monde la paix qu'il lui a déjà donnée, et il ne s'en doute pas. Jamais un puissant de la terre ne s'est plus naïvement humilié devant Dieu et devant les hommes, pour que s'accomplisse l'œuvre qu'il avait déjà faite, sans le savoir.

Talleyrand était, parmi les trois, le grand esprit constructeur, celui qui connaissait le mieux les raisons et les significations profondes de son œuvre. Par la largeur, la profondeur et l'humanité de ses conceptions, par le courage avec lequel dans les moments les plus critiques il les a appliquées, par l'espèce de désintéressement hautain qui ennoblit la partie la plus importante de son œuvre, Talleyrand semble avoir le droit à la primauté parmi tous les hommes d'État qui ont apparu dans le monde occidental à partir de la Révolution. Pendant les dix-huit mois qu'il a pu à la fin diriger lui-même les affaires du monde, après avoir été pour tant d'années l'exécuteur de chefs qui auraient dû être ses secrétaires, il a vaincu une des plus grandes peurs qui aient dévasté l'histoire, créé un monde qui lui survivra pour un siècle, aidé Alexandre à sauver la civilisation occidentale, et laissé une œuvre qui n'a pas de passif. C'est le seul, je crois, parmi les hommes d'État de l'histoire qui ait eu cette gloire. Mais il ne restera au pouvoir qu'un an et demi. Quelques mois après avoir signé le traité, Louis XVIII profitera des complications et difficultés provoquées par les Cent Jours et le second traité de Paris, pour le congédier. C'était un évêque marié et un noble déclassé, malgré son titre princier ; il avait servi la Révolution et plaidé devant l'Europe le cas indéfendable du duc d'Enghien : l'ordre qu'il avait reconstitué immédiatement expulsait son créateur, dont l'existence avait été un interminable désordre. Son étrange et implacable destin ne le lâche jamais : le grand irrégulier est éliminé par les règles qu'il a établies. Il ne s'en plaindra pas, comme il ne s'est jamais

plaint de rien. Une seule fois il rappellera au monde l'abominable violence dont sa jeunesse avait été victime, et qui explique tous ses malheurs comme elle excuse tant de ses erreurs : c'est dans la lettre au pape qu'il a signée le dernier jour de sa vie, moins de vingt-quatre heures avant de mourir. « Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour, ne me défend pas non plus de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. » Mais un siècle efféminé par le romantisme, ne comprendra ce silence mieux que son action et sa doctrine.

Louis XVIII était un roi d'Ancien Régime qui croyait au droit divin, qui n'avait jamais transigé avec la Révolution, qui avait su attendre, et qui avait voulu et su résoudre le problème capital devant lequel la Révolution, après l'avoir posé, avait échoué. Personnage contradictoire lui aussi, mais par une contradiction plus simple que les deux autres. C'est peut-être pour cette raison que lui au moins aura la récompense de mourir sur le trône de ses ancêtres.

Mais lui aussi, comme Alexandre et Talleyrand, sera submergé par le succès de leur œuvre commune. A partir de 1815, le monde occidental, libéré de la peur, a pris un tel élan, une telle confiance en lui-même, qu'il a pu pour la première fois jouir de tous les biens : la richesse et la puissance, la liberté et l'ordre, la science et la sécurité. Partout les fils de soie ont remplacé les chaînes et les barres de fer... Pour un instant, une partie de l'humanité, la plus riche, la plus puissante, la plus savante, a cru au progrès illimité. Mais ce n'était qu'une illusion. Les hommes tombaient une fois encore dans le piège de leur éternelle contradiction : à mesure qu'ils s'habituèrent si bien à l'ordre qu'on avait créé à Vienne, ils le confondaient avec l'ordre cosmique, et son invariable éternité ; ils perdaient le sens de sa fragilité, des contradictions qui le minaient au dedans, des renoncements et des efforts

d'autoréglementation qui l'avaient rendu possible. Trompées par ces mirages, les générations successives ont de moins en moins compris la Révolution, la grande peur qui avait conduit l'Europe à la ruine, l'effort de courage qui l'avait sauvée, le Congrès de Vienne, les hommes célèbres de l'époque : les vrais grands et les faux grands. Elles se sont laissées de plus en plus éblouir par tout ce qui dans cette grande tragédie était l'œuvre de l'esprit d'aventure ; elles ont attribué le bonheur dont elles jouissaient non à l'esprit constructif, qui avait vaincu la grande peur, mais aux hommes et aux événements qui l'avaient créée ; et elles ont fini par croire à la légende romantique de la Révolution. Dangereux alcool, dont le dix-neuvième siècle s'est de plus en plus enivré.

Il faut revenir à l'observation initiale. Révolution est un mot à double sens : il signifie tantôt une orientation nouvelle de l'esprit humain, tantôt la subversion des règles et des lois. De plus en plus, dans la grande paix du dix-neuvième siècle, l'esprit occidental a confondu les deux sens du mot, et a fini par se convaincre que toute subversion des règles et des lois, que toute destruction d'une légalité préexistante est et doit être, par nécessité, le commencement d'une orientation nouvelle, plus heureuse pour l'humanité. L'erreur de cette confusion est maintenant manifeste ; si par un accident heureux la subversion d'une légalité établie depuis longtemps peut s'accompagner d'une orientation nouvelle et meilleure, toujours et par sa nature elle est le commencement et la cause d'une grande frayeur collective. Mais le dix-neuvième siècle avait perdu dans sa sécurité même l'idée d'une peur généralisée. Tant que l'ordre créé à Vienne en 1815 a tenu, ce délire est resté dans la littérature, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la partie théorique des programmes politiques, et s'est limité à quelques tentatives de révoltes velléitaires. Quand l'ordre créé à Vienne s'est écroulé dans la guerre mondiale, le

délire a fait explosion dans toute l'Europe. Jeunes et vieux, riches et pauvres, savants et ignorants, les partis qui se disent conservateurs et ceux qui se disent subversifs ont tous voulu faire des révolutions, demander à une subversion totale des règles et des lois, dans tous les domaines de l'activité humaine, le bonheur de l'humanité. Les règles les plus vitales — celles dont dépend la légitimité du pouvoir et par conséquent la sécurité universelle — ont été presque partout violées et renversées avec une stupéfiante facilité, et les pouvoirs illégitimes ont été accueillis, même par les élites, comme des nouveautés splendides. Les pouvoirs spirituels et les temporels — la papauté et les universités, les cours et les académies, les banques et les tribunaux — ont opposé une résistance de plus en plus faible à l'universel délire, et laissé la subversion totale du monde s'accomplir ; parfois ils l'ont même aidée...

Maintenant, après la destruction de l'empire romain, après la Révolution, la troisième grande crise de la civilisation occidentale a commencé. La cause profonde est la même : l'effondrement de l'autorité impériale pour Rome, l'effondrement de la monarchie française pour la Révolution, l'effondrement du système monarchique européen en 1918 et 1919, aujourd'hui. La guerre qui a commencé le 1^{er} septembre 1939 n'est pas née d'un conflit d'intérêts politiques entre les grandes puissances, comme la guerre de 1914 ; elle est née, comme toutes les guerres de la Révolution, du grand désordre intellectuel, moral et politique provoqué dans l'Europe entière, après 1919, par l'écroulement du système monarchique, par le culte généralisé de la Révolution et la frénétique subversion de toutes les règles. Qu'y a-t-il au fond de ce désordre ? Un épouvantable bruit de chaînes de fer, forgées et remuées par la peur. La grande peur, expression et aboutissement de l'universel désordre, s'est emparée une fois encore du monde ; la même peur dont l'Eu-

rope a failli périr de 1789 à 1814. Elle avait disparu pour un siècle, comme le Rhône à sa perte, près de Bellegarde, sous les splendeurs et les bonheurs du dix-neuvième siècle. Elle a réapparu un siècle après, et pour la même causé, celle que Talleyrand avait découverté dans ses méditations solitaires de l'hiver de 1813-1814 : le renversement, au milieu de l'universelle subversion, des règles qui assurent la légitimité du pouvoir ; la multiplication des gouvernements illégitimes, démocraties à rebours, fausses républiques et fausses monarchies...

Une fois encore la Révolution a effrayé ceux qui l'ont faite encore plus que ceux qui ont dû la subir. Avec les démocraties à rebours, se sont multipliés en Europe les gouvernements illégitimes qui vivent dans la peur permanente de leurs peuples et des autres États. Peur de leurs peuples, parce qu'ils les tyrannisent par des régimes de mystification et de terreur ; peur des autres États, soit parce que les conflits inhérents à tous les rapports entre États souverains apparaissent toujours comme des dangers énormes à leur faiblesse inquiète, soit parce qu'ayant subverti tous les principes et les règles, leur action et leur attitude échappent à toute explication et prévision raisonnable. Tous deviennent ainsi une menace pour les autres États ; et tous s'effrayent de la peur qu'ils font. C'est ce jeu psychologique de frayeurs croisées, en partie vraies, en partie imaginaires — difficile à comprendre pour des peuples qui ont encore le bonheur d'être gouvernés par des pouvoirs légitimes — qui a provoqué la guerre de 1939 : la guerre que personne ne voulait, ceux qui en menaçaient le monde tous les jours pour satisfaire l'inquiétude délirante d'un pouvoir illégitime encore plus que ceux qui avouaient franchement la redouter comme le malheur suprême. L'expérience tragique de 1789-1814 se répète. A quoi cette redoutable rechute dans le mal ancien va-t-elle aboutir ? A une grande reconstruction qui nous sau-

vera tous, comme en 1814? A une suite interminable de guerres et de révolutions stériles, qui continueront pour la seule raison qu'on ne trouvera pas le moyen d'y mettre terme, comme dans l'empire romain après le troisième siècle? Les guerres qui naissent du désordre spirituel d'une époque sont beaucoup plus dangereuses que les guerres provoquées par des conflits d'intérêts politiques. Mais la réponse n'est pas douteuse : l'Europe se sauvera une seconde fois, si elle a, comme en 1814, le courage de vaincre la grande peur ; et si pour la vaincre elle commence de nouveau, comme en 1814, par le commencement : reconnaître dans le droit d'opposition le salut de la civilisation occidentale, la condition nécessaire de tout pouvoir légitime, le principe vital de l'ordre et de la paix, la clef de voûte de toute construction solide.

C'est le grand enseignement que Louis XVIII a légué à son siècle, le sublime exemple de clairvoyance et de courage, par lequel il aurait mérité le titre de grand. Parmi toutes les peurs qui avaient tourmenté les pouvoirs illégitimes créés par la Révolution, la plus dangereuse, celle qui a entraîné la Révolution aux pires abus de la force, avait été la peur du droit d'opposition, la grande nouveauté que la Révolution avait promise à la France. Toutes les autres peurs, qui ensemble avaient formé la grande peur, étaient nées de celle-ci. Louis XVIII a refoulé la grande peur en l'attaquant à sa source, parce qu'il a eu le courage de donner en France l'exemple d'un pouvoir qui n'avait pas peur de l'opposition. Après un siècle et quart, le problème à résoudre est le même, et l'effort à accomplir identique, sinon par les moyens à employer, par la direction à prendre. La nouvelle grande peur qui a provoqué la guerre de 1939, a jailli elle aussi de la peur de l'opposition dont ont été saisis tous les gouvernements illégitimes, sortis en trop grand nombre de la subversion universelle des règles qui après 1919 a détraqué l'Europe. Il faut de nou-

veau étouffer la grande peur en arrachant ses racines les plus profondes : rééquilibrer l'Europe en une confédération d'États légitimes, dont tous les membres seront libres de se gouverner comme ils veulent — république ou monarchie, aristocratie ou démocratie, corporatisme ou soviétisme — mais à la condition de respecter deux principes vitaux, dont le second n'est qu'une extériorisation partielle du premier, et qui seuls peuvent les légitimer : le droit d'opposition et la liberté de suffrage. Redevenus légitimes, tous les gouvernements pourront se libérer de la terreur perpétuelle des malheureux sujets qu'ils tyrannisent, et de l'interminable agonie d'une attaque mortelle, toujours imminente, qui les use et épuise aujourd'hui.

Il semble improbable qu'un roi, même un grand roi, s'il existait, suffirait aujourd'hui avec son courage à accomplir cette œuvre de salut. Louis XVIII devrait se réincarner en un peuple ou au moins en une élite, le mieux serait en un peuple et en une élite, qui auraient la force de vaincre la guerre et le courage de ne pas avoir peur de leur victoire... Ce peuple, cette élite existent-ils quelque part? Pour le moment, on ne voit partout que perplexités, hésitations, incertitudes. Mais vers 1811 ou 1812 aussi tout le monde avait peur et désespérait en Europe, personne ne s'imaginait qu'au moment décisif l'Europe serait sauvée par le courage d'un czar révolutionnaire, d'un évêque marié et d'un roi en exil, dont la cause semblait perdue. Aujourd'hui aussi l'acte ou les actes, qui sauveront le monde, pourraient se préparer dans des courages latents quelque part, personne ne sait où. L'auteur de ce livre serait heureux — il a fait ce long travail dans ce but — si ses pages pouvaient aider un peu ces courages latents à prendre conscience d'eux-mêmes et à se préparer pour le moment décisif. Car s'ils manquent au moment décisif, on reparlera de l'Europe, comme du siège d'une grande civilisation, au vingt et unième ou au vingt-deuxième siècle.

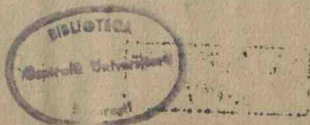
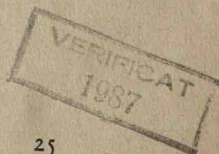


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	I
I. — La « grande peur »	I
II. — Cas sans précédents	14
III. — L'esprit constructif	31
IV. — La légitimité du pouvoir.....	47
V. — L'agonie de l'empire	64
VI. — Un acte de courage	79
VII. — Le traité de paix du 30 mai 1814	98
VIII. — « Intermezzo »	127
IX. — Le premier conflit : principes et convenances.....	147
X. — La « voie confidentielle »	180
XI. — Le second conflit : légitimités vivantes et légitimités en parchemin	208
XII. — Le grand problème du Congrès : l'Allemagne.....	232
XIII. — Dans une pluie de « Sires »	258
XIV. — La triple alliance du 3 janvier 1815	276
XV. — Les premières solutions : Pologne et Saxe... ..	295
XVI. — Les cent jours du Congrès : la Suisse et l'Italie	310
XVII. — Les cent jours du Congrès : l'Allemagne	331
XVIII. — Actif et passif de la Révolution	345
XIX. — Reconstruction	360



25



IMPRIMÉ PAR
PAUL ATTINGER S. A., NEUCHATEL (SUISSE)
1944

16
20

142 808 65887

ANTIC. 6
LBI 20